TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE Nº 11 504 — SAMEDI 23 JANVIER 1982

Journée mondiale des disparus le 23 janvier

LIRE PAGE 5

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3,50 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 23 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 275 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. Iran, 125 ris ; Irlande, 70 p. ; Italie, 1000 l. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 23 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,75 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Telex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les cent jours de M. Papandréou

Les adversaires de droite de M. Andréas Papandréou, au lendemain de l'imposante victoire électorale des socialistes grecs, le 18 octobre dernier, ne lui accordaient pas trois mois pour faire la preuve de son incapacité à diriger efficacement le pays. Ses « cent jours », prédisaient ces Cassandre, déboucheront sur un Waterloo, en particulier dans le domaine économique.

Sans doute est-il trop tôt pour vérifier si toutes les alarmes de l'ex-majorité étaient vaines. Mais l'arrivée de cette échéance symbolique permet du moins de mesurer que les catastrophes annoncées comme imminentes ne se sont pas produites, et qu'un certain redressement commence même à se manifester.

Confrontés à une crise économique qui n'avait cessé de s'aggraver depuis deux ans les dirigeants socialistes ont su éviter tout dogmatisme. Dans cette première phase de leur action, ils ont eu la sagesse, en tenant compte des conditions propres à leur pays, de ne pas se lancer dans l'édification d'une société « socialiste », mais de parer au plus pressé.

Ils avaient trouvé les caisses vides, les investissements productifs au point mort, un secteur industriel paralysé, une inflation de l'ordre de 25 % et un chômage menaçant. Sur tous ces fronts, le combat mené par M. Papandréou et ses ministres commence à porter ses fruits, même si l'heure n'est pas encore aux communiqués de victoire. A la défiance des milieux patronaux, le nouveau gouvernement est parvenu en peu de mois à substituer une certaine confiance. D'autant plus que la politique d'assainissement économique s'est accompagnée d'une réorganisation des services publics que les excès passés avait rendue particulièrement nécessaire.

Dans le domaine des libertés individuelles et de la réconciliation nationale, des améliorations notables ont été apportées. La qualité de résistants à l'occupant allemand a été reconnue aux anciens membres de l'EAM (Front national, à prépondérance communiste) et les anciens combattants de la guerre civile qui s'étaient repliés en Europe de l'Est ont été autorisés à regagner la Grèce. Fichiers et dossiers sur les citoyens ont été abolis. Les libertés syndicales, singulièrement bridées par les lois 330 et 643, ont été élargies. L'égalité des sexes en matière d'emploi et de salaires a été réalisée au moins en droit.

Reste le domaine de la politique étrangère. Les adversaires de M. Papandréou, mais aussi un certain nombre de ses amis hors de Grèce, redoutaient que le nationalisme affiché par le PASOK et son chef durant la campagne électorale ne les conduisent à mener une politique résolument hostile à la Communauté européenne et à l'alliance atlantique. Les premiers mois d'exercice montrent que le nouveau pouvoir n'entend pas mettre à exécution toutes les menaces formulées à l'encontre des partenaires d'Athènes. Mais M. Papandréou a rappelé que la Grèce en attend une plus grande compréhension. En particulier, face aux positions turques sur la mer Egée et la question de Chypre, il est probable que le gouvernement grec cherchera à obtenir un soutien plus net de Washington à l'occasion de la renégociation sur les bases américaines.

La position de M. Papandréou sera d'autant plus solide dans cette affaire que le capital de confiance dont il jouissait à l'orée de son mandat ne semble pas avoir été entamé, bien au contraire, par ses premiers pas — fort prudents — sur le chemin d'un « socialisme à la grecque ».

L'épiscopat polonais met en garde la junte contre la prolongation de l'« état de guerre »

Dans une lettre pastorale, qui doit être lue dimanche 24 janvier dans les églises du pays, l'épiscopat polonais met en garde les autorités contre la prolongation de la loi martiale. « Nous déclarons avec gravité, *lit-on dans ce texte,* que les atteintes au droit à la liberté entraînent des mouvements de protestation, la révolte et même la guerre civile. »

Dès le 28 décembre 1981, dans une lettre au général Jaruzelski, dont nous venons d'obtenir communication, le primat indiquait pourquoi il ne pouvait admettre les « déclarations de loyauté » *que la junte exige d'un certain nombre de salariés, notamment des fonctionnaires et des journalistes. Dans ces documents, la hiérarchie catholique rappelle avec vigueur les conditions nécessaires à la reprise du dialogue.*

M. Haig, secrétaire d'Etat américain, rencontrera M. Gromyko, le 26 janvier, à Genève. Toutefois, les entretiens, qui devaient initialement s'étendre sur deux jours, ont été ramenés à une journée, « en raison du climat international actuel », *et porteront* « en priorité » *sur la Pologne, précise-t-on à Washington.*

« *Nous déclarons avec gravité que les atteintes au droit à la liberté entraînent des mouvements de protestation, la révolte et même la guerre civile. Nous devons revenir au dialogue entre les autorités et la société. Le dialogue peut être difficile mais il n'est pas impossible* », déclare l'épiscopat de Pologne dans une lettre pastorale rendue publique à Varsovie le jeudi 21 janvier et qui sera lue à la messe dominicale, c'est-à-dire à la veille du discours que le chef de la sécurité le général Jaruzelski doit prononcer lundi devant la Diète.

« *Tout le monde attend ce dialogue,* ajoutent les évêques. *Nous devons stopper cette vague grandissante de haine, de vengeance et de revanche. Ces activités sont contraires à la dignité humaine, elles violent les droits civiques et interdisent par là même un accord national.* »

En demandant « *le retour au fonctionnement normal de l'Etat, la libération rapide de toutes les personnes arrêtées, l'arrêt de toute coercition pour des motifs politiques et des licenciements pour des motifs politiques ou syndicaux* », l'Église exige en fait la levée de l'état de guerre.

« *Nous lançons un appel à ceux dont dépend le respect de la liberté, principalement de la liberté de conscience et de culte, pour qu'ils fassent un geste en faveur de la liberté si chère à notre nation* », disent encore les évêques. « *Nous affirmons clairement qu'il faut rétablir, au nom de la liberté, le droit d'organiser des syndicats indépendants autogérés et des associations de jeunes. (...)*

(Lire la suite page 3.)

Londres, La Haye et Bonn procèdent de nouveau à une baisse concertée de leurs taux d'intérêt

Plusieurs pays européens viennent de décider une nouvelle baisse concertée de leurs taux d'intérêt. La Banque fédérale d'Allemagne a ramené son taux « lombard spécial » de 10,5 % à 10 %. La Banque centrale des Pays-Bas a fixé le sien à 8,5 % contre 9 %. La Banque d'Angleterre a fait baisser d'un demi-point le niveau moyen du loyer de l'argent en Grande-Bretagne.

La France, qui avait pris un peu d'avance dans le processus de désescalade des taux, reste provisoirement à l'écart de ce mouvement.

En réduisant à nouveau d'un demi point son taux d'avances sur titre (Lombard spécial) qui détermine le coût moyen de refinancement du système bancaire outre-Rhin, la Banque fédérale d'Allemagne et le gouvernement de Bonn ont pris une décision politique. A l'heure actuelle en effet, le regain de fermeté du dollar vis-à-vis des monnaies européennes provoqué en partie par une tension du taux aux Etats-Unis, n'aurait pas dû les inciter à baisser leur garde, en diminuant derechef, le loyer de l'argent sur les places allemandes. C'est courir le risque d'un affaiblissement du mark vis-à-vis du dollar, alors que, depuis le début de l'automne, tous les efforts de l'Allemagne fédérale vont dans le sens d'une revalorisation du mark après sa chute de l'année passée, revalorisation permettant de freiner l'inflation importée et de diminuer le coût des achats de pétrole, en forte augmentation ces derniers mois.

Mais l'aggravation de la crise en Allemagne fédérale et la montée inquiétante du chômage ont eu raison des réticences de Bonn : priorité a été donnée à l'économie, d'autant que le rythme de l'inflation s'est ralenti, ce qui exclut, pour l'instant, les risques de dérapage.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 28.)

Un supplément du « Monde » LE NORD - PAS-DE-CALAIS

« Le Monde » publiera, dans ses éditions datées dimanche 24 et lundi 25 janvier, un supplément de huit pages consacré au Nord-Pas-de-Calais.

POINT

Le triple pari de la retraite à soixante ans

Les « politiques » ont donc gagné. La décision du gouvernement d'abaisser l'âge et le droit à la retraite, au régime général, de soixante-cinq à soixante ans, dans les mêmes conditions que celles requises aujourd'hui à soixante-cinq ans — trente-sept annuités et demie de cotisations, — enterre le projet de ceux qui voulaient lier ce droit à une durée de travail égale à quarante, voire quarante-deux années. En choisissant une formule plus simple, les pouvoirs publics respectent les promesses de M. Mitterrand et donnent satisfaction à la C.G.T. Mais ils font un triple pari.

Le premier consiste à obtenir des syndicats et employeurs qui gèrent les régimes de retraites complémentaires un accord pour que, là aussi, soit accordé le droit au repos à soixante ans. Un refus de leur part viderait de toute signification l'ordonnance. Celle-ci, en effet, ne porte que sur le régime général et ne prévoit qu'une retraite égale à 50 % du salaire plafond... alors que certains salariés ont droit actuellement à la préretraite, à soixante ans, au taux de 70 % du dernier salaire.

Le deuxième pari est de nature financière. Les Français accepteront-ils — et selon quelles modalités — de payer une facture supplémentaire de plusieurs milliards de francs, les partenaires sociaux n'étant pas toujours d'accord sur le coût de la réforme ?

Le troisième pari est de portée plus lointaine. A-t-on le droit de bâtir un système de retraite aussi rigide — départ à soixante ans pour trente-sept années et demie de cotisations, — alors que dans peu de temps le nombre des adultes de vingt à soixante ans va baisser ? Au-delà du poids des charges sociales qui pèsent sur eux, on peut se demander s'il n'aurait pas été préférable d'envisager des formules plus souples : retraite progressive ou à la carte. Le risque est grave de « sacraliser » la retraite à soixante ans pour trente-sept années et demie de cotisations et d'en faire une obligation.

(Lire page 28.)

La poudrière guatémaltèque

I. — LA VIOLENCE EST PARTOUT

La situation s'aggrave au Guatemala, à l'approche des élections générales prévues pour le 7 mars.

Trente-six personnes au moins sont mortes, victimes de la violence politique, au cours des dernières vingt-quatre heures. L'explosion d'une voiture piégée, a fait, en particulier, sept morts dans une ville de province. Dans la capitale, des groupes d'extrême droite ont pendu deux personnes qualifiées de « voleurs ». Une grande partie du pays, dont la capitale, a été privée d'électricité à la suite d'attentats terroristes.

Notre envoyé spécial fait le point, ci-dessous, sur l'escalade spectaculaire de la violence dans un pays-clé d'Amérique centrale.

De notre correspondant FRANCIS PISANI

Guatemala-Ciudad. — Au Guatemala, se faire traiter de « *pastèque* » équivaut à une menace de mort : car le fruit, vert à l'extérieur, est à l'intérieur tout rouge... La violence, ici, est presque palpable : voici un professeur d'Université, très raisonnablement conservateur, qui ne laisse pas ses enfants fréquenter « à droite », de peur qu'ils ne se fassent enlever avec leurs amis, fils ou filles de milieux « dorés ».

Au coin d'une rue, une voiture brûle un feu rouge et vire sur les chapeaux de roue. Ses occupants ont des masques de clown. « *Ce n'est pourtant pas carnaval* », murmure un passant, avant de faire le signe de croix, tant il est sûr qu'il s'agit d'assassins revenant d'effectuer quelque noire besogne.

La mort est partout. Les chiffres sont là pour l'attester : plus de trente mille assassinats politiques depuis 1954 ; trois mille pour la seule année 1980 ; de cinquante à soixante chaque jour dans les dernières semaines, en moyenne. Les raisons d'être d'une telle violence sont à rechercher, sans doute, dans l'importance particulière de ce pays en Amérique centrale. Pour ceux qui analysent les problèmes régionaux au travers de la « théorie des dominos » — ils sont aujourd'hui nombreux à Washington, — le Guatemala ne doit en aucun cas « tomber ».

Avec ses quelque sept millions d'habitants, il est le plus peuplé de la région ; et avec près de 110 000 kilomètres carrés, l'un des plus étendus — cinq fois le Salvador ; voisin du Mexique, lui-même voisin des Etats-Unis, il présente un risque sérieux de contagion.

Les Etats-Unis ont maintes fois manifesté leur intérêt pour le Guatemala. La C.I.A. a même, en 1954, organisé et financé l'invasion du Guatemala, à partir du Honduras, par l'« armée » du colonel Castillo Armas. Ainsi fut renversé le président élu Jacobo Arbenz : les tendances nationalistes de ce progressiste avaient fait peur à la United Fruit Company — alors toute-puissante dans la région.

(Lire la suite page 4.)

AU JOUR LE JOUR

Sagesse

Les adversaires du changement sont légitimement indignés par le rapport Belorgey sur la police.

Ne prévoit-il pas, ce funeste rapport, la reconnaissance d'une sorte d'objection de conscience pour le policier de base en cas d'« ordres illégaux » donnés par ses supérieurs ?

Face à ce nouveau coup porté à la démocratie et à la loi, il faut, d'urgence, saisir le Conseil constitutionnel. Pour qu'il réaffirme, en sa sagesse, que les agents de l'autorité sont au-dessus des lois. Et que la « bavure policière » est conforme à la tradition républicaine.

BRUNO FRAPPAT.

M. CHIRAC INVITÉ DU « GRAND JURY » R.T.L. - « LE MONDE »

M. Jacques Chirac sera, dimanche 24 janvier, au terme du congrès du R.P.R., qui se réunit à Toulouse, l'invité de l'émission « Le Grand Jury », organisée par R.T.L.-« le Monde » et diffusée de 18 h. 15 à 19 h. 30. Il répondra aux questions des journalistes de la station et du quotidien.

Demain LE MONDE DIMANCHE

Une nouvelle rubrique :

L'actualité du disque

L'EXPOSITION DE LA VILLA MEDICIS

Le roi David chez lui à Rome

Le 24 août 1781, Louis David fut admis à l'Académie sur présentation du *Bélisaire* (musée de Lille), un grand tableau brun, rouge et bleu, étonnamment sourd et grave qui déchaîne l'enthousiasme. David, rentré de Rome depuis un an, avait trouvé sa voie... et celle du pouvoir. Dix, douze ans plus tard, « *costumier et sycophante* », comme écrira dédaigneusement Chateaubriand, il organise les grandes fêtes révolutionnaires ; il obtient, avec des arguments qui restent frappants *(« démasquons l'esprit de corps..., la basse jalousie..., les vengeances monacales... »)*, la suppression de cette même Académie ; il règne cependant vingt ans sur l'art français : le roi David, si l'on veut.

Est-ce si loin ? Voici que cet hiver, la foule romaine grimpe les pentes de la Trinité-des-Monts pour jouir de la superbe exposition présentée en l'honneur de David par l'Académie de France (le même terme, mais un tout autre contenu, Dieu merci). Initiation intelligente et parfaitement adaptée, brillamment réalisée, de Jean Leymarie. Une documentation superbe, bien maîtrisée, soit vingt-six tableaux de David, dont cinq ou six des plus purs, des plus célèbres, avec un grand choix de dessins et huit tableaux de Drovais et de Peyron. Une telle réunion contient, exige, une méditation sur ce qui, justement, s'est passé à Rome dans cette période des années 75 et suivantes, un regard sur la découverte progressive d'un art puissant et dur par David et ses camarades, sur le climat d'orage d'un « néo-classicisme » qui est aussi la pré-révolution.

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 19.)

Le Monde

idées

GAULLISTES EN RUPTURE DE BAN

Au lendemain des élections partielles du 17 janvier et à la veille des assises nationales du R.P.R., trois gaullistes qui ont soutenu la candidature de M. François Mitterrand font entendre leur voix : Philippe de Saint-Robert déplore la reprise de ce qu'il appelle la « guerre des clans », usant les énergies et les talents dont la France aurait tant besoin. Jacques de Montalais voudrait que le président de la République rappelle à ceux qui ont voté pour lui qu'il y a aussi les autres. Et Léo Hamon que la majorité se modère et s'équilibre mieux.

La guerre des clans

Par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

LES partis politiques font croire aux Français, aidés complaisamment par les *mass media*, qu'ils s'affrontent sur des choix importants de société, sur des conceptions élevées de la France et de son avenir. En réalité, il n'en est rien. La guerre des clans reprend de plus belle.

Le peuple français est, de longue date, l'un des plus partisans d'Europe : aussi haut qu'on remonte dans son histoire, les factions s'affrontent pour le contrôle du pouvoir et déchirent la France pour mieux la sauver. A ce titre, le mystère de notre unité n'est pas moindre que cette fatalité de querelles et de divisions. La royauté avait, pendant des siècles, établi au-dessus de ces factions un lien personnel et supérieur, un arbitrage quasi sacerdotal. La République les remplaça par des principes abstraits mais puissants, idéalistes et mobilisateurs, substituant au sentiment religieux des impératifs plus idéologiques, qui avec le temps se sont vidés ou caricaturés.

Disciple en cela de Barrès et se voulant, à la différence de Maurras ou de Jaurès, héritier de toute notre histoire, mais soucieux aussi de la continuer, le général de Gaulle avait sans doute rêvé de suppléer à l'usure de tous les systèmes en fondant une République qui aurait *« une tête continue, ferme et impartiale »*. Cette têe, issue directement du suffrage universel, devait tout naturellement se placer au-dessus des factions et des partis, et en tout cas savoir s'en dégager par la nature même de la fonction et du suffrage.

Les peuples sont comme les individus : victimes de leurs défauts, ils aspirent, par la meilleure part d'eux-mêmes, à s'en dégager. C'est pourquoi la France s'est ralliée d'instinct à la Vᵉ République. Naturellement, les partis, d'abord défaits dans leur volonté exclusive d'appropriation des destinées du pays, ont vite surmonté leur défaite pour tenter de maîtriser à leur profit le nouveau système. Ainsi a-t-on vu dans un premier temps le gaullisme institutionnel, abandonnant progressivement son identification originelle à la France profonde, se convertir à la dialectique majoritaire par la facilité qu'il pensait en tirer de garder ainsi, persuadé qu'il ne ferait jamais de bêtises, le « pouvoir pour trente ans ». Cette usurpation a été punie par une autre, puisqu'elle a assuré à ses dépens le triomphe du giscardo-centrisme.

M. Giscard d'Estaing n'a pas tort de dire que les socialistes n'ont pas été portés au pouvoir en mai et juin derniers par un raz de marée. Mais cette remarque est deux fois accablante pour lui-même. Il semble en effet oublier et les conditions de sa propre accession au pouvoir, et celles de son départ : élu grâce aux voix des gaullistes et à leurs dépens en 1974, ne fut-il pas éjecté sinon pas un raz de marée, du moins par un ras-le-bol général qui sanctionnait et son *échec et son usurpation* ? Et qui sanctionnait aussi l'incapacité politique du mouvement qui se réclamait encore du gaullisme : à se dépêtrer du cirque majoritaire qu'il avait lui-même mis en place comme à faire prévaloir les idéaux qu'il affichait sur les préoccupations électorales qu'il étalait.

C'est pourquoi les commentateurs ont été tentés de comparer à bien des égards la situation dans laquelle M. François Mitterrand s'est trouvé au lendemain de son élection, à celle du général de Gaulle au temps où il fonda la Vᵉ République. Le succès des socialistes lors des élections législatives a été une conséquence pragmatique de cette élection de M. François Mitterrand, mais le triomphe de l'actuel chef de l'État n'est pas à chercher dans une dialectique partisane ou idéologique. Au contraire, assuré par une large frange de l'ancienne Majorité déçue, il a manifesté la nostalgie qu'avaient les Français des principes fondateurs et de l'esprit originel de la Vᵉ République.

« Dans deux ans qui sera Badinguet ? »

D'où la bonne volonté embarrassée et surprise d'hommes qui avaient si longtemps prospéré dans une opposition systématique. Les déceptions et les revers actuels en sont le fruit. Quand j'entends évoquer avec tant de lyrisme et de gentillesse la révolution de 1848, je pense au fond de moi : oui, et dans deux ans, qui *sera Badinguet ? Car le rêve de la* révolution de 1848 est aussi étranger aux nécessités de la France d'aujourd'hui que le fut la parodie de restauration giscardienne qui l'a précédé, et que le serait ensuite un quelconque néo-bonapartisme vers quoi une bande de demi-solde du gaullisme pousse à qui mieux mieux Jacques Chirac.

M. François Mitterrand avait et conserve en main des atouts majeurs. Mais, au poste qu'il occupe, on ne peut être ni l'homme d'un clan, ni l'homme d'un parti, ni même l'*homme de ses amis*, ni même l'homme de ses promesses électorales. Il faut reconnaître que tout cela n'est pas facile, et ceux qui jugent aujourd'hui un pouvoir sur huit mois d'exercice, après avoir toléré pendant cinq ans une trahison qu'ils ne cessaient de dénoncer sans jamais la sanctionner, doivent jusqu'à nouvel ordre être tenus pour des imposteurs, ou des rigolos.

Le chômage et l'inflation, en tant qu'effets induits de la crise profonde d'une politique et d'une économie, ne sont pas des problèmes dont on puisse s'étonner qu'ils ne soient pas résolus après les avoir si complaisamment pris pour des manifestations naturelles des lois du marché, *après les avoir pour ainsi* dire entretenus au titre de « mécaniques régulateurs » inéluctables sinon bienfaisants. Il est aussi facile de se moquer du « projet de société » des autres, quand on n'en avait aucun, quand on méprisait la culture et qu'on laissait dépérir la recherche, bref quand on intégrait systématiquement la France dans une économie « mondialiste » qui ne faisait aucunement d'elle un pôle de développement.

Au moins peut-on créditer le nouveau pouvoir de ses intentions, au lieu d'attendre ses échecs pour s'en réjouir. *Il est bien évident que* ceux qui, à droite, souhaitent l'échec des socialistes, font à terme le jeu des communistes, tout en feignant d'en dénoncer le danger. La droite avait besoin pour se perpétuer au pouvoir, et elle a besoin, pour le reconquérir, de l'existence d'un parti communiste puissant. C'est l'effondrement du parti communiste le 26 avril dernier qui a assuré la défaite de M. Giscard d'Estaing ; il est donc facile de suivre le regard de ceux qui le regrettent pour reconnaître leurs intentions, même s'ils entendent bien changer de cheval.

Que veulent aujourd'hui les mouvements ou partis qui font profession d'opposition systématique ? Hors la reconquête du pouvoir, qui est leur seul objectif clairement exprimé, ils n'en savent rien. Et ce n'est certes pas d'avoir remporté ces quatre élections partielles qui va les porter à la réflexion, il s'en faut. On dit du socialisme que c'est une doctrine inhumaine. Mais on pourrait dire exactement la même chose du libéralisme, qui ne s'est pas non plus montré avare d'illustrations sur ce point. Il n'y a même pas à démontrer qu'en devenant non seulement un parti, mais un parti de droite, le mouvement qui se réclame du gaullisme trahit non seulement son passé, mais son avenir. Ce qui ne signifie pas qu'il n'arrivera pas tôt ou tard à ses fins, si elles sont seulement de « reconquérir » le pouvoir : mais sur la base de quelle pensée politique ? et pour faire quoi ? du giscardisme amélioré, musclé ? ou pour réaliser la participation dans une version revue et corrigée par le C.N.P.F. ?

La guerre des clans a tristement repris, et l'on devra bientôt croire qu'un parti ne peut être dans l'opposition sans se transformer incontinent en parti bourguignon. Ainsi s'usent les énergies, les talents, les enthousiasmes dont la France a tant besoin pour construire son avenir. Derrière ces querelles, on cherche en vain les grandes idées de liberté dont les uns et les autres se flattent : est-ce la liberté, de part et d'autre, que d'oublier ce qu'on disait la veille, pour ne pas savoir ce qu'on sera demain ?

Partialités en tout genre

par JACQUES DE MONTALAIS

DEPUIS le 10 mai il a bien fallu constater les outrances, les déformations de la pensée adverse et le mépris, pour ne pas dire la haine, quelquefois à peine contenue, dont différents porte-parole et commentateurs de droite auront fait preuve à l'égard des socialistes. A telle enseigne que dans leur propre camp d'aucuns commencent à s'en lasser.

Car enfin la droite n'aurait pas parlé autrement de la peste. Et il est vrai que, aux yeux de beaucoup, tout socialisme est effectivement la peste, comme l'est d'ailleurs tout capitalisme pour nombre de ses adversaires puisque, bien sûr, le parti-pris est loin de ne caractériser que la seule droite. *« Il semble que la France ne puisse se passer de quelque division des idées et opposition des sentiments »*, disait Paul Valéry.

Difficile d'approuver, par exemple, la manière dont certains socialistes prétendirent que l'opposition ne s'intéressait au drame polonais que pour l'exploiter politiquement. Pourquoi « oublier » que de toute façon elle représente presque la moitié du pays ? La moitié de la France n'aurait donc pas de cœur ?

Hélas, trop de socialistes sont à ce point imprégnés de marxisme et de l'idée d'exploitation de l'homme par l'homme — d'autant moins fausse que c'est une tentation inhérente à la plupart des humains — qu'ils ne pensent plus guère en dehors de ce schéma.

A leurs yeux un patron est donc d'abord, et presque par définition, un homme qui exploite son personnel. Et certes il est exact que c'est trop souvent le cas, sans même que ses difficultés l'y incitent « pour s'en sortir ». Seulement il arrive aussi qu'il soit très aimé par son personnel. Il travaille souvent plus que d'autres. Il court des risques. Il a d'énormes responsabilités. Son métier est difficile, et si les chefs d'entreprise baissaient les bras l'expérience actuelle capoterait. Or trop de socialistes ne l'admettent, au fond, qu'à la réflexion, et en quelque sorte à la seconde lecture. Il est vrai qu'aujourd'hui beaucoup de Français méconnaissent aussi à quel point ils dépendent de leurs agriculteurs : tout ce qu'ils doivent à ces hommes, devenus vaguement anachroniques et qui seraient, à la limite, des privilégiés, parce que leurs aléas, leurs contraintes et leurs risques constants ne viennent plus à l'esprit comme autrefois.

Autre exemple : certaines dispositions de l'impôt sur les grandes fortunrs, sans doute adoptées un peu vite, contiennent des injustices flagrantes — à l'égard des familles nombreuses, pour ne citer que ce cas — et seuls les décrets d'application pourraient les réparer.

Mais que d'aveuglements, en sens inverse, depuis 1958 ! En vain Jacques Rueff soulignait-il que les salaires des ouvriers étaient anormalement bas par rapport à ceux des « cols blancs ». A la faveur d'une croissance qui augmentait le niveau de vie général de façon spectaculaire, on ne prêtait guère attention à cette inégalité flagrante et d'ailleurs grosse de bien des conséquences.

De même, l'argent allant toujours à l'argent, la construction de logements de luxe allait-elle bon train tandis que le nombre de logements modestes demeurait notoirement insuffisant. Mais, comme j'en faisais la remarque un jour au général de Gaulle — tout occupé, certes, à rendre son rang à la France — il m'arrêta comme il savait le faire et, gouailleur : *« N'exagérons rien. Vous avez des parents, des amis qui couchent sous les ponts ? »*

Le président ne saurait avoir la main à tout. On se dit cependant qu'il est élu par le peuple, d'ailleurs très satisfait de ce « changement » *décisif*, mais que ce même peuple souhaite manifestement qu'il devienne aussitôt le président du peuple tout entier, quelles que soient les orientations politiques et philosophiques sur lesquelles, candidat, il fut élu.

« Il y a tous les autres »

On regrette donc que — trop souvent depuis la naissance de la Vᵉ République — le chef de l'État, élevé sur le pavois comme on disait jadis, c'est-à-dire aujourd'hui au-dessus du débat, n'ait pas toujours bien répondu à ce vœu profond de la nation. Ne devrait-il pas rappeler davantage à ceux qui votèrent pour lui qu'il y a tous les autres ? Et en tenir, dans l'action, le plus grand compte ?

C'est sans doute plus difficile quand le pays a brusquement choisi une direction nouvelle qui a pris tout le monde de court, y compris les vainqueurs. Il semble néanmoins que, après la fièvre des premiers jours et l'impatience naturelle des militants et des défavorisés, le gouvernement accentue, sans renoncer le moins du monde à ses projets, les explications et concertations qui seules, dans ce pays somme toute modéré, sont susceptibles de conduire à ce que Rousseau appelait « la volonté générale », de Gaulle « le rassemblement » (mot repris par François Mitterrand), et que les agents économiques nomment plus volontiers « la confiance ».

Quand on dirige une action aussi différente des précédentes et à maints égards aussi novatrice, susciter cette confiance-là n'est pas une mince affaire. Néanmoins, si les sondages confirment que la majorité du pays continue de faire confiance au gouvernement, on a l'impression, à quelques signes, que, du côté des entreprises, dont tant de choses dépendent, on esquisserait peut-être quelques premiers pas dans cette direction. Et qui souhaiterait, en tout cas ouvertement, que la France ne réussisse pas ?

Pour une force réellement tranquille

par LÉO HAMON (*)

L'AMPLEUR du succès de quatre députés d'opposition, le 17 janvier, a surpris.

L'explication par les considérations locales ne résiste pas à l'examen : il y a un sens général des mouvements d'opinion, qui s'étend à l'*ensemble du pays*.

La différence, souvent rappelée, entre la psychologie des élections partielles et celle des élections générales mérite d'être davantage considérée, mais c'est aussi un fait que les abstentions supplémentaires sont cette fois inégalement réparties, affectant peu l'opposition et beaucoup la majorité. Il faut refaire, à leur propos, la remarquable analyse que François Goguel appliquait dans les colonnes *du Monde* à l'ensemble des élections de juin 1981 : l'effondrement de l'ancienne majorité était *moins dû à une avancée de la gau*che qu'aux nombreuses abstentions à droite. En janvier 1982, la « démobilisation » est à gauche.

Les électeurs communistes, dit-on alors, ne se sont pas mobilisés faute de candidatures communistes au premier tour. *« L'Humanité »* ajoute que des électeurs auront été indisposés par trop de comportements anti communistes dans la majorité elle-même. Cette absence de candidatures communistes n'est pas le fait d'un caprice. Le P.C. n'a pas présenté de candidat parce qu'il ne voulait pas que les résultats accusent le déclin de son influence. Au surplus, la démobilisation par absence de candidature distincte au *premier tour ne s'applique pas seule*ment aux électeurs communistes. Dans le cas d'une candidature de gauche unique dès le premier tour, s'éloigne aussi la partie la plus modérée de l'électorat socialiste, qui hésite à voter comme les communistes, la candidature unique apparaissant comme déportée à gauche... C'est ce qu'a mis en lumière l'élection présidentielle ; la concurrence d'un communiste au premier tour a servi François Mitterrand en 1981, le déportant vers le centre — alors que l'absence de communiste l'avait finalement desservi *en 1974. Plus* généralement, il est assez vraisemblable que les électeurs les plus modérés de la majorité, incommodés par un tumulte trop grand à leur gré autour du « changement », ont glissé vers l'abstention.

Apaiser les électeurs troublés

*Après le diagnostic, la thérapeuti*que. On peut en concevoir deux : la première, qu'on a entendu beaucoup prôner, est d'accélérer le mouvement et d'en grossir la véhémence, par exemple à l'égard du Conseil constitutionnel. La réponse du 17 janvier serait ainsi une nouvelle « radicalisation ». Thèse qui est, naturellement, celle du parti communiste — et de façon peut-être plus surprenante — de tels personnages du parti socialiste.

Il faut tout au contraire se demander, selon nous, si plus de tranquillité, une réduction de frénésie, ne serait pas de nature à apaiser et à récupérer ces électeurs troublés. Si *la fièvre plaît aux militants, elle fati*gue les électeurs... D'ailleurs il n'y a pas de majorité socialiste-communiste, quoi qu'en disent les tenants de la « radicalisation » (et il n'y en a jamais eu). Pour être élu par une majorité qu'il fallait bien trouver, les candidats de la gauche, que ce soit à l'élection présidentielle ou aux élections législatives, ont eu besoin du concours d'une troisième famille qui ne se reconnaît complètement ni dans le parti socialiste ni dans le parti communiste, et donne l'appoint indispensable de ses suffrages — ou les retire. Elle accepte et même souhaite le changement mais dans le cadre d'équilibres maintenus. Que l'on compare le pourcentage des suffrages obtenus par tous les autres candidats de gauche au premier tour et le chiffre obtenu par François Mitterrand au second, et l'on verra bien qu'il a en 1981 gagné, entre les deux tours, plus de 6 % de voix que n'avaient pas eues les candidats communiste, socialiste, radical et P.S.U. réunis. Ils ont bien dû venir d'ailleurs.

Représenter cette famille politique fut avant guerre la charge du parti radical, qui a joué à ce titre un rôle décisif que socialistes et communistes ont fort bien su reconnaître, notamment au moment du Front populaire.

La charge de cette représentation appartient aujourd'hui au M.R.G., au Mouvement des démocrates et aux gaullistes de gauche. Il peut sembler à certains électeurs que ces éléments ne pèsent pas d'un poids suffisant dans les conseils de la majorité et ne peuvent donc y apporter l'élément d'équilibre qui rassurerait cette frange de l'électorat.

La majorité doit se modérer

Sans doute, le parti socialiste a-t-il aujourd'hui, à lui seul, par le jeu du scrutin majoritaire, une majorité absolue de sièges à l'Assemblée ; mais est-il permis de dire que l'omnipotence — ou l'apparence de l'omnipotence — n'est bonne conseillère ni pour les collectivités ni pour les individus ? Il serait donc opportun de voir s'affirmer davantage, dans une fidélité intégralement maintenue à la majorité, l'ensemble des éléments pouvant représenter cette troisième famille. Ils doivent pour cela se concerter, se coordonner c'est vrai ; mais il faut aussi que leur place soit reconnue pour qu'ils puissent s'affirmer, sans songer, eux, à s'éloigner, mais en aidant à maintenir ceux qui se reconnaîtront en eux, en stabilisant l'évolution de mai et juin derniers.

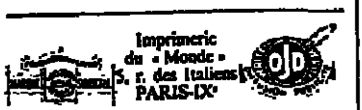
La majorité doit ainsi se modérer et s'équilibrer dans sa représentation... ou cesser d'être une majorité.

Sous la Troisième République, ce rôle modérateur *était tenu par* le Sénat et le groupe parlementaire radical ; ils ne sauraient plus maintenant remplir le même office, par suite de l'évolution des institutions et des mécanismes électoraux. Mais les rythmes profonds du pays demeurent, et répondre à leur logique est aussi le rôle du président de la République ; représentant de la France qui dure, face aux humeurs qui varient, il a la tâche d'accorder l'évolution nécessaire de la France non seulement aux aspirations mais à la sensibilité de fond... et de tenir compte dans les « orientations » qu'il donne — et doit donner à la majorité — des mouvements qu'il reconnaît dans le pays.

Nul doute que le président de tous les Français *y songe. Un acte de* confiance doit lui être fait pour qu'il veille à ce que la « force tranquille » sache aussi se tranquilliser elle-même et tranquilliser les citoyens.

(*) Ancien ministre.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire des journaux et publications : nº 57 437

Le Monde
EUROPE
LA NORMALISA
L'épiscopat met en garde la junte
Autriche
Une lettre de M. Pier
Danemark

Le Monde

étranger

EUROPE

LA « NORMALISATION » EN POLOGNE ET SES RÉPERCUSSIONS

L'épiscopat met en garde la junte

(Suite de la première page.)

» Comprendre le droit à la liberté, respecter cette liberté — par ceux qui gouvernent comme par ceux qui sont gouvernés, — voilà ce que signifie vraiment la justice sociale. C'est la seule justice qui garantisse la paix... »

On ignore encore le contenu de la lettre que l'épiscopat avait décidé d'envoyer le 19 janvier au général Jaruzelski sur la « *situation extrêmement compliquée dans laquelle se trouve le pays* ». Il est peu probable qu'elle soit moins sévère que la lettre pastorale. En revanche, nous publions ci-contre de larges extraits de la lettre que le primat de Pologne, *Mgr Glemp, avait adressée au chef* de la junte le 28 décembre pour protester contre les « déclarations de loyauté », exigées de certains fonctionnaires et journalistes.

La situation intérieure reste fort sombre. Plus de cent cinquante membres de Solidarité ont été condamnés depuis le début de l'état de guerre pour avoir organisé des grèves ou d'autres mouvements de protestation. Les syndicalistes restés en liberté s'attendent à une deuxième vague d'internements. *Selon l'un d'eux*, les autorités ont procédé à la fin du mois de décembre à la libération anticipée de nombreux prisonniers de droit commun afin de faire de la place dans les prisons. On s'attend que la junte militaire procède à de nouveaux internements avant de promulguer les augmentations des prix des principaux produits alimentaires, déjà annoncées.

La résistance des syndicalistes, et plus généralement de la population, est visible, malgré la « normalisation » apparente. Ces derniers jours, on peut remarquer sur les arrêts des bus et sur les murs les traces d'un tampon avec deux mots : « *Wrona Skona* » (la Corneille mourra), qui est un jeu de mots sur le WRON, sigle du conseil militaire du salut national qui a pris le pouvoir le 13 décembre.

En plus des bulletins clandestins de Solidarité, qui circulent sous forme de textes dactylographiés, un journal polycopié intitulé *Tygodnik Wojenny* (Hebdomadaire de guerre), et publié par la région Mazowsze (région de Varsovie) du syndicat, circule dans la capitale. Il donne notamment une information sur les ouvriers qui quittent le parti ouvrier unifié polonais. On cite notamment le cas de l'usine Polkolor, près de Varsovie, produisant des postes de télévision en couleur, où, sur sept cent quatre-vingts membres du parti, sept cent quarante ont rendu leur carte.

Selon les dernières informations, le travail normal n'a toujours pas repris aux chantiers navals Lénine, à Gdansk, où, selon les mêmes informations, non encore confirmées, on a licencié près de la moitié des ouvriers. Les autorités ont également changé le directeur du chantier Lénine. Le nouveau directeur était, avant 1970, directeur technique de ce chantier.

La campagne des « déclarations de loyauté » se poursuit. Elle concerne non seulement des fonctionnaires de l'administration de l'Etat (comme on *l'a déclaré officiellement*), mais également des ouvriers employés de l'administration, des usines, et même des artistes, qui doivent, dans certains cas, signer une telle déclaration avant d'être autorisés à se rendre à l'étranger.

L'action de « *vérification* » des journalistes continue aussi. Le nombre des journalistes qui doivent quitter leur rédaction à la suite de la « vérification » varie selon les journaux. Par exemple à l'hebdomadaire *Polityka* (organe du comité central qui avait une grande audience et dont le rédacteur en chef est le vice-premier ministre M. Rakoswki) neuf personnes ont dû partir. A *Zycie Hospodarcze* (la Vie économique), dirigé par un membre du bureau politique, Jan Glowczyk, quatre journalistes, y compris deux rédacteurs en chef, ont été licenciés. Un des journalistes reconduits dans ses fonctions a demandé tout de suite après à se rendre en reportage à la mine Wujek, en Haute-Silésie (où sept mineurs ont trouvé la mort dans les combats avec la police). Quand on lui a refusé la permission il a remis sa démission. Un commissaire militaire chargé de veiller sur la rédaction de l'hebdomadaire *Solidarnosc* (dont cinq membres, y compris le rédacteur en chef Tadeusz Mazowiecki restent internés) interdit, sous prétexte d'inventaire, l'accès des locaux aux membres de la rédaction restés en liberté.

Trois journalistes qui après « vérification » ont perdu leur poste (notamment à Polityka) ont décidé d'ouvrir un atelier de menuiserie. De nombreux jeunes gens de différents milieux sociaux expriment leur volonté de quitter la Pologne dès qu'une telle possibilité se présentera. Cela concerne aussi bien des étudiants que de jeunes acteurs, jeunes ingénieurs ou autres.

Une lettre de Mgr Glemp au général Jaruzelski en date du 28 décembre

« On chasse de l'administration les personnes qui ont du caractère et du courage civique »

Mgr Glemp, primat de Pologne, a envoyé, le lundi 28 décembre 1981, au général Jaruzelski, la lettre suivante :

« Signée du général de brigade Michel Janiszewski, une lettre circulaire du chef exécutif du conseil des ministres, portant la référence Q 3/61/82/81 a été diffusée le 17 décembre 1981. Cette circulaire prend en considération le caractère des tâches actuelles des organes de l'administration publique, et déclare ce qui suit :

» La réalisation de ces tâches fondamentales a une importance suprême dans l'état de guerre, qui exige un engagement particulier des employés de l'administration, un dévouement et une fermeté absolus au service de la République populaire de Pologne. L'adhésion de quelques employés de l'administration au syndicat Solidarité n'en donne pas la garantie nécessaire... C'est pourquoi, ayant comme objectif final la réalisation juste et pleine des tâches de l'administration, conformément à la demande du président du conseil des ministres, je demande que dans les deux ou trois jours à venir des entretiens spéciaux aient lieu avec les employés des ministères, des services centraux, des voïvodies et de l'administration locale qui sont adhérents du syndicat Solidarité.

» Dans ces conversations, il conviendra de les informer que le travail dans l'administration d'Etat est incompatible avec l'adhésion à ce syndicat actuellement suspendu. Si les employés désiraient travailler encore dans l'administration, ils devraient quitter le syndicat. En cas de refus, il faudra annuler immédiatement le contrat de travail en respectant les clauses du droit du travail. On enverra des rapports sur la réalisation de ces directives avant le 21 décembre 1981 (avant le 23 décembre pour les préfets et les maires).

» En conséquence de la circulaire citée, des conversations ont eu lieu dans les bureaux de l'administration d'Etat, dans les bureaux de police et dans les tribunaux. Toutes les personnes qui, voulant préserver leur dignité et leurs convictions, n'ont pu renoncer à leur adhésion au syndicat reconnu légalement, même si son activité a été suspendue, ont été éloignées de leur travail.

» Les dispositions de la circulaire et les conséquences qui en découlent ont rempli de nombreux Polonais d'amertume et de regret. Je sens le devoir de présenter au général l'opinion de l'Eglise sur un sujet aussi important pour la nation, parce que le contenu des conversations avec les membres de Solidarité vise à détruire leurs consciences.

« L'erreur essentielle... »

» L'erreur essentielle de la circulaire réside dans le fait de juger que tout membre de Solidarité est un ennemi de l'ordre et du dévouement à la République populaire polonaise. C'est une discrimination que de punir par le licenciement celui qui n'a pas commis un tel délit et qui n'avait même pas l'intention de le commettre.

» La seconde erreur réside dans le fait qu'on laisse dans les bureaux de l'administration un personnel abattu, indécis, apeuré, et qu'on en chasse les personnes qui ont du caractère et du courage civique. La responsabilité de la crise incombe à l'appareil bureaucratique impassible qui a fonctionné jusqu'à ce moment. La circulaire veut renforcer cette bureaucratie.

» Sans vouloir rappeler que la circulaire attaque les droits et la dignité de l'homme, je désire néanmoins attirer l'attention sur l'atmosphère inadéquate créée par cette circulaire en ce qui concerne la poursuite du renouveau après l'état de guerre. Un citoyen, membre responsable du parti, m'a avoué un jour que Solidarité avait aidé beaucoup de membres honnêtes du parti à se délivrer de l'atmosphère empoisonnée antérieure au mois d'août, à s'éloigner d'un style de vie qui ne permettait pas — dans les circonstances données — d'éviter de se faire bâtir des villas et des maisons de vacances. Ce membre du parti a vu les *effets positifs de l'activité* de Solidarité.

» Je désire aussi souligner le fait que la circulaire met en doute les normes constitutionnelles (l'article 85 de la Constitution) et qu'elle est éloignée de l'esprit du programme que vous-même, mon général, avez présenté dans votre déclaration du 13 décembre 1981. La procédure introduite par la circulaire est également contraire à la déclaration du conseil militaire pour le salut national du 16 décembre 1981. Je vous prie, mon général, de révoquer cette circulaire, de renoncer aux « déclarations de loyauté » obtenues par la force et d'éliminer les conséquences de cette circulaire. Je le fais au nom de notre patrie et du renouveau dont vous-même, mon général, êtes porteur. »

Signé : archevêque Josef Glemp, primat de Pologne.
Varsovie, 28 décembre 1981.

● *Après l'élection du nouveau président de l'Assemblée des communautés européennes,* M. Giscard d'Estaing a adressé à Mme Simone Veil un télégramme dans lequel il lui adresse ses *« félicitations pour la dignité, l'efficacité et l'ouverture avec lesquelles* [elle a] *conduit les travaux d'une des plus importantes institutions de cette Europe dont le progrès nous apparaît aujourd'hui plus nécessaire que jamais ».*

Le Comecon promet « une aide multiforme au peuple polonais »

De notre correspondant

Moscou. — Le comité exécutif du Conseil d'assistance économique mutuelle (Comecon) a tenu à Moscou, du 19 au 21 janvier, sa cent deuxième réunion, sous la présidence de M. Josef Marjai, vice-président du conseil des ministres de Hongrie. Les participants (1) ont discuté des problèmes de la coopération dans divers secteurs des constructions mécaniques et de l'électronique. Ils ont aussi dressé un bilan de leurs accords mutuels qui doivent permettre en 1985 une augmentation des échanges de 38 % par rapport à 1980.

La réunion a été, en fait, consacrée essentiellement aux conséquences de la crise polonaise et de ses suites, les sanctions américaines sur les relations économiques entre les pays du Comecon. La déclaration finale condamne à ce sujet « *tous les actes de l'administration américaine et des autres pays atlantiques visant à s'ingérer dans les affaires intérieures de la Pologne* » et promet « *d'apporter une aide multiforme au peuple polonais frère dans la lutte contre les difficultés économiques* ».

S'il est difficile de chiffrer les effets de la crise polonaise, il est clair que celle-ci a perturbé gravement la planification des économies du bloc de l'Est. La Pologne a dû à la fois réduire (d'environ 30 %) ses exportations, principalement de charbon et de produits agro-alimentaires, ce qui oblige ses habituels clients à s'approvisionner sur le marché mondial, et modérer ses importations. Il en résulte des difficultés supplémentaires pour les pays frères au moment où ceux-ci ont d'autant plus besoin de devises que les livraisons soviétiques de pétrole sont également en baisse et que les sanctions américaines viennent encore aggraver leur situation. Il importe donc aux partenaires du Comecon de réorganiser les courants d'échanges et de relancer la machine économique sur des bases différentes.

THOMAS FERENCZI.

(1) Les pays membres sont la Bulgarie, la Hongrie, le Vietnam, la R.D.A., Cuba, la Mongolie, la Pologne, la Roumanie, l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie. La Yougoslavie, représentée à la réunion, est seulement membre associé.

LES EXPORTATIONS VERS L'U.R.S.S.

Le rôle des militaires au sein du Cocom va être renforcé

De multiples consultations d'experts se déroulent entre Occidentaux, au plan bilatéral et multilatéral après la réunion du Cocom à Paris mardi 19 et mercredi 20 janvier pour « resserrer » les contrôles sur les exportations vers les pays de l'Est et empêcher les livraisons ayant un usage militaire ou une importance stratégique.

Le Cocom (Comité de coordination pour le contrôle des exportations vers les pays communistes), qui a été créé il y a trente ans, en pleine guerre froide, et qui avait été mis plus ou moins en veilleuse pendant la détente, « *s'est mis d'accord à l'unanimité* » sur « *les moyens d'assurer l'adaptation de ses méthodes* », déclarait le communiqué publié mercredi (*le Monde* du 22 janvier). La seule publication de ce document était en elle-même un événement, le Cocom ayant jusqu'à présent observé un mutisme complet sur ses travaux.

C'est, selon des sources américaines qui semblent sérieuses, sur un compromis que l'accord a été réalisé. Les représentants américains étaient arrivés à Paris avec des « exigences rigoureuses » et n'ont pas été entièrement suivis par leurs alliés (les membres de l'alliance atlantique et le Japon). Les Américains veulent en particulier une définition plus précise des critères pris en considération pour prononcer des embargos, l'introduction d'un plus grand nombre de spécialistes militaires dans les *mécanismes du Cocom*, un resserrement des mécanismes nationaux de contrôle des exportation, à l'exemple de ce que font les Américains eux-mêmes.

Il ne semble pas qu'ils aient obtenu entière satisfaction. Du moins leurs partenaires ont-ils été d'accord pour travailler ensemble à rendre les règles du Cocom plus efficaces. L'appel à de nouveaux spécialistes militaires serait notamment décidé.

La réunion du Cocom n'avait pas de lien direct avec la crise polonaise. Elle avait été décidée en fonction de la recrudescence de la tension Est-Ouest, bien avant le coup de force de Varsovie. C'est à la conférence des Sept à Ottawa (12-21 juillet), lorsqu'il eut son premier entretien avec le préisdent Reagan, que M. Mitterrand se déclara d'accord pour « *revitaliser* » l'action du Cocom.

Même avant cette date, le gouvernement français avait décidé pour sa part de réviser les *contrats commerciaux en négociation* avec l'U.R.S.S. dans le but d'empêcher l'exportation de toute technologie sensible. Dès cette époque, environ un tiers des exportations considérées ont été frappées d'embargo.

Il semble — selon un haut fonctionnaire américain qui ne veut pas être cité — que la construction du gazoduc soviétique vers l'Europe ne tombe pas directement sos les coups des interdits du Cocom. Plus encore que la *fourniture de technologie occidentale* pour la construction de ce gazoduc, c'est l'impact politique et la « *dépendance* » énergétique de l'Europe à l'égard de l'U.R.S.S. qui inquiètent Washington, selon ce haut fonctionnaire. — M. D.

LA RENCONTRE HAIG - GROMYKO ÉCOURTÉE

L'agence Tass et le département d'Etat américain ont annoncé simultanément, jeudi 21 janvier, que MM. Haig et Gromyko se rencontreront le 26 janvier à Genève. Toutefois, alors que l'agence soviétique se borne à préciser que cette rencontre fait suite à une « *entente antérieure* » et aura pour but de « *poursuivre l'échange d'opinions commencé en septembre dernier à New-York* », le département d'Etat a tenu à réduire la portée de la rencontre.

Les entretiens ne dureront qu'une journée et non deux, comme il était prévu à l'origine, car, « *en raison du climat international actuel, nous estimons que nous sommes en mesure de parvenir à nos objectifs en un seul jour* », a précisé un porte-parole. Celui-ci a ajouté que « *le comportement de l'Union soviétique dans le monde n'a pas reflété de modération ou de réciprocité* » et que les discussions porteront « *en priorité sur la crise polonaise et ses répercussions sur les relations est-ouest* ».

Enfin, toujours selon le porte-parole, l'emploi du temps du secrétaire d'Etat est « *très chargé* », puisque M. Haig doit se rendre le 27 janvier en Israël, puis en Egypte, avant de regagner les Etats-Unis le 29. — *(A.F.P.)*

Autriche

DEUX TERRORISTES ARABES SONT CONDAMNÉS A LA PRISON A VIE

Les deux terroristes arabes responsables de la mort de deux personnes, lors de l'attentat contre une synagogue de Vienne, le 29 août dernier, ont été condamnés, le jeudi 21 janvier, à la prison à vie, à l'issue de leur procès qui durait depuis lundi. Les deux hommes, MM. Maroua Hassan et Hicham Rajeh, reconnus coupables, ont ainsi été condamnés à la peine maximale en Autriche. Ils ont fait appel de leur sentence.

Danemark

LA CENTRALE SYNDICALE L.O. PRÉPARE LA SUCCESSION DE SON PRÉSIDENT

(De notre correspondante.)

Copenhague. — La direction de la grande centrale ouvrière L.O. vient de proposer son candidat à la succession de M. Thomas Nielsen, l'actuel président, qui doit se retirer à la fin du mois de février. M. Nielsen, qui occupait la présidence depuis 1967, est connu pour son antagonisme avec l'actuel président du conseil, M. Joergensen. Il arrive à l'âge de la retraite fixé pour les permanents des syndicats à soixante-cinq ans.

Une commission rassemblant les représentants des trois plus grands syndicats danois (les O.S., les métallurgistes et les employés) a proposé à la direction de L.O. que la présidence soit confiée à l'actuel vice-président, M. Knud Christensen, ancien ouvrier plombier, qui serait remplacé à la vice-présidence par un des secrétaires de la centrale, M. Finn Thorgrimson.

Ces propositions seront soumises le 16 février à l'assemblée générale extraordinaire de L.O. Elles ne seront définitivement entérinées que lors du congrès de l'automne 1983.

C. O.

LES DISSENSIONS AU SEIN DU MOUVEMENT DE LA PAIX

Une lettre de M. Pierre-Luc Séguillon

M. Pierre-Luc Séguillon, membre du secrétariat national du Mouvement de la paix et de la présidence du Conseil mondial de la paix, nous a adressé, à la suite de l'information parue dans *le Monde* du 13 décembre sur le désaccord de cinq membres du bureau national avec la position du Mouvement sur la Pologne, une lettre, dont nous extrayons les passages suivants :

« *Intervenant devant* [le Conseil mondial], *réuni la semaine dernière à Copenhague, j'ai eu l'occasion, à titre de membre de sa présidence, de m'exprimer en ces termes : « L'idée » que j'ai du socialisme est indissociable de la liberté. Le socialisme ne peut se construire que » dans la démocratie. Aussi les » emprisonnements et les atteintes aux libertés fondamentales, aujourd'hui en Pologne, » sont-ils intolérables comme » comme ils le sont dans tout » pays qui bafoue les droits de » l'homme. Ils le sont plus » encore dans un pays qui se veut » socialiste.* (...) *La voie de la » paix est indissociable de celle » de la liberté des peuples et » des individus. Et, s'il est vrai » que nous devons travailler à » sauver une détente qui doit » favoriser les mutations démocratiques à l'Est comme à » l'Ouest, il est vrai aussi que, » chaque fois que la démocratie » est bafouée, à l'Est comme à » l'Ouest, c'est un coup porté » à la détente. Ce qui se passe » aujourd'hui en Pologne, quelle » qu'en ait été l'exploitation, » constitue un obstacle objectif » à la détente... »*

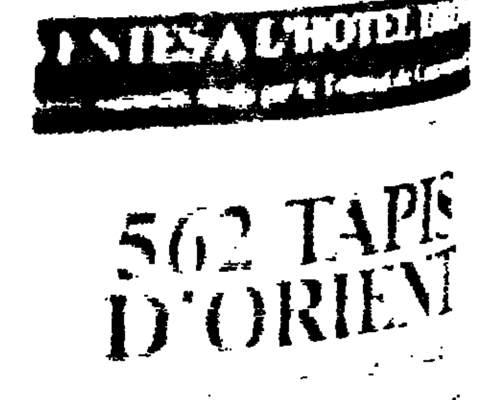
» Le Mouvement de la paix français, bien qu'il ait eu et ait des divergences nombreuses avec certaines composantes du Conseil mondial, n'a, jusqu'à présent, pas estimé opportun de rompre ses relations avec un organisme qu'il considère toujours comme un lieu de discussion et de confrontation des différents mouvements engagés dans la lutte contre la course aux armements. (...) *Sans doute, ce mouvement rassemble des hommes et des femmes d'horizons politiques, religieux, syndicaux divers. C'est son originalité. Il est clair que, sur certains sujets, ses membres ont des opinions différentes. Socialiste, je ne porte pas le même jugement sur les responsabilités de la situation actuelle en Pologne et sur les moyens pour le peuple polonais de sortir de cette situation que certains des membres du Mouvement de la paix appartenant au parti communiste, même si, les uns et les autres, nous ressentons aussi douloureusement cette situation.*

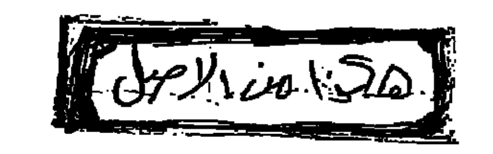
Ces différences sont affirmées dans la déclaration du bureau du Mouvement de la paix. Elles ne doivent cependant pas occulter le fait que, comme tel, ce mouvement a sans ambiguïté affirmé son opposition, en Pologne, à « toute mesure d'exception qui porte atteinte aux » libertés fondamentales » et estimé que le peuple polonais devait « recouvrer ses libertés, » avoir le plein exercice de ses » droits, de ses choix, de son » renouveau et régler lui-même » ses problèmes sans ingérence » extérieure ». »

[La déclaration du bureau national du Mouvement de la paix à laquelle se réfère et que résume M. Séguillon avait été adoptée par cette instance, le 9 décembre, par 31 voix sur 36 présents ; il y avait eu 5 abstentions.]

M. RAVENEL (P.S.U.) DÉMISSIONNE

M. Bernard Ravenel a donné sa démission du Mouvement de la paix, dont il était membre du bureau national. Membre du secrétariat national du P.S.U., M. Ravenel estime que cette organisation « *en refusant de condamner le coup militaire du 13 décembre, de demander la libération des emprisonnés et de reconnaître la responsabilité de l'U.R.S.S. dans la situation en Pologne, entérine dans son intégralité la politique et les thèses de l'U.R.S.S.* »





AMÉRIQUES

États-Unis

UN AN APRÈS L'ENTRÉE EN FONCTIONS DE M. REAGAN

La nouvelle droite marque sa déception

Washington. — Profitant du premier anniversaire de la présidence Reagan, la droite américaine vient de dire publiquement ce qu'elle avait sur le cœur depuis des mois. Les « leaders conservateurs » d'une trentaine de groupes — allant de la majorité morale du pasteur Jerry Falwell à la Fondation de l'héritage en passant par les « propriétaires d'armes » — ont publié un document commun, le jeudi 21 janvier. On y trouve, bien sûr, des louanges pour ce président si peu de gauche, mais ce sont les critiques qui occupent la plus grande place, comme devait le confirmer une conférence de presse tenue le même jour à Washington.

De notre correspondant

Le mot « conservateur » recouvre beaucoup de choses aux Etats-Unis. Il s'applique à M. Reagan, ainsi qu'à d'autres républicains plus modérés que lui. Mais ceux qui se disent « leaders conservateurs » appartiennent généralement à la nouvelle droite américaine, qu'elle soit fondamentaliste comme la majorité morale ou plus laïque comme une série de comités, de centres d'études et fondations dont la trésorerie est souvent florissante. Actuellement, un seul ministre appartient à cette tendance : M. James Watt, secrétaire à l'intérieur, qui a des idées très peu écologiques sur sa principale fonction, la défense de l'environnement.

M. Reagan a fait « *un effort magnifique* » pour affermir la défense du monde libre et limiter le rôle du pouvoir fédéral, affirment les auteurs du document publié jeudi. Ils n'en expriment pas moins leur « *profonde inquiétude* » au sujet de cette administration républicaine. « *Dans de nombreux cas,* constatent les « leaders conservateurs », *la poursuite des programmes énoncés par le président a été faible et hésitante. Dans d'autres cas, des promesses ont été édulcorées ou annulées. Dans d'autres encore, on a attaché peu d'attention, ou pas du tout, à des sujets dont M. Reagan parlait si éloquemment durant sa campagne.* »

La nouvelle droite américaine s'était activement battue pour faire entrer l'ancien acteur à la Maison Blanche. Sa déception est à la mesure des espérances qu'elle nourrissait en 1980. Il ne lui échappe pourtant pas que M. Reagan représente sa dernière chance de « *réparer les dommages causés par des décennies de libéralisme* » (au sens américain de ce terme). Les leaders conservateurs s'arrangent donc pour ne pas attaquer personnellement le président : toutes leurs flèches vont aux responsables dont M. Reagan s'est entouré ou qu'il n'a pas su chasser en arrivant au pouvoir.

« *Des postes essentiels sont occupés par des gens qui n'ont pas de sympathie pour la révolution reaganienne ou qui ne la comprennent pas* », explique M. Paul Weyrich, président des Coalitions pour l'Amérique. Ces gens-là essaient de « *réfréner les instincts naturels* » du chef de l'exécutif. Et ils y arrivent. « *Prenez l'exemple de la politique étrangère* », enchaîne M. Howard Philips, directeur du Conservative Caucus : « *Elle est beaucoup plus une œuvre du général Haig et des responsables nommés par lui qu'une application des projets initiaux du président.* »

Les conservateurs se demandent pourquoi on n'a pas fait appel à un plus grand nombre d'entre eux. « *Les vrais reaganiens,* soulignent-ils, *sont une minorité dans l'administration.* »

Les conservateurs ne critiquent pas seulement le choix des responsables gouvernementaux. C'est la politique elle-même qui est attaquée : pour certaines de ses tendances, mais aussi pour ses omissions.

Les omissions concernent essentiellement les « questions sociales ». Pendant la campagne présidentielle, M. Reagan s'était exprimé pour la prière dans les écoles publiques, contre l'avortement et l'Equal Rights Amendment (en faveur de l'égalité juridique entre hommes et femmes). On n'en parle plus du tout. « *Je ne connais pas un seul responsable de la Maison Blanche qui, depuis un an, se soit fait l'avocat des questions sociales* », affirme M. Weyrich.

Cela inquiète au plus haut point M. Ronald Godwin, l'un des dirigeants de la majorité morale. « *Nos adhérents,* dit-il, *partagent nos frustrations. Ils ne s'étaient pas engagés dans la campagne électorale comme républicains ou comme démocrates, mais pour défendre des thèmes moraux. Aujourd'hui, ils attendent. Les plus grands supporters du président sont contraints d'attendre...* »

Voilà pour les omissions. Quant aux déviations, elles ne se comptent plus. M. Howard Philips les énumère comme une litanie : « *Je suis déçu et inquiet que l'on cherche à normaliser les rapports avec l'Angola. Je suis déçu et inquiet qu'on n'ait pas apporté d'aide aux résistants afghans. Je suis surpris et déçu qu'on n'ait pas suspendu les accords d'Helsinki après la Pologne. Je suis surpris et déçu par la manière dont on isole la Chine libre...* » Bref, tout se passe comme aux temps honnis de M. Carter et de M. Kissinger.

Les conservateurs s'inquiètent aussi de la politique économique. Ils ne comprennent pas que l'administration Reagan ait hésité à réduire certains programmes sociaux dont le coût augmente de façon vertigineuse d'année en année. Ils comprennent moins encore qu'on songe à augmenter certaines taxes, alors qu'on vient de diminuer — insuffisamment, d'ailleurs — les impôts sur le revenu. Et ils se demandent pourquoi le président, qui prônait haut et fort un « nouveau fédéralisme », s'est lancé si timidement dans la décentralisation.

Leurs projets ? « *Nous sommes loyalistes, nous ne voulons pas devenir des opposants,* disent les leaders conservateurs. *Notre effort sera de définir une vision de l'Amérique à laquelle le public pourrait s'identifier et dont le pouvoir pourrait s'inspirer.* » A vrai dire, ils ne savent trop que faire. Leur coup d'éclat ressemble moins à une menace qu'à un geste d'amertume et à un souci — désespéré ? — de se faire entendre.

ROBERT SOLÉ.

Les frustrations de M. Kissinger

M. Kissinger est-il frustré ? Telle est la conclusion implicite à laquelle parvient James Reston à la lecture des deux articles que l'ancien secrétaire d'Etat de M. Nixon vient de publier dans le *New York Times*. Il pourrait en résulter, selon le commentateur américain, une « *rupture ouverte* » entre lui-même et l'équipe Reagan, voire le parti républicain tout entier.

Pourtant, M. Kissinger souffre depuis longtemps d'être rejeté à la fois par ses collègues universitaires « libéraux », qui lui reprochent ses bombardements du Vietnam, et par les « durs » de la droite, qui lui attribuent tous les déboires de la politique de détente avec Moscou. Après une tentative avortée pendant la passation des pouvoirs à la fin de 1980, l'ancien professeur de Harvard n'a trouvé aucune place dans l'équipe Reagan, pas même comme conseiller épisodique.

Aujourd'hui professeur à l'université Georgetown à Washington, il a dû réduire, rapportent les mauvaises langues, ses prétentions en matière d'honoraires pour les conférences qu'il fait à l'étranger. Ce qu'il ne comprend pas, estime pour sa part James Reston, c'est que « *personne au gouvernement n'est même intéressé à lui parler sérieusement et en privé de ses propres préoccupations* ».

Cela n'empêche pas M. Kissinger d'avoir des idées et de les exprimer avec le punch qu'on lui connaissait jadis. Il redit son soutien de principe à l'équipe républicaine, « *qui incarne les meilleures chances des peuples libres* » et sa « *pleine confiance* » pour « *tant d'amis et d'anciens camarades* » qui élaborent la politique étrangère actuelle. Mais il leur reproche vivement de n'avoir aucune « *stratégie de base* » et rappelle que le jugement porté sur les hommes d'Etat « *ne dépend pas de la façon dont ils contemplent les dilemmes, mais de leur capacité à concevoir des alternatives* ».

Il s'agit, bien sûr, de la Pologne : quatre semaines après le coup de force du général Jaruzelski, l'OTAN n'a pu conclure qu'à l'ajournement de toute action, « *ce qui l'a conduit à une collusion tacite, sinon intentionnelle, avec la loi martiale* ». Que fallait-il faire donc ? Bien sûr, « *nous n'avions pas d'option militaire* », constate M. Kissinger, mais l'ancien secrétaire d'Etat, qui, curieusement, ne mentionne pas les sanctions unilatérales décidées par M. Reagan contre Varsovie et Moscou, regrette que ne se soit pas produite « *une réaction occidentale assez immédiate, claire et forte — tout en laissant une voie ouverte vers la négociation — pour inciter l'Union soviétique à une pause et faire naître l'idée d'un compromis* ».

Il fallait notamment « *déclarer un moratoire sur les contacts à haut niveau* » avec Moscou (autrement dit renoncer à la rencontre Haig-Gromyko prévue pour mardi), probablement aussi abandonner la conférence de Madrid, manier l'arme de la dette polonaise et des besoins de Varsovie en capitaux nouveaux. Mais tout cela n'est pas dit très nettement, d'autant plus que l'auteur admet que la dette, après tout, crée plutôt une dépendance en sens inverse, et que le commerce Est-Ouest « *conçu comme une incitation des Soviétiques à la modération, est devenu l'instrument d'un chantage potentiel utilisé non par nous, mais contre nous* ».

Celui qui a été l'architecte de cette politique n'insiste guère sur ses responsabilités en la matière et se borne à indiquer qu'il fallait mettre la puissance économique de l'Occident « *au service d'une stratégie globale* ». Faut-il rappeler que cette stratégie et surtout la coordination entre Occidentaux relèvent des choses qui sont plus faciles à dire qu'à faire et n'existent pas plus aujourd'hui que du temps où l'ancien secrétaire d'Etat était aux affaires ?

« La catastrophe »

M. Kissinger est un peu moins venimeux à l'égard des Européens que certains de ses compatriotes (1). Certes, les dirigeants du Vieux Continent « *n'ont pas beaucoup de quoi être fiers* », mais, faute d'un « *clair signal* » qui aurait dû être envoyé par Washington (« *nous devons diriger l'alliance* », note-t-il plus loin), « *la veulerie européenne devient un alibi* » à l'inaction américaine.

Quant à l'alliance atlantique, « *elle a fonctionné trop longtemps comme si elle n'était qu'une garantie nucléaire américaine unilatérale* ». Aussi, « *la combinaison de neutralisme et de pacifisme* » constatée actuellement, les problèmes qui en découlent à propos des euromissiles « *vont conduire, tôt ou tard, à la catastrophe* ».

On reconnaît là le ton alarmiste du discours désormais fameux prononcé par l'ancien secrétaire d'Etat, à Bruxelles, en 1979. Mais il est douteux que la seule mesure qu'il préconise — *le renforcement des défenses classiques de l'OTAN* — suffise à résoudre les problèmes autrement plus vastes qui se posent à l'alliance.

MICHEL TATU.

(1) Ainsi le *Chicago Tribune*, dans un éditorial du 8 janvier, se demande si les Etats-Unis « *ont besoin de ces alliés européens égoïstes et véreux* », de ces Européens « *rendus gras et prospères par l'aide et la protection des Etats-Unis* » et qui « *ont perdu la vitalité animale nécessaire pour survivre dans un monde dangereux* ». Le journal préconise de « *retirer quelques troupes d'Europe pour forcer les Européens à augmenter leurs budgets de défense* ».

La poudrière guatémaltèque

(Suite de la première page.)

Le groupe dirigeant en place depuis lors est traditionnellement considéré comme l'un des plus solides remparts de l'Occident en Amérique centrale — le seul depuis la chute de Somoza, en juillet 1979, au Nicaragua.

Le Guatemala est aussi un pays-clé en raison de sa structure économique, la plus importante et la plus moderne de la région. C'est lui qui avait le plus bénéficié de la création du marché commun centro-américain, aujourd'hui moribond. Les investissements américains y sont deux fois plus importants qu'au Salvador, par exemple. Facteur déterminant, enfin : le Guatemala possède du pétrole. Officiellement, ses réserves sont évaluées à 2,4 milliards de barils.

L'armée guatémaltèque, avec ses quatorze mille hommes, est puissante et bien entraînée. De 1950 à 1977, trois mille trois cent trente-quatre officiers guatémaltèques ont, selon le Pentagone, suivi des cours dans les académies militaires nord-américaines.

Politiquement, enfin, c'est ici que se trouve la droite la plus combative. Au Nicaragua, les Etats-Unis comptaient sur un homme : Anastasio Somoza. Au Guatemala, ils peuvent s'appuyer sur toute une classe politique, économique et militaire, qui entretient de nombreux liens avec l'administration Reagan. Elle a contribué à financer la campagne électorale du président des Etats-Unis.

Les relations entre le gouvernement américain et ses alliés locaux ne sont pourtant pas toujours faciles. Ainsi ces derniers, n'ont-ils pas écouté le général Vernon Walters, envoyé spécial du président Reagan, lorsqu'il leur a dit, au début de l'année, de choisir un président civil à la prochaine élection et de montrer plus de discrétion dans la répression.

Il s'agissait alors de faciliter la reprise de l'aide militaire suspendue par le président Carter à la suite d'un massacre de paysans dans les locaux de l'ambassade d'Espagne, le 31 janvier 1979. La nouvelle administration ellemême ne peut tolérer les excès trop voyants si elle veut obtenir du Congrès les autorisations nécessaires au déblocage de crédits.

Les dirigeants guatémaltèques savent qu'on ne peut les laisser tomber sous aucun prétexte. Ils en profitent, quoi qu'il en coûte aux Etats-Unis. Ceux-ci, en éliminant, en 1954, un gouvernement bénéficiant d'un réel soutien populaire, ont jeté le pays dans un cycle de violence.

Depuis le milieu de la dernière décennie, les groupes qui se partagent le pouvoir ont dû recourir à des méthodes chaque fois plus brutales. Sous le président Carter, ils ont, par peur de le voir rechercher une solution de rechange libérale, éliminé physiquement les principaux dirigeants du centre. Ils ont ainsi poussé les progressistes modérés dans les bras des révolutionnaires. De leur côté, après l'échec des premières tentatives d'une guérilla limitée aux zones à population essentiellement blanche et métisse, à l'est du pays, de petits groupes de combattants ont décidé de tenter l'impossible : s'implanter dans des zones totalement indiennes de l'Ouest et du Nord. Selon toute apparence, ils sont en train de réussir.

Longtemps réservée à l'égard des conflits entre les non-Indiens, la population indigène (la moitié des habitants du pays) semble se réveiller. Sa division en plus de vingt ethnies différentes s'estompe du fait du travail politique des organisations syndicales et des groupes de lutte armée.

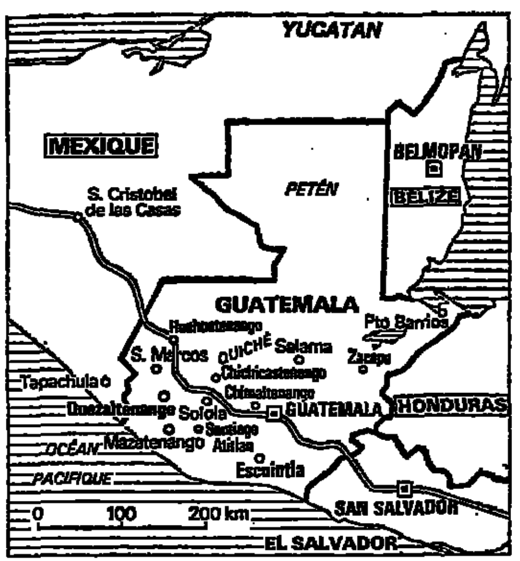
Les Indiens constituent la majorité de la main-d'œuvre utilisée dans la culture des grands produits agricoles d'exportation dont le Guatemala tire l'essentiel de ses ressources. Elle était jusqu'à présent d'autant plus silencieuse qu'elle ne parle pas l'espagnol. Mais, depuis dix ans, les guérilleros ont fait l'effort d'apprendre les langues indigènes. Désormais, un nombre important de chefs de maquis sont des Indiens purs. Quand les insurgés s'emparent d'un village ou d'une ville pour quelques heures, ce sont eux qui s'adressent dans leur langue aux habitants réunis sur la place centrale.

L'Eglise, dont la hiérarchie est fidèle au régime, a progressivement basculé sous l'influence des théologies de la pauvreté. Les révolutionnaires se montrant moins sectaires et les religieux plus sensibles aux problèmes des plus misérables, la jonction en a été facilitée.

Dernier élément qui a contribué à l'étonnant développement de la lutte armée : l'exemple nicaraguayen. Anastasio Somoza était, dans la région, le champion de l'anticommunisme, l'allié privilégié des Etats-Unis, un dictateur tout-puissant. Sa chute a accrédité l'idée qu'aucun régime n'était indéracinable.

On a peine à imaginer le niveau de lutte atteint par les groupes révolutionnaires guatémaltèques. Certes, ils ne sont pas encore parvenus à se doter d'une organisation centrale, mais, leur capacité militaire est sans doute supérieure à celle de leurs homologues salvadoriens.

Depuis septembre, ils sont à l'étape qu'ils qualifient de « *généralisation de la guerre* » : plus d'une centaine d'actions ont eu lieu, dans vingt départements sur vingt-deux en un seul mois.



En octobre, les maquisards ont, entre autres actions, abattu un hélicoptère et attaqué des installations pétrolières au nord. Le 30 octobre, deux cents guérilleros se sont emparés de la capitale départementale de Solola. Le gouverneur et le commandant militaire ont trouvé la mort au cours des combats. Le même jour, deux autres capitales départementales, Mazatenango et Escuintla, ont été attaquées.

Le régime n'est certes pas encore en danger. Mais à l'activité croissante de la guérilla s'ajoute une situation économique difficile. Cette double menace commence à provoquer de sérieuses tensions au sein des groupes dirigeants dont la force principale était jusqu'alors une exceptionnelle cohésion.

FRANCIS PISANI.

Prochain article :

UNE DROITE SANS COMPLEXES, MAIS PRÉOCCUPÉE

Argentine

● BUENO - AIRES DENONCE LE TRAITE DE 1972 SUR LES DIFFERENDS FRONTALIERS AVEC LE CHILI. — Cette décision, annoncée le jeudi 21 janvier par le gouvernement argentin, n'a suscité aucune réaction du Chili. Les deux pays s'affrontent en particulier sur le tracé de leur frontière dans le chenal de Beagle. Le traité de 1972 prévoyait le recours à la Cour internationale de La Haye. Buenos-Aires propose de négocier un autre accord sous la médiation du pape. — *(A.F.P.)*

Haïti

Les instigateurs du coup de main manqué spéculaient sur l'état de santé de M. Jean-Claude Duvalier

De notre correspondante

New-York. — De nouveaux désordres ont éclaté le dimanche 17 janvier à Miami, à la suite de l'expulsion d'un Cubain, M. Andres Rodriguez Hernandez, passager clandestin à bord d'un cargo panaméen qui faisait escale en Floride. C'était la première fois depuis l'arrivée de M. Fidel Castro au pouvoir, en 1959, qu'un réfugié cubain était refoulé par les autorités américaines. Trois mille manifestants cubains se sont violemment heurtés à la police qui a fait usage de gaz lacrymogènes et a arrêté trente-quatre personnes.

Il semble que les autorités aient voulu faire un exemple et prouver, notamment aux réfugiés haïtiens, que l'administration Reagan a l'intention d'appliquer à tous sa nouvelle politique de restriction de l'immigration illégale. Cela n'a pas empêché quelque deux cents haïtiens de manifester de leur côté contre l'inculpation de M. Bernard Sansaricq, l'instigateur du coup de main manqué de la semaine dernière contre le gouvernement de M. Jean-Claude Duvalier.

M. Sansaricq, qui avait été arrêté par les gardes-côtes américains, mercredi dernier avec vingt-cinq compagnons, alors que leur voilier, le *Caicos-Cloud*, faisait eau au large de la côte nord-ouest de Haïti, a été ramené dimanche 17 janvier à Miami et inculpé d'infraction à la loi de 1794 sur la neutralité (*le Monde* du 20 janvier). Il risque trois ans de prison et 3 000 dollars d'amende.

Il a été laissé en liberté après avoir versé une caution de 400 000 dollars. Deux de ses compagnons, MM. Milo Gousse et Philippe Carre, qui habitent Montréal, ont été également inculpés et libérés sous caution.

Il semble bien que la tentative de M. Sansaricq ait péché par légèreté. Ses projets étaient le secret de Polichinelle : quelques jours avant la fin de l'année, l'un de ses partisans nous en avait exposé les grandes lignes, à Miami, soulignant que l'affaire devait avoir lieu « *avant le 31 décembre* ». La communauté haïtienne réfugiée aux Etats-Unis paraissait convaincue que la nouvelle d'un débarquement de forces, hostiles au clan Duvalier provoquerait un ralliement immédiat de la population de l'île.

M. Sansaricq, qui appartient à une famille connue de Haïti dont quatorze membres ont été massacrés en 1964 par les « duvaliéristes », a trente-sept ans. Il est aujourd'hui propriétaire d'une station d'essence à Fort-Lauderdale, au nord de Miami. M. Sansaricq et ses compagnons avaient frété un avion pour les déposer, le 2 janvier, sur l'île de Caicos, une petite possession britannique dont une partie des habitants est d'origine haïtienne. Très vite, les autorités soupçonnèrent les nouveaux arrivants de préparer une action contre Haïti. Le 7 janvier, des armes étaient découvertes dans un DC-3 arrivant de Miami. La nouvelle filtra et plusieurs journalistes accoururent de Floride. M. Sansaricq ne se fit pas faute de leur faire des déclarations. Un représentant de l'ambassade des Etats-Unis aux Bahamas vint discuter avec le chef des Haïtiens, mais ne lui fit aucune promesse, sinon de le soutenir... s'il réussissait.

Le 10 janvier, Sansaricq et ses hommes quittèrent Caicos à bord d'un petit voilier. Mais, bientôt désemparé, le *Caicos-Cloud* était intercepté par la garde-côte américaine. La veille, d'autres partisans étaient arrivés en hydravion à l'île de la Tortue où ils se heurtaient aux « léopards », le corps d'élite de l'armée haïtienne.

Ce coup de main manqué paraît aussi avoir été décidé sur la foi de nouvelles alarmantes concernant la santé de M. Jean-Claude Duvalier. D'après des informations qui circulent dans la communauté haïtienne de New-York, M. Duvalier n'aurait pas été victime d'un attentat, comme on l'avait cru, mais se serait blessé avec le revolver qu'il porte toujours sur lui, en jouant au badminton.

NICOLE BERNHEIM.

DROITS DE L'HOMME

Le 23 janvier, Journée mondiale des disparus

La terreur par le silence

Amnesty International fait du samedi 23 janvier la Journée mondiale des disparus et publie à cette occasion un *Rapport sur une nouvelle technique de répression* dans la collection « Points » du Seuil.

C'est par son ampleur seulement — surtout en Amérique centrale et *du Sud* — que le recours aux « disparitions » d'opposants réels ou présumés a pu innover au cours des deux dernières décennies. Le procès public, le poteau, l'échafaud, *le poing coupé du parricide*, le bûcher de l'hérétique, ces classiques de la terreur n'ont jamais dans l'histoire fait méconnaître les vertus de l'intimidation par le silence. Vieille pratique qui a peuplé les in-pace de l'Inquisition et les Plombs de Venise avant d'être codifiée par les nazis sous le nom de *Nacht und Nebel* (« nuit et brouillard »). Keitel en résumait alors l'efficacité : « *Les prisonniers disparaîtront sans laisser de trace et cela aura un effet dissuasif.* » Pour ceux qui restent, rien n'est plus affreux que le tourment par l'incertitude. En enjoignant, au seuil de son Enfer, de « *laisser toute espérance* », Dante l'avait privé de ce suprême raffinement qu'analyse, dans son petit livre clinique, Amnesty International.

« *Disparition... le mot suggère une perte inexplicable, irrémédiable.* » Amnesty observe au passage que les parents et, au-delà de leur groupe terrifié, l'opinion « *en sont souvent les cibles véritables* ». En tant que « *pratique gouvernementale particulière* », cette technique de *répression a pris toute son ampleur* d'abord au Guatemala après 1966, puis au Chili, enfin en Argentine. L'organisation de défense des prisonniers politiques, comme pour conjurer la charge maléfique du terme, se refuse à désigner les « *desaparecidos* » sans les guillemets qui s'imposent pour rappeler qu'ils « *sont quelque part* », fût-ce, le plus souvent, sous trois pieds de terre.

Amnesty démonte le procédé au prix d'« *un travail d'enquête et de documentation considérable pour établir irréfutablement la responsabilité des gouvernements en cause* ». Sous l'apparent désordre, c'est une technique de répression très élaborée, comme le montre, notamment, l'action de la Dina au Chili dès 1974 et la façon dont le pouvoir y a brouillé les pistes dans un maquis de dispositions « *légales* ». En Argentine, elle s'est inscrite dans le cadre d'une véritable « *guerre d'extermination des éléments présumés subversifs* ». Partout, elle revêt le même caractère. Fausse démission de l'Etat devant son droit de vie et de mort, elle lui permet, contrairement au principe fondamental, de se réclamer de *sa propre turpitude*. Ne s'inscrivant pas dans sa « *légalité* », les disparitions que le pouvoir organise en sous-main « *disparaissent* » à ses propres yeux. La répression la plus atroce est niée au moment où elle fait rage, jeu de miroirs, comme ces interrogatoires menés au Brésil par les Doi-codi, auxquels des prisonniers aux yeux bandés sont soumis par des tortionnaires qui s'encouragent entre eux sous des *pseudonymes*.

L'État Ponce Pilate

Coupable d'enlèvements, de séquestrations arbitraires et d'assassinats extrajudiciaires, l'Etat donne aux familles ou aux organisations internationales saisies par elles des réponses « *évasives ou désinvoltes* », quand elles n'atteignent pas au comique involontaire du Chili faisant observer à la commission interaméricaine des droits de l'homme que, « *dans bien des cas, les personnes disparues sont retrouvées dans des cachettes, se livrant à des actes hostiles au gouvernement* ». Pour maintenir la fiction de son ignorance, le Ponce Pilate officiel recrute, comme au Guatemala ou au Salvador des « *forces irrégulières* » sur lesquelles on pourra toujours faire *peser* la *responsabilité* des « *bavures* ».

Généralement composée de fanatiques ou de pauvres diables rêvant de « *vivre presque aussi bien que des policiers* », ces milices se réclament d'une haute mission. Ainsi, l'Orden salvadorien a pour programme officiel de « *répandre l'idéologie démocratique chez les paysans et les ouvriers des campagnes...* » Dans la plupart des pays, enfin, les magistrats qui s'aviseraient de se montrer trop curieux sont assassinés (Ouganda) ou mis hors d'état de nuire (Philippines). Amnesty observe que « *partout où la disparition est une politique ou une pratique systématique, les gouvernements ont écarté toutes les dispositions légales limitant les sanctions contre les coupables présumés de crimes politiques* ». Suprême trouvaille qui harmonise le déni de justice et la loi !

Les conséquences humaines de la pratique des « *disparitions* » sont décrites enfin par Amnesty *sur* la base de constatations qui font froid dans le dos. Ce qui a *été* mis au point, principalement en Amérique latine, est une véritable technologie du deuil incertain. Des médecins et psychiatres ont étudié, notamment dans une enquête menée sur deux cent huit cas en 1978 à Santiago-du-Chili, les effets destructeurs sur les enfants du traumatisme subi après l'enlèvement de leurs parents, souvent perpétré sous leurs yeux. Les proches des disparus passent par des phases *d'anxiété intense et de recherche* obsessionnelle qui constituent au sens propre du mot une torture mentale. Dans l'amertume et la dérision, les « *folles de mai* » ont inscrit dans la langue de ce temps la réalité de cette aliénation.

Que peut-on faire contre le fléau ? Peu à peu la communauté internationale se mobilise, notamment avec la très ferme résolution de l'Assemblée générale de l'ONU du 20 décembre 1980. Mais, contre le lacet des Muets, la parole est le seul recours. Crier, révéler, dénoncer, faire que sans cesse des cercles s'élargissent sur le lac noir où sombrent tant de vies, c'est à quoi appelle, plus particulièrement en ce jour, Amnesty International.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

● RECTIFICATION. — La Commission des droits de l'Homme, dont nous citions, dans nos éditions du vendredi 22 janvier, l'intervention en faveur de Mme Lavrova, nous prie de préciser que son adresse à Genève est au 8, rue Winkelried, et non pas à l'Office des Nations unies, comme nous l'avons indiqué par erreur. De plus, elle précise que Mme Simone Veil (contrairement à ce qui était indiqué dans la documentation qui nous a été fournie) n'a pas soutenu cette requête, mais a simplement informé la Commission du vote du Parlement européen en faveur de cette Soviétique qui fait une grève de la faim pour obtenir le droit d'épouser un Français.

● *L'Assemblée européenne*, à l'initiative de son groupe communiste, a demandé vendredi 22 janvier au président du conseil des Communautés des Dix de tout mettre en œuvre pour obtenir la libération des cinquante-deux syndicalistes de la DISK dont le procès est en cours à Istanbul, et celle des détenus politiques. Les parlementaires réclament également la suspension de toute aide financière à la Turquie jusqu'au rétablissement des libertés et droits de l'homme. — *(Corresp.)*

Le nouveau secrétaire général de l'ONU affirme son intérêt pour les problèmes humanitaires

New-York (Nations unies). — Le nouveau secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, a tenu, jeudi 21 janvier, sa première conférence de presse.

Homme modeste et diplomate de carrière, M. Perez de Cuellar s'est excusé par avance de rester « *neutre* ». « *En tant que secrétaire général*, a-t-il dit, *je me dois de rester objectif et indépendant* ». Il a fait à plusieurs reprises allusion à cette « *indépendance* », comme s'il voulait lever l'hypothèque qui avait pesé sur la fin du mandat de son prédécesseur, M. Waldheim, accusé par certains pays occidentaux de faire le jeu du tiers-monde, voire des pays communistes.

Interrogé sur le rôle des Nations unies en Amérique centrale et du Sud, M. Perez de Cuelar, qui est péruvien, est resté prudent : « *Je suis le premier secrétaire général originaire d'Amérique latine*, a-t-il dit, *je suis donc très sensible à ces questions.* » Parlant de la Namibie, il ajouta plus tard qu'« *appartenant à une société multiraciale* », il était « *très sensible aux problèmes de l'apartheid* ».

A propos de la Pologne, M. Perez de Cuellar a indiqué que les Nations unies n'avaient recueilli aucune preuve d'intervention étrangère et qu'il n'y avait eu aucune demande d'un Etat membre de porter la question devant le Conseil de sécurité. Le secrétaire général est cependant revenu à plusieurs reprises sur la question des droits de l'homme, soulignant qu'il attacherait une très grande importance aux affaires humanitaires.

Le secrétaire général, qui a joué un rôle important quand il était collaborateur de M. Waldheim, dans les tentatives de négociations des Nations unies en Afghanistan et à Chypre, a enfin indiqué qu'un de ses émissaires se rendrait prochainement à Kaboul, Téhéran et Islamabad. Un autre pourrait aller en avril à Chypre. A propos du Proche-Orient, M. Perez de Cuellar a jugé prématuré l'envoi de l'un de ses représentants sur le Golan, mais a indiqué que M. Urquhart, secrétaire général adjoint pour les affaires politiques, irait à la fin de la semaine inspecter les forces de maintien de la paix dans la région. — N. B.

Plus de soixante-dix personnes sont mortes dans les prisons turques depuis le coup d'État

affirme Amnesty International

Plus de soixante-dix prisonniers sont morts dans les prisons turques depuis la prise du pouvoir par les militaires, le 12 septembre 1980, affirme Amnesty International dans le document publié le jeudi 21 janvier, à Londres. L'organisation indique que la torture, notamment les sévices sexuels et l'usage de décharges électriques, continue d'avoir cours en Turquie. Elle précise que sur les dossiers concernant soixante-quatre cas de morts suspectes en prison, les autorités turques ont fourni des réponses pour cinquante-quatre cas. Dans deux de ces cas seulement des policiers ont été emprisonnés pour s'être livrés à des tortures ayant entraîné la mort des prisonniers.

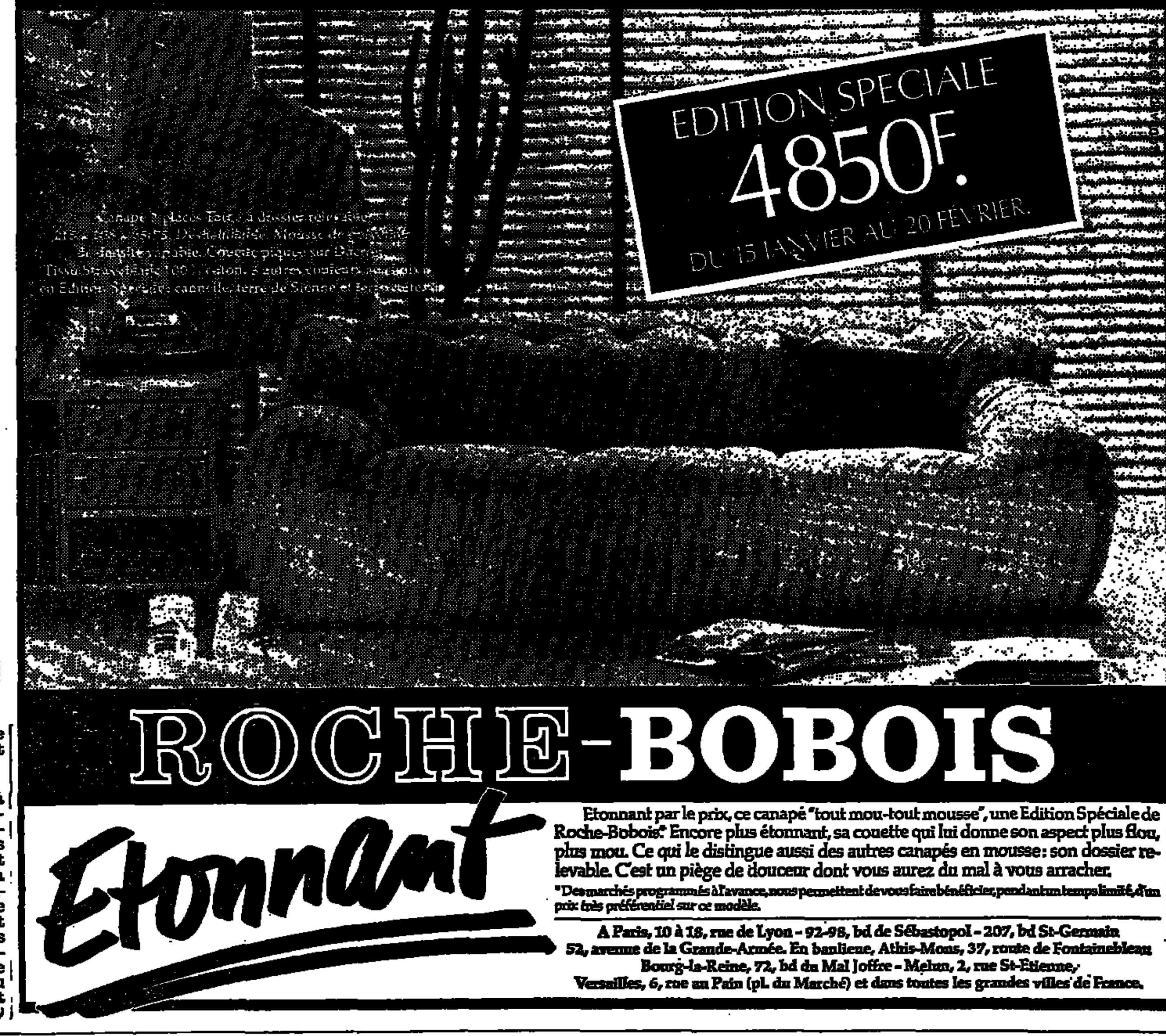
Amnesty International déplore l'interdiction faite aux prisonniers de recevoir leurs avocats et leur famille pendant les quarante-cinq premiers jours de leurs détention sans procès. En ce qui concerne une autre violation des droits de l'homme, à savoir l'impossibilité de faire appel pour les personnes condamnées à des peines de moins de trois ans de prison, le Conseil national de sécurité a annoncé, le jeudi 21 janvier, que cette interdiction n'allait bientôt plus s'appliquer qu'aux peines inférieures à six mois de prison.

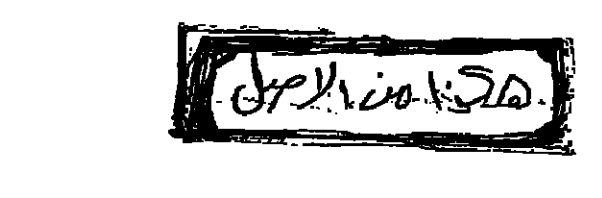
Deux représentants de la C.G.T. ont été délégués vendredi, à Istanbul, pour suivre le déroulement du procès des cinquante-deux syndicalistes de la centrale DISK contre lesquels la peine de mort a été requise.

Enfin, les docteurs Jean-Luc Devineau et Nanaick Lanternier, membres de Médecins sans frontières, qui ont été incarcérés pendant huit mois dans les prisons turques, ont regagné Paris jeudi. — *(A.F.P.)*









ASIE

Corée du Sud

Le président Chun propose un référendum sur la réunification de la péninsule

Dans un discours à l'Assemblée nationale, ce vendredi 22 janvier, le président Chun Doo-hwan a fait des propositions pour la réunification de la Corée, présentées comme *« très importantes »* dans les milieux diplomatiques sud-coréens. Le président Chun souhaite la tenue d'une conférence à laquelle siégeraient des représentants du Nord et du Sud, *« capables d'exprimer les opinions de la population des deux parties »* et qui seraient chargés de rédiger un projet de constitution d'une *« République démocratique unifiée de Corée »*. Ce projet devrait être soumis à un référendum dans toute la péninsule. Ensuite des élections générales auraient lieu pour la formation d'une *« Assemblée nationale unifiée »*. *« Les questions telles que les grandes options politiques et le nom à donner au pays unifié, les principales lignes de sa politique intérieure et extérieure »* seraient traitées lors de cette conférence, dont la date n'est toutefois pas indiquée.

Dans l'immédiat, le président sud-coréen propose la conclusion d'un accord provisoire visant à normaliser les relations entre Séoul et Pyongyang. *« Chacune des deux parties devra reconnaître le système politique et les institutions sociales de l'autre*, a dit le général Chun ; *chacune devra respecter tous les traités et accords bilatéraux que l'autre aura conclus précédemment avec d'autres pays.* » En clair, Pyongyang devrait cesser de contester la légitimité du régime sud-coréen et accepter, au moins à titre provisoire, la présence au Sud de trente neuf mille deux cents militaires américains en vertu des accords de défense entre Washington et Séoul visant à prévenir une nouvelle invasion des troupes de M. Kim Il-sung.

Les diplomates sud-coréens qui présentent ce « plan » comme un événement de nature à débloquer la situation dans la péninsule se font-ils réellement des illusions sur la possibilité qu'il soit accepté par le régime communiste du Nord ? Selon eux, il y a dans ce plan des points communs avec les nombreuses propositions de *« fédération coréenne »* avancées dans le passé par Pyongyang. Or une brochure, diffusé récemment par les services d'information de Séoul, fait une comparaison entre cette « offre » et les différentes propositions de *« gouvernement national de coalition »* ou de *« gouvernement unifié »* faites par Hanoï tout au long du conflit qui devait s'achever par l'intégration du Sud-Vietnam et la perte de son identité. *« Il n'existe aucune base de confiance mutuelle qui pourrait permettre à l'une ou à l'autre des parties de soumettre le contrôle de son armée à un gouvernement central*, constate l'auteur de cette brochure. *Cette question de la confiance réciproque est au cœur de la politique de réunification.* »

Ce problème de fond s'est-il modifié depuis le début de l'année ? Rien ne l'indique. La veille même de son discours devant l'Assemblée, le président Chun a estimé devant les responsables militaires sud-coréens que le Nord intensifiait ses préparatifs de guerre. En fait, en proposant que la population coréenne soit consultée, le général Chun sait qu'il a bien peu de chances d'être pris au mot et poursuit la guerre de propagande avec le Nord à un moment où il lui paraît possible d'améliorer son image tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La levée du couvre-feu institué depuis la fin de la seconde guerre mondiale, et la formation d'un nouveau gouvernement au début du mois, ont un peu détendu l'atmosphère au Sud où la répression brutale du *« printemps de Séoul »*, après l'assassinat de Park Chung-hee, a laissé des traces notamment parmi les étudiants. La nomination d'un nouveau premier ministre, M. Yoo Chang-soon, un homme connu pour son opposition à Park Chung-hee, a été généralement bien accueillie. Les milieux d'affaires nationaux et internationaux semblent lui faire confiance pour redresser la situation économique.

Sur le plan diplomatique, la Corée du Sud, qui a remporté un beau succès en se faisant choisir pour la tenue des Jeux olympiques de 1988, veut persuader de sa bonne foi les pays non alignés et aussi les nations développées avec lesquelles elle veut intensifier les échanges commerciaux. La France avec laquelle des contrats très importants, notamment dans le domaine nucléaire, ont été signés figure au premier rang de ces partenaires. Séoul s'est inquiété un moment des intentions de M. Mitterrand qui, à l'occasion d'une visite en Chine, avant son élection, avait fait un bref séjour en Corée du Nord, pays avec lequel la France n'avait pas de relations diplomatiques. Rien n'indique pour le moment que ces « appréhensions » soient justifiées. La Corée du Nord n'est toujours représentée à Paris que par une « délégation » n'ayant pas de rang officiel et les missions sud-coréennes qui se sont rendues ces derniers mois à Paris se sont déclarées satisfaites de l'accueil qui leur a été fait.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Inde

LE GOUVERNEMENT CENTRAL INTERDIT LE MOUVEMENT INDÉPENDANTISTE MIZO

Le gouvernement indien a interdit, jeudi 21 janvier, le Front national mizo, qui, depuis de nombreuses années a engagé une lutte armée contre le pouvoir central, dans le territoire du Mizoram, à l'est de l'Inde entre le Bangladesh et la Birmanie. Il combat pour la formation d'un Etat indépendant, comprenant, outre le Mizoram, une partie des territoires voisins de l'Assam, du Tripura et du Manipur, où vivent également des populations tribales mizo, de type mogoloide-tibétain, contrairement à la majorité des Indiens.

Neuf membres du Front, et notamment des proches de son dirigeant, M. Laldenga, ont été arrêtés. M. Laldenga se trouvait à New-Delhi pour y négocier avec les autorités lorsque ont eu lieu ces arrestations. Le F.N.M. a été accusé, dans un communiqué officiel, d'avoir attaqué les forces de sécurité et des représentants de l'administration du Mizoram.

Le 31 juillet 1980, le gouvernement de Mme Gandhi avait conclu avec le front un accord aux termes duquel celui-ci s'engageait à cesser ses activités terroristes et New-Delhi ses opérations de sécurité.

D'autre part, nous indique notre correspondant à New-Delhi, Patrick Francès, après trois jours de discussions, les représentants du gouvernement central, du mouvement hostile à la présence d'immigrés originaires notamment du Bangladesh et du Népal, dans l'Etat de l'Assam, ainsi que de partis de l'opposition ont approuvé le mercredi 20 janvier un projet d'accord visant à freiner l'entrée de Bengalais. L'Assam est le théâtre d'une campagne d'agitation contre ces « étrangers » qui a donné lieu à de violents affrontements.

Afghanistan

MÉDECINS SANS FRONTIÈRES DÉNONCE LES BOMBARDEMENTS DE SES DISPENSAIRES

L'association Médecins sans frontières (1) a dénoncé, mercredi 20 janvier, au cours d'une conférence de presse, à Paris, le bombardement de trois de ses « hôpitaux » en Afghanistan par les forces soviéto-afghanes. Ils sont *« systématiquement pris pour cibles par les hélicoptères et les Mig »*, a déclaré le docteur Malhuret. Ainsi, en novembre 1981, a-t-il indiqué, l'« hôpital » de Jahori, dans le Hazarajat, a été rasé alors que le reste du village n'a pas été touché. Les médecins français alertés par un précédent bombardement avaient cependant pu évacuer auparavant les malades. Deux autres dispensaires, l'un dans la vallée du Panshir, et l'autre dans le Nangarhar, ont également été détruits dans les mêmes conditions.

Selon le docteur Malhuret, outres les blessures de guerre, dues en grande partie à l'explosion de mines se présentant sous forme de jouets ou d'autres objets, la population afghane — en particulier les enfants — est victimes de maladies endémiques (tuberculose, lèpre, mycose, malnutrition, déshydratation).

Médecins sans frontières dispose d'équipes médicales en permanence depuis plus d'un an dans l'est de l'Afghanistan, à côté d'autres associations (*le Monde* daté 27-28 décembre).

(1) 161, boulevard Lefebvre, 75015. Tél. 828-39-61.

● *M. Ceausescu* a déclaré, au cours d'un dîner offert, le mercredi 20 janvier, en l'honneur du président pakistanais, le général Tia-Ul-Haq, que la Roumanie n'avait cessé de plaider en faveur d'un règlement politique en Afghanistan, par des négociations directes avec le gouvernement de Kaboul, afin d'obtenir la fin de toute aide extérieure aux forces hostiles au régime Karmal et le retrait des troupes soviétiques. — *(Reuter.)*

AFRIQUE

Le roi Hassan II rencontrera M. Mitterrand le 26 janvier à Paris

Le roi Hassan II du Maroc est attendu en « visite de travail » à Paris, le mardi 26 janvier, à l'invitation de M. François Mitterrand. On ignore encore la durée du séjour en France du souverain chérifien, dont la dernière visite à Paris remonte à mars 1981. D'autre part, M. Jacques Delors, ministre français de l'économie et des finances, se rendra à Rabat à la fin de ce mois.

Enrayer la dégradation des relations bilatérales

De notre correspondant

Rabat. — Une rencontre du roi Hassan II avec M. Mitterrand était envisagée depuis l'automne dernier. A cette époque, la crise intérieure, déclenchée par la publication, le 5 septembre, du communiqué du parti socialiste (U.S.F.P.) critiquant les modalités de référendum acceptées par le roi à la conférence de Nairobi au mois d'août et l'arrestation de Mᵉ Bouabid, secrétaire général du parti socialiste, et de quatre autres dirigeants de l'U.S.F.P., avait fait ajourner le projet de visite du président français au Maroc. La condamnation, le 24 septembre suivant, de Mᵉ Bouabid et de deux de ses compagnons à une peine de prison ferme constituait dès lors un obstacle à une visite éventuelle de M. Mitterrand à Rabat. La seule possibilité pour le roi Hassan II de rencontrer le nouveau chef de l'Etat français était donc de lui rendre visite à Paris.

L'entretien entre le souverain marocain et le président de la République française se situe après la visite de M. Mitterrand à Alger, en novembre, et avant celle qu'il doit faire à Tunis, où M. Mauroy aura été reçu auparavant, en février. Les Marocains, attentifs à tout ce qui se passe chez leurs voisins, surtout algériens, et toujours prêts à comparer l'état de leurs relations avec la France avec celui des rapports entretenus par Alger et Tunis avec Paris, n'ont pas manqué de ressentir une certaine amertume.

Cette impatience s'est doublée d'une certaine irritation à la suite des critiques formulées par différentes associations ou partis français depuis l'arrestation des dirigeants du parti socialiste marocain. Ces commentaires, assortis de missions d'enquête, ont suscité, de la part des journaux de Rabat, de vives répliques qui ont parfois pris la forme de réquisitoires contre les moyens d'information français et aussi contre le parti socialiste. Ce dernier a même été qualifié dans un éditorial publié en décembre dans *le Matin du Sahara*, journal dirigé par M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre d'Etat, de *« centre de subversion »* contre le royaume chérifien. Le jumelage entre la ville du Mans et la localité sahraouie de Haouza, située dans une partie du Sahara hors du retranchement marocain, a achevé d'irriter Rabat.

Mais ni du côté marocain ni du côté français, on n'était disposé à laisser les relations franco-marocaines se dégrader davantage. Le Maroc a trop conscience du caractère irremplaçable de la coopération franco-marocaine, que la coopération croissante avec les Etats-Unis ne saurait supplanter.

En visite privée à Paris, Mᵉ Boucetta, ministre marocain des affaires étrangères, avait insisté, le 15 janvier, sur la nécessité de maintenir des relations privilégiées avec la France.

A Paris, on est tout aussi conscient de la nécessité de maintenir les liens étroits entre les deux pays, et la visite prévue au Maroc de ministres français illustre cette volonté. La négociation de la convention financière annuelle, fin janvier, devrait donner à la France l'occasion de manifester son désir de maintenir la coopération avec le Maroc à un haut niveau.

Le voyage du roi Hassan II à Paris pourrait, au-delà de la relance économique, favoriser un nouveau départ des relations politiques.

ROLAND DELCOUR.

PROCHE-ORIENT

Après le rejet de la résolution sur le Golan au Conseil de sécurité des Nations unies

Satisfaction discrète à Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. — Il y a déjà bien longtemps que les dirigeants israéliens n'accordent plus une grande attention aux décisions des Nations unies. Ils ont encore observé cette attitude après les derniers débats du Conseil de sécurité sur l'annexion du Golan. Aucun commentaire officiel dans les vingt-quatre heures qui ont suivi, pas même pour apprécier l'intervention des Etats-Unis opposant leur veto à une résolution qui appelait à des sanctions contre Israël. Pourtant, si à Jérusalem on se préoccupe parfois de ce qui se passe au palais de verre de Manhattan, c'est pour mesurer les bonnes et mauvaises dispositions de l'allié américain et des pays européens envers Israël. Cette absence de réaction prouve que le gouvernement de M. Begin n'avait aucun doute sur le soutien de Washington et le considérait comme acquis.

Le veto américain n'est qu'une confirmation de l'amélioration des relations entre Jérusalem et Washington au cours des dernières semaines. Le différend causé en décembre par la condamnation américaine de la loi sur le Golan semble appartenir au passé. La violente colère de M. Begin dénonçant les sanctions de principe prises par Washington — notamment la suspension d'un accord de coopération stratégique — paraît oubliée (*le Monde* du 22 décembre). Déjà, lors de la visite à Jérusalem du secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig, les 14 et 15 janvier, il n'avait plus du tout été question des divergences existant entre les deux alliés.

Cependant, dans la presse israélienne, observateurs et éditorialistes manifestent quelques réserves à propos de l'indulgence américaine, en soulignant que celle-ci ne serait qu'apparente et n'aurait pour but que de ménager M. Begin par crainte de nouvelles initiatives intempestives de sa part, les dirigeants de Washington redoutant, entre autres, une opération militaire israélienne au Liban, et désirant que rien ne vienne entraver l'évacuation du Sinaï en avril. Mais les membres du cabinet de M. Begin font comme s'il n'y avait plus guère de difficultés entre Jérusalem et Washington et se montrent bien davantage inquiets de l'état des relations entre Israël et l'Egypte.

Ils ont récemment relevé une série de déclarations égyptiennes qui, à leurs yeux, indiquent que le gouvernement de M. Moubarak *« durcit nettement ses positions »* à l'égard d'Israël, en particulier au sujet du règlement du problème palestinien, précisément au moment où M. Haig veut sortir de l'impasse les négociations sur l'autonomie (le secrétaire d'Etat sera, de nouveau, à Jérusalem et au Caire la semaine prochaine pour préparer une reprise des pourparlers). On note, à Jérusalem, que les dirigeants du Caire ne cachent pas leurs réticences quant à une véritable relance de ces discussions et déclarent que rien ne presse parce qu'il ne leur paraît pas nécessaire de parvenir à un accord quelconque sur l'autonomie avant le mois d'avril, comme le souhaite M. Haig.

Dans une interview publiée au Caire le 21 janvier, le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Kamal Hasean Ali, a souligné que les Egyptiens ne voulaient pas prendre dans les négociations la place des Palestiniens, n'admettraient *« aucune restriction »* aux droits de ces derniers et rejetaient l'idée d'une *« déclaration de principe »* sur l'autonomie. M. Kamal Hassen Ali a rappelé que les désaccords entre Jérusalem et Le Caire restaient *« très importants »*. Il a ajouté que le principe de l'autonomie devait s'appliquer non seulement à la population de Cisjordanie et de Gaza, mais aux territoires eux-mêmes et que les habitants arabes de Jérusalem devaient participer eux aussi au processus.

D'autre part, les Israéliens ont noté que la presse du Caire, le 21 janvier, avait vivement critiqué le veto américain au Conseil de sécurité. Ces indications en provenance d'Egypte réveillent en Israël de vieilles et fortes inquiétudes, car on craint plus que jamais que le président Moubarak, après avoir récupéré le Sinaï, ne change d'attitude envers Israël pour tenter un rapprochement avec les autres pays arabes et, au besoin, pour provoquer un nouveau processus de paix.

FRANCIS CORNU.

● RECTIFICATIF. — C'est par erreur que, dans nos éditions du jeudi 21 janvier, nous avons écrit que l'Egypte avait été placée sous mandat britannique. En réalité, ce pays a été occupé sans statut juridique particulier, de 1882 à 1914, par la Grande-Bretagne, qui a ensuite exercé sur lui son protectorat formel de 1914 à 1922.

L'abstention de la France a profondément déçu les pays arabes

Si le veto américain (*le Monde* du 22 janvier) au projet de résolution du Conseil de sécurité menaçant Israël de sanctions s'il maintenait l'annexion du Golan syrien était attendu dans les capitales arabes, l'abstention dans ce débat de pays européens *« amis de la nation arabe »*, et principalement de la France, a suscité des commentaires amers. Même Radio-Ryad a appelé les Arabes à *« reconsidérer leurs relations »* avec les Etats comme la France, le Royaume-Uni et le Japon.

A Damas, on déclare que *« le veto américain encouragera Israël à violer la charte des Nations unies et à spolier de nouveau la terre arabe, et qu'il réduit à néant les chances de paix »*. Quant à l'organisation de la libération de la Palestine, elle a invité, depuis Damas, tous les Arabes à suivre *« une politique de confrontation face aux Etats-Unis et à leurs intérêts dans la patrie arabe »*.

A Paris, M. Yazid, représentant de la Ligue arabe en France, a, pour sa part, insisté sur l'*« abstention des pays industrialisés* (qui) *mérite réflexion sur leurs intentions réelles dans leurs rapports avec le Sud et le tiers-monde »*.

Sévère condamnation à Alger

Cependant, c'est à Alger, nous câble notre correspondant Daniel Junqua, que l'attitude d'Etats comme la France a été le plus sévèrement commentée. Le porte-parole des affaires étrangères a ainsi dénoncé *« l'ambiguïté du vote de certains membres du Conseil de sécurité, notamment ceux qui détiennent des responsabilités particulières dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales »*. Il a fait remarquer que le problème soumis à cette instance concernait *« une violation flagrante du droit international et de la charte des Nations unies puisqu'il s'agissait de l'acquisition de territoires par la force »*. *« Il appartient dès lors*, a-t-il conclu, *à la communauté internationale dans son ensemble d'assumer pleinement sa responsabilité devant les dangers qui découlent de l'attitude sioniste et de la complaisance de certains pays membres du Conseil de sécurité. »*

A TRAVERS LE MONDE

Cuba

● LIBERATION DE QUATRE RESSORTISSANTS AMERICAINS. Ces quatre détenus font partie d'un groupe de vingt-deux ressortissants américains (dont cinq jouissent de la double nationalité américaine et cubaine) maintenus en prison à La Havane pour être entrés illégalement à Cuba, la plupart en possession de drogue. Leur libération, attendue le vendredi 22 janvier, fait suite à la visite à La Havane de trois membres du Congrès de Washington qui ont été reçus par M. Fidel Castro. Le 22 octobre 1980, trente-trois citoyens américains avaient déjà été graciés et expulsés. — *(A.F.P.)*

Honduras

● UN PRETRE CATHOLIQUE MENACE DE MORT PAR L'ARMEE. — Le père Fausto Milla, curé d'une paroisse proche de la frontière salvadorienne, a déclaré le jeudi 21 janvier qu'il quittait le Honduras car il était menacé de mort par l'armée en raison de ses activités en faveur des réfugiés salvadoriens. Le père Milla a, en particulier, dénoncé le massacre, en 1979, de plusieurs centaines de Salvadoriens sur le fleuve Lempa, au cours d'une opération combinée entre les armées du Salvador et du Honduras. — *(A.P.)*

Iran

● ASSASSINAT D'UN IMAM. — L'Imam de la prière du vendredi, de la région de Bissaran au Kurdistan d'Iran, a été assassiné par des éléments du groupe maoïste kurde « Komeleh. » Le religieux sunnite, le cheikh Ali Bissarani, se trouvait dans sa mosquée quand il a été abattu par les guerilleros autonomistes. — *(A.F.P.)*

● UN APPEL DE LA LIGUE IRANIENNE DES DROITS DE L'HOMME, diffusé à Paris et signé par plus de quatre-vingts intellectuels ou organisations (comme la Fondation Bertrand-Russell pour la paix) de onze pays, dont la France, demande notamment que soient appliqués en Iran les principes de l'égalité entre les sexes et les ethnies, que soit abolie la loi du talion et garantis les droits syndicaux des ouvriers et des étudiants.

Israël

● LES OBSEQUES DE LEOPOLD TREPPER. — Le chef de l'« Orchestre rouge », Leopold Trepper, le plus important des réseaux d'espionnage soviétiques de la seconde guerre mondiale, décédé, mardi, à l'âge de soixante-dix-sept ans, a été enterré, le jeudi 21 janvier, à Jérusalem. Une foule peu nombreuse, quelques dizaines de personnes, amis du défunt, ont suivi le cortège, aucune autorité officielle n'était présente à la cérémonie. — *(A.F.P.)*

Libye

● REPORT DU PROCES DE TROIS FRANÇAIS. — Le procès de Mme Denise Dupont et de ses deux enfants, Alain (vingt-quatre ans) et Jean-Claude (vingt ans), incarcérés depuis vingt et un mois à Tripoli pour *« espionnage au profit des Etats-Unis »*, a été reporté pour la douzième fois le jeudi 21 janvier. Le consul de France n'a pas été admis dans l'enceinte du tribunal. La prochaine audience a été fixée au 21 février (*le Monde* du 6-7 septembre 1981).

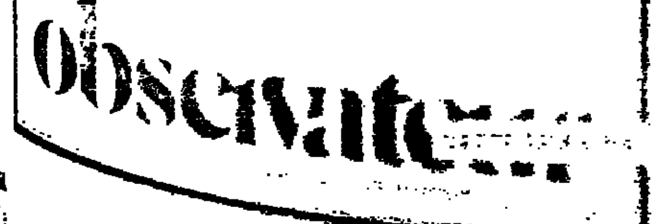
● DES CAMIONS AMERICAINS UTILISES PAR L'ARMEE. — Le département d'Etat a confirmé, jeudi 21 janvier, que la Libye avait transformé des camions achetés aux Etats-Unis il y a quatre ans pour les employer à des usages militaires, en violation d'assurances écrites. Le *New York Times* a rapporté jeudi que Tripoli avait modifié les 400 camions achetés en 1978 à la firme américaine Oshkosh Truck Corporation pour qu'ils puissent transporter des chars. Les Etats-Unis ont désormais interdit toute livraison de nouveaux camions ou de pièces détachées à la Libye. *(Reuter.)*

Suisse

● TREVE DES ATTENTATS ARMENIENS EN SUISSE ? — L'Armée secrète arménienne de libération a lancé, le jeudi 21 janvier, un appel à ses membres en faveur d'une trêve des attentats en Suisse et contre les institutions suisses à l'étranger. Cette décision peut s'expliquer par la reconnaissance, de la part de la justice genevoise, dans le verdict condamnant à quinze ans de réclusion M. Jamkodjian, accusé du meurtre d'un employé du consulat turc (*le Monde* du 22 décembre 1981), du génocide arménien par les Turcs en 1915. Le texte du jugement fait, en outre, grief aux autorités turques de persister à nier ce génocide. — *(Corresp.)*

A L'ASSEMBLÉE NA...

Le juge pourra refuser la résil... d'un locataire privé de re...



Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le juge pourra refuser la résiliation du bail d'un locataire privé de ressources

Mais le propriétaire sera indemnisé

Jeudi 21 janvier, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi relatif aux droits et obligations des locataires et des bailleurs.

● *Résiliation du bail.*

L'article 16 précise les conditions dans lesquelles le non-paiement du loyer et des charges conduit à une résiliation du bail, de plein droit ou par jugement. Le locataire *qui n'aurait pu* s'acquitter de sa dette en temps utile devra, dans le délai d'un mois, saisir le juge. Celui-ci pourra accorder des délais de paiement (et donc de rattrapage de la dette) allant jusqu'à deux ans, sans que pour autant le contrat soit résilié.

● *Locataires privés de moyens d'existence.*

L'article 17 prévoit que « *même si le bail comporte une clause prévoyant la résiliation de plein droit du contrat de location, le juge peut rejeter toute demande du bailleur tendant à faire constater ou prononcer la résiliation du bail pour non-paiement de loyer, si le locataire est de bonne foi et se trouve privé de moyens d'existence* ». Pour l'appréciation de la situation du locataire, il sera tenu compte « *de son âge, de son état de santé, de ses biens, de sa situation fiscale et des différents obstacles qui peuvent l'empêcher d'exercer une activité rémunérée* ». Une loi ultérieure précisera les conditions d'indemnisation du propriétaire. M. Clément (U.D.F., Loire) estime que cet article « *remet en cause tout le droit* », et notamment le droit de propriété. Selon lui, les droits des locataires deviennent « *notablement supérieurs* » à ceux des propriétaires.

M. Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement, annonce *que le projet de loi prévoyant* les modalités de l'indemnisation des propriétaires sera déposé dans un délai d'un an. Après avoir souligné que ces dispositions concernent environ trois mille six cents cas qui sont « *humainement douloureux* », il ajoute : « *Je constate que, dans ma commune, la soupe populaire, au cours des quatre dernières années, a vu sa clientèle multipliée par dix! Pourquoi venaient-ils? Parce que la nécessité pèse sur eux!* » M. Quilliot souligne qu'il ne souhaite pas que cette disposition constitue un « encouragement » à ne pas payer son loyer, et ajoute : « *Nous donnons simplement aux propriétaires l'assurance que ce qui est une garantie donnée par la nation sera payée par elle.* »

L'Assemblée repousse deux amendements de suppression de l'article 17. Le premier émane de la commission des lois et de MM. Alain Richard (P.S., Val-d'Oise) et Sapin (P.S., Indre), le second, de M. Clément et de plusieurs députés U.D.F. Elle repousse ensuite notamment un amendement de MM. Tiberi (R.P.R., Paris) et Galley (R.P.R., Aube) et de plusieurs députés du groupe R.P.R., soumettant l'entrée en vigueur des articles 16 et 17 à la publication de la loi sur les conditions d'indemnisation des propriétaires.

● *Clauses réputées non écrites.*

L'article 18 énumère toute une série de clauses qui seront réputées « *non écrites* » au cas où elles figureraient dans le bail. En fait, l'utilité de cet article est juridique. Jusqu'ici, en cas de litige, lorsque ces clauses étaient mentionnées dans un bail et donc signées à la fois par le bailleur et par le locataire, elles conservaient toute leur valeur juridique, même si elles étaient léonines. Or tout le droit contractuel français est fondé sur la signature de contrats par des partenaires égaux.

Parmi ces clauses, l'Assemblée a notamment mentionné l'extension *excessive du droit de visite en cas* de vente ; l'obligation de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances choisie par le bailleur ; le prélèvement automatique comme mode unique de paiement ; l'obligation faite au locataire de signer, par avance, des traites ; l'autorisation accordée au bailleur de percevoir des amendes en cas *d'infractions aux clauses du bail* ou d'un règlement intérieur de l'immeuble ; l'interdiction faite au locataire d'exercer une activité politique, syndicale, associative ou confessionnelle, etc. Ces trois dernières dispositions émanent d'amendements du groupe communiste soutenus par le gouvernement.

La reconnaissance des associations

Le titre 3 du projet regroupe les articles visant à instituer la reconnaissance par les propriétaires de l'existence des associations de locataires et de la nécessité d'engager des négociations *avec ces dernières, aussi* bien sur les charges locatives que sur la vie collective de l'immeuble.

● *Accords conclus pour un bâtiment ou un ensemble de bâtiments.*

L'article 19 prévoit que des accords collectifs peuvent être conclus pour un bâtiment ou un ensemble de bâtiments entre associations de bailleurs et associations de locataires. Il est stipulé que l'accord conclu engage le bailleur à l'égard de l'ensemble des locataires lorsque les « *trois quarts* » d'entre eux sont membres des associations signataires ou ont à l'accord.

Au terme de la discussion de *plusieurs amendements, tous* repoussés, M. Clément conclut qu'il s'agit de permettre à des « *associations politiques* » de venir négocier « *en lieu et place des locataires concernés* ».

A l'initiative de M. Malandain (P.S., Yvelines), rapporteur de la commission de la production et des échanges, l'Assemblée décide *d'accepter que les accords sont* valables dès lors que la moitié des locataires (et non plus les trois quarts) les ont acceptés.

● *Représentativité des associations de locataires.*

L'article 20, modifié par la commission des lois, définit les critères de représentativité des *associations* de locataires *qui doivent* être reconnues comme interlocuteurs par le bailleur et les gestionnaires au niveau de l'ensemble immobilier. Il s'agit, d'une part, des associations « *déclarées, regroupant des locataires du bâtiment ou de l'ensemble de bâtiments et affiliées à une organisation siégeant à la commission nationale des rapports locatifs* » ; d'autre part, des associations qui regroupent au moins 10 % des locataires et qui ont pour seul objet la représentation de ceux-ci.

● *L'information des associations.*

L'Assemblée repousse ensuite un amendement du groupe R.P.R. qui vise à limiter l' « obstruction » possible des associations, en prévoyant que les représentants de celles-ci ne pourront être consultés que « *trimestriellement, en tant que de besoin* », et non plus « *sur leur demande* », comme le prévoit le texte.

L'article 23, amendé par les commissions des lois et des affaires culturelles, prévoit que le locataire pourra désormais assister aux assemblées générales de copropriété et y formuler ses observations.

L'article 25 institue une commission du logement qui siégera *dans chaque département ainsi* qu'à Paris. La composition, le mode de désignation des membres et le fonctionnement de ces commissions de conciliation seront définis par décret pris en Conseil d'Etat. Un amendement du groupe socialiste adopté par l'Assemblée limite toutefois le nombre des partenaires compo*sant cette instance aux organisa*tions de bailleurs et de locataires qui ont une audience à l'échelle du département.

● *Critères de représentativité des associations.*

L'article 27 définit les critères de représentativité aux niveaux national et départemental des *associations de bailleurs et de* locataires. Pour les premières, les critères retiennent le nombre de leurs adhérents et le nombre de logements qu'ils détiennent. Pour les locataires, il est fait référence au nombre des adhérents et à leur répartition géographique. La représentativité des associations est également appréciée en fonction de « *l'indépendance, l'expérience et l'ancienneté de l'association* ».

● *Accords collectifs.*

L'article 28 prévoit que des accords peuvent être signés entre associations représentatives de bailleurs et de locataires soit au sein de la commission nationale des rapports locatifs, soit au sein de chaque commission départementale. L'Assemblée adopte un amendement de la commission des lois, sous-amendé par le gouvernement, précisant que les accords « *sont discutés dans le cadre d'un ou plusieurs secteurs locatifs* ».

La séance est levée, jeudi 21 janvier, à 23 h. 50, la suite du débat étant renvoyée au vendredi 22 janvier, à 9 h. 30.

L. Z. et P. V.

Un sondage « France-Soir » - IFOP

M. MITTERRAND GAGNE CINQ POINTS ET M. MAUROY SIX

France-Soir, daté du 22 janvier, publie un sondage réalisé par l'IFOP auprès de deux mille quatre-vingt-douze personnes, entre les 12 et 19 janvier, période pendant laquelle la décision du Conseil constitutionnel sur les nationalisations a été rendue publique (le 16 janvier) et les quatre législatives partielles se sont soldées par autant de succès de l'opposition (le 17 janvier). Selon cette enquête, le pourcentage des Français satisfaits de M. Mitterrand et M. Mauroy est en hausse et celui des mécontents est en recul.

A la question : « *Etes-vous satisfait de M. François Mitterrand comme président de la République?* ». 9 % des eprsonnes interrogées (au lieu de 7 % en décembre) se déclarent « *très satisfaites* », 42 % (au lieu de 39 %) « *plutôt satisfaites* ». 21 % (au *faites* », 42 % (au lieu de 39 %) *tôt mécontentes* » et 7 % (sans changement) « *très mécontentes* ». 21 % (au lieu de 23 %) ne se prononcent pas.

A la même question concernant M. Mauroy, *9 %* des personnes interrogées (au lieu de 7 % il y a un mois) se disent « *très satisfaites* », 41 % (au lieu de 37 %) « *plutôt satisfaites* », 19 % (au lieu de 23 %) « *plutôt mécontentes* » et 8 % (au lieu de 10 %) « *très mécontentes* ». 23 % (au lieu de 24 %) ne se prononcent pas.

● *Paris-Match* daté du 29 janvier publie un sondage réalisé par B.V.A. du 5 au 10 janvier auprès de mille personnes, selon lequel 42 % (au lieu de 45 % en juillet) « *aprpouvent la présence de ministres communistes au gouvernement* » 44 % (au lieu de 41 %) désaprpouvent cette présence, 14 % (sans changement) se déclarant sans opinion.

LA VISITE DU MINISTRE DES TRANSPORTS EN FRANCHE-COMTÉ

M. Fiterman : ni chambardement ni immobilisme

Besançon. — M. Charles Fiterman, ministre d'Etat, ministre des transports, s'est rendu en Franche-Comté, le jeudi 21 janvier, à la tête d'une délégation qui comprenait trois autres ministres : Mme Yvette Roudy (droits de la femme), MM. Jean Auroux (travail) et André Delelis (commerce et artisanat). M. Fiterman a été accueilli et accompagné par le président *du conseil régional de Franche-Comté*, M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, au cours de cette visite destinée à illustrer et à expliquer la politique du gouvernement en faveur de l'emploi.

Devant le conseil régional, le comité économique et social, les élus et les syndicats réunis à Besançon, M. Fiterman a déclaré : « Les inquiétudes, les résistances idéologiques, psychologiques, à l'initiative, au développement de l'activité économique, de l'investissement, de *l'emploi, n'ont donc pas de raison d'être.* » Et il a conclu : « Le chambardement n'est pas à l'ordre du jour, mais, bien sûr, l'immobilisme non plus. »

De notre envoyé spécial

MM. Fiterman, Auroux et Chevènement ont visité en premier lieu les ateliers d'Alsthom-Atlantique, à Belfort, qui construisent du matériel ferroviaire, notamment les motrices du T.G.V., et des équipements électriques (turbines pour centrales nucléaires ou à gaz). Les représentants de la C.G.T. (40 % des voix aux élections professionnelles) se sont adressés au cours de la visite aux ministres d'Etat pour dénoncer la politique de la direction en *matière de salaires, de durée* et de condition de travail dans cette entreprise en voie de nationalisation puisque 65 % de son capital appartient à la C.G.E. Les représentants de la C.F.D.T. (36 % des voix) ont remis un mémorandum aux ministres.

A la gare de Belfort, où M. Fiterman a « baptisé » du nom de cette *ville une rame du T.G.V.*, des enseignants et des élèves du technique ont manifesté contre le transfert d'un lycée professionnel. Leurs voix se sont mêlées à celles d'un petit groupe de militants du R.P.R. qui dénonçaient l'augmentation du chômage et évoquaient la Pologne. Aucun incident ne s'est produit et le *maire de la ville, M. Emile Gehant* (P.S.), devait démentir, dans la soirée, qu'il y ait eu des heurts avec les forces de l'ordre et trois blessés parmi les manifestants. (Ces détails ont été donnés dans une dépêche de l'Agence France-Presse.)

Les trois ministres ont participé ensuite à la préfecture à une réunion *des deux comités locaux pour l'emploi* du Territoire de Belfort (Mme Roudy et M. Delelis visitaient, de leur côté, l'une, la Haute-Saône, l'autre, le Jura). En réponse aux interventions des représentants des *syndicats des artisans et du patronat*, M. Fiterman a souligné que les comités locaux pour l'emploi « *ne sont pas des structures de négociation mais des structures de travail* ». Aussi ne s'agit-il pas, a-t-il dit, de leur donner un « fondement juridique » mais les moyens d'agir, le premier d'entre ces moyens étant le *redémarrage de l'économie*.

Tandis que M. Auroux demeurait, à Belfort, pour y signer un contrat de solidarité avec la municipalité et rencontrer les syndicats et la direction de Peugeot, M. Fiterman s'est rendu à Besançon où il a visité en premier lieu, sous la conduite de M. Robert Schwint, maire, sénateur (P.S.) du Doubs, le centre de régulation de la Compagnie des transports de Besançon. Après le déjeuner, le ministre d'Etat s'est rendu à Novillars, près de Besançon, pour y rencontrer le personnel de l'ancienne papeterie du groupe La Rochette-Cenpa relancée grâce à des crédits garantis par l'établissement public *régional*.

M. Fiterman a reçu, à la préfecture de région à Besançon, les représentants de plusieurs entreprises ainsi qu'une délégation du parti communiste. Il a présidé ensuite dans une salle de la chambre régionale de commerce et d'industrie une réunion du conseil régional du comité économique et social, des syndicats et du patronat, à laquelle ont participé les trois ministres qui l'accompagnaient. Répondant aux nombreuses interpellations des syndicalistes, des élus et des patrons, M. Fiterman a évoqué les atouts de la Franche-Comté, en soulignant notamment l'importance d'Alsthom, de la C.I.I., de la Micro-Mécanique et du bois. Si, en dépit de ces facteurs de développement, la situation est ce qu'elle est, c'est, a dit le ministre, « *qu'il manquait une véritable politique générale de l'emploi qui s'attaque sur tous les plans à l'ensemble des problèmes posés* ».

Le ministre a répondu au sujet des nationalisations *aux arguments* des adversaires de cette réforme, qui affirment notamment que les sommes consacrées à l'indemnisation des actionnaires auraient permis de créer cinq cent mille emplois. « *On peut se demander pourquoi ceux qui critiquent aujourd'hui les nationalisations décidées par le pays n'ont pas, hier, avec ces moyens, créé ces cinq cent mille emplois nouveaux lorsqu'ils dirigeaient la politique de la France* », a-t-il déclaré.

Le ministre d'Etat a précisé d'autre part que l'indemnisation des actionnaires étalée sur quinze ans coûterait « *théoriquement* » environ 120 F par foyer fiscal. « *Mais*, a-t-il ajouté, *nous pensons bien que les entreprises nationalisées feront des bénéfices, ce qui allègera d'autant les concours extérieurs.* »

M. Fiterman a déclaré : « *La démarche du gouvernement répond à une préoccupation on ne peut plus claire : nous avons un mandat précis, celui de mettre en place la politique que les Français ont choisie en élisant M. François Mitterrand à la présidence de la République. Nous avons commencé à le faire et nous allons poursuivre cette tâche dans les années qui viennent, conformément à la volonté du pays, ce qui signifie en particulier en continuant à veiller à la cohésion des forces qui, en se rassemblant, ont constitué la majorité nouvelle. Je veux dire ici que, à nos yeux, cette démarche n'implique en aucune manière la volonté de conduire on ne sait quelle « guerre de religion » contre qui que ce soit.* »

Après une réception à la mairie de Besançon, le ministre d'Etat et les trois ministres qui l'accompagnaient ont regagné Paris dans la soirée.

PATRICK JARREAU.

LE TRIBUN ET LE CONSUL

A peine arrivé devant la gare de Novillars, M. Fiterman est entouré par les ouvriers de la la papeterie. « *Vas-y, parle, Adrien !* », lancent plusieurs voix. M. Adrien Simonin, ancien délégué C.G.T. de l'usine, aujourd'hui à la retraite, s'adresse au « *camarade Fiterman* ». Passionné, fébrile, il explique que la papeterie fermée le 14 mai dernier, rouvre certes aujourd'hui, mais avec une partie seulement de son personnel (cent trente employés sur les trois cents qu'elle comptait auparavant). Il dénonce le « *goulag de la misère* » pour ceux qui restent sans emploi alors que la papeterie fournissait 85 % du marché du papier « ingraissable » à usage alimentaire, alors que la matière première est à portée de la main dans la forêt environnante, alors que tous ces ouvriers connaissent bien leur métier... « *Ici, on a voté à 75 % pour la gauche,* dit M. Simonin. *Ce n'est pas un point noir, c'est un point rouge pour le gouvernement.* »

Le parti communiste français, dit-on, donne la priorité dans ses choix politiques à la « *fonction tribunitienne* » (représentation des exclus du pouvoir) sur la « *fonction consulaire* » (exercice du pouvoir). Jeudi à Novillars, le ministre, le « consul », c'était bien M. Fiterman, et le « tribun », cet ouvrier dont le bref discours résumait les refus et les espoirs d'une vie de militant communiste.

Cette confrontation donne toute sa signification à la déclaration faite dans la soirée à *Besançon* par M. Fiterman. « *Nous sommes le gouvernement de la France*, a déclaré le ministre d'Etat. *Nous avons conscience de ce que cela nous impose comme responsabilités et nous entendons les assumer pleinement pour la France et pour les Français.* » — P. J.

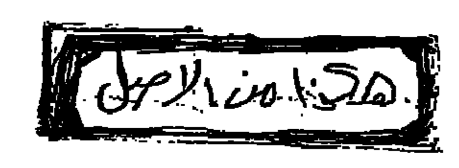
DANS « RÉVOLUTION »

M. Catala estime absurde la recherche d'un compromis avec la droite

[M. Jean-Michel Catala, qui signe l'éditorial de l'hebdomadaire communiste *Révolution* daté du 22 janvier, écrit à propos du Conseil constitutionnel : « *Il est sain que la question de la survivance d'une institution non élue dotée du pouvoir exhorbitant de s'opposer à la volonté populaire, aux décisions du Parlement et du gouvernement, soit posée dans le débat démocratique.* » Evoquant les résultats des quatre élections législatives partielles du 17 janvier, défavorables aux candidats de la majorité, il estime qu'ils ont exprimé « *le besoin de transformations plus palpables, tant au niveau du pouvoir d'achat qu'au plan de l'emploi, sans parler du droit à décider...* »

Pour M. Catala, la décision du Conseil constitutionnel et les élections partielles « *démontrent*, in vivo, *l'absurdité de toute recherche, par la gauche, comme certains ne cessent d'y appeler, de compromis avec une droite qui se bat pour sauver ses privilèges* ». Il ajoute : « *Y compris électoralement : à vouloir se concilier, par des concessions essentielles, un électorat modéré, on finirait par ne rien gagner de celui-ci tout en perdant un électorat plus engagé, déçu par ces concessions.* (...) *Seule, en effet, la mise en œuvre résolue du changement peut permettre à la fois de satisfaire les aspirations des travailleurs, de les mobiliser pleinement pour le soutien à la politique de la gauche, et de renforcer l'union des forces démocratiques et populaires.* »

[Dans le discours qu'il avait prononcé à l'ouverture du congrès socialiste de Valence, le 23 octobre 1981, M. Jean Poperen, « numéro deux » du P.S. avait déclaré : « Nous souhaitons l'accommodement, le compromis. Mais le compromis ne se fera pas au prix du reniement de la volonté populaire » (« le Monde » du 24 octobre 1981.]



POLITIQUE

LE DÉBAT SUR LES NATIONALISATIONS

Au palais du Luxembourg

SELON M. DAILLY UN NOUVEAU RECOURS EST POSSIBLE QUI NE RETARDERAIT PAS LA PROMULGATION

Le nouvel examen en séance publique du projet sur les nationalisations est prévu au Sénat pour le 3 février. Il ne devrait pas durer plus d'une journée, ont indiqué M. Hoeffel (Un. centr., Bas-Rhin), président de la commission spéciale, et les rapporteurs de cette commission. M. Labarrère, ministre chargé des relations avec le Parlement, s'est félicité *« de la sagesse et de la clairvoyance de la conférence des présidents du Sénat »*, qui a fixé ce « calendrier ».

L'un des rapporteurs, M. Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne), a d'autre part précisé la procédure qu'il proposera : l'examen des articles du projet et, a-t-il indiqué, *« bien évidemment leur rejet par la majorité sénatoriale »*, occuperont peu de temps, mais seront pour ce rapporteur l'occasion de rendre hommage au travail du Conseil constitutionnel. Le nouveau projet issu du dernier conseil des ministres lui paraît acceptable, sauf en ce qui concerne les trois articles (4, 16 et 30) qui traitent de l'aliénation des filiales ou succursales situées à l'étranger.

Le gouvernement, estime en effet M. Dailly, n'a pas tenu compte de l'avis du Conseil constitutionnel qui lui imposait de prévoir dans son texte (ce qu'il n'a pas fait ») les *règles* selon lesquelles doivent s'opérer ces transferts. Le Conseil décide, souligne-t-il, *« qu'il appartient au législateur de poser pour de telles opérations des règles dont l'application incombera aux autorités ou organes désignés par lui »*.

Ce rapporteur demanderait donc au Sénat de voter, pour ces trois articles seulement, l'exception d'irrecevabilité constitutionnelle. Un recours visant ces articles n'empêchera pas, dit-il, la promulgation de la loi puisque le Conseil constitutionnel n'a lié à l'ensemble que les articles traitant de l'indemnisation des actionnaires. M. Dailly affirme, en conséquence, que le vote du Sénat et le recours qui en serait le prolongement ne peuvent en aucune manière gêner le gouvernement ni retarder les nationalisations.

Ces nationalisations ont été l'objet d'une délibération de la commission sénatoriale des finances, qui a décidé de constituer un groupe permanent d'information, en chargeant six rapporteurs de suivre l'évolution économique et financière des entreprises nationalisées. Ont ainsi été nommés : centr., Allier) : Compagnie de clère de Paris et des Pays-Bas et Crédit du Nord ; Cluzel (Un.-Centr., Allier) : Compagnie de Suez et banques du groupe du Crédit industriel et commercial ; Fourcade (R.I. Hauts-de-Seine) : Crédit commercial de France et autres banques cotées en Bourse concernées par la nationalisation ; Tomasini (R.P.R., Eure) : Péchiney-Ugine-Kuhlmann, Sacilor et Usinor ; Torre (R.I., Ardèche) : Rhône-Poulenc S.A. et Compagnie de Saint-Gobain ; Moinet (M.R.G., Charente-Maritime) : Compagnie générale d'électricité et Thomson-Brandt. — *A. G.*

La controverse sur le Conseil constitutionnel

● *Le bureau politique du parti républicain*, réuni jeudi 21 janvier, a dénoncé *« la gravité des attaques portées envers les institutions françaises par le pouvoir socialiste ». « Cela démontre une nouvelle fois*, estime-t-il, *la volonté du parti socialiste d'accaparer tous les pouvoirs et même le pouvoir judiciaire, pourtant garant des libertés. »*

● *Le bureau politique de l'U.D.F.* s'est élevé, jeudi 21 janvier, contre *« la campagne de dénigrement dirigée contre le Conseil constitutionnel »*. Cette campagne, selon lui, *« n'a qu'un seul objectif : faire oublier que les nationalisations, telles qu'elles ont été décidées par les socialistes et les communistes, auraient spolié plus de deux milions de petits porteurs d'actions »*.

● M. Jean-Pierre Fourcade, sénateur (R.I.) des Hauts-de-Seine et président des clubs Perspectives et Réalité, a déclaré jeudi 21 janvier sur Europe 1 : *« Il est inconvenant pour la majorité actuelle de critiquer les décisions du Conseil constitutionnel, qui constitue une garantie pour les libertés individuelles des citoyens. L'amélioration des conditions d'indemnisation des actionnaires, si elle est heureuse pour les deux millions de petits épargnants concernés, n'est pas de nature à rendre acceptable le projet de nationalisations. »*

● *M. Michel Suchod*, député socialiste de Dordogne, a souhaité, jeudi 21 janvier, que la durée du mandat des membres du Conseil constitutionnel soit ramenée de neuf à six ans et que leur renouvellement par tiers s'opère tous les deux ans au lieu de trois actuellement. Le rythme de renouvellement ainsi accéléré, *« la majorité nouvelle pourrait faire passer au Conseil constitutionnel l'esprit de réforme qui est le sien, dans un délai raisonnable »*.

LA MOTION DE CENSURE DE L'U.D.F. SERA CO-SIGNÉE PAR LE R.P.R.

Les membres R.P.R. et U.D.F. de la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée des nationalisations ont tenu jeudi 21 janvier une conférence de presse. M. Jean Foyer (R.P.R., Maine-et-Loire) a rappelé que les décisions du Conseil constitutionnel s'imposent à toutes les autorités et a dénoncé *« le parti majoritaire qui répond par de véritables injures ». « Le gouvernement*, a-t-il ajouté, *s'est appliqué à faire de la désinformation. Le gouvernement s'est placé dans un mauvais pas et il est victime de son mauvais choix. »* A propos de l'indemnisation, il a déclaré : *« Le gouvernement a tenté un coup d'arnaque en voulant payer les expropriés au moindre prix. »* Pour sa part, M. Charles Millon (U.D.F., Ain) a estimé que *« les rectifications qu'a apportées le Conseil constitutionnel et dont le gouvernement doit tenir compte avaient été toutes déjà présentées par l'opposition. »*

Pour M. Michel Noir (R.P.R., Rhône), *« les attaques socialistes contre le Conseil constitutionnel prouvent la volonté du P.S. de changer les institutions »*.

M. François d'Aubert (U.D.F., Mayenne), ayant rappelé que le groupe U.D.F. déposerait une motion de censure, M. Noir a indiqué que le bureau du groupe R.P.R. devait décider jeudi après-midi de cosigner celle-ci.

Les socialistes interviennent sur deux fronts : les institutions et le contenu des mesures

Les décisions du Conseil constitutionnel et le nouveau débat sur les nationalisations qui en découle illustrent le double rôle que le parti socialiste et ses députés sont en mesure de jouer à l'égard du pouvoir. Lorsque les députés socialistes et la direction du P.S. dénoncent le caractère « politique », à leurs yeux, de la décision des neuf « sages » et estiment que ces derniers défendent des intérêts privés plutôt que l'intérêt national, ils expriment un jugement que l'exécutif ne peut se permettre de formuler. L'indignation exprimée par les socialistes ne gêne en aucune manière le président de la République et le premier ministre, qui, contraints de se soumettre au Conseil constitutionnel, ne sont pas fâchés d'entendre d'autres qu'eux contester l'impartialité des neuf sages.

Les députés socialistes et le P.S. jouent également le rôle qui est le leur lorsqu'ils contestent plusieurs dispositions du nouveau projet gouvernemental, et notamment celle qui prévoit que dix-huit sociétés non cotées ne seront nationalisées qu'à compter du 1er janvier 1983. Mais les positions qu'ils défendent ne sont plus, à l'inverse des précédentes, complémentaires de celles de l'exécutif. Elles expriment plutôt un rapport conflictuel et conduisent les partenaires à une négociation dans laquelle le parti et ses députés ne disposent d'aucun moyen de pression. — J.-Y. L.

Le parti socialiste a décidé, jeudi 21 janvier, de lancer une campagne nationale destinée à affirmer la nécessité de mettre en œuvre rapidement les nationalisations. Cette campagne, dont l'ampleur n'a pas encore été déterminée, permettra au P.S. de dénoncer à nouveau *« les manœuvres de la droite »* qui selon lui s'efforce de freiner le changement.

M. Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, a expliqué la position du gouvernement, jeudi, devant le secrétariat national du P.S. élargi au bureau exécutif. La direction du parti est en accord avec ses députés pour faire pression sur le gouvernement afin qu'il accélère, autant qu'il est possible, le rythme de mise en œuvre des nationalisations. Elle a soutenu les commissaires socialistes, spécialistes à l'Assemblée nationale de cette question, dans les négociations qu'ils ont menées, jeudi 21 janvier, avec M. Le Garrec et M. Mauroy afin d'améliorer le nouveau projet qui sera soumis, mardi 26 janvier, à l'Assemblée.

Les députés socialistes souhaitent notamment que les dix-huit sociétés non cotées en Bourse qui, selon le nouveau texte gouvernemental, ne devraient être nationalisées que le 1er janvier 1983, le soient immédiatement, au même titre que les autres sociétés concernées. Ils considèrent, d'autre part, que les banques mutualistes ne devraient pas être nationalisées, contrairement à ce que prévoit le projet conformément aux décisions du Conseil constitutionnel.

La difficulté, pour le groupe socialiste, provient du fait que l'Assemblée n'aura pas le droit d'amendement puisque le gouvernement a choisi d'engager sa responsabilité sur son projet. Cette procédure permettra à M. Mauroy de ne retenir, à l'Assemblée nationale, que les modifications ayant obtenu son accord préalable. Ne disposant d'aucun moyen de pression, les députés socialistes en sont donc réduits à s'en remettre à la bonne volonté du gouvernement.

Vendredi matin, le gouvernement paraissait disposé à satisfaire les députés socialistes en leur proposant de raccourcir le délai prévu pour la nationalisation des dix-huit sociétés non cotées. En revanche, il maintenait sa position sur les banques mutualistes, afin de respecter la décision du Conseil constitutionnel.

AUX ASSISES DU R.P.R. DE TOULOUSE

M. Chirac invitera ses partisans à durcir leur opposition pour préparer l'alternance

Le R.P.R. tient, samedi 23 et dimanche 24 janvier, à Toulouse, ses troisièmes assises nationales depuis sa fondation en décembre 1976. M. Chirac, seul candidat au poste de président du mouvement, retrouvera les fonctions auxquelles il avait renoncé en février 1981. Il se propose d'inviter ses partisans à durcir leur opposition et à préparer, sans plus attendre, l'alternance.

Le comité central sera renouvelé. Les trois motions qui seront soumises aux congressistes porteront sur les thèmes de la « liberté », de la « nation » et du « progrès ».

Avec les succès remportés dès le premier tour, dimanche 17 janvier, par l'opposition dans quatre circonscriptions législatives — dont trois au bénéfice direct du R.P.R. — les assises nationales du mouvement gaulliste vont prendre un tour imprévu et une tonalité nouvelle. Les quelque deux mille sept cents porteurs de mandats convoqués, samedi 23 janvier, à Toulouse, et les quelque dix mille adhérents espérés pour le lendemain, n'auront pas à attendre dans la crainte l'issue que l'on croyait incertaine d'un second tour qui devait se dérouler ce dimanche-là.

La formalité de la réélection de M. Jacques Chirac — candidat unique — à la présidence du mouvement consacrera l'autorité du maire de Paris à la tête du R.P.R. qu'il a fondé le 5 décembre 1976. *Elu alors par 95,56 %* des suffrages exprimés, il avait été renouvelé lors des dernières assises, porte de Champerret, le 31 mars 1979 par 96,85 % des voix. Le 3 février 1981, pour préparer sa candidature à l'élection présidentielle, M. Chirac avait abandonné formellement la présidence du mouvement tout en demeurant son mentor.

Le R.P.R. a, sans aucun doute, été fortement choqué par son double échec au scrutin présidentiel et aux élections législatives de 1981. Les militants gaullistes se sont alors sentis un peu découragés après tant d'efforts électoraux, souvent infructueux : les municipales de 1977 — hormis le succès de M. Chirac à Paris, — les législatives de 1978 — gagnées au prix d'un immense effort, — les européennes de 1979 — 16 % seulement pour la liste DIFE, — la présidentielle du 26 avril 1981 — 18 % à M. Chirac, — les législatives enfin — un député R.P.R. battu sur deux sortants.

Malgré ces revers et après quelques mois d'éclipse, l'espoir est revenu dans le camp, surtout depuis l'automne. Les dirigeants du parti affirment que depuis le 10 mai quelque 40 000 nouveaux adhérents ont rejoint les 670 000 qui figuraient dans le fichier de la rue de Lille. Ils soulignent que la moitié des secrétaires de circonscription ont été remplacés par de plus jeunes et ils jugent que l'ardeur militante s'est accrue.

Redoubler de vigilance

Le combat va-t-il maintenant changer d'âme ? Les responsables du R.P.R. n'auront aucun mal à convaincre leurs troupes d'intensifier leur action, et de se lancer dès maintenant à la reconquête du pouvoir. Ils ont désormais effectué leur mue et, de féaux de l'Etat, sont bien devenus des prétendants. Les élections législatives partielles auront été du « pain béni » pour persuader les légions gaullistes que la victoire est au bout du bulletin de vote. Le R.P.R. constate également qu'il a relativement bien tenu le coup depuis huit mois dans diverses élections cantonales et municipales partielles qui n'ont pas confirmé l'échec national du printemps dernier.

Les dirigeants du mouvement, qui affichent depuis dimanche une satisfaction bien légitime, n'ignorent cependant pas que *« quatre victoires locales n'effacent pas un échec national »*. Pour se garder des effets anesthésiants d'une euphorie trompeuse, ils soulignent, au contraire, comme compte le faire à Toulouse, M. Charles Pasqua, président du groupe sénatorial, que la vigilance doit redoubler. Selon lui, en effet, les communistes qui ont aidé par leur abstention à l'échec des candidats socialistes ont voulu rappeler qu'ils sont nécessaires à la majorité et les « idéologues » du P.S. vont « radicaliser » *leur volonté de transformer* la société. C'est donc à un dynamisme nouveau, se traduisant par une contestation plus forte de la majorité et de la politique gouvernementale que les partisans de M. Chirac vont être appelés.

Les assises doivent approuver un « projet politique », qui se place dans une stratégie simple : la reconquête du pouvoir par les voies démocratiques et légales. Au-delà du schématique de ce slogan, les gaullistes doivent préciser leur objectif et définir leurs moyens.

M. Chirac, qui a toujours refusé la fatalité et ne s'est jamais résigné aux coups du sort, avait même choisi pour devises des formules lapidaires telles que *« Partout où il y a une volonté, il y a un chemin »* ou encore *« Seules sont perdues d'avance les batailles qu'on ne livre pas »*. Cette même confiance l'habite aujourd'hui. Et s'il affirme bien haut qu'il prépare avec conscience, constance et confiance les prochaines échéances électorales inscrites au calendrier — cantonales de mars prochain, municipales et régionales de 1983, législatives de 1986, présidentielles de 1988, — il laisse aussi parfois échapper sa conviction que *« le système socialiste ne durera pas très longtemps »*. Il l'avait suggéré, le 16 décembre 1981, dans l'émission « Les grands débats de la presse » de TF 1.

Depuis lors, sa conviction semble s'être renforcée sans qu'il puisse ou veuille donner les raisons de cette sorte de prémonition, qui n'est peut-être, après tout, qu'un simple vœu de l'inconscient. En revanche, son hostilité au « pouvoir socialo-communiste », comme il le qualifie, s'est progressivement accrue. On avait, en effet, pu avoir l'impression que le maire de Paris, à l'automne dernier, faisait montre d'une certaine compréhension, d'une sorte d'estime envers M. Mitterrand qui, d'ailleurs, par de menus égards bien calculés les lui rendait volontiers (*le Monde* du 9 décembre 1981). A l'épreuve de huit mois de pouvoir de la gauche, M. Chirac s'est affermi dans son opposition devenue une froide résolution.

A chaque étape de la « radicalisation » du pouvoir correspond et répondra un « durcissement » de sa réprobation. L'opposition de M. Chirac et du R.P.R. devrait donc être désormais « systématique, permanente et argumentée », comme on le dit près du maire de Paris, en rappelant que pendant vingt-trois ans M. Mitterrand a été un adversaire constant et sans concession de la Ve République.

Bien que ce comportement soit celui d'un leader national potentiel et confirme implicitement sa vocation d'être — à toute éventualité et à toute échéance — candidat au pouvoir, M. Chirac affirme ne pas prétendre au leadership unique de la contestation politique. La question, selon lui, est prématurée et la réponse ne saurait dépendre d'une simple auto-proclamation. Mais il ne fait pas de doute que tout sera fait dans les mois à venir pour que l'opinion publique le perçoive comme tel, et les projets en matière de communication qu'élabore M. Crespy, président de l'agence de publicité Synergie, ancien président de la Fédération française de la publicité, vont tous dans ce sens.

Les principes du gaullisme

Les assises de Toulouse ont leur place dans ce dispositif général. Le discours de clôture de M. Chirac tracera les lignes de force du nouveau « projet politique » que sa condition d'opposant impose au R.P.R. La référence aux principes fondamentaux du gaullisme — fort affadis et vulgarisés ces dernières années — trouverait, selon le maire de Paris, une nouvelle actualité au regard du comportement du pouvoir. Qu'il s'agisse du rôle de l'Etat, du respect des institutions, de la protection des libertés, du progrès économique et social et même de la politique étrangère et de l'indépendance nationale, les orateurs gaullistes trouveront dans les décisions et dans les propos de leurs adversaires matière à indignation, à dénonciation ou à mise en garde.

Ils dénonceront aussi le caractère fallacieux, selon eux, de l'image de *« force tranquille »* que M. Mitterrand a voulu donner de lui avant le 10 mai pour l'opposer aux « bouleversements » que sa politique provoquerait depuis lors. M. Chirac lui-même compte lancer, de Toulouse, un appel au *« rassemblement des républicains »* dans l'opposition pour suggérer, sans ambages, que ceux-ci ne sauraient se reconnaître dans la majorité. Bien que l'ancien premier ministre ne puisse transformer sa nature, il souhaite maintenant apparaître comme *« l'homme d'une calme volonté pour un projet exaltant »*, ainsi qu'on le définit autour de lui, en ajoutant que ses prises de position gagneront en clarté.

Aussi devraient être réunis les éléments du processus de reconquête que M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., énumère ainsi : *« Un mouvement politique fort et structuré, des groupes parlementaires unis et actifs, en communion avec le mouvement, un projet politique global pour vivre mieux ensemble, et un leader politique national. »* M. Pons précise que le R.P.R. est *« le fer de lance de toute l'action que nous voulons mener au sein de l'opposition »*, afin de ne pas heurter la susceptibilité des alliés, l'U.D.F. et le CNIP, avec lesquels les relations, sans être toujours faciles, sont devenues sensiblement meilleures. Les leaders de ces deux partis ont d'ailleurs été invités à Toulouse, où se retrouveront, après bien des années de brouilles, nombre de R.P.R. qui naguère avaient pris leurs distances, comme MM. Chaban-Delmas, Peyrefitte et Guéna.

MM. Pons et Chirac souhaitent surtout que les assises de Toulouse trouvent un ton nouveau. A la différence des anciennes « grand-messes » du mouvement, où les foules de « godillots » venaient écouter dévotement les homélies des compagnons patentés de la Croix de Lorraine, ces assises seront consacrées le premier jour à une quinzaine de forums, qui seront autant d'ateliers d'expression spontanée où les militants feront connaître sur des problèmes concrets leurs souhaits ou leurs insatisfactions, leurs projets ou leurs plaintes. Des propositions devraient être dégagées pour nourrir la notion de *« démocratie du quotidien »*. Le R.P.R. veut, dans ce domaine au moins, se montrer positif et offrir des solutions de remplacement à la politique actuelle qui ne soient pas un simple retour au passé.

Par opposition au congrès socialiste de Valence, M. Pons souhaite que celui de son mouvement soit celui *« du calme, de la résolution, de la tolérance, de l'ouverture et d'une grande maîtrise de soi. »*

Malgré la réduction de ses moyens parlementaires mais fort de ses structures militantes, convaincu d'une évolution de l'opinion en faveur de l'opposition, le R.P.R. veut jouer à son tour la carte de l'alternance.

ANDRÉ PASSERON.

● *M. Philippe Malaud* a été réélu, jeudi 21 janvier, président du Centre national des indépendants et paysans (C.N.I.P.). Les vice-présidents sont : MM. Raymond Bourgine et Raymond Brun sénateurs ; M. Jacques Féron, ancien député ; Mme Florence d'Harcourt, député ; MM. Henri Ginoux, maire de Montrouge (Haut-de-Seine), Michel Junot, membre du Parlement européen et Me Jean Gondareau, ancien adjoint au maire de Marseille.

AU SÉNAT

Rejet de la procédure d'ordonnances pour la Nouvelle-Calédonie

Les sénateurs ont repoussé jeudi 21 janvier, en séance de nuit, l'ensemble du projet de loi autorisant le gouvernement à prendre par ordonnances les mesures de réforme d'ordre politique, économique et social, nécessitées par la situation en Nouvelle-Calédonie. Au terme d'un débat passionné opposant la commission des lois et son rapporteur M. Pillet (Un. centr., Loire) à M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat aux D.O.M.-T.O.M., et (implicitement) cette commission elle-même, qui proposait un texte transactionnel à M. Yvon Bourges (apparenté R.P.R., Ille-et-Vilaine), le Sénat, par 185 voix contre 106 (P.C., P.S., M.R.G.) a refusé de cautionner la procédure des ordonnances appliquée à ce territoire.

Il avait auparavant repoussé l'amendement transactionnel de sa commission des lois, que combattait aussi M. Emmanuelli. Le secrétaire d'Etat reprochait à cet amendement son manque de franchise : *« Vous nous autorisez à prendre des ordonnances, mais en excluant tout ce qui est de la compétence territoriale ! Votre amendement est un biais (...), il aurait été plus direct de repousser l'article premier »* ; ce que feront les sénateurs qui, en effet, ne suivent pas leur rapporteur. M. Emmanuelli aura encore moins de chance puisque l'ensemble de son projet est ensuite rejeté.

« J'avais voté l'amendement, déclare au moment des explications de vote, M. de Bourgoing (Calvados), président des Républicains indépendants, *mais celui-ci étant écarté, nous ne pourrons pas adopter le texte. »*

MM. Millaud (Un. centr., Polynésie), Cherrier (R.I., Nouvelle-Calédonie) ont vivement combattu la procédure des ordonnances (et leur objet), que défendaient au contraire les orateurs communistes, socialistes, ainsi que M. Caillavet (non-inscrit, Lot-et-Garonne).

Les plus violentes critiques, toutefois, sont venues de M. Bourges. L'ancien ministre de la défense a notamment accusé le gouvernement de n'être *« inspiré que par l'idéologie »*, et de *« manquer d'ambition pour la France, son rôle dans le monde et ce que doit être la République »*.

Les sénateurs, dans leur séance de l'après-midi, avaient voté, sans le modifier, le projet relatif à l'élection du conseil général de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ce texte, qui maintient le scrutin de liste majoritaire à deux tours avec panachage pour le renouvellement du 14 mars prochain, revêt donc désormais force de loi. — A. G.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris,

CONDAMNATION PENALE

Par jugement (contradictoire) en date du 7 avril 1981, la 31e chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour INFRACTION AU CODE DU TRAVAIL - pour avoir à Paris, le 4 avril 1979, étant responsable par délégation du chef d'entreprise d'un chantier soumis aux dispositions du Livre II, Titre III du Code du travail et à celles du décret du 8 janvier 1965, enfreint par sa faute personnelle les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs et plus spécialement les mesures particulières de protection et de salubrité applicables aux établissements dont le personnel exécute des travaux du bâtiment, des travaux publics ou tous autres travaux concernant les immeubles en omettant d'aménager par des moyens d'accès sur les plates-formes d'accès à un échafaudage et en ne munissant pas cet échafaudage de plinthes alors que deux ouvriers y travaillaient — à la peine de DEUX amendes de HUIT CENTS francs chacune — (2 × 800 F - 2 salariés concernés) le sieur CAYRE Jacques-Pierre, né le 25 mars 1923 à Paris 13e, conducteur de travaux, demeurant 78, rue Emile-Beaufils à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement dans le journal « le Monde ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition, N'Y AYANT APPEL.

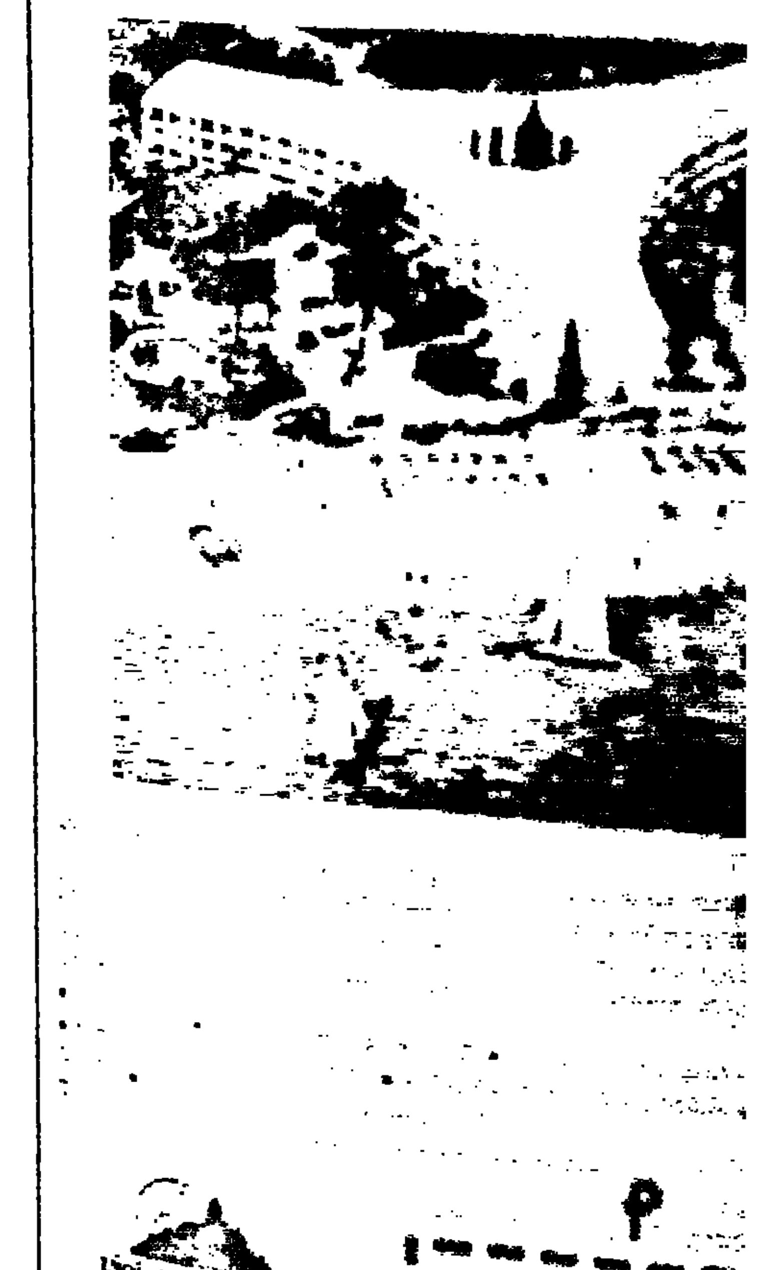
Extrait des Minutes du Greffe du Tribunal de Grande Instance de Paris,

CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (défaut) aujourd'hui définitif en date du 12 décembre 1980, la 31e Chambre du Tribunal correctionnel de PARIS a condamné pour fraude fiscale — à la peine de DIX-HUIT MOIS d'emprisonnement avec SURSIS et VINGT MILLE francs d'amende, le sieur CONTINI Roger, Ernest, Camille, né le 8 décembre 1919 à Paris 8e, ayant demeuré 46, avenue Paul-Doumer, PARIS 16e, puis 44, rue de Maubeuge, PARIS et 8, rue Saint-Marc, PARIS 2e act-S.D.C. sans profession.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné, la publication de ce jugement par extrait au « Journal officiel » ainsi que dans les quotidiens « le Monde » et « le Figaro ».

Pour extrait conforme délivré par nous, secrétaire-greffier soussigné, à M. le Procureur de la République, sur sa réquisition, N'Y AYANT APPEL.





Le Monde

société

FRANÇOIS BESSE ARRÊTÉ EN ESPAGNE

L'évadé perpétuel

Un coup heureux, vraiment. Les policiers de Valence (Espagne) venaient d'arrêter, le 20 janvier, un truand français de moyenne envergure, Roch Mambrini, dit « Rocky », âgé de trente-six ans, recherché depuis une attaque à main armée commise le 24 juillet 1980, à Cannes, et qui avait rapporté 10 millions de francs à ses auteurs. Ils avaient appréhendé, le même jour, son complice, Patrick Musset, âgé de trente-quatre ans, un petit, lui aussi, et une jeune femme inconnue des fichiers espagnols, Patricia Pompon, âgée de vingt-quatre ans.

Dans leurs filets, ils tenaient aussi un homme de petite taille, timide, pas du tout le physique de l'emploi. Que faisait-il dans cette équipée ? Il a fallu attendre la réponse des fichiers d'Interpol pour comprendre que l'« *ennemi public n° 1* », François Besse, âgé de trente-huit ans, consacré par ce titre depuis la mort de Jacques Mesrine, le 2 novembre 1979, François Besse, le « fou de l'évasion », venait de perdre sa liberté, après un an et demi de cavale *(nos dernières éditions)*.

On l'avait un peu oublié depuis sa dernière évasion rocambolesque, en juillet 1979, du palais de justice de Bruxelles. On le croyait en Inde, tenté par une autre vie. On murmurait aussi qu'il avait pu se suicider. Il s'éloignait, peu à peu, de la mémoire de ses juges et des policiers qui l'avaient si souvent traqué.

« *Aux Etats-Unis, son palmarès lui vaudrait cent cinquante ans de prison* », dit son avocat, Me Jean-Louis Pelletier, si souvent sollicité : cinq évasions, dont une de la prison de la Santé, en compagnie de Jacques Mesrine, une bonne vingtaine d'instructions interrompues, en France et en Belgique, pour cause de fuite à l'étranger, autant de « hold-up », avec ou sans Mesrine. Un passé de « truand » apparemment irrécupérable, mais aussi un fait rarissime dans le milieu du banditisme, une personnalité intelligente et sensible, un homme discret et solitaire, qui avait su vivre dans la clandestinité quelques amitiés solides et un amour pour une comédienne.

Deux membres de l'Office central de répression du banditisme (O.C.R.B.) devaient gagner Valence, ce vendredi, pour interroger François Besse. Les policiers français vont renouer avec une vieille connaissance.

PHILIPPE BOGGIO.

● *Accident du Gevrey-Chambertin : manifestations de cheminots.* — Quelque mille cheminots se sont rassemblés, le 21 janvier, dans la cour de la gare de Dijon-Ville, après la collision survenue, le 18 à Gevrey-Chambertin, entre un train et une camionnette de la S.N.C.F. (il y a eu cinq morts et cinq blessés).

A l'appel de la C.G.T et la C.F.D.T., les cheminots ont observé un arrêt de travail de deux heures et se sont réunis en silence dans la gare. Reçus à la direction régionale de la S.N.C.F., deux délégations ont rappelé leurs revendications en matière de sécurité.

● *Jean-Paul Généraux reste en prison.* — La demande de liberté de M. Jean-Paul Généraux, ancien journaliste à *Libération* qui signait J.-P. Géné, incarcéré depuis le 31 octobre 1981 pour infraction à la législation sur les stupéfiants, vient d'être refusée à indiqué, jeudi 21 janvier, son avocat, Me François Stefanaggi. J.-P. Géné, qui traitait notamment des problèmes de la drogue dans *Libération* et écrit un livre sur « *la longue histoire d'un gramme de cocaïne* », doit être jugé au mois de février.

LES OBSÈQUES DE MARCEL FRANCISCI

L'enterrement d'un « parrain »

De notre envoyé spécial

Ciamannacce (Corse-du-Sud). — La *famille* de Marcel Francisci avait affrété un Airbus d'Air Charter International pour transporter, jeudi 21 janvier, la dépouille mortelle de ce patron des jeux parisiens « exécuté » dans la nuit du 14 au 15 janvier dans le parking de sa maison à Paris (*le Monde* daté 17-18 janvier). Un avion pour lui et une centaine d'amis venus de la capitale accompagner jusqu'à sa dernière demeure ce « parrain » ravi à l'affection des siens par un tueur dont le commanditaire est, pour l'instant, inconnu. Aucune cérémonie n'était prévue à l'aéroport Campo del Oro à Ajaccio. Seuls quelques proches étaient venus donner l'accolade aux passagers de ce vol spécial qui a coûté entre 150 000 et 200 000 francs pour rapatrier sur sa terre natale le maire de Ciamannacce.

Le convoi mortuaire a immédiatement pris la direction de la vallée du Taravo dominée par les cimes enneigées. Ciamannacce, petit village d'une centaine d'habitants en hiver, aux solides maisons de granit rose perchées sur une colline, attendait son élu et son bienfaiteur. Premier magistrat de ce nid d'aigle depuis 1978, Marcel Francisci fait l'unanimité dans la population qui ne tarit pas d'éloges sur ses qualités et loue ses réalisations. « Un homme remarquable », pour tout ce monde qui veut ignorer l'autre face de ce fils d'un militaire en retraite, qui a fait carrière dans le monde des jeux et que les Américains avaient baptisé « Mister Heroïn ». En fait, que pourraient reprocher les habitants de Ciamannacce au patron du Cercle Haussmann qui embauchait dans ses salles de jeux les jeunes du pays à la quête d'un emploi ?

Tous étaient venus, en souliers vernis et manteau bleu marine ou poil de chameau, rendre un dernier hommage à celui qui reposait maintenant dans son cercueil en bois précieux recouvert d'un drapeau tricolore, sur lequel était placé un coussin où étaient épinglées les décorations gagnées lors de la dernière guerre mondiale. Ils étaient plus d'un millier sur cette petite place entre la mairie, avec son drapeau en berne, et l'église Sainte-Lucie trop petite pour accueillir tout le monde. Parmi eux, ses quatre frères et au premier rang quatre femmes, son épouse Carmen, sa sœur Félicia, conseiller municipal d'Ajaccio et ancien « ambassadeur » en Corse de Bokasso, sa fille Françoise, attachée pendant deux ans au cabinet de Mme Alice Saunier-Seïté, et sa mère Angèle, âgée de quatre-vingt-sept ans, qui ignore encore que son fils a été assassiné.

La messe, concélébrée par trois prêtres, fut chantée, mais il n'y avait aucune fleur près de la bière. Seules trois couronnes, celles du personnel du Cercle Haussman, du Sofitel de Porticcio et une autre anonyme furent déposées au cimetière. Une cérémonie simple au cours de laquelle l'abbé Francis Buresi, curé de Petreto-Bicchisano, parla de la vie de Marcel Francisci qui fut « *une symphonie inachevée* ».

Après l'office, marqué par quelques larmes discrètes, le premier adjoint au maire, M. Jean-Claude Buresi, la voix étranglée par l'émotion, s'en remit « *au jugement suprême de Dieu* », tandis qu'on priait les reporters de quitter les lieux. M. Charles Ornano, sénateur et maire d'Ajaccio, rendit hommage à son camarade de collège et M. Jean-Paul de Rocca-Serra, député de la Corse-du-Sud (R.P.R.), souligna l'œuvre du défunt qui a « *développé des activités industrielles importantes* », précisant que « *cela ne suffisait pas à remplir sa vie* » consacrée au « *service désintéressé de la collectivité* ». Ni M. Jean Bozzi, ancien député R.P.R., proche de Marcel Francisci, ni le représentant du préfet, M. Antoine Orsatelli, ne prirent la parole pour saluer la mémoire de cet élu, vice-président du conseil général de la Corse-du-Sud, tombé sous les balles d'un tueur à gages en raison de ses activités professionnelles.

Le cortège se rendit ensuite au cimetière avec à sa tête les drapeaux des anciens combatatnts. Quelques photographes furent pris à partie, menacés s'ils continuaient à opérer, et une équipe de télévision se vit confisquer sa caméra et fut raccompagnée jusqu'au parking. Le cercueil de Marcel Francisci fut déposé dans l'imposante chapelle de granit de la famille au milieu du talus sur lequel le cimetière est situé. Les herbes folles avaient été enlevées pour la circonstance.

Marcel Francisci reposait définitivement dans sa terre natale après des obsèques sans faste ni décorum pour ce « parrain » redevenu par cette circonstance simple concitoyen corse. Les intimes se sont retrouvés dans la maison du défunt et les autres dans le bar du village pour prendre un café, arrosé ou non d'alcool. Chacun commentait l'événement discrètement, se méfiant des oreilles étrangères. M. de Rocca-Serra se refusait à toute déclaration, car, en pareil cas, « *la règle du silence s'impose* ». L'*omerta* — comme on dit en Sicile — ne sera donc pas violée. Mais, à n'en pas douter, la vengeance était sur toutes les lèvres. A quand les représailles ?

MICHEL BOLE-RICHARD.

DÉFENSE

La France met quatre industriels en compétition pour son choix d'un avion-radar

La délégation générale pour l'armement a adressé, pour le compte du ministère de la défense, une lettre officielle de soumissions à des sociétés aéronautiques françaises et américaines pour une commande éventuelle, par la France, d'avions-radars destinés à améliorer la capacité nationale de détection aérienne à basse altitude.

Dans cette lettre rédigée par le service technique des télécommunications et des équipements aéronautiques, qui dépend de la direction technique des constructions aéronautiques de la délégation générale pour l'armement, il est demandé à Boeing, à Grumman, à l'Electronique Marcel-Dassault et à la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) de présenter leurs propositions avant le 15 mars 1982.

On sait que la détection des avions volant à basse altitude et à vitesse supersonique — ce qui est le mode le plus fréquent, désormais, des attaques aériennes — est un problème difficile dès lors que cette détection, avec des radars au sol, est imparfaite et donne un préavis d'alerte très limité. C'est la raison pour laquelle les pays modernes ont choisi la solution du radar aéroporté.

L'armée de l'air française a laissé entendre, à plusieurs reprises, qu'elle pouvait se contenter d'acheter aux Etats-Unis un avion existant, le Hawkeye E 2C de Grumman, à la condition de l'aménager comme la nécessité en est apparue lors de deux séries d'expérimentations, en 1980 et 1981, à Mont-de-Marsan (Landes).

Dans sa lettre envoyée aux industriels, la délégation générale pour l'armement met néanmoins en compétition Grumman avec la société américaine Boeing, qui a construit l'AWACS E3A (Airborne Warning and Control System) pour les Etats-Unis et pour l'OTAN, et deux sociétés nationales : l'Electronique Marcel-Dassault et la SNIAS. A la délégation générale pour l'armement, on explique qu'il s'agit de donner une chance à des constructeurs aéronautiques français.

En effet, la SNIAS a imaginé la possibilité de transformer son avion de transport Transall en avion-radar spécialement équipé, par exemple, d'un radar britannique Marconi. La présence dans la compétition de la société privée Electronique Marcel-Dassault peut s'expliquer par la volonté du gouvernement français de favoriser la mise au point de matériels de détection de conception européenne si la cellule d'un avion étranger était retenue de son côté.

La demande de soumissions a trait, plus particulièrement, au prix et aux performances du système, ainsi qu'à une description détaillée des caractéristiques de l'avion et des équipements à bord. Selon les considérations financières qui emporteront, en dernière analyse, la décision, le nombre des avions pourrait être de quatre à huit.

Avec une remise des offres pour le 15 mars 1982, le choix définitif des autorités françaises devrait être fait avant l'été, et les premiers indices d'une commande devraient apparaître dans le budget 1983.

● *Les exportations d'armements de la Suisse* ont progressé, en un an, de 56 %, passant de 340,6 millions de francs suisses en 1980 à 511,5 millions de francs suisses en 1981 (l'équivalent de 1 milliard 615 millions de francs français). Les clients étrangers ont été, principalement, le Nigeria, la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Suède, la Grèce et l'Espagne. En 1981, la part des exportations militaires de la Suisse a représenté 0,97 % du total de ses exportations, au lieu de 0,69 % en 1980. — *(A.F.P.)*

SEPT MORTS DANS L'ACCIDENT D'UN AVION MILITAIRE A NOUMÉA

Le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a ordonné une enquête après l'accident, survenu, jeudi soir 21 janvier, en Nouvelle-Calédonie, d'un avion quadrimoteur DC-4 de l'aéronautique navale française qui a provoqué la mort de sept officiers et officiers-mariniers de la marine.

Peu après son décollage de Nouméa, pour un vol d'entrainement de nuit avec un nouveau pilote à son bord, le DC-4 s'est écrasé à proximité du col de la Pirogue pour des raisons que l'enquête déterminera. Les sept occupants de l'avion : le maître principal Marcel Crusson, chef de bord, le lieutenant de vaisseau Guy Celton, pilote, le maître principal Monroe Podlesnik les premilrs maitres Claude Wullaert, Jean Decoudre et Bernard Le Furaut, et le maitre Paul Gavard-Pivet, ont péri carbonisés. Les sept membres de l'équipage étaient qualifiés, le plus jeune comptant mille heures de vol et le plus ancien dix mille heures.

Le DC-4 avait été remis à l'aéronavale française en 1958 par le général de Gaulle, auquel il avait été offert, en 1945, par le président des Etats-Unis, Harry Truman au lendemain de la guerre. Il était, depuis, affecté à la flottille 9-S qui est stationnée en Nouvelle-Calédonie et qui est composée d'avions DC-3 et Neptune. Ce DC-4, le seul encore en service dans la marine française, servait à l'entrainement, à des missions de service public (transport pour le compte du territoire) et à des missions de surveillance maritime au-dessus de l'océan Pacifique.

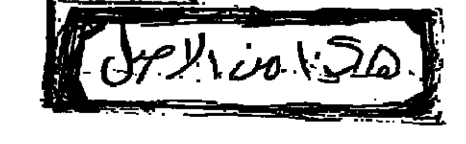
Inspirateur de la loi « Sécurité et liberté »

M. JEAN-CLAUDE SOYER DÉMISSIONNE DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

En désaccord avec la nouvelle politique pénale, un membre du Conseil supérieur de la magistrature, M. Jean-Claude Soyer, vient de démissionner du C.S.M. Professeur de droit, chroniqueur au *Figaro* sous le pseudonyme de « Jussy », M. Soyer fut l'un des inspirateurs de la loi « sécurité et liberté » que M. Peyrefitte avait fait voter par le Parlement à la fin de 1980.

M. Soyer s'est expliqué sur les raisons de cette démission dans une lettre au chef de l'Etat, président du C.S.M., et au garde des sceaux, vice-président. « *Ma conception de la justice pénale,* nous a-t-il déclaré, *est en discordance progressive avec la politique qu'on voit se développer, avec les réformes annoncées et avec les hommes qui sont mis en place pour cela. Bien que cette politique ne relève par de la compétence du Conseil supérieur de la magistrature, je refuse — vis-à-vis de l'opinion — de cautionner des idées que je désapprouve et que je considère comme dangereuses.* »

[M. Soyer, professeur de droit général à l'université de Paris-II, était membre du Conseil supérieur de la magistrature depuis décembre 1979. Chroniqueur au *Figaro*, il publie depuis sa nomination au C.S.M. ses articles sous le pseudonyme de « Jussy ». En juillet 1980, il fit partie de la mission de trois membres désignés par le C.S.M. après le suicide de Robert Boulin pour s'assurer, à la demande de *M. Giscard d'Estaing,* « *du total respect de l'indépendance judiciaire* » dans le déroulement de la procédure relative à l'affaire des terrains de Ramatuelle.]



ÉDUCATION

La préparation de la rentrée 1982

Le ministère de l'éducation nationale a rendu publiques trois nouvelles circulaires pour la rentrée 1982. Elles concernent les écoles maternelles et élémentaires, les lycées, les lycées d'enseignement professionnel et l'éducation physique. Elles s'ajoutent à celles déjà publiées sur les zones prioritaires, les collèges, l'orientation, les personnels non enseignants et les moyens nouveaux (le Monde du 8 janvier). Deux autres textes sont à paraître, portant sur l'enseignement technique et l'intégration des handicapés.

Ces dix textes constituent l'ensemble des directives adressées aux recteurs et inspecteurs d'académie. Le ministère met l'accent sur la lutte contre les inégalités et l'échec scolaire. D'autre part, le département sera désormais le lieu de décision de l'utilisation des moyens attribués au niveau national pour le premier degré.

Conformément, en outre, aux directives du premier ministre pour lutter contre le chômage, le ministère de l'éducation nationale s'engage à améliorer les conditions de vie dans les établissements professionnels afin d'encourager les jeunes à terminer leur scolarité.

• Écoles maternelles et élémentaires : les seuils d'ouverture et de fermeture des classes seront désormais fixés par les responsables départementaux

En cohérence avec tous les autres textes qui préparent la rentrée prochaine, la circulaire portant sur les écoles réaffirme deux principes de base : lutter contre les inégalités scolaires, ne pas considérer l'échec « *comme une fatalité* ».

L'exactitude des prévisions des effectifs (1) s'imposera pour atteindre les trois objectifs généraux : développer les capacités d'accueil, améliorer les taux d'encadrement et le taux de scolarisation dans les maternelles. Ces objectifs se combineront avec les actions dans les zones prioritaires sans négliger les efforts en faveur du remplacement des maîtres absents, de la formation continue et des décharges pour les directeurs.

La circulaire admet que l'amélioration des taux d'encadrement « *pose un problème très délicat de choix* » dans les maternelles. A la rentrée dernière, moins d'enfants que prévu ont été accueillis. Plusieurs listes d'attente d'enfants de deux, trois, voire quatre ans ont été signalées, alors que des classes étaient créées. On a parfois préféré abaisser le nombre d'élèves plutôt que d'en accueillir de nouveaux. La méthode que devront utiliser les inspecteurs d'académie se caractérisera par la « *transparence* », l'« *équité* » et la « *responsabilité* ».

● TRANSPARENCE : le ministère communique aux responsables départementaux les documents qui leur permettent d'apprécier la situation scolaire dans leur propre département et dans tous les autres, aux fins de comparaisons.

● EQUITE : « *Tous les départements conserveront la totalité de leurs postes* » (dans le passé, certains étaient dépouillés pour en alimenter d'autres, c'était le redéploiement). Les dotations supplémentaires (trois mille emplois nouveaux d'instituteurs) viseront à « *rapprocher les départements les plus défavorisés* » des situations moyennes comparables.

● RESPONSABILITE : « *Le ministère n'imposera plus de normes nationales* » pour l'ouverture ou la fermeture de classes : la « grille Guichard » est officiellement annulée, de même que les textes qui fixaient à trente-cinq enfants le seuil maximal des classes maternelles. Chaque département déterminera ses règles dans le respect des objectifs nationaux, mais « *sans craindre de remettre en cause le dispositif actuel qui ne saurait en aucun cas être figé* ».

Enfin, le texte met un accent vigoureux sur l'obligation, pour l'administration départementale et académique, de recueillir tous les avis nécessaires, de procéder à une « *consultation ouverte (...) avec les organisations syndicales, les élus, les délégués départementaux, les parents et associations diverses...* ».

DOUZE ANS DE MANIFESTATIONS

Pendant douze ans, la « grille Guichard » a motivé de multiples protestations ; désormais, elle ne figurera plus sur les banderoles des manifestations. Ce barème, établi le 15 avril 1970, sous la signature de M. Olivier Guichard, alors ministre de l'éducation nationale, fixait avec minutie les seuils d'ouverture et de fermeture des classes primaires. A ceci près qu'était précisé le nombre minimal d'élèves [illegible] une classe DEVAIT être fermée et le nombre maximal au-dessus duquel une classe POUVAIT être ouverte. Cette savante arithmétique [illegible] de règle rigoureuse aux inspecteurs d'académie [illegible] supprimer des classes, l'ouverture étant généralement beaucoup plus souple. [illegible] dernier, une très légère retouche avait amélioré le barème ; mais celui-ci subsistait. A l'avenir, les responsables départementaux prendront leurs responsabilités. C'est un pas important, même si certains déplorent le flou.

Les difficultés naîtront surtout du côté des maternelles. Le seuil de trente-cinq enfants est lui aussi abrogé, mais le taux moyen (29,1 élèves par classe) est plus élevé que dans les classes élémentaires (23,4) et vingt-deux mille classes maternelles comptent encore plus de trente élèves. Si la demande d'inscription s'accroît pour les enfants de trois et de deux ans (ces derniers sont scolarisés cette année à 35 %) on voit mal comment satisfaction sera donnée aux parents. — C. V.

(1) A la dernière rentrée, le nombre d'élèves a diminué de 8 500 dans les maternelles alors qu'une hausse était attendue. Il devrait remonter en septembre prochain, alors que dans le cycle élémentaire les effectifs devraient continuer à décroître.

• Second degré : davantage de moyens pour l'enseignement professionnel

Le directeur des lycées, M. Claude Pair, rappelle dans une note de service que l'objectif prioritaire est la lutte contre l'échec scolaire et les sorties prématurées du système éducatif. Dans ce dessein, il préconise « *une orientation souple, progressive et positive* » des élèves pour éviter à ces derniers le chômage à la sortie de l'école. La revalorisation des filières, l'amélioration de la qualité de l'enseignement et le développement de l'autonomie des établissements dans le domaine pédagogique qui figurent parmi les objectifs du ministère ne pourront pas être atteints en une seule année. Le directeur des lycées annonce une réflexion sur le contenu des formations qui n'empêche pas « *un suivi permanent des actions afin de rendre possibles les adaptations indispensables* ».

Ces objectifs généraux affirmés, la circulaire de rentrée annonce peu de modifications dans les lycées et les lycées d'enseignement professionnel (LEP). Dans les premiers de ces établissements, les classes de seconde de détermination constituées à la rentrée de 1981 sont maintenues. Une commission chargée de suivre l'application de la réforme est constituée. La nouveauté à la rentrée 1982 résidera dans la nouvelle organisation de la classe de première scientifique, pour préparer aux terminales C et D, et dans le regroupement en trois sections des classes F (*le Monde* du 25 novembre 1981).

En ce qui concerne le second cycle court, le directeur des lycées précise que de nouveaux moyens vont être dégagés pour augmenter la capacité d'accueil des LEP. Le gouvernement souhaitant éviter la sortie prématurée des jeunes du système éducatif, le ministère va s'efforcer d'aménager « *les structures et les conditions de développement des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP)* ».

Enfin, au sujet de l'apprentissage, le directeur des lycées rappelle que, conformément aux textes en vigueur, le ministère de l'éducation nationale doit exercer « *un contrôle plus efficace et un suivi pédagogique* » sur les centres de formation des apprentis (C.F.A.) et sur la formation donnée en entreprise. Il encourage les lecteurs à mieux coordonner leur service et à veiller, lorsque dans un même secteur existent des LEP et des C.F.A., à assurer l'utilisation prioritaire des capacités d'accueil des LEP.

CORRESPONDANCE

RÉVOLTE A RIMBAUD

A la suite de l'article intitulé « Révolte à Rimbaud » (le Monde du 11 janvier), nous avons reçu de M. Serge Moschetti, directeur du cours Arthur-Rimbaud, à Paris, le droit de réponse suivant :

Le Cours Arthur-Rimbaud, établissement privé hors contrat, accueille des élèves dont les parents ont fait un choix d'éducation que personne n'est en droit de contester. Ces élèves ne sont ni « rejetons », ni « enfants gâtés », ni « progéniture » d'une certaine classe sociale, comme vous le laissez entendre, mais des jeunes dont la préoccupation essentielle est de travailler au rythme qui leur convient.

J'aurais aimé que vous reproduisiez intégralement les réponses téléphoniques que je vous ai faites sans abuser du procédé de la reproduction partielle. A votre question (assez inopportune à mon sens) « *Est-il exact que beaucoup de vos enseignants viennent du cours Charlemagne ?* », j'ai répondu : « *J'ai pour ma part enseigné dix-sept ans au cours Charlemagne, certains de mes collaborateurs y ont aussi longtemps enseigné et nous n'avons en rien à le regretter.* » A ce propos, la fondation du Cours Arthur-Rimbaud par des « dissidents » du cours Charlemagne est une allégation à mettre à votre seul compte.

A votre question : « *Vos résultats au baccalauréat ?* », j'ai répondu : « *Plutôt mauvais en série C, satisfaisants dans les autres sections, très bons pour l'épreuve anticipée de français.* »

PRESSE

M. ROBERT HERSANT ACQUIERT L'HEBDOMADAIRE « FRANCE-AMÉRIQUE »

M. Robert Hersant, propriétaire et président du directoire du *Figaro*, a annoncé jeudi 21 janvier qu'il venait d'acquérir l'hebdomadaire *France-Amérique*, et que ce journal « *bénéficiera dès les prochains mois d'une pagination renforcée en liaison avec le développement actuel de la présence française et la progression rapide des investissements industriels et commerciaux aux Etats-Unis* ». L'équipe rédactionnelle sera également confortée.

Seul journal de langue française paraissant aux Etats-Unis depuis 1827, *France-Amérique* possède des bureaux à New-York.

RELIGION

● MISE AU POINT. — Notre compte rendu du livre de l'abbé Hadrien Bousquet sur Mgr Rodhain (*le Monde* du 13 janvier) appelle les précisions suivantes, qui nous ont été demandées par des lecteurs : le Secours catholique international a été fondé en septembre 1944, par le Père Roger Braun, jésuite (et diverses personnalités) comme nous l'avons indiqué dans *le Monde* daté 5-6 avril 1981. Le Secours catholique, créé en 1946 sous l'impulsion de Mgr Rodhain, qui lui donna rapidement une renommé mondiale, résulte de la fusion du premier Secours catholique et de l'Aumônerie des prisonniers de guerre, des S.T.O. et des déportés, dont Mgr Rodhain fut l'organisateur ; le Père Braun devint alors l'adjoint de Mgr Rodhain : il s'y est occupé du service des étrangers jusqu'en 1956.

POLICE

La commission Belorgey et les contrôles d'identité

Au nombre des propositions contenues dans le rapport de la commission Belorgey sur les orientations nouvelles de la police (*le Monde* du 22 janvier), figure un paragraphe relatif aux contrôles d'identité. Si, pour les auteurs du rapport, « *il est évident que le contexte dans lequel la loi « sécurité et liberté » a légalisé l'extension de ces contrôles crée un a priori défavorable* », la commission se montre toutefois favorable à leur maintien : « *On imagine mal, cependant, comment la police pourrait assumer l'action de prévention qu'on souhaite lui voir assurer si on lui retire la possibilité de procéder à d'autres contrôles d'identité que ceux qu'elle est autorisée à effectuer dans le cadre d'opérations de police judiciaire.* »

Maintenir la possibilité, « *au moins dans un certain nombre d'hypothèses, d'opérer des contrôles d'identité en matière de police administrative* » semble donc une nécessité, mais assujettie à certaines nouvelles dispositions. La commission suggère que de tels contrôles soient opérés par des agents de police judiciaire (A.P.J.) intervenant sous l'autorité d'officiers de police judiciaire (O.P.J.) ; elle souhaite voir restreindre « *à des cas d'ouverture plus précis que la menace d'atteinte à l'ordre public les hypothèses où les contrôles sont autorisés* », et demande qu'une distinction soit faite entre « *vérifications* » et « *contrôles* » d'identité.

La commission suggère en outre de limiter à trois heures le délai pendant lequel la personne dont l'identité est vérifiée peut être retenue, ce délai n'étant renouvelable qu'une fois, par décision d'un magistrat.

Enfin, il devrait être interdit de procéder à quelque opération de fichage, relevé d'empreintes ou photocopie que ce soit à l'occasion des contrôles ou des vérifications d'identité.

JUSTICE

ACCUSÉ D'INTELLIGENCES AVEC UNE PUISSANCE ÉTRANGÈRE

Un physicien de la République fédérale d'Allemagne va être jugé par le tribunal militaire de Paris

La Cour de sûreté de l'Etat dissoute, il revient au tribunal permanent des forces armées de Paris (T.P.F.A.) de juger M. Rolf Dobbertin, quarante-sept ans, physicien ouest-allemand. Ainsi en a décidé, en septembre 1981, un arrêt de la chambre criminelle de la Cour de cassation. Le procès a été fixé aux 25 et 26 janvier. Mais déjà M. Dobbertin parle de « procès bidon » et fait savoir qu'il ne paraîtra pas devant ses juges. « Le T.P.F.A., nous a-t-il écrit, ne représente manifestement pas un tribunal au sens des normes européennes. »

Au-delà de cette question de principe, M. Dobbertin se bat, depuis son arrestation, il y a trois ans, pour faire valoir sa vérité. Il n'a, selon lui, pas contrevenu aux règles de la loi et de la morale. Cette vérité est contredite par celle de l'accusation (1).

Les cercles de la vérité

Premier cercle : l'accusation. — Le 18 janvier 1979, M. Dobbertin n'avait sans doute jamais entendu parler du capitaine Werner Stiller, officier des services secrets est-allemands. Cela fait alors vingt ans qu'il a quitté l'Allemagne de l'Est et opté pour la citoyenneté ouest-allemande, vingt ans qu'il réside en France, vingt ans qu'il mène ses activités de chercheur scientifique. Pendant ces vingt ans, M. Dobbertin s'est marié avec une Allemande de l'Ouest : ils ont eu un enfant. Sa thèse de doctorat a été prolongée par d'autres travaux. Il est attaché au C.N.R.S. Bref, le 18 janvier 1979, M. Dobbertin est encore un chercheur insoupçonné lorsque le capitaine Werner Stiller, vers 23 heures, s'apprête à trahir la R.D.A. en franchissant le mur de Berlin avec, dans ses bagages, « *une importante documentation microfilmée* ».

« Épervier »

Mais le 19 janvier, tout est déjà joué. Le transfuge Stiller a parlé. Il aura suffi de vingt-quatre heures pour que Bonn prévienne Paris. M. Dobbertin est arrêté par les enquêteurs de la Direction de la surveillance du territoire (D.S.T.). Pour eux, M. Dobbertin n'est plus qu'un nom de code, « Sperber » : Epervier. Avec mille soixante feuillets d'archives réduits sur microfilms, le capitaine Stiller a transmis à la France — via la R.F.A. — le plus imparable des réquisitoires contre M. Dobbertin : la « mémoire » du service du ministère de sécurité d'Etat (M.F.S.) sur l'un de ses agents.

Inutile, dès lors, d'imaginer le halo d'une lampe de bureau, des demi-silences et demi-aveux, des explications et digressions. L'accusation accumule froidement des renseignements puisés à bonne source. Résumons : M. Dobbertin a été membre des jeunesses communistes. A vingt ans, étudiant à Rostok, il a été informateur politique. Cinq ans plus tard, spécialisé dans la physique des plasmas, il a quitté son pays avec la bénédiction du parti communiste. Après un intermède en R.F.A., il s'installe en France. Pour l'accusation, M. Dobbertin a une double mission : devenir un chercheur de qualité et obtenir de bons renseignements. A ses amis, à ses relations, il doit se présenter comme « *en fuite de R.D.A.* ».

D'abord assistant intérimaire à la Sorbonne, il devient rapidement attaché de recherches au C.N.R.S. « Sperber » photographie et microfilme consciencieusement quantité de thèses scientifiques et d'articles à paraître dans des revues (*preprints*) en provenance des U.S.A., de R.F.A., de France, etc. Son rôle devient cependant plus stratégique à partir de 1961, tandis que se construit le mur de Berlin. M. Dobbertin précise lui-même : « *Ce n'est qu'alors que en R.D.A., un certain nombre de* preprints *portant sur la physique théo-prints portant sur la physique théorique, en particulier sur la mécanique statistique et la théorie des plasmas (...) ainsi que sur d'autres sujets théoriques, notamment sur la théorie des particules élémentaires. Il s'agissait de papiers que mes collègues auraient pu se procurer normalement eux-mêmes, s'ils avaient pu voyager librement et établir les contacts habituels. J'ai cessé cette manifestation de solidarité, dès 1973, sur la demande des autorités de la R.D.A. qui ne voulaient pas courir le risque que mon activité soit exploitée éventuellement contre leur politique de rapprochement avec la France. (...)* »

Jusqu'en 1973, M. Dobbertin utilise donc un appareil photographique Minox, dissimulé dans une pendulette, puis une caméra Pentaka qu'il a reçue dans un ours en peluche. Il recourt aussi à d'autres procédés comme le carbone blanc qui rend l'écriture invisible. Là encore, M. Dobbertin précise : « *(...) J'ai accepté les moyens de protection passive de ma sécurité, destinés à prévenir une éventuelle violation du secret postal. Ces moyens sont légaux ; aucune loi ne prescrit le type d'écriture utilisée dans une lettre expédiée par la poste ; aucune loi ne limite l'écoute de la radio.* » Selon l'accusation, il se rend à Berlin-Est une ou deux fois par an. Mais « Sperber » rencontre ses « contacts » plus couramment à Paris et à l'occasion de congrès qu'il choisit volontiers en fonction des intérêts de ses collègues est-allemands. « *Dobbertin,* conclut le ministère public, *collaborait à une entreprise systématique d'information au profit de la recherche allemande de l'Est (...).* »

Deuxième cercle : la défense. — A l'évidence, les avocats ne peuvent suivre cette accusation tout d'une pièce. Ils ne peuvent laisser peindre M. Dobbertin en « *professionnel du renseignement* ». A ce portrait en noir et blanc, M[es] Henri Leclerc et Yves Lachaud, ses avocats, opposent celui d'un homme qui se considère comme un savant animé d'une certaine fidélité à la R.D.A., « *ni transfuge ni espion* ». Voilà trois ans que M. Dobbertin est écroué et inculpé d'intelligences avec les agents d'une puissance étrangère de nature à nuire à la situation militaire ou diplomatique de la France ou à ses intérêts économiques essentiels. Or voilà trois ans que ses avocats estiment que les informations transmises par leur client n'ont pas porté atteinte aux intérêts nationaux. Pour preuve de l'amateurisme de M. Dobbertin et de sa bonne foi, ses défenseurs expliquent que celui que le service spécial est-allemand surnomme l'« Epervier » se refuse à toute idée d'échange avec un espion du bord occidental. M. Dobbertin ne se veut d'aucune manière monnaie d'échange.

Il n'entend pas endosser la livrée de l'espion, fût-ce quelques secondes. « *Je voudrais vous mettre en garde contre une spéculation erronée sur mes intentions,* a-t-il écrit au ministère public le 7 décembre 1981. *Je n'accepterais aucune solution de mon affaire qui impliquerait la reconnaissance de la moindre autorité de la R.D.A. sur ma personne. Mon pays, la R.F.A., s'opposerait forcément à toute contrainte dans ce sens.* » M. Dobbertin veut donc vivre en France. Avec sa femme et son fils. C'est ce qu'il affirme. M[e] Friedrich Wolff, autre avocat de M. Dobbertin, mais est-allemand, ne serait constitué que pour représenter sa famille, inquiète, qui vit de l'autre côté du rideau de fer (2).

La science « supranationale »

Troisième cercle : des chercheurs scientifiques. — Ce n'est que récemment qu'un petit groupe de chercheurs tentent de sensibiliser l'opinion publique sur le cas de M. Dobbertin. Auparavant, l'accusé lui-même conservait le silence. Mais le 9 octobre 1981, il écrit un mémoire de neuf feuillets serrés à l'intention de la commission physique théorique du C.N.R.S. Depuis, quelques-uns de ses pairs se sont émus. Une pétition circule qui réclame notamment sa mise en liberté immédiate, la « *refonte complète de la partie du code pénal relative à la sûreté de l'Etat, dont l'article 80-3* » et la reconnaissance « *dans les statuts des organismes de recherche de la liberté de mouvement, de contacts, d'échange des idées et des publications* ».

M. Louis Michel, membre de l'Académie des sciences, déclare pour sa part, entre autres remarques : « *Comme président de la commission de physique théorique du Centre national de recherche scientifique (C.N.R.S.), je me dois de témoigner d'une (...) erreur du réquisitoire. C'est à la demande de cette commission et non de sa propre initiative que Dobbertin a pris contact avec les physiciens des plasmas travaillant au centre de physique théorique de l'Ecole polytechnique.* » Selon ses collègues, on estimait souvent son travail « *trop isolé* ». On aurait aimé l'orienter vers des recherches plus concrètes et constructives. Cet anti-portrait prouverait l'inanité de l'accusation.

Quatrième cercle : l'accusé. — Il bouscule tout, repousse l'accusation, allant jusqu'à la renverser, et nie. Il n'a, dit-il, jamais communiqué à quiconque la moindre information secrète ou confidentielle. Le faux procès que la justice va tenter contre lui repose, à le lire, sur deux incompréhensions. D'abord, une incompréhension majeure sur ce qu'est la science. Pour M. Dobbertin, elle est une matière « supranationale ». Et dès lors qu'on lui reconnaît cette qualité, le jeu des barrières, frontières et intérêts nationaux disparaît. Il n'existe plus de chercheurs du bloc de l'Est ou de l'Ouest, mais une communauté intellectuelle scientifique qui se moque des nations. L'accusation d'avoir transmis des *prepints* à la R.D.A. tomberait alors d'elle-même.

L'autre incompréhension concerne les rapports de M. Dobbertin et de son pays d'origine. « *Il est certain qu'un étranger raisonne autrement sur ses relations avec son pays qu'un Français* », écrit-il. *D'où ses liens et* liaisons avec la R.D.A. « *On aurait tort,* précise-t-il, *d'interpréter ce sentiment de solidarité avec les populations de la R.D.A. et, surtout, avec sa communauté scientifique, comme un attachement à l'Etat est-allemand. Pour un Allemand, l'Etat n'est pas synonyme de nation. La nation allemande a vécu la plus grande partie de son existence avec une multitude d'Etats (...).* » « *Vous avez votre rôle à jouer,* poursuit-il à l'intention des magistrats militaires, *dans l'éducation patriotique des jeunes Français, mais il ne vous appartient pas de vouloir faire de moi un patriote est ou ouest ou nord ou sud-allemand. C'est sans espoir.* » Fort de sa vérité, M. Dobbertin met donc ses juges en garde. Tout près d'être jugé, il juge à son tour. Accusé, il est accusateur.

LAURENT GREILSAMER.

(1) *Le Monde* des 13, 14 et 25 décembre 1979.

(2) La défense de M. Dobbertin a été assurée jusqu'à l'été 1981 par M[es] Philippe Champetier de Ribes et Jean-Denis Bredin. M[e] Wolff a toujours assisté l'accusé.

M. ANDRÉ BRAUNSCHWEIG EST NOMMÉ PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE CRIMINELLE DE LA COUR DE CASSATION

Réuni jeudi matin 21 janvier à l'Elysée, le Conseil supérieur de la magistrature a approuvé plusieurs nominations de magistrats à la Cour de cassation. M. André Braunschweig est nommé président de la chambre criminelle de la Cour de cassation en remplacement de M. Pierre Mongin qui occupait ce poste depuis 1976. MM. Christian Barat, Jean Michaud, Claude Pachella et Christian Le Gunehec sont nommés conseillers à la Cour de cassation (*le Monde* du 21 janvier).

[Président d'honneur de l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.), M. André Braunschweig a été, de 1974 à 1978, le président de cette organisation, qui regroupe le plus grand nombre de magistrats syndiqués. C'est sous son impulsion que l'Union fédérale des magistrats, qu'il présidait depuis 1972, s'est transformée, à son congrès de 1974, en syndicat.

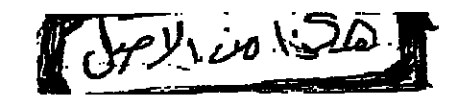
Né à Toulouse, le 18 mai 1918, M. Braunschweig est entré dans la magistrature en 1938. Prisonnier en Allemagne pendant la seconde guerre mondiale, il a repris ses fonctions à son retour. Faisant toute sa carrière dans la région parisienne, il devient juge d'instruction (1946) après avoir été juge suppléant et juge au siège. Alors qu'il était premier juge d'instruction à Paris depuis 1962, il est détaché comme juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat en 1963 avant d'être nommé en 1964 conseiller à la cour d'appel de Paris.

Président de chambre à la cour d'appel de Paris en 1972, M. Braunschweig préside la cour d'assises, notamment celle qui, le 14 décembre 1974, condamnait Pierre Goldman à la réclusion criminelle à perpétuité pour un double meurtre qu'il niait. Il est nommé en 1975 conseiller à la Cour de cassation. Il a occupé du 27 mai au 30 octobre 1981 le poste de directeur du cabinet du garde des sceaux (MM. Maurice Faure puis Robert Badinter).]

[Né le 7 février 1913 à Mauriac (Cantal), M. Pierre Mongin entre dans la magistrature en 1936. Il est juge à Pontoise en 1943, substitut à Reims en 1945, procureur à Meaux en 1948. Il est conseiller technique de plusieurs gardes des sceaux, M. Martinaud-Deplat de janvier à décembre 1952 (gouvernement Edgar Faure puis Antoine Pinay) ; M. Paul Ribeyre, de juin 1953 à juin 1954 (gouvernement Joseph Laniel) ; M. Bernard Chenot, en 1961 (gouvernement Michel Debré). Il continue ensuite sa carrière au parquet de la Seine, dont il est procureur adjoint en 1962. M. Mongin est conseiller à la Cour de cassation (chambre criminelle) depuis le 16 janvier 1968 et, depuis le 21 décembre 1976, président de la chambre criminelle. Depuis mai 1980, il est vice-président de la commission de révision du code pénal.]

● *Poursuites contre deux vigiles marseillais.* — MM. Jean-Claude Chilon, vingt-deux ans, et Bachir Hadj-Saïd, vingt et un ans, tous deux vigiles, employés par la Société méridionale de protection, pour la surveillance du centre commercial Bourse, à Marseille, ont été inculpés de mauvais traitements à enfants. Dans l'après-midi du lundi 18 janvier, ces vigiles avaient, pour des raisons inconnues, enfermé deux garçons âgés de quatorze et de quinze ans dans une bulle de plastique utilisée à des fins publicitaires, puis les avaient aspergés à l'aide d'aérosols lacrymogènes. L'un des vigiles, M. Jean-Claude Chilon, a aussi été inculpé de séquestration, et écroué.





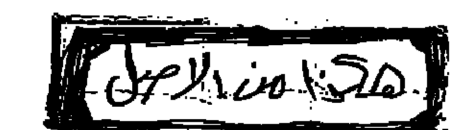
... de la République fédérale d'Alle...
...gé par le tribunal militaire de Pa...

Les cercles de ...

EXPÉDITIONS

Demandez le catalogue ci-contre auprès des agences de voyages agréées Touring-Vacances et dans les 230 agences Havas Voyages.





MÉDECINE

APRÈS TREIZE ANS DE TRAVAUX

Une équipe scientifique chinoise réussit la synthèse chimique d'une substance biologique

L'agence Xinhua News a annoncé à Pékin, le mardi 19 janvier, qu'une équipe scientifique chinoise travaillant à l'université de Pékin et à l'Institut de biochimie de Shanghaï était parvenue à synthétiser en laboratoire une molécule biologique. Cette substance — une forme particulière d'un acide nucléique : l'acide ribonucléique de transfert — est naturellement présente dans les cellules vivantes. Elle y assure avec d'autres à la structure complémentaire un rôle essentiel dans la traduction en protéines du message inscrit dans l'acide désoxybonucléique (A.D.N.) des chromosomes (code génétique).

Ce travail, précise Xinhua News, a demandé treize ans de travaux à une équipe composée de près de deux cents chercheurs. La synthèse a déjà été *reproduite* cinq fois depuis le premier succès obtenu le 20 novembre dernier. Les scientifiques chinois précisent, d'autre part, que la substance est biologiquement active, c'est-à-dire qu'elle est bien la réplique exacte de la molécule présente dans les cellules vivantes.

Ce travail ne s'inscrit pas dans la lignée des succès des manipulations génétiques. Il ne s'agit pas, *en effet*, d'une « manipulation » de l'A.D.N. ni de son intégration dans un organisme vivant. Il s'agit, tout au contraire, de la synthèse d'une substance biologique empruntant la voie de la chimie organique. Les techniques biochimiques mises au point à cette occasion constitueront un outil supplémentaire pour modifier, dans un sens donné, la structure des différents « acteurs biologiques » mis en présence lors des manipulations génétiques. Elles devraient permettre de plus l'obtention de structures naturelles en grandes quantités et totalement pures.

Pour plusieurs spécialistes français, le fait que ce « *projet typiquement chinois* » (plus de deux cents chercheurs travaillant durant plus de treize ans) ait pu être mené à bien « *démontre la capacité et la compétence technique des scientifiques de la République populaire de Chine dans le domaine de la chimie organique* ». Il y a quelques années déjà, une équipe chinoise avait annoncé la synthèse chimique de la molécule d'insuline. — J.-Y. N.

SCIENCES

Énergies renouvelables : un rapport propose la mise en place de nouvelles structures

Le ministre de la recherche et de la technologie, M. Jean-Pierre Chevènement, et le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, M. Edmond Hervé, viennent de recevoir le rapport que MM. Philippe Chartier, directeur de recherches à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), et Haroun Tazieff, président du Commissariat à l'étude et à la prévention des risques naturels majeurs, ont rédigé sur « l'utilisation rationnelle de l'énergie, les énergies renouvelables et la géothermie ».

Il ne s'agit que d'un premier rapport. La tâche, confiée en septembre dernier par le ministre de la recherche et de la technologie à MM. Chartier et Tazieff, était en effet bien lourde pour être traitée dans son ensemble dans un délai aussi bref. Ne visait-elle pas à éclairer le gouvernement sur les perspectives d'évolution technologique dans les secteurs concernés, mais aussi à identifier les domaines prioritaires de recherche et développement, les réformes institutionnelles que la réalisation d'un tel programme imposerait ?

C'est la raison pour laquelle le présent rapport limite son propos aux réformes institutionnelles et à un large inventaire des actions de recherche à entreprendre à court 1985), moyen (1990) et long terme (2000). Un second document, plus technique, complétera, en juin, ce travail. Il devrait comporter trois parties consacrées à l'établissement d'une hiérarchie des priorités dans les programmes, à l'identification des obstacles à lever afin de rendre opérationnelles les technologies retenues et à l'évaluation des moyens budgétaires à dégager entre 1983 et 1985.

Pour leur analyse, MM. Chartier et Tazieff sont partis de certaines des recommandations du rapport Hugon (1) ; notamment celle de doubler en volume, entre 1981 et 1985, l'effort actuel de recherche et développement (10,2 milliards de francs contre 5,2 milliards de francs) consacré au secteur énergétique. Compte tenu des priorités affichées dans le programme énergétique de la France pour 1990 — et des efforts de recherche et développement déjà existants, « *trois domaines devraient connaître une croissance conduisant au moins à un triplement des moyens* » : la maîtrise des consommations, les énergies nouvelles et l'utilisation du charbon.

Deux entités

« *Une aussi forte progression des moyens,* écrivent les rapporteurs, *exige que des propositions soient faites en matière de procédure et d'institutions.* » D'une manière générale, il n'y aura pas de grande politique nationale sans la mise en œuvre « *de structures nouvelles et bien charpentées dans le secteur de la maîtrise des consommations, des énergies renouvelables et de la géothermie, structures qui soient autonomes pour l'essentiel vis-à-vis des grands producteurs énergétiques* ».

Le projet de schéma retenu par les deux rapporteurs s'articule autour de deux entités :

— Un comité national à vocation interministérielle, fort d'une centaine de membres, chargé de conseiller le gouvernement sur les grands axes d'intervention en matière de recherche, de développement, de diffusion, sur la ventilation des masses mudgétaires, sur l'évolution des structures et des procédures, mais aussi sur le choix des hommes.

— Un centre de recherche et de développement puissant compétent dans les domaines de l'utilisation rationnelle de l'énergie, des énergies renouvelables et de la géothermie. Un tel organisme serait en quelque sorte « *une agence d'objectif, disposant d'une forte compétence technique interne, et capable d'assurer la maîtrise d'œuvre de certains projets* ». Un tel centre de recherche, qui s'appuierait en particulier sur des instituts mixtes créés en commun avec les organismes existants s'apparenterait d'une certaine manière par sa structure et son mode de fonctionnement au Centre national d'études spatiales. Une telle entité pourrait, selon les rapporteurs, se constituer autour d'un Commissariat à l'énergie solaire (Comes) aux compétences élargies, dont les effectifs seraient portés en 1985 à environ mille personnes et le budget à près de 2 milliards de francs.

Il est à noter que les rapporteurs ne confient pas au centre de recherche et de développement le soin des opérations de diffusion. Si « *une articulation étroite entre ces activités est nécessaire,* disent-ils, *tant au niveau national qu'au niveau régional, leur regroupement dans un même organisme ne paraît pas toutefois souhaitable, car les types d'activité et les compétences requises sont différentes* ». Aussi suggèrent-ils que cette mission, dans l'hypothèse où le Comes prendrait en charge la recherche et le développement, soit confiée à l'Agence pour les économies d'énergie et aux agences régionales de l'énergie.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) Le rapport Hugon, dont le contenu devait aider à la préparation du débat sur l'énergie au Parlement, a été présenté dans *le Monde* du 30 septembre.

SPORTS

AUTOMOBILISME

WALTER ROHRL (Opel Ascona) GAGNE LE RALLYE DE MONTE-CARLO

Les Allemands de l'Ouest Walter Rohrl et Christian Geistdorfer sur Opel Ascona ont remporté, vendredi 22 janvier, le cinquantième rallye de Monte-Carlo avec 3 mn 49 sec d'avance sur les Finlandais Hannu Mikkola et Arne Hertz Rohrl, qui avait déjà triomphé en 1980 sur Fiat Abarth avant de devenir la même année champion du monde des rallyes a mené l'épreuve de bout en bout.

Au cours de la dernière nuit de course, Rohrl, qui a gagné plusieurs « spéciales » a augmenté de plus de 2 minutes son avance sur son principal rival. Tous les pronostics qui faisaient des Audi Quattro des favorites quasi imbattables avec leurs quatre roues motrices ont donc été infirmés en raison du manque total de neige sur le parcours. Les troisième et quatrième places sont revenues à deux équipages français, Jean-Luc Therier - Michel Vial et Guy Fréquelin - Jean François Fauchille, sur Porsche SC. La première RS Turbo de Bruno Saby et Françoise Sappey a terminé cinquième.

La dernière nuit de course a été marquée par un accident. L'Alfa Romeo de Richard Yvorra a heurté un groupe de spectateurs dans le col de Corobin en fin de parcours de la sixième épreuve spéciale. Huit spectateurs ont été blessés, dont un sérieusement.

LE GRAND PRIX D'AFRIQUE DU SUD AURA LIEU MALGRÉ UNE RÉVOLTE DES PILOTES

Le Grand Prix d'Afrique du Sud de formule 1, qui ouvre la saison internationale, aura lieu comme prévu le 23 janvier à Kyalami. Les trente et un pilotes engagés cette saison en formule 1 et la Fédération internationale du sport automobile (FISA), qui étaient entrés en conflit le 21 janvier, sont parvenus *in extremis* à un accord dans la matinée du 22.

Ainsi un an à peine après le conflit qui avait opposé la FISA et l'Association des constructeurs de formule 1 (FOCA), présidée par M. Bernie Ecclestone, une nouvelle crise avait éclaté au grand jour. Le « prétexte » de cette révolte des pilotes résidait dans la volonté de la FISA de leur faire signer une « superlicence » comportant certaines clauses restrictives pour leurs libertés. Ainsi la FISA aurait le droit de regard sur la durée et le montant des contrats signés. Les pilotes devraient s'engager à ne pas entreprendre de poursuites en cas d'accident et à ne « *rien faire qui pourrait nuire aux intérêts matériels et moraux ou à l'image du sport automobile international* », c'est-à-dire renoncer à toute revendication ou manifestation.

En fait, les pilotes, tenus à l'écart de tous les organismes qui régissent la formule 1, demandent à y être intégrés pour faire valoir efficacement leurs revendications concernant en particulier les problèmes de sécurité sur les circuits. Devant cette situation, la FISA avait décidé d'infliger une suspension de licence à vie à tous les pilotes concernés. Vendredi, les pilotes auraient obtenu de la FISA une promesse écrite d'amendement des textes de leurs contrats pour 1983. Malgré cet accord, M. Ecclestone, directeur de l'écurie Brabham, a décidé de mettre à pied son premier pilote, le Brésilien Nelson Piquet, champion du monde en titre.

CARNET

Mariages

Paule BIRON
et
Pierre-Marie THIAVILLE,
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité, le 22 janvier 1982.
35, rue de la Glacière,
75013 Paris.

— On nous prie d'annoncer le mariage de
Robert VAN DER MEULEN
et
Christine BAYLE,
célébré dans l'intimité, à La Haye, le 16 janvier 1982.

Décès

— Mme François Barbé,
son épouse,
Dominique et Bertrand Croizier,
Bénédicte Barbé et son fiancé Jérôme Soudan,
Nathalie Barbé,
Pierre Barbé,
Valérie Barbé,
ses enfants,
M. et Mme Georges Dominique Barbé, ses parents,
Mme France de Saint-Guilhem,
sa belle-mère,
Ainsi que ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,
Et toute la famille,
ont le chagrin de faire part du décès de
François BARBÉ,
le 15 janvier 1982, en son domicile, à l'âge de quarante-cinq ans.
La cérémonie religieuse a eu lieu le 18 janvier 1982, en l'église de Ploeren (Morbihan), et l'inhumation le même jour, à Mesquer (Loire-Atlantique).
Cet avis tient lieu de faire-part.
Le Lin,
56000 Ploeren.

— Mme Louis Belloir,
Ses enfants, Serge et Dominique,
Et leurs familles,
ont la tristesse de faire part du décès de
M. Louis BELLOIR,
capitaine au long cours,
survenu le 15 janvier 1982, à Paris.
Les obsèques ont eu lieu à Plérin (Côtes-du-Nord).
Cet avis tient lieu de faire-part.
7, rue de l'Annonciation,
75016 Paris.

— Nous apprenons la mort de
Arno-Charles BRUN,
décédé le 4 janvier 1982, en son domicile, 10, avenue Alphonse-XIII, à Paris.

[Arno-Charles Brun a été l'un des pionniers de la radio en France. En 1938, il animait un magazine de l'actualité sonore, « Toute la Terre », au micro du poste parisien. Pendant l'occupation, dès décembre 1941, il participe activement, dans l'équipe Maurice Bourdet, à l'organisation de la résistance clandestine sur les ondes.
A la Libération, Arno-Charles Brun sera chargé de la responsabilité des variétés à la Radiodiffusion française (R.D.F.).]

— Le président,
Le conseil d'administration et tous les membres de la Fédération nationale des combattants volontaires,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 19 janvier 1982, de
M. Emile DEREUMAUX,
trésorier général fédéral,
président de la section des Yvelines,
croix du combattant,
croix du combattant volontaire,
croix du combattant volontaire,
de la Résistance,
commandeur
de l'étoile de la Résistance
franco - belge.
Les obsèques ont lieu ce vendredi 22 janvier 1982, à 15 heures.
Réunion à l'église Saint-Martin d'Ecquevilly (Yvelines).

— M. et Mme Régis Fouquesduparc,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jacques
FOUQUES DU PARC
veuve de Son Excellence
M. Jacques Fouques du Parc
ambassadeur de France,
survenu le 10 janvier 1982, en son domicile.
Un service religieux sera célébré le mercredi 27 janvier, à 11 h. 30, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin.
15, rue de La Planche,
75007 Paris.

— M. Arnault Lamey,
M. et Mme Yves Lamey et leurs enfants,
M. et Mme Charles Combier et leurs enfants,
M. et Mme Neal Miller et leurs enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu de
M. Henry LAMEY,
lieutenant-colonel (E.R.),
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
décédé le 18 janvier 1982.
Selon sa volonté, la cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale, en la chapelle du C.H.U., à Vandœuvre, le jeudi 21 janvier 1982.
Cet avis tient lieu de faire-part.
M. et Mme Miller,
52, rue des Tiercelins,
54000 Nancy.

— Mme André Legros,
son épouse,
M. et Mme Jean-Claude Legros et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Simonnet et leurs enfants,
M. et Mme Michel Come et leurs enfants,
M. et Mme Guy Orselli et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de
M. André LEGROS,
rappelé à Dieu, muni des sacrements de l'Eglise, le 21 janvier 1982, à Melun, dans sa soixante-dix-huitième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 23 janvier 1982, à 10 h. 30, en l'église Saint-Saturnin de Nogent-sur-Marne.
Réunion à l'église.
Il ne sera pas reçu de condoléances.
L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Nogent-sur-Marne.

— Mme Georges Matte,
son épouse,
MM. Serge et Hervé Matte,
ses fils,
Le docteur et Mme Herbert Budd,
Le docteur et Mme Gérard d'Erm,
Mlle Christiane Matte,
ses filles et gendres,
Laurent et Valérie Budd,
Pascale et Fabrice d'Erm,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la disparition de
M. Georges MATTE,
ingénieur civil
de l'aéronautique E.N.S.A. 1936,
croix de guerre 1939-1940,
médaille commémorative
de la libération de Paris 1944,
médaille de l'aéronautique,
médaille de Vermeil du travail,
survenu le 20 janvier 1982, dans sa soixante et onzième année, en son domicile (158, rue de Vaugirard, Paris-15e).
Priez pour lui.
Le service religieux en l'église Saint - Jean - Baptiste-de - la - Salle (9, rue du Docteur-Roux, Paris-15e) sera célébré le samedi 23 janvier, à 13 h. 45,
Selon la volonté du défunt, l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise dans le caveau de famille aura lieu dans la plus stricte intimité.

— Michèle et Pierre Grofino
ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur frère, le
docteur Alain OROFINO.
117, avenue de Choisy,
75013 Paris.
10, rue Beautreillis,
75004 Paris.

— On nous prie d'annoncer la mort de
Mme PHILIPPET,
née Simone de Salvre,
survenue subitement le 11 janvier 1982.
De la part de :
M. Jean Philippet, son époux,
Ses enfants et petits-enfants,
Et de Denyse de Salvre, sa sœur, et de ses filles.
Une messe sera dite le 29 janvier, à 17 h. 45 précises, au couvent des Franciscains (7, rue Marie-Rose, Paris-14e).

— **Jean ROYER,**
officier de la Légion d'honneur,
urbaniste,
directeur - fondateur
de la revue « Urbanisme »,
président
du comité permanent français
du Jour mondial de l'urbanisme,
membre d'honneur
de la Société française des urbanistes,
ancien professeur
à l'Institut d'urbanisme
de l'université de Paris,
ancien directeur d'études
à l'Ecole spéciale d'architecture,
nous a quittés le 16 décembre 1981.
La revue « Urbanisme » invite tous ceux qui l'ont connu et aimé à se recueillir, le mardi 26 janvier 1982, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-du-Travail (52, rue Vercingétorix, Paris-14e).
Une messe-souvenir sera dite à sa mémoire.

— Mme Guy Strauss,
son épouse,
Michèle et Evelyne,
ses filles,
Michel et Patrice,
M. et Mme Claude Schulmann et leurs enfants,
M. et Mme Jean Nanterre,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de la disparition de
Guy STRAUSS,
survenue le 21 janvier 1982.
L'inhumation a eu lieu le 22 janvier 1982.
Les prières auront lieu au domicile, du dimanche 24 au mercredi 27 janvier, à 19 heures.
Des dons pourront être faits en faveur de « Vie - Avenir » et du Keren Kayemeth Leisrael.
39, avenue Victor-Hugo,
75016 Paris.

— Le président,
Le rabbin,
Les administrateurs,
Les fidèles du Mouvement juif libéral de France,
ont la douleur de faire part du décès de
Guy STRAUSS,
cofondateur et vice-président du M.J.L.F.,
survenu le 21 janvier 1982, à Paris.
11, rue Gaston-de-Cavaillet,
75015 Paris.

— Les collaborateurs de Crépatte, Strauss et Fils S.A. (43, rue Greneta, Paris-2e),
ont la tristesse d'annoncer le décès de leur président,
Guy STRAUSS,
survenu le 21 janvier 1982.

Remerciements

— M. Emile Belaiche,
M. et Mme Roger Slama,
M. et Mme Doris Koskas,
M. et Mme Eliott Lévy,
M. et Mme Gérald Ramnicesnu,
M. et Mme Félix Mamou,
très touchés par les marques d'affection et de sympathie qu'ils ont reçues lors du décès de leur chère et regrettée
Mme Emile BELAICHE,
née Frida Mamou,
remercient très sincèrement les personnes qui ont partagé leur peine.
Les prières d'usage auront lieu le samedi 23 janvier 1982, à 11 heures, à l'oratoire tunisien, 17, rue Saint-Georges, Paris-9e.

— Les administrateurs,
Les cadres et le personnel des Laboratoires Dumas,
très touchés des marques de sympathie dont ils ont fait l'objet, à l'occasion du décès de
M. Werner MARCHAND,
cofondateur du groupe,
prient toutes les personnes qui se sont manifestées, en cette cruelle circonstance, de trouver ici l'expression de leurs remerciements et de leur gratitude la plus vive.

Anniversaire

— A l'occasion du trente-septième anniversaire de la libération d'Auschwitz, les rescapés et familles de disparus se retrouveront le dimanche 24 janvier (de 15 heures à 20 heures) à la salle des fêtes de la mairie annexe du quatrième arrondissement (place Baudoyer), pour la rencontre traditionnelle de l'amitié et du souvenir.

Avis de messes

— Les Editions du Cerf,
Et la Paroisse universitaire,
invitent à une messe qui sera célébrée à la mémoire de
Etienne CHARPENTIER,
le mercredi 27 janvier, à 18 h. 30,
29, boulevard La Tour-Maubourg,
75007 Paris.

— La messe annuelle de la presse sera célébrée le lundi 25 janvier, à 11 heures, en l'église des Carmes de l'Institut catholique, 70, rue de Vaugirard, Paris-6e. Elle sera présidée par Mgr J.-M. Lustiger, archevêque de Paris, qui prononcera l'homélie. Mgr Pierre Eyt, recteur de l'Institut catholique, et des prêtres concélébreront.

Messes

— Paris, 21 janvier.
A la demande de Son Altesse royale le prince Henri de France, comte de Clermont, une messe a été célébrée en la basilique Notre-Dame-des-Victoires pour le repos de l'âme du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette.

Communications diverses

— Les participants de la promotion 1981-1982 du Centre d'études supérieures du management (CESMA) du groupe Ecole supérieure de commerce de Lyon organisent le vendredi 29 janvier, à l'Ecole, une Journée nationale d'étude « Les dirigeants d'aujourd'hui face aux dirigeants de demain », à l'occasion de la sortie de leur magazine d'information « les Nouveaux Managers ».

— Le groupe d'adoption n° 8 d'Amnesty International organise le vendredi 29 janvier, à 20 h. 30, une soirée « Chorales et Orgues » en l'église Notre-Dame-des-Ardents, à Lagny-sur-Marne (77), avec concours de J.-P. Gijon (orgues), la chorale Arc-en-ciel des Coudreaux, et l'Ensemble vocal J.-P. Gijon. Au programme : Schumann, Mozart, Carissimi, Thiriet.

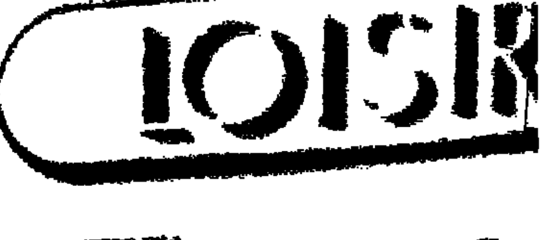
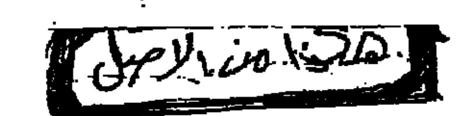




IMAGE DE

Le redressement



Le Monde

LOISIRS ET TOURISME

CATALOGUES AU CRIBLE

La Thaïlande malgré tout

Les Français ont découvert la Thaïlande avec un temps de retard sur les GI's américains et sur les voyages organisés allemands. La réputation de l'ancien royaume du Siam tient peut-être à ce passé récent ? Il n'empêche : nos compatriotes se rendent en Thaïlande et y retournent, parce que ce pays reste bon marché et encore très... exotique.

BANGKOK offre un bel exemple de l'imbroglio dans lequel évoluent les organisateurs de voyages (et leurs clients !), entre les tarifs officiels et les tarifs officieux, entre les prix auxquels ils « doivent » vendre et ceux auxquels ils « peuvent » vendre grâce à des négociations discrètes, mais efficaces, avec les transporteurs.

Actuellement, le tarif officiel le moins cher (tarif public accessible à tous) pour un Paris/Bangkok et retour s'élève à 4 250 F. Il faudrait dire à tous ceux qui veulent voyager en individuel qu'ils seraient bien naïfs de payer ce prix à Air France ou à Thaï International, puisque cette dernière compagnie vend ses billets entre 3 500 F et 3 900 F, selon les agences auxquelles on s'adresse : Nouvelles Frontières, Air Havas, Pacific Holidays, Delta, Trans Air Charter, Transasia, Asie Tours.

Les « routards » ont à leur disposition des tarifs encore moins chers, mais correspondant en général à des offres de moindre qualité. Au départ de Paris, le meilleur rapport qualité/prix revient à Philippines Airlines (2 990 F via Amsterdam ou Francfort), suivi de K.L.M. (3 600 F, via Amsterdam) et d'Alitalia (3 360 F, via Rome, mais avec une nuit de transit). Aeroflot, via Moscou, à 3 700 F et Pakistan International (réputée pour son manque de ponctualité), à 3 410 F, sont moins bien placées que Tarom à 2 900 francs, en dépit d'une escale de vingt-quatre heures à Bucarest, prise en charge par la compagnie. En partant de Bruxelles ou d'Amsterdam, les tarifs tombent à 2 650 F avec Alia (la compagnie jordanienne offre la nuit de transit à Amman) et Birman Airways (possibilité de stop à Rangoon).

Un coup de chapeau à Nouvelles Frontières, qui offre la plus large palette de vols.

● *Les voyages organisés*

Il y a à peine dix ans, la Thaïlande lancée par Baladar Neckermann (à 1 325 francs) se résumait encore à Bangkok, que l'on quittait pour sillonner l'Asie du Sud-Est. Aujourd'hui, si Bangkok demeure une bonne plaque tournante (détrônée par Kuala-Lumpur pour les voyages au Japon et en Corée), la Thaïlande a acquis ses lettres de noblesse en incitant les voyageurs occidentaux à découvrir ses plages du Sud, dont Pattaya n'est pas le plus beau fleuron, sa route du Nord, et son Triangle d'or.

Ces offres touristiques se sont, en très peu de temps, totalement banalisées, et on distingue deux motivations bien différentes, deux pôles d'attraction des voyages organisés, en groupe, ou en individuel : l'itinéraire des anciennes capitales (c'est la route du Nord) et la découverte des tribus montagnardes.

● *Les expéditions*

Pour découvrir les tribus montagnardes réfugiées dans le fameux Triangle d'or (sa base passe par Chieng-Raï et son sommet est le point de rencontre des frontières birmane, thaïlandaise et laotienne), il n'existe qu'un mode de locomotion : la marche, l'expédition pédestre, seule manière d'approcher les villages retirés dans les montagnes, absolument inaccessibles par la route.

Tous les villages karen, meo, lissu, yao et autres akha que l'on atteint en une journée d'excursion en car ou minibus depuis Chieng-Maï sont habitués à l'accueil des touristes et, pour intéressants qu'ils soient, constituent des attractions standards. Hormis les nombreux trekkings proposés au départ de Chieng-Maï (qui peuvent fort bien s'organiser sur place), nous n'avons relevé que deux véritables expéditions, organisées depuis Paris : Terres d'aventure et Camel Expéditions (de 7 000 à 9 000 francs pour deux semaines sur place).

Le voyage Terres d'Aventure est le plus sportif (huit jours et demi de « trek »), tandis que celui de Camel (nettement plus cher, en raison des différences de prestations) fait précéder le trekking de cinq jours par une expédition en Land Rover à l'extrême ouest de la Thaïlande, destinée à acclimater les participants au rythme et à la région.

S'adressant à des publics différents, ces deux programmes semblent irréprochables, tant sur le plan de leur organisation que de l'intérêt de l'itinéraire.

● *Les circuits classiques*

Il n'en va pas de même des circuits classiques, permettant de remonter de Bangkok jusqu'à Chieng-Maï et Chieng-Raï, pour découvrir le cœur de la Thaïlande, les sanctuaires khmers, les anciennes capitales, leurs temples et leurs palais. Que cet itinéraire soit proposé en forfait depuis Paris ou en extension depuis Bangkok, son rythme et ses étapes doivent présenter certaines caractéristiques pour être dignes d'intérêt.

● Entre le départ de Bangkok et l'arrivée à Chieng-Maï, toutes visites de ces villes exclues, il doit s'écouler au moins quatre jours, soit trois nuits d'étapes. Ce rythme permet d'équilibrer les visites, la découverte des différents paysages de la plaine et préserve quelques moments de repos à l'arrivée aux étapes. Intégré dans un voyage de deux semaines depuis Paris, il permet de consacrer trois jours au Nord, trois ou quatre jours à Bangkok et trois ou quatre jours de repos sur une plage.

Les clients de Voyages Conseil qui devront « digérer » en quarante-huit heures 1 000 kilomètres de route, trois anciennes capitales et huit ensembles de temples regretteront de ne pas avoir carrément pris l'avion ; ceux de Transasia auront manqué le site de Pimaï, tandis que ceux d'Asie Tours ne garderont pas grand souvenir de Sukhothaï et Sri Satchanalaï car ils auront dû couvrir plus de 500 kilomètres de route en une seule journée !

A l'opposé, les Amis de l'Orient prennent le chemin des écoliers (six jours, cinq nuit d'étapes), alors que Kuoni, Touring Vacances, Orientissimo, Jumbo et Go Voyages sont dans la bonne moyenne.

● Il est préférable de consacrer à Ayutthya une journée d'excursion au départ de Bangkok comme le propose Kuoni plutôt que de l'inclure en début de circuit. On peut ainsi aller, ou mieux, revenir en bateau à bord de l'*Oriental Queen*, et avoir le temps de visiter Bang Pan In. Les amateurs de vieilles pierres et de beaux paysages trouvent leur compte dans cette délicieuse journée. Ni Jet Tours ni Horizons lointains ne prévoient Ayutthya dans leur circuit.

● Il est logique de faire un petit crochet vers l'est pour visiter le temple khmer de Pimaï, en faisant étape soit à Korat, soit dans le parc national de Khao Yaï. Ce dernier ne mérite pourtant le détour qu'en saison de pluies. De janvier à mars, toutes les cascades sont à sec. C'est tout au plus une belle région forestière comme le dit Horizons Lointains. Jumbo est très optimiste en annonçant que les tigres et les ours s'y baladent en liberté. Le plus chanceux des professionnels interrogés n'y a vu qu'un daim effarouché. Lorsqu'on visite Pimaï, on est très tenté de pousser plus à l'est, sur la route de Surin pour visiter le Wat Phnom Rung et le Muang Tham, temples khmers, relais sur la route d'Angkor. Seul Jet Tours a cette bonne idée, qu'il réalise au pas de charge.

● Pour visiter les autres sites, les meilleures étapes sont Kamphaeng-Phet (qui suit la visite du centre archéologique de Lopburi) et Lampang, où un nouvel hôtel (le Garnet Thip, choisi par Touring Vacances, Kuoni et Jumbo) offre un bon repos après une journée consacrée, c'est un minimum, aux sites de Sukhothaï et Sri Satchanalaï dont l'absence dans un circuit est absolument rédhibitoire (c'est le cas de Voyages Conseil et d'Hôtelplan). Les meilleurs professionnels prévoient également la visite du temple d'Harripoonchaï, peut être le plus prestigieux du Nord, soit par la route, soit depuis Chieng-Maï.

● Le séjour à Chieng-Maï doit être au minimum de deux jours pleins et de trois nuits. Ce n'est le cas que chez Kuoni, Touring Vacances et Go Voyages. A des rythmes différents, toutes les marques proposent les mêmes visites à Chieng-Maï, y compris les trop fameux villages d'artisans, sorte d'hypermarchés de l'artisanat en pleine rue, et de coins de forêt où les éléphants de l'office de tourisme accomplissent un travail totalement inutile pour la seule joie des visiteurs.

● A moins de ne s'intéresser qu'aux temples et à l'archéologie, il faut consacrer vingt-quatre heures à Chieng-Raï, tout au *nord*. La balade est totalement dépaysante par l'approche, très superficielle, des différentes tribus. Les paysages, à eux seuls, mériteraient le détour.

COLETTE MARAVAL.

(Lire la suite page 14.)

IMAGE DE MARQUE

Le redressement du bicentenaire

ALORS qu'elle s'apprête à fêter le bicentenaire de la Fondation de Bangkok et qu'à cette occasion elle se met en frais pour redonner un semblant de lustre à sa capitale, la Thaïlande constate qu'outre-mer, notamment en Europe et particulièrement en France, sa mauvaise réputation n'est plus à faire. Ses responsables redoutent qu'à la longue le tourisme n'en pâtisse et que le flot des visiteurs étrangers — plus de deux millions en 1981 — n'entame sa décrue.

Au juste, que dit-on de la Thaïlande qui puisse inciter des touristes à modifier leurs plans ou, du moins, à aborder ce pays avec précaution ? On l'accuse confusément d'un peu tous les péchés du monde. S'y mêlent la prostitution évidemment (presque une institution), le travail des enfants (un mal nécessaire), le trafic des stupéfiants (insoluble), le traitement (plutôt médiocre) des réfugiés indochinois, le calvaire des « boat-people » vietnamiens rançonnés, volés et violés par des pêcheurs en mal de prises, et, d'une manière générale, la progression inquiétante de la criminalité, de l'insécurité et de la corruption.

Si l'on ajoute à ce sombre tableau un climat politique assez volatil — le dernier coup d'Etat remonte au 1er avril 1981, — la Thaïlande n'offre plus, vue de loin, l'image apaisante et souriante du Siam de jadis, même si, par certains côtés de ses vices, elle attire un bon nombre de visiteurs étrangers en quête de sensations « fortes ».

Ne dit-on pas, en France, dans des cercles officiels, que Bangkok la dévergondée, celle de la très fameuse Emmanuelle, ressemble, à s'y méprendre, à La Havane avant l'arrivée au pouvoir de Castro ? On ne peut nier l'évidence, et les autochtones eux-mêmes ne cherchent pas à la dissimuler. Le sex service occupe environ huit cent mille Thaïlandaises de quelque nom qu'on les affuble : Escort girls, go go girls, *masseuses, etc.*

Il se commet, dans le pays, un acte de violence toutes les sept minutes et, depuis 1979, parmi les causes de mortalité, le crime devance le cancer et se place en deuxième position derrière les accidents de la route, précisait récemment un journal local.

La Thaïlande compte près de six cent mille drogués. L'héroïne circule sous le manteau. Mais gare aux consommateurs de « poudre blanche » qui, le plus souvent par dénonciation, se font prendre au collet des procédures judiciaires, le barème des peines et l'univers carcéral sortent ici du commun. L'image de prisonniers chaînes au pieds, telle qu'elle est apparue dans le film d'Antenne 2, Charters pour l'enfer, *a choqué plus d'un téléspectateur français. A Bangkok, certains membres du gouvernement ont même reconnu que ce châtiment moyenâgeux avait inutilement terni la réputation du pays.*

Il est vrai aussi que, pour aggraver le tout, la Thaïlande n'est plus ce qu'elle était ; victime de ses ambitions — le tourisme est le deuxième producteur de devises du pays derrière le riz — elle a, au fil des ans, insensiblement perdu son naturel et son charme, son authenticité et sa spontanéité. Le célèbre sourire thaï a aujourd'hui quelque chose de figé, de mercantile. A vouloir ainsi traiter plusieurs millions de visiteurs étrangers par an, l'hôte n'a plus guère le temps de soigner les détails, de peaufiner l'accueil de ses invités.

Ses responsables tentent, avec des bonheurs divers, de combattre les fléaux qui accablent leur pays. Depuis le printemps dernier, le gouvernement s'efforce de lutter contre la criminalité et la prostitution. La mesure la plus spectaculaire — et la plus contestée par les professionnels du tourisme — ayant été la fermeture de tous les lieux de plaisirs à minuit dernier délai.

La violence et l'arnaque sont-elles inévitablement au rendez-vous thaïlandais ? Des mauvais coups tout le monde peut en raconter. Mais, souvent, une histoire finit par en faire cent. En réalité, une promenade nocturne dans Bangkok n'est pas plus dangereuse qu'une descente dans le métro parisien après 21 heures. Certes, pour qui la cherche, l'aventure est ici au bout de la rue. Il suffit de ne pas s'y laisser conduire.

Si, abandonnant le terrain de la sécurité, exigence première du tourisme, l'on se place sur celui de la morale, la vérité oblige à dire que, en matière de respect des droits de l'homme, la Thaïlande ne mérite pas toute l'opprobre dont on la couvre au regard d'images insupportables ou de reportages insolites. Il y a ici une certaine vie politique, une certaine liberté de la presse. Sait-on, par exemple, que le droit de grève y est reconnu, et exercé, que, selon des sources dignes de foi, le nombre des prisonniers politiques ne dépasserait pas la vingtaine. La situation dans le pays n'est donc pas, comme le prétendent certains, irrespirable même pour un visiteur de passage.

Plutôt que de se défendre, les autorités locales se replient sur elles-mêmes, se drapent dans leur dignité offensée. Comme s'il était malvenu de la part des étrangers de se mêler d'affaires proprement intérieures. Mais un pays qui vit à ce point du tourisme, peut-il ignorer les critiques justifiées ou non de ceux qui, après tout, sont pour lui une clientèle de choix ? L'année du bicentenaire sera-t-elle pour la Thaïlande une année comme les autres ?

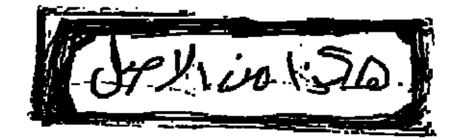
JACQUES DE BARRIN.

Birmanie et Népal : les bons exemples

Sur le catalogue des agences de voyages, la Thaïlande est encore à la « une », parmi les destinations exotiques lointaines et bon marché. Mais ce déjà vieux pays touristique a tardé à affiner les recettes qui ont fait sa bonne fortune. Il continue notamment de vendre, non sans succès il est vrai, des produits de grande consommation comme Pattaya, hideuse caricature de station balnéaire.

Il lui faut néanmoins trouver un second souffle au moment où des pays voisins comme la Birmanie et le Népal s'ouvrent aux visiteurs étrangers avec un portefeuille de richesses naturelles, historiques et humaines qui, en intérêt, dépassent souvent le sien. Des deux anciennes capitales royales, Pagan la birmane domine en splendeur Sukhothaï la thaïlandaise. Et des deux « trekkings », l'un sur les pentes de l'Anapurna, l'autre dans les collines du « Triangle d'or », le premier est de loin le plus inoubliable.

Les hasards de l'histoire et de la géographie ont voulu que la Thaïlande soit mêlée aux confins indochinois et en subisse, aujourd'hui encore, indirectement les effets. Elle s'est lancée à tout va dans l'aventure touristique — à l'époque il y a une dizaine d'années — où les GI's qui combattaient au Vietnam venaient chercher chez elle le repos du guerrier. Lorsque les armes se sont tues, le pli — le mauvais pli — était pris. Il n'est pas faux de prétendre que les Américains ont, d'une certaine manière, dévoyé ce pays. Un peu à son corps défendant.



Les « Méridien » d'Asie

MERIDIEN pousse ses pions en Asie. Pour l'heure, un seul établissement — le Pacific à Tokyo (mille chambres) — défend, dans la région, les couleurs de la filiale hôtelière d'Air France. Mais, au cours du premier semestre 1982, celle-ci ouvrira deux hôtels à Hongkong, l'un dans le quartier chinois de Kowloon (six cent vingt chambres), l'autre près de l'aéroport (quatre cents chambres). Un an plus tard, elle plantera son drapeau à Singapour en plein cœur de la ville, le long de la très fameuse Orchard Road (quatre cent trente chambres) et à proximité des pistes du nouveau terrain de Changi (trois cents chambres).

« Nous avons fait le plein en Afrique et au Proche-Orient, à quelques exceptions près », affirment les représentants de Méridien, qui veulent, aujourd'hui, combler les vides de leur réseau, notamment en Asie. Ils entendent ainsi doubler, d'ici à quelques années, à travers le monde, le nombre de leurs établissements (de quarante à quatre-vingts) pour pouvoir se mesurer à leurs concurrents américains.

Pour tenir ce pari, il n'est pas question de changer de cibles. *« Notre clientèle privilégiée est et restera celle des hommes d'affaires et des touristes à haute contribution »*, assurent les représentants de la filiale d'Air France, qui prospectent les marchés asiatiques. Deux projets hôteliers semblent en cours de négociations favorables, l'un à Taipei, sur l'île de Taiwan, l'autre à Djakarta, en Indonésie. D'autre part, un accord de franchise, qui porte sur la gestion d'un établissement de quatre cent cinquante chambres à New-Delhi — plus tard à Bombay ? — est à la signature du gouvernement indien.

Méridien en Chine ? Un hôtel de mille chambres, uniquement financé par des capitaux privés — chinois de Hongkong et banquiers français — est en cours de construction à Canton. Reste à obtenir des autorités de Pékin le droit pour une chaîne étrangère de gérer cet établissement.

Les représentants de Méridien *« cherchent un partenaire »* qui financerait un hôtel à Kuala-Lumpur en Malaisie : ils *« surveillent »* d'un œil la Corée du Sud, et *« se posent des questions »* sur l'utilité d'une présence à Bangkok, en Thaïlande, bien que ce soit là une plaque tournante importante pour Air France. La chaîne hôtelière, il est vrai, s'est fait « souffler » par Hilton, en mars dernier, un terrain de 27 000 mètres carrés sur lequel elle comptait bâtir un établissement de trois cent quatre-vingts chambres. Elle y réfléchit, aujourd'hui, à deux fois avant d'étudier une éventuelle solution de repli sur un marché qui lui paraît présenter des risques de saturation.

Malgré la concurrence des chaînes américaines et régionales (Peninsula, Mandarin), qui ont leur quartier général à Hongkong, Méridien a bon espoir de gérer, à moyen terme, une dizaine d'hôtels en Asie (entre quatre mille et cinq mille chambres). *« Nos interlocuteurs ont une certaine idée de la France et, pour la satisfaire, nous leur proposons des produits non stéréotypés*, disent ses représentants. *Ce qui facilite notre approche du marché. »* — J.-J. B.

La Thaïlande malgré tout

(Suite de la page 13.)

L'idéal est de descendre la rivière Mae Kok comme le font, en quelques heures de pirogues, Touring vacances, Horizons lointains et Jet tours, et de consacrer une journée à circuler à l'extrême nord, même si le « triangle d'or » ne laisse apparaître, dans ces conditions, que son côté touristique et folklorique.

Si vous choisissez un circuit accompagné, assurez-vous de la présence d'un accompagnateur français. Ce service coûte évidemment cher, mais l'accompagnateur « maison » (c'est la règle chez Horizons Lointains, Kuoni et Touring Vacances seulement) saura améliorer les commentaires des guides locaux, qui ont tendance à bâcler les visites pour emmener au plus vite les touristes à la boutique toujours proche !

Il saura aussi compléter le programme, pour ceux qui le désirent, par des visites non prévues au programme. Avec un accompagnateur Touring vacances, vous irez ramasser, à quelques centaines de mètres de Sri Satchanalaï des petits morceaux de céramique jonchant le sol autour d'un ensemble de vieux fours, étonnamment conservés. Les gamins du coin vendent fort cher leurs trouvailles, à la sortie du site, que vous retrouverez d'ailleurs, plus chères encore, chez les antiquaires de Bangkok.

Si plusieurs tour-opérateurs font étape à Lampang, seul un accompagnateur Kuoni aménagera le temps nécessaire pour visiter les What Phra Sang et Phra Keo Don Tao et pousser vers Lampang Luang, ignorée des touristes, tout simplement parce qu'en retrait de l'axe routier.

• *Pour prolonger son voyage*

Un circuit en Thaïlande peut se prolonger par un séjour sur la plage ou, selon la motivation, par un circuit en Birmanie. Dans le cadre d'un circuit, nous ne sommes absolument pas partisans du « cumul » de visas sur les passeports, des visites boulimiques de différents pays.

Le grand circuit Thaïlande plus Birmanie plus Népal d'Asie Tours, pas plus que le Japon plus Hongkong plus Bangkok de Jet Tours, ne nous semblent d'authentiques découvertes. Pour sortir de la banalisation de la Thaïlande, certains professionnels font pourtant des efforts qui méritent attention :

— *Extension au Laos :* Le pays vient juste d'ouvrir de nouveau ses portes aux touristes. Kuoni est le premier à offrir un programme laotien pouvant prolonger une découverte de la Thaïlande :

— *L'est de la Thaïlande :* Transasia est le seul à proposer un itinéraire est et nord-est (en individuel) jusqu'aux frontières du Laos ;

— *Le sud de la Thaïlande :* Sans doute moins passionnant que le nord mais si différent, le sud peut faire l'objet d'un second voyage en Thaïlande (Kuoni). Parmi les plages, Pattaya n'a plus la vedette dans le cœur des Français, détrôné par Phuket, qui permet de découvrir la superbe baie de Phang-Nha (Orientissimo).

Hua-Hin, petite station essentiellement fréquentée par la (bonne) société thaï, commence à recevoir les clients de Jet Tours, tandis que Nouvelles frontières lance Baan-Phe, de l'autre côté du golfe de Siam, qui garantit le repos (et le pittoresque) ;

— *La fête :* C'est sans doute l'un des visages les plus authentiques de la Thaïlande et — ce n'est pas toujours contradictoire — des plus touristiques. Cette année, le bicentenaire de la ville de Bangkok sera fêté dans tout le pays et les manifestations les plus spectaculaires (elles auront lieu en avril) sont une très bonne raison de choisir ce moment pour partir. Kuoni édite à cet effet un catalogue particulier. D'une façon générale, un tour-opérateur compétent ne saurait omettre de mentionner ses dates de voyage correspondant à des fêtes (fêtes des éléphants, fête des fleurs, fête des lumières, fête de l'eau, etc.).

• *Le voyage individuel*

Il ne faut pas confondre — c'est un piège redoutable — le voyage individuel et le voyage « à la carte », ces deux expressions étant plus ou moins volontairement confondues dans les catalogues, alors qu'elles recouvrent des services bien différents (et impliquent, logiquement, des écarts de prix).

Si l'on veut organiser son voyage « librement », en utilisant les différents modules d'excursions ou d'extensions proposés au départ de Bangkok, sans suivre un programme tout organisé de Paris à Paris, on peut, sans problème, bâtir son voyage (en comparant les prix) à partir des brochures Pacific Holidays, Transasia, Orientissimo, Asie Tours, Touring Vacances, Go Voyages, Jumbo et Kuoni, ceux dont la palette de voyages « individuels » est la plus riche : vous pourriez, si vous n'y preniez garde, vous retrouver, pour les transferts ou les visites, dans un autocar de quarante-cinq places ou, dans le meilleur des cas, dans un minibus de neuf places.

En revanche, si l'on veut voyager individuellement, en couple ou entre amis, il convient d'être beaucoup plus circonspect. Car, si tous les tours-opérateurs cités promettent le voyage individuel, très peu le réalisent et un seul le garantit ! La plupart pratique le « jointour », ou l'« individuel regroupé » ! Qu'en est-il exactement ?

• *Jumbo :* Ses formules de voyage et son système de tarification, selon que l'on s'inscrit à deux, trois, quatre ou six, ne laissent aucun doute sur l'authenticité de ses programmes individuels. Seuls les transferts aéroport/hôtel peuvent, à la rigueur, s'effectuer en groupe.

• *Go Voyages :* Il existe une contradiction entre une présentation de voyage « individuel » (dans l'éditorial) et l'annonce de prix de groupe (où l'on se trouve, accompagné de guides parlant anglais, avec des Allemands, des Australiens, des Scandinaves, etc.).

On trouve cependant l'indication d'un prix « base deux personnes », avec voiture particulière et guide parlant français. Mais si l'on veut partager à trois ou quatre amis les frais de voiture, de chauffeur et de guide, Go Voyages ne reconsidère pas ses prix. Le voyage est alors prohibitif.

• *Pacific Holidays et Transasia :* Le fait que les départs de leurs différents programmes depuis Bangkok aient lieu à dates fixes est la preuve même qu'il s'agit de faux « individuels », à l'exception de certaines offres spécifiées.

• *Orientissimo :* Il pratique également le « faux individuel », mais, honnête, précise que, les prix étant établis sur la base de deux personnes, les clients exigeant, lors de leur réservation, des services totalement individuels les obtiendront aux prix « brochure ». Orientissimo avoue que son représentant local peut fort bien prendre l'initiative, une fois sur place, de regrouper les « individuels ».

• *Touring Vacances et Asie Tours :* Le flou règne dans les brochures. Il semblerait que chez Touring Vacances, tous les programmes soient de « faux individuels », sauf l'extension en Birmanie, alors que chez Asie Tours tous les programmes seraient de « véritables individuels », sauf... la Birmanie !

• *Kuoni :* Le seul, absolument le seul, à proposer sur tous ses « globe trotters » (extensions) du véritable voyage individuel et à s'engager à le réaliser. Ses prix l'y autorisent... Seule imprécision (mineure par rapport aux imprécisions des autres catalogues), on ne sait pas exactement si le guide particulier parle français ou anglais.

En conclusion, la profession d'agent de voyages devrait créer un véritable label du « voyage individuel » et une charte qui définisse ses caractéristiques ! En attendant cette garantie, il sera prudent de faire établir un devis par chacune de ces marques, au risque de mécontenter votre agent de voyages. Lors de votre inscription, exigez que votre bon de commande précise bien le détail des services.

COLETTE MARAVAL.

PARTIR

Spécial pieds-noirs

Les pieds-noirs se souviennent. A l'initiative de l'Association nationale des amis de Notre-Dame de Santa-Cruz, aujourd'hui rapatriée à Nîmes, la Compagnie Paquet organise, du 10 au 16 avril, une croisière de l'amitié à destination de l'Oranie. Deux escales : Alicante et Palma. Animation pied-noir garantie. Trois jours complets à Oran.

★ De 1.990 F à 4.580 F. Dans toutes les agences Havas-Voyages.

Tisser sa toile

On y tissait, l'été, dans la lumière douce du Périgord. Les artisans de la Salle ont décidé de développer, pendant les vacances scolaires de février, de nouveaux stages d'initiation et de perfectionnement à la tapisserie haute-lice et au tissage. Du 8 au 13 février, du 15 au 20 février, du 22 au 27 février.

★ 1.200 F. Les Ateliers de la Salle, 24240 Cunèges, tél. : (53) 58-31-40.

La montagne des Amis

L'association Centre de montagne les Amis, organise, depuis plus de vingt-cinq ans, à Peisey-Nancroix (Savoie), et ce durant toute la saison d'hiver, des stages de ski de piste, ski de randonnée et ski de fond. Les prix de participation s'échelonnent entre 930 francs et 1 100 francs. Ces stages sont destinés aux jeunes de seize à trente-cinq ans.

★ Renseignements et inscriptions : Centre de montagne les Amis, Peisey-Nancroix, 73120 Aime, téléphone : (79) 07-18-79.

ET DU TOURISME

JACQUES RIBOUREL EN C

« Je suis un pro

En forme

Non !

JACQUES RIBOUREL EN COLÈRE

« Je suis un promoteur social ! »

LE groupe Ribourel n'affiche pas une santé florissante. Jacques Ribourel, si. Sourire éblouissant, formules à l'emporte-pièce, goût évident pour la provocation : le célèbre promoteur de l'immobilier de loisirs n'est jamais pris en défaut, jamais mal à l'aise. « *Vos questions ne sont vraiment pas difficiles* », se gausse-t-il, avant de convenir que, pour lui, il n'existe pas de questions difficiles. Cet estomac, cette santé ou ce dynamisme, comme on voudra, lui permettent d'affronter sans sourciller une conjoncture très maussade.

Car Ribourel S.A. a perdu, en 1980, 25 millions de francs. Son fondateur-propriétaire a dû céder, depuis quatre mois, la moitié de ses actions au Crédit du Nord. Ribourel-la Franchise : « *On ne passe pas en quelques années de 50 millions de francs de chiffre d'affaires à 1 milliard sans connaître de distorsions dans les structures de la société. Nous avons aussi payé le prix de l'aventure, car nous avions attaqué vraiment tous azimuts : la maison individuelle, la résidence club, la gestion de copropriété, l'agence immobilière, l'entretien et le nettoyage. Là où nous avons voulu aller trop vite, ça a craqué. Par exemple, nous avons fait un super-bide dans le nettoyage-entretien. C'est pour cela que nous avions eu recours aux services d'Alain Serieyx, ancien directeur du tourisme, afin de nous restructurer.* »

Une fois posée cette autocritique, le naturel offensif revient au galop. Son association avec le Crédit du Nord ? « *Etant associé avec une banque nationalisée, donc avec l'Etat, je suis plus social que les H.L.M. Je revendique le droit de construire des logements sociaux. L'arrivée du Crédit du Nord ne pouvait se transformer en enterrement de première. Je continue à vendre trois cents logements de vacances par mois, n'est-ce pas ? Peut-être déboucherons-nous sur la construction de résidences principales. Mon partenaire a pour objectif d'introduire Ribourel S.A. en Bourse.* »

Depuis un an et demi, le promoteur a cessé de ne penser qu'au béton. Il avait pressenti, dès 1974, que son fief normand verrait affluer ses collègues parisiens. Donc, cap sur le Languedoc ! Là, il s'est aperçu qu'il ne suffisait pas de vendre du mètre carré. Il convenait de faire tourner les logements, « *afin de solvabiliser les clients en louant l'appartement qu'ils occupent seulement quelques semaines par an et aussi pour que les volets ne restent pas clos* ».

Comme les aménageurs des stations modernes de sports d'hiver — MM. Brémond, Boissonas, Houbas, — Jacques Ribourel a donc proposé à ses acheteurs de louer leur logement, ce qui voulait dire créer une nouvelle structure. On racheta à Indo-Suez-La Henin 75 % de Séritour (trois mille lits locatifs) qui servit d'embryon à la marque Montamer. Celle-ci a pour raison d'être de louer des appartements, reliés dans une même station à un immeuble, où sont organisés des services communs : accueil, dépannage express, salon de télévision, salle de jeux, garderie d'enfants, saunas, etc. Une sorte de club ou de résidence-hôtel « éclaté ».

En 1982, Montamer disposera d'un portefeuille de vingt-cinq mille lits et, en 1986, de cent mille lits. Spot publicitaire : « *Nous sommes les seuls à maîtriser vingt-cinq mille lits dans vingt-trois stations. Mes concurrents ne disposent de lits qu'à dose homéopathique. Pensez ! A n'importe qui nous pouvons proposer la mer ou la montagne, Deauville ou les Menuires, Risoul ou Barcarès, Cabourg et La Grande-Motte. Il y en a pour tous les goûts : haute ou basse saison, et de 450 francs à 2 000 francs la semaine.* » Une ambition : « *Devenir le deux étoiles du Club Méditerranée qui en compterait trois.* »

Jacques Ribourel affiche, à l'égard des associations, une sollicitude franchement intéressée. Pourquoi diable s'évertuent-elles à construire des résidences de loisirs ? Ce n'est pas leur boulot. Elles y gaspillent là leur énergie et leur crédit. Pour parler crûment, elles se font avoir. « *Qu'elles laissent aux professionnels le soin de construire et de gérer. Nous leur confierons le soin d'animer nos villages dans le sens culturel, laïc, confessionnel ou politique qui fonde chacune d'entre elles. Sans oublier que dans le village de vacances des P.T.T., à Barcarès, les postiers se retrouvent entre eux. Chez moi, ils seraient mélangés. Avec mon système, il n'existe pas de ségrégation.* »

« Si Jack Lang était au tourisme » ...

S'il y croit aux loisirs ! Tant que l'immeuble de loisirs restera le meilleur moyen pour se protéger contre l'érosion monétaire, il y croira. D'autant que le Français a adopté un comportement de raison. Finis la sacro-sainte propriété, le petit studio à la neige où l'on case tant bien que mal les meubles de famille ! Désormais, on achète pour placer son capital à un endroit et on va skier ou se baigner dans un autre. En location. Donc, il y croit.

D'ailleurs, il regrette que les princes qui nous gouvernent n'y croient pas plus. « *Demain, la France tirera ses ressources de trois domaines : les technologies de pointe telles que le téléphone, l'informatique ou l'aviation ; ensuite l'exportation de savoir-faire de haut niveau ; enfin, le tourisme. Quand je vois que l'Autriche tire 48 % de son produit national brut du tourisme, je me dis que la France dispose d'atouts autrement importants que ceux de l'Autriche.*

» *Seulement, il faudrait se persuader que le tourisme peut remplacer l'industrie déclinante dans les vallées alpines. Il faudrait redécouvrir la campagne, se souvenir que le tourisme est une fantastique machine à redistribuer l'argent vers les régions françaises défavorisées. Le tourisme mériterait un ministère à part entière tout comme l'industrie.* »

Le gouvernement à direction socialiste ? « *Si nous avions Jack Lang au tourisme, çà irait dix fois mieux.* »

A-t-il peur de la gauche au pouvoir ? « *Non. J'ai seulement peur qu'on nous ensevelisse sous les règlements. Il y a eu M. Giscard d'Estaing qui a interdit de construire au-dessus de 1 100 mètres. Il y a eu ces stupides règles qui m'oblige à bâtir avec la même isolation à Perpignan qu'à Dunkerque. Alors, ce n'est pas l'impôt sur la fortune qui m'inquiète. Ce sont plutôt les deux cent mille fonctionnaires supplémentaires qu'on nous annonce. Ça risque de faire deux cent mille emmerdements de plus.* »

Et quand on empêche M. Ribourel de travailler, il n'est pas d'accord.

ALAIN FAUJAS.

Nouveau départ pour V. V. T.

Village Vacances Tourisme (V. V. T.) renaît de ses cendres. Après bien des déboires financiers et une crise de vocation, l'agence de voyages dépendant de l'association Villages-Vacances-Familles (V. V. F.) retrouve de l'allant. Un directeur, M. Maurice Moreau, une boutique et des bureaux avenants au numéro 38 du boulevard Edgar-Quinet, à Paris (14e), des brochures pour l'été ou l'hiver ou pour le troisième âge ; des circuits long-courriers : les ingrédients semblent réunis pour proposer aux familles, aux enfants comme aux amoureux de dépaysement une gamme complète de vacances.

Les résultats de l'année 1981 confirment ce regain. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 64 millions de francs, soit 47 % de mieux qu'en 1980. Le nombre de séjours de vacances a dépassé le chiffre de trente mille (+ 72 %). Quarante-six mille personnes ont été transportées (+ 40 %).

Un accord a été signé avec le Touring-Club de France afin que V.V.T. assure la promotion des villages de vacances de celui-ci. Par ailleurs, la Ligue de l'enseignement accueillera les clients de V.V.T. pour des séjours linguistiques ou pour des séjours familiaux.

Afin d'abaisser les coûts et de gommer les frontières, V. V. T. s'est associé avec des bailleurs de fonds étrangers pour construire des « eurovillages ». Le premier de ces villages de vacances multinationaux ouvrira ses portes — au Cap-d'Agde — cette année. Il sera franco-belge et présentera l'originalité d'avoir été financé sur des fonds sociaux en provenance des deux Etats.

INVESTISSEUR AMÉRICAIN

La douche écossaise du 10 mai

LA France rose ne fait pas peur aux investisseurs américains. Les placements directs effectués par ces derniers avant l'élection de M. François Mitterrand dépassaient 8 milliards de dollars (plus de 47 milliards de francs). Or l'accroissement annuel, d'environ 600 millions de dollars au cours des cinq dernières années, devait être largement dépassé en 1981, après les opérations conclues à Bordeaux par Ford, Hewlett Packard à Lyon ou Holiday Inn à Paris.

Pourtant, un jeune Français de trente-huit ans, M. Gérard Hallier, président de Ramada Inns, la seconde chaîne hôtelière américaine et mondiale par le nombre de chambres (450 millions de dollars de chiffre d'affaires, six cent cinquante hôtels et quatre-vingt-quinze mille chambres), a renoncé à tout investissement direct en France. Un Français devenu patron américain se doit-il de « faire » plus américain qu'un Américain ?

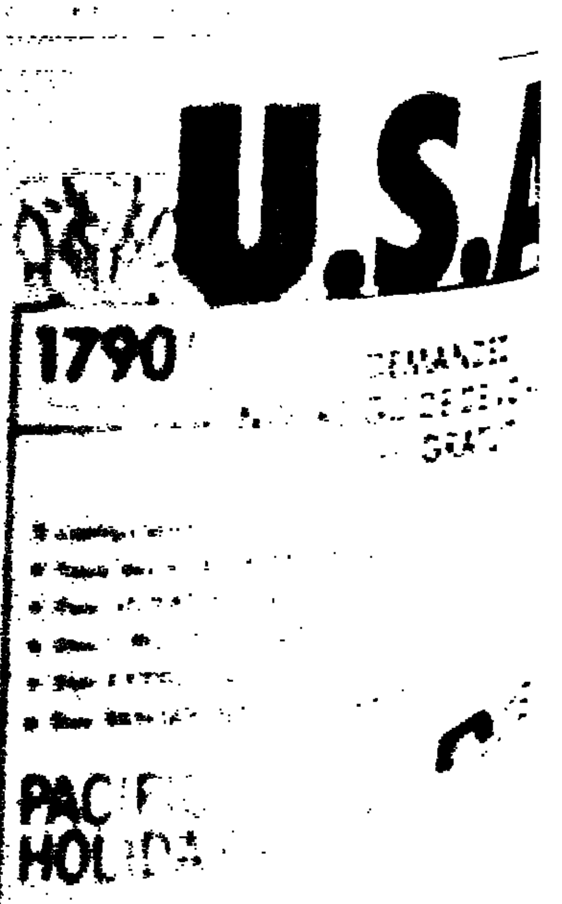
Interrogé sur les raisons d'une réaction aussi dure, M. Gérard Hallier a expliqué que sa décision était purement politique : « Le 11 mai au soir, alors que nous avions des projets très avancés pour des hôtels à la Défense, à Lyon, à Strasbourg, à Lille et sur la Côte d'Azur, j'ai tout arrêté. »

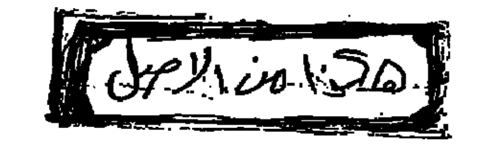
Il est certain aussi que les mesures budgétaires prises par le gouvernement socialiste — taxations diverses de l'hôtellerie de luxe, des congrès et des frais généraux — n'ont rien arrangé.

Bien que le gouvernement favorise certaines opérations d'investissements étrangers, le président de Ramada estime que les mesures récentes, ajoutées aux sombres perspectives, selon lui, de l'économie française, ne permettent pas de réunir les conditions de la rentabilité.

Il prévoit donc, pour ne pas abandonner totalement le marché français, qui a connu l'an passé ou connaîtra cette année l'ouverture de trois hôtels financés par des capitaux étrangers (le Nova Park et le Warvick aux Champs-Elysées et un Holiday Inn place de la République, à Paris), de rechercher des contrats de franchise auprès des propriétaires d'hôtels qui se conformeraient aux critères de qualité — indiscutable — de la chaîne.

D'autre part, Ramada va continuer de développer ses investissements ailleurs en Europe, comme en Allemagne, où les projets de Hambourg, de Dusseldorf et de Cologne sont très avancés, en Grande-Bretagne ou en Suisse. Des valeurs plus sûres qu'une France socialiste balbutiante que la chaîne américaine ne s'est pas sentie prête à accompagner. A quand le retour du fils prodigue ? — O. S.





Jardinage

Les handicapés aussi

LA preuve n'est plus à faire que le jardinage constitue une méthode particulièrement intéressante pour aider les handicapés physiques ou moteurs, à tel point qu'une conférence s'est tenue cet été, et pour la neuvième année, aux Etats-Unis sur la thérapie et la réhabilitation par l'horticulture.

Faire pousser des fleurs, des légumes ou des fruits est une occupation créatrice à la fois stimulante pour l'esprit et exigeante d'un certain effort physique. Trouver les solutions les mieux adaptées pour aider ceux que l'âge ou la maladie n'autorisent pas ou plus à se consacrer à leur amour des plantes apparait comme une tâche importante à bien des égards. C'est essentiellement dans les pays anglo-saxons que des travaux ont été entrepris dans cet esprit afin que le jardinage puisse devenir un loisir vraiment pour tous.

Dès 1967, la Disabled Living Foundation avait présenté à Londres un jardin pour handicapés où les circulations, les types de plantation, le choix des végétaux, l'adaptation de l'outillage, avaient exigé une longue préparation. Elle était le résultat d'études menées par des groupes bénévoles où se retrouvaient jardiniers, médecins, fabricants et responsables d'associations.

Dix ans plus tard, grâce aux fonds de la Reader's Digest Association, était inauguré à Wisley, au cœur du merveilleux jardin de la Société royale d'horticulture, une remarquable réalisation qui se visite toujours et que les années ont embellie. Un modèle du genre et qui a sans doute inspiré bien des amateurs ayant quelques difficultés à se consacrer à leur passion comme les conseillers de jardinage formés par les hôpitaux, les centres de cure, les maisons de repos et de retraite et les écoles spécialisées. Travail exemplaire qui se traduit aussi par la mise à disposition du public d'ouvrages, de listes d'outils et d'idées d'aménagements. Il suffit bien souvent de quelques astuces simples pour rendre travaux jardiniers et déplacements plus aisés.

Au cours de l'année 1981, déclarée par les Nations unies Année des handicapés, un concours organisé par le *Sunday Times* a permis à un étudiant en architecture, dont la femme vit en chaise roulante, de réaliser un jardin à la fois complet et élégant. Sur un peu plus de 100 mètres carrés, ce lauréat avait regroupé une zone décorative où fleurissent camélias, rosiers, sédums, annuelles, bulbeuses, une partie plus importante potagère et fruitière, une petite serre, et surtout fait la preuve des possibilités offertes lorsque l'imagination et le sens pratique se conjuguent. Un jardin d'hiver sert de transition entre la maison et l'extérieur et permet de garder une activité en toute saison.

Si le potager est privilégié, ce n'est pas uniquement pour le plaisir de cueillir des légumes, mais aussi parce que la rotation des cultures y est plus rapide que dans les plates-bandes de fleurs, donnant au jardinier des possibilités accrues d'interventions et lui offrant ainsi une occupation régulière.

Dialogue avec les plantes

Pour faciliter le travail, les accès et le cheminement ont été particulièrement étudiés. Mais l'innovation essentielle se trouve dans la conception d'un ensemble de jardinières en bois surélevées du sol. Elles constituent les plates-bandes de ce jardin à part et sont conçues pour glisser dessous les genoux sans gêne et permettre à un adulte en chaise roulante de travailler à l'aise face aux plantes.

Comme tout jardin, celui-là peut se créer en plusieurs années. Seule l'infrastructure des circulations dallées exige un investissement de départ indispensable. Les jardinières peuvent être réalisées en ciment ou en brique, mais le plus économique est l'utilisation de lames de parquet passées à la créosote et revêtues intérieurement d'un film plastique. Avec une profondeur de 45 à 50 centimètres, toutes les cultures, ou presque, sont envisageables et le choix des espèces demeure très large.

Les arbres fruitiers seront conduits en formes palissées avec des variétés à faible développement en hauteur et en largeur. Des méthodes de palissage en cordons horizontaux ou en haies comme le système Bouché-Thomas, l'arcure Lepage ou le tricroisillon Delbard sont d'excellentes solutions permettant un entretien facile et de garder à portée de la main la végétation productive.

L'outillage bien adapté est un élément indispensable pour aider le jardinier. On trouve dans notre pays (Mouss-equiq-jardin) quelques adaptations fort utiles : semoir de précision, divers outils à long manche, tire-racine et pique-ivraie pour faciliter le désherbage, genouillères destinées à adoucir une station parfois pénible surtout chez les non-voyants qui travaillent près du sol, sans oublier la brouette Portax (Wolf) munie de deux roues permettant l'utilisation aisée d'une seule main.

Ce sont là les seules contributions apportées par notre pays au jardinage pour handicapés. Cependant, cette année, quelques réalisations ont vu le jour : jardin de senteurs de Mulhouse, sentier botanique pour non-voyants des bois de Bréviande, proches de la ville nouvelle de Melun-Sénart, jalonné de vingt et un panneaux en braille décrivant l'environnement, et, enfin, projet bien avancé d'un jardin pour handicapés, ouvert à tous, à Jouy-en-Josas (Essonne). Vraiment de tout petits pas en regard des réalisations britanniques, mais aussi néerlandaises, allemandes et suisses.

MICHÈLE LAMONTAGNE.

ADRESSES

— Le sentier botanique pour non-voyants réalisé par l'Office national des forêts dans les bois de Bréviande. Accès libre. Visites guidées organisées pour les non et mal-voyants. Tél. : 063-05-30.

— La Society for Horticultural Therapy, Goulds Ground, Vallis Way, Frome, Somerset, BA 11 3 DW fournit de nombreuses informations sur les réalisations et recherches. Edite une revue spécialisée en anglais.

— The Cassette Library for Blind Gardeners, Miss Kathleen Fleet, 48 Tolcarne Drive Pinner, Middlesex, HA 5 2 DQ (Grande-Bretagne) donne en anglais de nombreuses informations sur les jardins pour aveugles et a édité un manuel plein d'idées et d'astuces pour permettre aux non-voyants de jardiner sans trop de difficultés.

Deux livres, enfin, malheureusement toujours en langue anglaise :

- Gardening for the physically handicapped and elderly, de Mary Chaplin, Edit Batsford Ltd, 4 Fitzhardinge Sreet, London W 1 H OAH.
- The Garden and the Handicapped Child de Patricia Elliott, Edit The Disabled Living Foundation 346 Kensington High Street London W 14 8 NS.

L'émotion sans la couleur

UN jardin de senteurs, cela devrait faire tourner les têtes. Encore tout jeune, cet espace fleuri, situé en plein centre de la ville de Mulhouse, mérite vraiment l'attention. Conçu en priorité à l'intention des aveugles et malvoyants comme un lieu de promenade mais aussi de découverte et de formation, cette réalisation, unique en France, est, à plus d'un titre, exemplaire.

De tentatives avortées en ébauches peu concluantes, rien n'avait encore été fait, en ce domaine, dans notre pays. Une lacune regrettable, quand on connait les créations nombreuses, et souvent fort anciennes, de nos voisins européens.

Ce jardin, inauguré en juin dernier, est le fruit de volontés diverses : l'association Christian Schmidt, initiatrice du projet, les copropriétaires du Centre de l'Europe, qui ont mis à disposition l'espace sur dalle, et, bien sûr, la municipalité de Mulhouse et son service des espaces verts.

Jean-Pierre Reduron, qui a conçu les plans, a fait œuvre à la fois didactique et esthétique. Cela n'avait rien d'évident, et le choix des végétaux s'avérait particulièrement délicat, quand on songe aux contraintes multiples de la plantation sur terrasse. « J'ai souhaité, nous a-t-il dit, *faire découvrir un maximum de plantes, souvent méconnues, aux floraisons réparties au long de l'année et possédant, bien entendu, fleurs ou feuillages odorants. »*

Un jardin botaniquement raffiné, déjà plein de charme, qui combine très heureusement le décor avec les nécessités d'une circulation facile et d'une approche aisée des plantes pour les malvoyants. Ainsi, les massifs sont surélevés à 50 centimètres du sol, les pas guidés par des dalles de consistance différente marquant carrefours et cheminements divers, et un étiquetage simple et efficace, en langue usuelle et braille, donne le nom des végétaux. De plate-bande exotique en mini-roseraie, du jardin asiatique aux plantes de terre de bruyère ou méditerranéennes, il fait bon flâner sur le toit du Centre de l'Europe, à deux pas des vieux quartiers de Mulhouse.

Aux premiers soleils de février, on peut espérer que beaucoup de promeneurs viendront goûter les parfums subtils ou entêtants des hamamélis, lonicera, chimonanthus, sarcococca, abeliophyllum et autres « curiosités » oubliées dans la conception des jardins.

Jardin de senteurs, planté pour aveugles et malvoyants, certes, mais en aucun cas réservé, car il se veut point de rencontre et de délassement pour tous. Il deviendra aussi un lieu de formation pour les apprentis jardiniers de l'I.M.P., et c'est d'ailleurs un jeune malentendant qui en assure d'ores et déjà l'entretien. En cette Année des handicapés, une création originale, heureuse, qui mérite de faire école. — M. L.

Hippisme

Juments aseptisées

PRINCIPAUX vainqueurs des derniers jours, à Vincennes : *Jamibleu*, *Lapito* et *Nans le Berger*.

Le premier nommé, qu'on n'attendait pas à pareille fête, a remporté le prix de Belgique. Deux chevaux l'y ont sans doute aidé : *Jorky*, en restant au box à la suite d'une blessure à un pied ; *Kisin* en pensant moins, d'évidence, dans les 200 derniers mètres, au poteau qui se dressait devant lui qu'à celui qui s'y trouvera le jour du prix d'Amérique. *Ianthin*, *Hêtre Vert*, *Joachim*, ont par contre, semble-t-il, fait ce qu'ils pouvaient et ce qu'ils pouvaient n'a pas été suffisant.

Lapito a créé, dans le prix Camille-Blaisot, une surprise égale à celle causée par *Jamibleu*. Il a eu, lui aussi, un allié : *Le Loir*, grandissime favori à 3/10, qui s'est mis à la faute au moment où il fallait accélérer, à l'entrée du dernier tournant. Ce *Le Loir* venait de se heurter à *Loustic De La Tour*, qui l'avait battu après lui avoir rendu 25 mètres. Les affrontements avec *Loustic De La Tour*, absent dimanche, laissent décidément des marques. *Le Loir* n'est pas le premier — et peut-être pas le dernier — à le constater. *Lapito*, lui, s'était jusqu'ici tenu à l'écart de telles fautes ou n'y avait engagé que l'extrémité d'un sabot. Les 150 000 F du prix Camille-Blaisot ont été, pour une part, le prix de cette circonspection. Le nouveau champion porte les couleurs d'Alfred Lefèvre. Autant dire qu'il s'agit d'un « self made horse » : Alfred Lefèvre, dernier grand marchand de chevaux opérant en France, fournisseur quasi attitré des haras nationaux en étalons, approvisionneur des derniers régiments montés de plusieurs pays, naguère, grand ordonnateur des fastes équestres du sacre de Bokassa Ier, sait trop, par profession, la fragilité des promesses équines pour les payer jamais plus cher que ce qu'elles peuvent assurément tenir : leur poids de protéines. Ainsi était-il devenu propriétaire, voilà quelques années, pour un prix guère supérieur à celui de l'étal, d'une jument qui ne s'était illustrée que par quelques petites victoires dans l'Ouest : *Faucille d'or*. *Lapito* est le premier fils de cette *Faucille d'or*.

Gagnant du prix Maurice-De-Gheest, épreuve toujours remportée, dans le passé, par un futur champion, *Nans le Berger* a gravi un nouvel échelon d'une carrière jusqu'ici sans reproche. Mais, cette fois, le sabot a failli manquer la marche : quelques mètres plus loin, c'est probablement *Noble du Pont* qui l'aurait emporté. Que voilà, en ces deux jeunes chevaux, de grandes promesses !

Hélas ! l'hiver trotteur est souvent fait de promesses. Où sont les gloires d'antan ? Jamais, à deux semaines du prix d'Amérique, l'affiche de Vincennes n'avait autant manqué de relief. On peut régler cent fois les jumelles. Elles ne livrent jamais que deux ombres, celles de *Jorky* et *Idéal Du Gazeau*, le premier absent pour cause de blessure, le second par fidélité à une préparation campagnarde. L'entraîneur de *Jorky* assure que les ennuis de son pensionnaire sont mineurs, que, même s'il avait pu prévoir que le terrain fût aussi bon, il l'aurait aligné dans le prix de Belgique, et que, en tout état de cause, il y a toutes chances qu'on le voie dans le prix d'Amérique. *Idéal Du Gazeau*, quant à lui, est venu rassurer ses futurs copropriétaires (il est en cours de syndication, voir *le Monde* du 16 janvier) par un parcours public d'entraînement, entre deux courses. Après quoi il a vite repris place dans son van pour retourner à Saint-Jean-le-Thomas. L'impression générale a été bonne ; celle de son entraîneur, excellente. Acceptons le double augure d'une double présence, le 31 janvier. Sinon, Vincennes ne trottera qu'au ras du mâchefer.

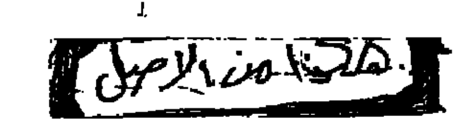
Au galop, l'événement de la semaine est la reprise des exportations de juments vers les Etats-Unis. Voilà quatre ans, devant la flambée de métrite infectieuse qui s'était répandue en Europe, les Etats-Unis avaient totalement fermé leurs frontières aux juments autres que celles sortant directement de l'entraînement. Ils viennent de les rouvrir, mais avec l'habituelle et soupçonneuse circonspection des Américains en matière de prophylaxie. On n'accepte que des juments aseptisées. Les candidates au visa U.S. doivent subir l'ablation des sinus clitoridiens, habituels réservoirs de virus. Ensuite, et sept jours durant, elles sont soumises à un traitement désinfectant. Enfin trois prélèvements effectués à intervalles de trois jours doivent démontrer l'efficacité de l'exorcisme.

Est-ce la rigueur du processus ? Est-ce à la bourse des chevaux comme à la Bourse tout court, l'esquisse d'un retournement de tendance, notamment après les événements politiques du dernier week-end ? Les partantes ne se bousculent pas sur le quai d'embarquement. On s'attendait à ce que, dès la levée de la barrière sanitaire, les plus grandes juments, celles ayant une valeur internationale, prissent la voie du Kentucky, comme d'autres valeurs internationales celle de la Suisse. Or, à ce jour, quarante-cinq s'y sont engagées. Dix-huit sont encore sur le point de partir et ce sera à peu près tout avant l'automne.

Encore la moitié environ des voyageuses appartiennent-elles à des propriétaires américains — notamment à N.-B. Hunt — qui attendaient depuis quatre ans la possibilité de les rapatrier. Ce n'est pas encore la confiance, mais ce n'est plus tout à fait la défiance.

LOUIS DENIEL.





ET DU TOURISME

Plaisirs de la table

Cuisines

Plaisirs de la table

Cuisines d'ailleurs

SUR le thème, cette fois, de la cuisine du Maghreb, le prix Marco-Polo vient d'être décerné comme chaque année au *Fouquet's*. Le lauréat, battant d'une courte tête le *Timgad*, en a été *Wally* (16, rue Le Regrattier, tél. : 325-01-39) dont le couscous saharien (une graine admirable, goûtée à sec) est certes un des meilleurs. J'ai suffisamment parlé de cette maison (qui ré-ouvre fin de ce mois), de son menu unique, de son cadre, pour m'en réjouir. Ce qui ne saurait faire oublier le *Timgad* (21, rue Brunel), un classique, et ses suivants dans le palmarès : *Saada* (37, rue Beaubourg), le *Caroubier* (8, avenue du Maine), *Aïssa fils* (5, rue Sainte-Beuve).

Le prix littéraire Marco-Polo a été décerné à Lionel Poilâne pour son livre *le Pain* (Laffont édit.) mais, bien que les ouvrages de recettes ne soient pas « dans la course », un prix spécial a été décerné au cher André Guillot pour sa *Vraie Cuisine légère* (Flammarion). De reste le menu du *Fouquet's* débutait par un feuilleté de truffes fraîches façon Guillot qui, avant une succulente poularde en vessie, enchanta les membres du jury augmentés cette année de ce gourmand de Pierre Perret.

⁂

Le nouveau propriétaire de *Benjamin* (15, rue de Sontay, tél. : 553-88-58), ancien journaliste romain, grand gourmet de sa cuisine, entend prouver que la cuisine romaine est la meilleure d'Italie. La carte, en tout cas, de cette jolie petite salle est attachante, avec une vingtaine de plats de pâtes et d'excellentes viandes et poissons. Des prix au demeurant raisonnables, beaucoup de rares fromages du pays, une cave où j'ai noté quelques bons vins italiens.

Débuts prometteurs donc.

⁂

Depuis la chanson de Sardou, nul n'est censé ignorer le Connemara d'Irlande. *La Ferme irlandaise* (30, place du Marché-Saint-Honoré, tél. : 296-02-99) avait fait de méchants débuts sous la houlette d'un précieux. La voici transformée et la gentille Joséphine vient, comme tout le personnel et tous les produits, d'Irlande ou plus exactement d'Eire.

Délices rustiques mais savoureux, de la Connemara broth (potage aux légumes et bacon fumé), de plats roboratifs (agneau farci sauce menthe, steak de porc façon de Cork, irish stew, dinde rôtie au bacon, saumon fumé irlandais, fromages)... Même le pain (brun) vient de là-bas, avec aussi d'étonnantes bières à la pression (la vraie bière rousse d'Irlande !) et des whiskeys.

Un dépaysement total et réussi.

LA REYNIÈRE.

CHOUCROUTES

● L'ALLEMANDE ET A MON GOUT LA MEILLEURE : AU VIEUX BERLIN, 32, avenue George-V - Tél. 720-88-96. Sauf samedi et dimanche, tant dans la salle à l'aimable décor cossu qu'au bar-snack.

● LES PLUS VARIEES ET SAVOUREUSES, au poisson, à la queue de bœuf, etc. BAUMANN-ETOILE, 38, avenue de Friedland, tél. 227-99-50. BAUMANN-TERNES, 64, avenue des Ternes, tél. 574-16-66. BAUMANN-BALTARD, 9, rue Coquillère, tél. 236-22-00.

● LES ELYSEENNES : L'ALSACE, 39, Champs-Elysées, tél. 359-44-24. Excellentes charcuteries. LOWENBRAU, 84, Champs-Elysées, tél. 562-78-63. Populaire jusqu'à l'orchestre du soir.

● LA POLITICIENNE : CHEZ LIPP, 151, boulevard Saint-Germain, tél. 548-53-91. Fermé lundi.

● LES AUTRES : LA PETITE ALSACE, 4, rue Taine, tél. 343-21-80. Fermé dimanche soir et lundi. Authenticité de toute la cuisine. BRASSERIE FLO, 7, cour des Petites-Ecuries, tél. 770-13-59. Pour le décor plus encore. TERMINUS NORD, 23, rue de Dunkerque, tél. 285-05-15. CHEZ JENNY, 39, boulevard du Temple, tél. 272-32-50. Vieille enseigne remise à neuf. Bonne choucroute de brasserie. FONTAINE AUX CARMES, 124, rue de Grenelle, tél. 551-77-23. Fermé vendredi soir et samedi. Lorsqu'elle figure à la carte de Clément Lansecker elle est assez remarquable. Assurez-vous-en.

● A EVITER : je vous laisse le soin de cette longue liste...

L. R.

MIETTES

● *Un nouveau chef* pour le Relais et Châteaux de Jersey, le Longueville Manor. C'est John Dicken, élève de Michel Bourdin, du célèbre Connaught de Londres. Un fleuron gourmand de plus pour l'île enchantée. Et un succès pour Jo Olivero.

● *Un premier millésime 75* en Champagne et dont les Anglais ont eu la primeur : le Krug 1975 sera commercialisé ce mois.

● *Plusieurs lecteurs* m'ont demandé l'adresse des « fumoirs » pour fumer rapidement soi-même les filets de poisson. On en trouve à Paris au Martin-Pêcheur, 28, quai du Louvre, Paris-1er.

● *Le numéro de téléphone* de La Campagnette (route de Cahors, à Goudourville, près de Valence-d'Agen) est le 39-65-97. Cette excellente maison vient de rouvrir après travaux.

● *La Villa lorraine*, le Lasserre de Bruxelles, sera ouverte désormais du lundi au samedi inclus.

● *J'ai parlé ici* du clos de Tart, un des crus les plus célèbres de *Morey-Saint-Denis (bourgogne de la côte de Nuits)*. Ce n'était pas oublier, de ma part, le clos des Lambrays que Pierre Bréjoux, dans son livre *les Vins de Bourgogne* dit qu'il mérite une mention particulière pour son vin solide, « *en tête des premiers crus de Morey* » bien que n'ayant pas « *tout à fait la distinction des grands crus de la commune* ».

● *Si un jambon ou un saucisson* (plus particulièrement les saucissons à cuire) s'est couvert « de fleur », cela est normal. Brossez-le ou lavez-le à l'eau et laissez sécher. Il a gardé toutes ses qualités. C'est un conseil que donne M. Léon Fargues (Clos Phillibert-Charly à Vernaison 69 390, tél. : 846-03-07) qui expédie notamment d'excellents cervelas, saucissons à cuire, jambons, et aussi des confits à l'ancienne et autres tripous.

● *Mauvaise note à la Brasserie lorraine* de la part d'un fidèle et gourmand lecteur. Ce n'est pas le premier, hélas ! Ce même lecteur estime qu'un voisin qui fume, surtout le cigare, est à table insupportable. Sans doute. Mais s'il a terminé son repas ? Et l'on n'a pas toujours la place de faire une sélection ; salle avec ou sans ! Que l'on me permette une anecdote. J'avais, il y a longtemps, posé la question : « *Entre une voisine trop parfumée et un voisin trop fumant, que supportez-vous le plus ?* » Et Michel Simon m'a répondu : « *La voisine, surtout si elle est parfumée à l'ail !* »

● *L'Orient-Express*, le restaurant « voitures-restaurants » d'autrefois, et qui s'était installé du côté de Saint-Cyr-l'Ecole, a fermé ses portes. Il ouvrira à la porte de Sèvres en mars prochain. Il y vient sur rail, bien entendu !

● *Pépette (l'Estanquet*, à Gasles, dans les Landes) prend ses quartiers d'hiver et ouvre à nouveau son *Estanquet* au Hameau-du-Mottaret (tél. : 08-64-25 à Méribel-Mottaret 73550). Les fromages y sont de Savoie mais, de la garbure au confit, en passant le foie gras maison, la carte reste landaise, avec un petit menu à 65 francs et un autre à 100 francs.

● *Les Caves Petrissan* (30 *bis*, avenue Niel, tél. : 227-83-84), c'était le « Petit Café » de Tristan Bernard. Cela reste dans la pérennité un bar où l'on ne dédaigne point de servir vin et champagne au verre. Je m'y suis régalé d'un verre de madiran château de Peyros 76 (8 F) en accord parfait avec une assiette de jambon de filet d'oie fumé (30 F).

BIBLIOGRAPHIE

En terre marocaine

APRES *la Cuisine marocaine*, de Lâtifa Bennamie-Smirès, paru en 1970, et *la Nouvelle Cuisine marocaine*, de Fettouma Benkirane (1980), l'éditeur Jean-Pierre Taillandier « récidive » — pour notre plaisir — en publiant *les Secrets des cuisines en terre marocaine*. Si l'auteur, Mme Zette Guinaudeau-Franc, n'est pas, cette fois, une Marocaine, elle mériterait grandement de l'être, pour avoir vécu cinquante ans de sa vie au Maroc, dont la moitié dans la médina de Fès : autant dire, là où se sont élaborés, au fil des siècles, tous les raffinements qui confèrent au Maghreb ses lettres de haute noblesse, gastronomie comprise.

Mme Guinaudeau-Franc en savait déjà assez pour se contenter de nous proposer un simple « livre de cuisine ». Mais elle a voulu, et nous lui en savons gré, aller beaucoup plus loin encore, en s'attachant à restituer au lecteur un peu de l'ambiance inimitable qui préside à la vie quotidienne dans les maisons marocaines, nous contant les traditions, les habitudes et même les tours de main des cuisinières de là-bas.

Lexique bilingue, revue du matériel traditionnel (poterie, dinanderie, etc.), « état » complet des épices, condiments et plantes aromatiques couramment employées, précèdent la partie « recettes ». Là, on a inventorié, variante après variante, tout ce que la table marocaine recèle de merveilles, du simple plat paysan aux plus savantes compositions des cuisines bourgeoises des jours de fête. A noter enfin, un chapitre entier sur la cuisine juive au Maroc, qui, si elle « cousine » souvent quelque peu avec celle des musulmans n'en a pas moins sa réelle originalité, et ses propres secrets.

J.-M. D.-S.

★ *Les Secrets des cuisines en terre marocaine*, par Zette Guinaudeau-Franc. J.-P. Taillandier-Vilo, éditeurs. Un volume, très illustré, prix : 100 francs.

Philatélie

N° 1723

FRANCE : Saint François d'Assise.

A l'occasion du septième centenaire de la naissance de saint François d'Assise, comme prévoit le programme 1982 (« le Monde » du 17 octobre 1981), un timbre commémoratif sera émis. Vente générale le 8 février (28e/82). — Retrait prévu pour le 3 septembre 1982.



2,80 F, bleu et noir.

Format 36 × 22 mm. Maquette de Michel Ciry, gravé par Claude Jumelet. Taille-douce ; Imprimerie des timbres-poste de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 6 et 7 février, de 9 heures à 18 heures, par le bureau de poste temporaire ouvert à l'Association provinciale des franciscains, 7, rue Marie-Rose, à Paris-14e. — Oblitération « P.J. ».

— Le 6 février, de 8 heures à 12 heures, à la R.P., 52, rue du Louvre, Paris-1er, et au bureau de poste de Paris-41, 5, avenue de Saxe, Paris-7e, et de 10 heures à 17 heures, au Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard, Paris-15e. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P.J. ».

BELGIQUE : Le programme des émissions en 1982.

Trente-deux timbres et deux blocs-feuillets sont inscrits — en douze émissions — sur le programme des *émissions prévu pour* 1982.

Sur le trente-deux timbres, totalisant 321 FB de valeur d'affranchissement, onze seront gravés de surtaxe d'un montant total de 55,50 FB. Les deux blocs 25 FB et 50 FB + 25 FB compléteront à 396 FB + 80,50 FB de taxe ; ainsi une dépense de 476,50 FB pour ces émissions est à prévoir.

Le calendrier projeté au cours de l'année est prévu pour les dates suivantes :

25 janvier. — Deux commémoratifs, 6,50 et 9 FB ;
1er mars. — Série « Scientifique », 6, 14 et 50 FB ;
29 mars. — Série « Philanthropique », 6 + 2, 9 + 4, 10 + 5 et 50 + 14 FB, ainsi qu'un bloc-feuillet, 25 FB ;
3 mai. — Série « Europa », 9 et 14 FB ;
24 mai. — Journée du timbre et lancement « Belgica 82 », 9 FB ;
7 juin. — Congrès universel d'Espéranto, 10 FB ;
21 juin. — Série « Touristique », 6 × 6,50 FB ;
13 septembre. — Série « Culturelle », 6, 9, 10 et 14 FB ;
4 octobre. — « Philatélie de la jeunesse », 6 FB ;
18 octobre. — Grand-Orient de Belgique, 9 FB ;
11 novembre. — Noël et Nouvel An, 9 + 1 FB ;
20 décembre. — « Belgica 82 », 6 + 2, 6,50 + 2,50, 9 + 4, 10 + 5, 14 + 6 et 25 + 10 FB, ainsi qu'un bloc-feuillet de 50 + 25 FB.

Calendrier des manifestations avec bureaux temporaires

⊙ 73290 La Motte-Servolex (école Louis-Pergaud et place Pergaud), le 30 janvier. — Hommage à Louis Pergaud.

⊙ 59200 Tourcoing (Hôtel de ville), les 30 et 31 janvier. — Vingt-huitième journée des lépreux.

⊙ 75015 Paris (Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard), les 30 et 31 janvier. — Exposition France-Hongrie.

⊙ 84000 Avignon (Palais des expositions de Châteaublanc), du 1er au 5 février. — Congrès national de la Fédération de l'éducation nationale, centenaire des lois laïques.

⊙ 44000 Nantes (Palais des sports de Beaulieu, rue André-Tardieu), du 5 au 7 février. — Compétition européenne de tennis de table « Europe TOP 12 ».

⊙ 83500 La Seyne-sur-Mer (hôtel de ville), les 6 et 7 février. — 21e Exposition philatélique.

NATIONS-UNIES : Timbres d'usage courant.

Six nouvelles valeurs de timbres d'usage courant émises, le 22 janvier 1982, par l'administration postale des Nations-unies.

Les valeurs seront réparties, parmi les trois bureaux de l'APNU, comme suit :

— Genève : 0,30 FS et 1,00 FS ; respectivement symbolisant « Contre l'apartheid » et l'union avec l'inscription des « Nations-unies » — pour la première fois — en six langues, soit dans l'ordre : arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol.

— New-York : 17 c., 28 c., et 40 c. ; les sujets représentés sont soutenus par des textes : « Respect for Human Rights », « Honoring the Declaration on the Granting of Independence to Colonial Countries and Peoples » et « Second Disarmament Decade ».

— Vienne : 3 schillings ; avec le texte « ...für eine bessere Welt ».

● Le chiffre de tirage, pour les cinq premières valeurs, sera uniformément de 3 000 000 et pour l'Autriche 3 300 000 exemplaires.

● RETRAIT DE TIMBRES : le 22 janvier 1982, les 0,30 FS et 1,00 FS (émis le 4 octobre 1969) ; le 30 janvier, la série commémorative « Les droits inaliénables du peuple palestinien » (émise le 30 janvier 1981).

● EMISSIONS A VENIR. — Six timbres sont prévus pour le 19 mars 1982, sur le thème « Environnement humain », soit : Genève, 0,40 FS et 1,20 FS ; New-York, 0,20 c. et 0,40 c. ; Vienne, 5 et 7 schillings.

EN BREF...

● ALGERIE. — Série « dessins rupestres de Tassili » : 0,60, 1,00, 1,60 et 2,00 DA.

● BENIN. — Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, 60 F. Offset. Cartor S.A., d'après Christian Attignon. Treize siècles d'Etat bulgare (saint Théodore Stratilatos - Legrand - Preslav, IXe s.), P.A. 100 F. Offset, Edila. Dixième anniversaire de l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest, 60 F. Offset, Delrieu S.A.

● FALKLAND. — Série « Poissons » de cinq valeurs, 5 p., 13 p., 15 p. et 26 pence. Litho. polychrome.

● FIDJI. — Série de quatre valeurs, sujets divers représentant des avions de la deuxième guerre mondiale, 6 c., 18 c., 35 c. et 60 cents. Litho. polychrome.

● GUERNESEY. — Année internationale des personnes handicapées, 8 p., 12 p., 22 p. et 25 pence.

● ISLANDE. — Millénaire de la propagation du christianisme (981-1981), série « Noël 1981 », 2 × 200 aurar et 250 aurar. Hélio, Courvoisier S.A., Suisse.

● OMAN. — Journée mondiale de l'alimentation, 50 baisa.

● MALAWI. — Série « Noël 1981 », quatre valeurs, sujets religieux, 7 t., 10 t., 20 t. et 1 K. Litho. polychrome.

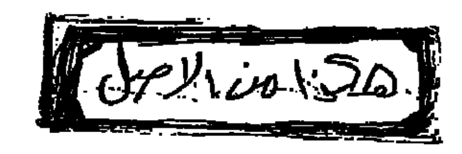
● TUNISIE. — Série intitulée « La Palestine », trois valeurs avec surtaxe, 50 + 5, 150 + 5 et 200 + 5 millimes. Une série « Bijoux », 150, 180 et 200 Millimes.

✉ L'exposition annuelle (39e) des cheminots philatélistes se tiendra dans la salle des expositions (galerie des Marchands) de la gare Saint-Lazare, à Paris, du 29 janvier au 1er *février 1982, ouverte de 9 heures* à 18 h. 30. Un bureau temporaire fonctionnera les 29 et 30 janvier de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Souvenirs : une enveloppe 6 F ; deux entiers repiqués 12 F et un encart 15 F ; Cheminots philatélistes — C.C.P. 33 668 10 S La Source. — S'adresser à M. Ménard René, 41, boulevard Gallieni, 95100 Argenteuil.

✉ Le centenaire des bâtiments actuels de la Faculté de Pharmacie sera célébré le 1er février, en présence de nombreuses personnalités. Un bureau temporaire fonctionnera et les cinq cartes-souvenirs éditées, au prix de 35 F franco, peuvent être commandées au C.O. Centenaire-Philatélie, Faculté de Pharmacie, 4, av. de l'Observatoire, 75270 Paris Cedex 06.

ADALBERT VITALYOS.

TOURISME
HÔTELS SÉLECTIONNÉS



Jeux

échecs N° 953

UN ARGUMENT EN TROIS POINTS

(Memorial Ed. Lasker, New-York, 1981)
Blancs : ADORIAN
Noirs : TIESDALL
Gambit - D. Défense Tarrasch

1. ç4	é6	13. Fé3! (j)	Df7 (k)
2. Cç3	ç5	14. d5 (l)	Td8 (m)
3. Cf3	Cç6	15. d×ç6!! (n)	T×d1
4. d4	d5	16. Tf×d1	Fa5 (o)
5. ç×d5	é×d5	17. Cd4!	a6 (p)
6. g3 (a)	ç4 (b)	18. b4!! (q)	F×b4
7. Fg2 (c)	Fb4	19. Ta-b1	a5
8. 0-0	Cg-é7 (d)	20. a3	b×ç6 (r)
9. é4! (é)	0-0 (f)	21. a×b4	a×b4
10. é×d5	C×d5	22. C×ç6	Fg4
11. Fg5! (g)	f6 (h)	23. C×b4	abandon. (s)
12. C×d5! (i)	D×d5		

NOTES

a) Le système Schlechter-Rubinstein de la « défense Tarrasch », qui vise la faiblesse du pion d5 sans enfermer le Fç1.

b) Déjà joué par Tarrasch en 1906, le plan des Noirs (« variante suédoise » expérimentée par Stahlberg, Stolz et Lundin dans l'Olympiade de Folkestone en 1933) consiste dans la création d'un majorité de pions sur l'aile —D en liaison avec le clouage Fb4 et le développement rampant du C-R en é7.

ç) Ou 7. é4, d×é4 ; 8. Cg5, D×d4 ; 9. Fé3, D×d1+ ; 10. T×d1, Fg4 ; 11. F×ç4, F×d1 ; 12. C×f7, Fh5 ; 13. C×h8, Fb4 ; 14. F×g8, Rd7 ; 15. F×h7, Ff3 ; 16. 0-0, F×ç3 ; 17. b×ç3, T×h8 ; 18. Ff3+, Rç7 ; 19. Tf-b1, b6 avec égalité.

d) Et non 8..., Cf6 à cause de 9. Cé5 et 10. Fg5.

é) Le plus énergique, trouvé par Nimzovitch contre Stolz dans leur match de 1934.

f) Si 9..., F×ç3 ; 10. b×ç3, d×é4 ; 11. Cd2!, Fé6 ; 12. C×é4, b6 ; 13. Fg5, f6 ; 14. F×f6!, g×f6 ; 15. C×f6+ avec une belle attaque (Kondratiev-Taimanov, 1955). Si 9..., d×é4 ; 10. C×é4, 0-0 ; 11. Dç2!

g) Beaucoup plus fort que 11. C×d5, D×d5 ; 12. Cg5, D×d4 ; 13. Dç2, Dd3 ; 14. Da4 (menaçant 15. Fé4 et 16. F×ç6), h6! Ou encore 11. Cg5, Cf6 ; 12. d5, Cé7.

h) Une nouveauté par rapport à la suite usuelle 11..., Fé7 ; 12. C×d5, F×g5 (si 12..., D×d5 ; 13. Cé5!) ; 13. C×g5, D×g5 ; 14. Cé3! suivi de d5 mais une nouveauté discutable.

i) Une réfutation en trois points. Premier point : si 12..., f×g5 ; 13. C×b4, D×b4 ; 14. Da4, a5 ; 15. Db5.

j) Deuxième point qui évite l'automatisme 13. Cé5, Db5! ; 14. C×ç6, b×ç6 (et non 14..., f×g5 ; 15. a4!) ; 15. Fd2, F×d2 ; 16. D×d2, Fé6 avec égalité.

k) Maintenant les Blancs prendraient le dessus après 13..., Ff5 ; 14. Cé5, Fé4 ; 15. C×ç6, b×ç6 ; 16. F×é4, D×é4 ; 17. Da4, a5 ; 18. a3 comme après 13..., Fg4 ; 14. Cé5!, D×g2+ ; 15. R×g2, F×d1 ; 16. C×ç6, b×ç6 ; 17. Tf×d1, Tb8 ; 18. Ta-ç1.

l) Après la partie, Adorian remarqua la force de 14. a3!, Fd6 ; 15. Cdr2!, Féc ; 16. Cé4, Ta-d8 ; 17. d5! et sur 14..., Fa5 ; 15. d5, Td8 ; 16. Cd4!, C×d4 (ou 16..., Cé5 ; 17. Da4, Fç7 ; 18. Cé6, F×é6 ; 19. d×é6, D×é6 ; 20. F×b7) ; 17. D×d4, b5 ; 18. Ta-d1.

m) La meilleure défense est ici 14..., Cé7 ; 15. a3, Fd6 ; 16. Cd2, C×d5 ; 17. C×ç4, C×é3 ; 18. C×dc, C×d1 ; 19. C×f7, C×b2 ; 20. Cd6, Fé6.

n) Troisième point : un sacrifice de D (contre C+T) de caractère purement positionnel.

o) Si 16..., b×ç6 ; 17. Td8+, Ff8 ; 18. Fç5, Fb7 ; 19. Ta-d1, Dç7 ; 20. Td8-d7 !, Dç8 ; 21. F×f8, R×f8 ; 22. Ch4! menaçant Fé4 et Cf5. Si 16..., Fg4 ; 17. ç×b7, Tf8 (ou 17..., D×b7 ; 18. Cé5 ou 17..., Tb8 ; 18. Ff4) ; 18. h3, Ff5 ; 19. Cd4, Fd3 ; 20. Ta-ç1 menaçant 21. Ff4 ou 21. b3 ou 21. T×d3. Si 16..., Df8 ; 17. Cd4, b×ç6 ; 18. C×ç6, Fb7 ; 19. Ta-ç1, Fç5 ; 20. F×ç5, D×ç5 ; 21. b4!, Db6 ; 22. a4!

p) Si 17..., Fb6 ; 18. Cb5!, Fg4 ; 19. ç×b7, Tb8 ; 20. F×b6.

q) Ultime pointe : si 18..., ç×b3 ; 19. C×b3 ; si 18..., Fd8 ; 19. Cb5 ; si 18..., Fç7 ; 19. ç×b7 ; si 18..., Fb6 ; 19. Cb5!, a×b5 ; 20. F×b6, Ff5 ; 21. ç×b7, Tb8 ; 22. Td8+, etc.

r) Si 20..., Ff8 ; 21. ç×b7.

s) Car si 23..., F×d1 ; 24. F×a8 menaçant 25. Fd5 et 25. T×d1.

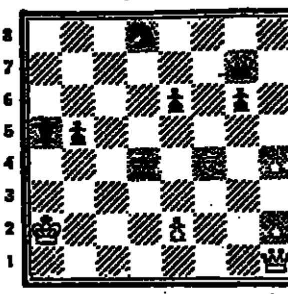
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 952 (M. LIBURKIN)

(Blancs : Rh4, Dh1, Ca7, Fç8, Pg2. Noirs : Rb8, Dd3, Fh2, Pd4, g3, h7.)

1. Da1, Dé4+ ; 2. Rh3, Da8 ; 3. Db2+, R×a7 (si 3..., Rç7 ; 4. D×d4, h6 ; 5 Dd7+, Rb6 ; 6. Db5+, Rç7 ; 7. Da5+, Rd6 (b8) ; 8. Cb5 (Db6+) et les Blancs gagnent) ; 4. D×d4+, Rb8 ; 5. Dd8!! avec gain. Si 5... h6 ; 6. Fa6+, Ra7 ; 7. Da5!!, b5 ; 8. Fç8+, Rb8 ; 9. Dd8!, h4 ; 10. Fa6+, Ra7 ; 11. Da5!, a) 11..., Rb8 ; 12. Db6+. b) 11..., Db8 ; 12. Fç8 mat ou 11..., Dé8 ; 12. Fb5+. ç) 11..., Fg1 ; 12. Fç4+, Rb8 ; 13. Dé5+, Ra7 ; 14. Da1+ et 15. D×g1. Un zugzwang étonnant après 5. Dd8.

ÉTUDE

S. M. KAMINER (1925)



BLANCS (6) : Ra2, Dh1, Ff4, Pé2, h4, h2.
NOIRS (7) : Rd4, Dg7, Fa5, Cd8, Pb5, é6, g6.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 950

DÉFENSE TROP DIFFICILE

Cette donne a été jouée au cours d'un championnat d'Amérique par paires.

♠ V 9 8 3
♥ A 8 4
♦ R 9 8 2
♣ 8 7

Ouest		Est
♠ A R 10	N	♠ D 7 5 2
♥ V 6	O E	♥ 10 9
♦ D 10 6 5 4	S	♦ A 3
♣ D 5 2		♣ A R 9 4 3

♠ 6 4
♥ R D 7 5 3 2
♦ V 7
♣ V 10 6

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Sanders	S. Justan	Bluhm	Weltm.
passe	passe	passe	1 ♣
1 ♥	2 ♦	2 ♥	passe
passe	contre	passe	passe...

Après avoir entamé le roi de pique, Ouest a contre-attaqué le 2 de trèfle. *Comment le Dr. Weltman (Est) aurait-il dû jouer* pour faire chuter DEUX CŒURS contrés ?

Réponse :

Est connaît exactement la main du déclarant : deux piques, trois trèfles par le valet (ou la dame), deux carreaux (puisque Ouest en a certainement cinq) et, par conséquent, six cœurs.

Si le déclarant a la dame de carreau ou valet 10, il n'y a rien à faire, car il ne perdra qu'un carreau (en plus des deux piques et des deux trèfles), il faut donc espérer qu'il ait tout au plus le valet et un petit carreau et *il faudra éviter qu'il puisse affranchir le quatrième pique* pour défausser un carreau.

Dans ce but, il devra obliger le mort à couper un trèfle pour détruire, tant qu'il est encore temps, la rentrée du troisième atout du mort. Après avoir pris à trèfle, *la défense doit donc continuer trèfle !* Précisons que le meilleur flanc, à cartes cachées, est de prendre avec l'as de trèfle (pour faire croire que le roi est en Ouest) et de rejouer le 3 de trèfle au cas où Sud aurait D 10 6 afin de l'inciter à fournir le 10 pour le... valet d'Ouest (si Ouest a cette carte au lieu de la dame).

En fait, Est, après avoir tiré as et roi de trèfle, a rejoué pique. Ouest a pris avec l'as et, voyant le danger, il a joué son dernier trèfle. Alors le déclarant a coupé avec le 4 de cœur, puis il a joué le valet de pique couvert par la dame qu'il a coupée ; enfin, il a réalisé le roi de cœur, l'as de cœur et *le 9 de pique affranchi* sur lequel il a jeté un carreau pour réussir son contrat.

LA COUPE DE DJERBA

Chaque année, à la fin du mois de janvier, un Festival est organisé au Club Méditerranée de Djerba avec la participation des meilleurs joueurs français, italiens et tunisiens.

Voici la donne la plus remarquable du Festival de 1977. Elle a été distribuée dans le tournoi par équipes de quatre.

♠ 7 6
♥ R
♦ D 10 8 5 4 3
♣ V 8 5 4

Ouest		Est
♠ R 9 5 4 3 2	N	♠ D 8
♥ 9 8 4	O E	♥ D V 10 3 2
♦ R 6	S	♦ A V 9 7 2
♣ R 3		♣ 6

♠ A V 10
♥ A 7 6 5
♦ —
♣ A D 10 9 7 2

Ann. : E. don. E.-O. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Santori	Azuelo	Grouch.	Costa
—	—	1 ♥	3 ♣
3 ♥	5 ♣	passe	6 ♣
contre	passe	passe	passe

Ouest ayant entamé le 9 de cœur, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner le PETIT CHELEM A TRÈFLE contre toute défense ?

Note sur les enchères :

La tendance actuelle est de dire simplement « 2 ♣ » sur « 1 ♥ », car le saut à « 3 ♣ » est considéré plutôt comme un barrage ; au second tour, l'enchère de « 6 ♣ » était une décision tout à fait logique.

PHILIPPE BRUGNON.

scrabble® N° 129

PLURIELS TAPE-A-L'ŒIL

SCRABBLE-CLUB D'HAGUENAU
M.L.C. (place Schumann)
10 octobre 1981
Tournois le mardi (20 heures)

Chanteurs et scrabbleurs vocalisent : les premiers chantent sur une seule syllabe et les seconds transforment un LS final en UX, formant des pluriels lucratifs comme YEUX. La liste des rajouts initiaux de YEUX (comme JO-) est classique : il y en a quatre en deux lettres, un en trois, et deux en quatre. Nous vous offrons cette liste (en fin d'article) à titre d'étrennes, avec, à l'œil également, quatre mots supplémentaires de quatre lettres comportant un X et un Y. Le règlement 1982 vous offre des cadeaux lui aussi : vous pouvez désormais VOCALISER transitivement, et aussi ne pas vocaliser ŒIL au pluriel. En effet ŒILS est la seule forme correcte pour trois acceptions données par le P.L.I. : trou pratiqué dans un outil, relief d'un caractère d'imprimerie et boucle à l'extrémité d'un filin.

— Mots en -YEUX : CAYEUX, JOYEUX, MOYEUX, SOYEUX, CRAYEUX, ENNUYEUX et GIBOYEUX.

— Mots de quatre lettres : LYNX, ONYX, ORYX et SEXY.

Le dictionnaire en vigueur est le P.L.I. (Petit Larousse illustré) de l'anné. Sur la grille, les cases des rangées horizontales sont désignées par un numero de 1 à 15 ; celles des colonnes par une lettre de A à O. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, ce mot est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes.

	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	POINTS
1	A E E I L S S			
2	A A B I S T ?	LAISSEE	H 3	66
3	C E L N N R U	BA(P)TISAI	5 D	86
4	N N + A I K L R	CULER	4 K	20
5	A N N + I O P U	KRILL	M 1	28
6	A N N O U + E V	KIP	1 M	42
7	N U + E L M S S	RENOVA	O 4	27
8	E E F I P R V	MENSUELS	9 C	63
9	— D E E H N N R	FIEVRE	N 9	33
10	E H N N R + A R	DELAISSEE	H 1	30
11	R + G H I T U ?	RHENANE	D 7	28
12	B D E G N O U	TH(E)URGIE (a)	2 A	80
13	D N + A J O T U	BOUGER	13 I	24
14	D O T U + I P S	JAN	O 13	38
15	S U + A E O T T	PONDIT	15 A	33
16	C E N O R U X	TOUATES	15 H	87
17	O E R U + E F Y	AXONS (b)	J 5	34
18	C U + A E M T W	FRAYEE	11 B	36
19	C E M W + I L Z	TUA	O 11	22
20	I L W + A D M Q	ECUMEZ	G 7	26
21	A D I L M Q + O	WU	D 1	21
22	D O Q + E	MARLI (c)	2 K	20
23		NOYE	E 9	17
				861

NOTES

a) Art d'accomplir des prodiges avec l'aide de Dieu et de la magie.

b) RONCEUX implaçable.

c) Bord intérieur d'une assiette.

Résultats. — 1. X..., 861 ; 2. Oswald ; 3. Josette Albénésius.

Le nom du premier et les scores des suivants n'ont pas été communiqués.

● *Marathon de Paris*, Scrabble Etoile, du 23 janvier à 21 heures au 24 à 12 heures.

Pau, tournoi par paires le 7 février Tél. : (59) 83-84-87.

Tournois homologables : Chalon-sur-Saône, le 21 février. Tél. : (85) 43-08-01 ; Perpignan, le 28. Tél. : (67) 30-29-78.

MICHEL CHARLEMAGNE.

★ Prière d'adresser toute correspondance concernant cette rubrique à M. Charlemagne, F.F.Sc., 137, rue des Pyrénées, 75020 Paris.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

N° 181

Horizontalement

I. Instituteur ou journaliste. — II. Fait perdre les pédales. Dur, dur. — III. De l'eau dans les bambous. Plus que mauvaises. — IV. Adverbe. Mène à la ruine. — V. Modèle. Emettent. — VI. On suppose qu'il est au haut de notre arbre. Fait chatoyer la robe. Met la robe. — VII. Calibrée. Argent étranger. — VIII. Prennent à la gorge. Article. Préposition. — IX. Prime. Donnent la main. — X. Ils donnent une certaine densité.

Verticalement

1. Il faut y être pour la galerie. — 2. A son tour. Un début conjugal. — 3. Pour le lieu. Donna à voir. — 4. Avec lui, on a du blé Avec ou sans Marlène. — 5. Commencent dans les jeux et les ris. — 6. Recherchée. Quand elles le sont, on en rougit. — 7. Paralysies. — 8. Sur le calendrier. Sur la carte. Sur les cartes. — 9. Jeune et innocente. Pour la précédente. — 10. Garde le secret. Eut des jumeaux. — 11. Dans l'examen. Préposition. — 12. Vieille bête. Sont dans la lune. — 13. N'aiment pas le vert.

Solution du n° 180

Horizontalement

I. Automobiliste. — II. Cratère. Evian. — III. Calandre. Eric. — IV. Récitantes. La. — V. Ot. Talion. — Pli. — VI. CEE. Liquidées. — VII. Crieur. Ours. — VIII. Achat. Edictée. — IX. Guêpes. Iot. Ne. — X. Encastrements.

Verticalement

1. Accrochage. — 2. Uraète. Cun. — 3. Talc. Echec. — 4. Otait. Râpa. — 5. Mentalités. — 6. Ordalie. St. — 7. Bernique. — 8. Etourdie. — 9. Le. Eni. Iom. — 10. Ives. Docte. — 11. Sir. Peut. — 12. Taillèrent. — 13. Encaissées.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (★)

N° 181

Les ana-croisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver. Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille. Comme au scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans la première partie du Petit Larousse illustré de l'année. (Les noms propres ne sont pas admis.)

Horizontalement

1. EILNSUU. — 2. AORUVVY. — 3. AEINNRS (+ 1). — 4. EEISSUX. — 5. AAGIOS. — 6. ABIRSSU (+ 1). — 7. AEFIIRV. — 8. — EIINRSZ. — 9. EEEELSV. — 10. ABEENNTT. — 11. EEEINST. — 12. EEINPRT (+ 3). — 13. AACFIINR. — 14. ACELRSTU (+ 1). — 15. AAEEGILNS (+ 1).

Verticalement

16. ACEEINUX. — 17. BEIILNRT. — 18. EILNRSUU. — 19. EEINSS. — 20 AEELPRSV (+ 2). — 21. EEEINRSU. — 22. AAFILSTX. — 23. ADEFIS (+ 1). — 24. AEEGILQU. — 25. AABENRRT. — 26. ACEEINTX. — 27. EIINOSV. — 28. EILNNOOT. — 29. EIORSTU (+ 4). — 30. AEMNOSY (+ 1). — 31. AEENQRU.

Solution du n° 180

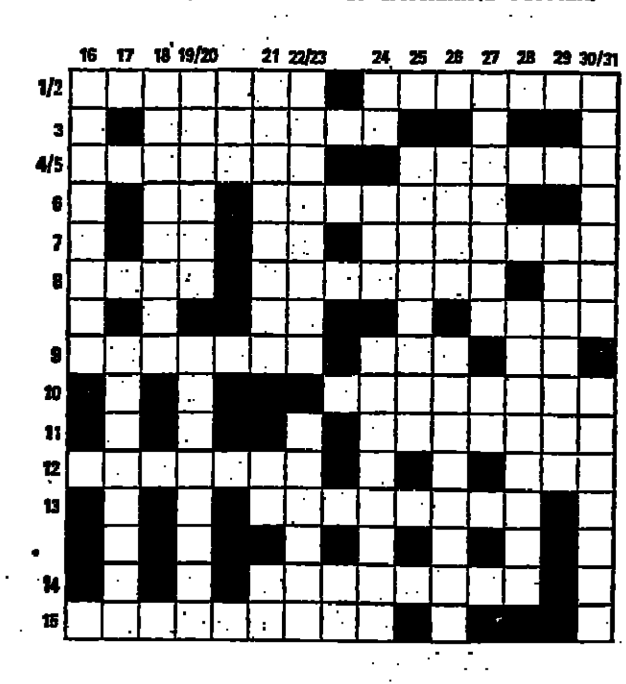
Horizontalement

1. VICTORIA. — 2. CASTOR (CORSAT). — 3. INAUGURE. — 4. ITERATIF. — 5. AVISONS (SAVIONS). — 6. ONCIAL. — 7. GEIGNARD. — 8. TAILLERA (ALLAITER, ERAILLAT, RETAILLA, TALLERAI). — 9. REACTION (CANOTIER, CONTERAI, CREATION, ECORNAIT, OCRAIENT). — 10. JOCRISSE. — 11. SPEECH (PECHES). — 12. STERLING (TRINGLES). — 13. LEONARDE. — 14. HARNAIS. — 15. TOUAREG (GOUTERA, OUTRAGE, ROUTAGE).

Verticalement

16. VIDEOTEX. — 17. JOSEPH. — 18. NASITORT (ATTIRONS, SIROTANT, TRAITONS). — 19. AGRARIEN (AGRAINER, ARGANIER, GRAINERA, RANGERAI). — 20. OGIVALE (VOILAGE, VOLTIGEA). — 21. RUTILENT. — 22. SAILLI. — 23. AEROGARE. — 24. TSIGANES (AGISSENT, GISANTES, SIGNATES, TIGNASSE). — 25. FANATISE (ANATIFES, ENFAITAS). — 26. ILIENNE. — 27. RAMADAN. — 28. THALWEG.

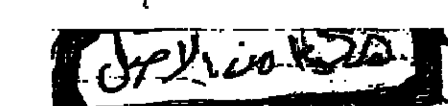
MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



(*) Jeu déposé.







Le Monde

culture

EXPOSITIONS

Le roi David chez lui, à Rome

David est venu à Rome tard. En 1775, il avait vingt-sept ans. Il peignait de la manière agréable, contrastée et un peu floue de Boucher, comme en témoignent le bric-à-brac de *la Mort de Senèque* (1773, Petit Palais), la *Stratonice* douceâtre (1774, Ecole des beaux-arts). Une fois sur place, quelque chose en lui se déchaîne. Vien, son directeur, qui incarne le retour à la rigueur, n'y est pour rien ; il s'inquiéterait plutôt.

Le jeune homme se jette sur tout, court du Vatican au Forum, dessine, dessine, s'exalte. Les relevés et exercices, copies à la plume ou au lavis, réunis par Arlette Serullaz, sont très révélateurs de ce mélange de fougue et d'application. Il compose des frises : *la Bataille de Diomède* (Vienne, récemment retrouvé), où l'on peut voir un retour à Le Brun, et les superbes *Funérailles d'un héros* (dessin rehaussé, partie à Grenoble, partie à Sacramento), où l'idéal est impérieusement défini. La volonté a triomphé. La preuve en est dans l'éclatant portait équestre de Potocki, miraculeusement arrivé à l'exposition du musée de Varsovie.

Beaucoup de nus — des « académies » (encore ce mot fatidique) — dont, sur fond noir et drap rouge, un gaillard musclé vu de dos (musée de Cherbourg), où l'on peut voir le symbole de la conversion finale de David. En 1779, cela n'allait plus. Comme à un grand nombre d'artistes avant et après lui, Rome lui faiseit perdre la tête. On l'envoya changer ses idées à Naples.

Au retour, une sorte d'illumination. Il l'a dit lui-même : il faut à jamais renoncer aux gentillesses à la française. Pour se vaincre, il copie la *Cène* du caravagesque Valentin (tableau perdu). Deux tableaux religieux : *Saint Jérôme* (Québec), *Saint Roch* (Marseille), d'une certaine ampleur, jalonnent ce cheminement. Au retour, ce sera le *Bélisaire*, austère et pathétique. A partir de là, David n'hésite plus : à la rigueur de l'*Andromaque* (1783, Petit Palais), succède la géométrie provocante des *Horaces* (1784) représentés ici par une esquisse frémissante (Louvre).

Ce doctrinaire peut faire peur. Mais son intransigeance est parfois touchante. David avait conquis l'intelligensia libérale, il peignait ou il allait peindre les portraits les plus sensibles du temps : on a bien fait d'en joindre quelques-uns au dossier, dont celui de *Madame Trudaine*, sur fond piqueté de rouge, un chef-d'œuvre. Son ambition dominait le milieu parisien, mais, quand il se décide pour le *Serment des Horaces*, il juge indispensable de retourner à Rome. Comme au séjour des grandes passions nobles. Il ne peut réaliser l'ouvrage que dans l'ivresse de l'antique, dans le climat dramatique qu'il imagine grâce à l'histoire et aux ruines, dans la tension croissante de l'heure, ignorant — ou espérant — qu'il va le vivre intensément.

Un grand art funèbre

L'antique, G.-C. Argan le marque bien dans la préface, c'est la sculpture et c'est la tragédie : le bas-relief où la figure s'inscrit comme par un sceau, où le monument se fige, et la mort du héros qui vous tire des larmes. Il est bien connu qu'on n'a jamais si volontiers pleuré. Cette génération s'impose par des thèmes poignants qui relèvent moins des batailles et des tourbillons sanglants d'autrefois que de la marche funèbre ou du roulement sourd du tambour : l'esquisse pour le *Brutus* (Stockholm), avec le héros stoïcien dans la pénombre et les cadavres que l'on porte derrière lui, donne un saisissement ; *la Douleur d'Andromaque* (Petit Palais) est une plainte (avec une dose de Greuze un peu trop forte) devant un beau gisant. Il n'est pas étonnant que la Révolution ait trouvé, grâce à cet artiste — et grâce à lui seulement, — ses tableaux emblématiques les plus sublimes : le *Marat* inoubliable (on a ici la bonne copie de Versailles) et le *Barra*, plus surprenant encore dans l'inachèvement où l'a laissé Thermidor.

David n'était pas seul. La grande exposition de 1974 (2) a mis en évidence son rival Peyron, son ami Drovais, dont les carrières interrompues, l'une par la lassitude, l'autre par la mort précoce, font mieux saisir l'énergie féroce et la vitalité de David. Ils sont représentés, le premier par *Miltiade*, du rouge sur du noir, et toujours des funérailles, le second par *Marius*, encore du rouge et du noir et une mort tragique. Que de leçons morales à méditer ! Sans oublier la composante érotique : dans le *Pâris et Hélène* (Louvre), David fignole un nu de porcelaine dans un décor minutieusement archéologique (les Cariatides de Goujon !), un accord à décider de la vocation d'un Ingres ! L'ouvrage fut présenté, avec le *Brutus*, au Salon de 1789 qui se tint en août, dans toutes sortes de grondements du ciel et des campagnes. David témoin de son temps (3) !

Un remarquable catalogue accompagne l'exposition qu'il n'a pas été trop difficile de répartir dans les salles de la galerie de la Villa. Deux caractéristiques : les notices — bien illustrées — sont données en français et en italien, ce qui est la moindre des choses pour un hommage romain. Si l'on met à part les préfaces et l'utile exposé sur les dessins d'après l'antique, tout a été rédigé par Régis Michel, pensionnaire de la Villa. Pensionnaire au titre de l'histoire de l'art, naturellement.

Effaçant définitivement la médiocrité d'un passé proche qui en faisait une sorte de résidence académique secondaire, la réforme intervenue au temps de Balthus a fait de la Villa un véritable centre culturel. C'est ici la quinzième exposition d'automne que la nouvelle formule a permis de réaliser. Aucun artiste — sauf peut-être un cinéaste — n'éprouverait aujourd'hui le besoin de courir à Rome, comme David il y a deux siècles. C'est l'amateur, l'historien, qui connaît aujourd'hui cette faveur. La magnifique exposition des « Lorrains à Rome », qu'on nous promet pour le printemps, en sera une autre démonstration (4). Barrès après Chateaubriand, en somme. On ne peut mieux faire.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) David et Rome, présentation par J. Leymarie et G.C. Argan, 58 numéros, Académie de France à Rome (jusqu'en février).

(2) De David à Delacroix, la peinture française de 1774 à 1830, par P. Rosenberg, A. Schnapper, R. Rosenblum, Grand-Palais 1974-1975.

(3) A. Schnapper, *David témoin de son temps*, office du Livre, Fribourg, 1980 (diffusion : Bibliothèque des Arts).

(4) Organisée en commun avac le musée de Nancy à l'occasion du troisième centenaire de la mort de Claude en 1982, cette exposition, réalisée par la deuxième section de l'Académie, sous la direction de J. Thuillier et P. Arizzoli, comprendra cent cinquante œuvres pour une dizaine d'artistes, de Callot à Claude.

VARIÉTÉS

FONT ET VAL A BOBINO

Il existe donc un public pour apprécier leurs sketches, puisque Font et Val réveillent des rires et des applaudissements dans une salle bien plus vaste que les cafés-théâtres où ils firent leurs armes. Ils glissent de la gaudriole à la française à une ode au bon Brassens disparu. Ils y vont d'un grain pas méchant de politique, d'une once de grivoiserie au goût du jour et de kilos de lieux communs sur l'air du temps. Deux pianistes les accompagnent. Voilà. Rien de plus à dire, sinon que deux mimes, appelés Riou et Pouchain, se produisent en première partie de leur spectacle, et qui ont, eux, le mérite de faire court. — M.L.B.

★ 20 h 45, Bobino.

THÉATRE

ŒDIPE EN CHIRURGIE

Déambulant depuis près de dix années, avec pièces nouvelles et acteurs amis, de caves en entrepôts, de province en villes étrangères, Philippe Adrien se voit enfin accorder une scène fixe, le Théâtre d'Ivry, précédemment piloté par Antoine Vitez.

Ayant sans doute à faire face, dans une première période, à des servitudes de gestion ou de trésorerie diverses, mais ne voulant pas pour autant perdre la main, Philippe Adrien, plutôt disposé par nature aux entreprises rares, méditantes et méditées, a écrit et mis en scène, à la va-vite dirait-on, une petite aubade comico-dramatique, qui semble avoir pour propos les divagations d'un auteur en panne de sujet et de personnages, plutôt ravagé d'autre part par des revenez-y d'Œdipes pas éteints.

Ce démiurge prend ici la figure d'un savant qui fabrique des créatures en revigorant des cadavres : il leur met des pièces détachées toutes neuves (un cœur de singe), il répare les fusibles de la moelle épinière.

Sortent de là des énergumènes un peu rauques, style Frankenstein, qui vont se trouver impliqués, auprès des enfants, parents, assistants du savant, dans des transferts affectifs.

La référence au Grand-Guignol n'est pas évidente, car la qualité particulière du Grand-Guignol n'était pas l'horreur, mais un décalage d'onirisme et d'humour, subtil, comme si une baraque de foire avait été tenue par Swift ou Raymond Roussel. Cette fantaisie de Philippe Adrien, *la Funeste passion du professeur Forestein*, est plus naturaliste.

Dans la première demi-heure, strictement chirurgicale, François Michaux (le professeur), excellent comédien, est précis et drôle ; Nathalie Bécue (sa fille) et Eric Dod (l'assistant) le secondent bien. Ensuite, l'attention faiblit, car la pièce bascule dans l'à-peu-près.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre d'Ivry, 20 h 30.

DANSE

Les délires de Marcia Moretto

Contraste savoureux, le Centre américain du boulevard Raspail, temple de la « modern dance » et du pur mouvement, accueille les délires très latins de Marcia Moretto, danseuse et chorégraphe d'origine argentine. On l'avait déjà rencontrée au hasard d'un spectacle où elle servait de faire-valoir à Graziella Martinez.

Cette fois, elle est venue avec sa bande, car c'est vraiment d'une bande de copains qu'il s'agit : deux danseurs et quatre musiciens (flûte, contrebasse, percussions) créent, de connivence, un univers caricatural à la manière des « comics » américains. Les musiciens dansent, les danseurs parlent, et tout le monde s'agite, se bouscule sur des rythmes de tango-mambo.

Marcia Moretto, grandes jambes, sourire sanglant, campe une sorte de Barbarella et mène le jeu avec de grands clins d'œil au public. Une chorégraphie structurée sous-tend le laisser-aller apparent. Lumière, son, gestes occupent agréablement l'espace. Il y a quelques pétards mouillés dans le déferlement des gags, mais, finalement, on se laisse prendre et on s'amuse bien.

MARCELLE MICHEL.

★ American Center, jusqu'au 23 janvier, à 21 heures.

L'OUVERTURE DU XVIe MIDEM A CANNES

Le charme anglo-saxon

M. Jack Lang, ministre de la culture, inaugurera, lundi 25 janvier, le seizième Marché international du disque et de l'édition musicale (MIDEM) au Palais des festivals de Cannes, où cette manifestation se tiendra jusqu'au 29 janvier, avec la participation de mille deux cents sociétés phonographiques et d'édition de cinquante-deux pays. Par sa présence, souligne-t-on au ministère de la culture, M. Lang entend affirmer l'importance accordée au disque par le gouvernement en tant qu'objet culturel à part entière, au même titre que le livre.

Placé officiellement sous le signe de la vidéo au service de la musique, le MIDEM, lieu de rencontre de l'industrie phonographique mondiale souligne une fois de plus l'actuelle phase de transition qui va se prolonger jusqu'à ce que les révolutions audiovisuelles en cours aient élargi l'éventail des loisirs. Mais le MIDEM survient aussi immédiatement après ce qui a été l'événement de l'année 1981 dans le marché du disque et de l'édition musicale : la tournée américaine des Rolling Stones, qui a rassemblé des audiences phénoménales (par exemple, à la Nouvelle-Orléans, quatre-vingt-sept mille personnes en un seul concert).

Deux millions de spectateurs en moins de trois mois ont assisté aux nouveaux éclats du plus grand orchestre rock de l'histoire et ont ainsi aidé à ce que cette tournée constitue la plus énorme opération financière montée par un membre de l'industrie phonographique — en l'occurrence Mick Jaegger lui-même, qui, en s'occupant directement de l'organisation, s'est ainsi révélé un homme d'affaires, — puisqu'elle a rapporté aux Rolling Stones eux-mêmes 50 millions de dollars, provenant non seulement de la vente des billets, mais aussi des droits dérivés sur les tee-shirts, les badges, les programmes, le dernier album vendu à trois millions d'exemplaires aux Etats-Unis et la vidéo-cassette du show.

Les autres événements de l'année écoulée ont encore été américains ou du moins d'origine anglo-saxonne : les cinq cent mille personnes rassemblées en septembre dernier à Central Park, à New-York, pour écouter Paul Simon et Art Garfunkel de nouveau réunis, la confirmation de Police et de Clash comme des groupes essentiels à la musique populaire de la nouvelle décade, le retour inattendu de Stevie Winwood, l'explosion du rock naturaliste de Bruce Springsteen, le maintien des Beatles, onze ans après leur séparation, dans les meilleures ventes de l'année aux Etats-Unis comme en Europe. Tout démontre avec éloquence que le rock est plus que jamais la musique populaire d'aujourd'hui.

Le fort pourcentage (45 %) du répertoire international dans le chiffre d'affaires de l'industrie phonographique française ne se justifie pas par l'explication simpliste qui consiste à dire que cette industrie phonographique est aux quatre cinquièmes aux mains des sociétés multinationales. Le rock est la musique populaire par excellence parce qu'elle réussit depuis vingt-cinq ans, par son écriture, par ses sonorités et ses couleurs, à capter l'esprit et la sensibilité du temps, à véhiculer de grands élans poétiques, les désirs, les rêves et les fantasmes de plusieurs générations de public.

Malgré son profond renouvellement depuis dix ans, malgré la multiplication de bons instrumentistes et l'apparition de quelques mélodistes, la pauvre chanson française paraît encore bien dérisoire aujourd'hui. Il y a toujours quelque chose de boiteux chez elle : ou elle est vieillotte et rétro, ou il lui manque une des deux qualités qui font le charme de la musique anglo-saxonne : le feeling et la perfection technique.

M. Jack Lang annoncera le 3 février, lors d'une conférence de presse avec le directeur de la musique, M. Maurice Fleuret, les diverses mesures que le ministère de la culture compte prendre en faveur de la chanson française et de l'industrie phonographique. L'imposition d'un quota dans les programmes de radio et de télévision n'est heureusement pas à l'ordre du jour du ministère de la culture, où l'on préfère des mesures concrètes d'aide à la création.

Au MIDEM, les professionnels du disque et de l'édition vont, une fois de plus, évoquer le cancer de l'industrie phonographique : la piraterie et la copie privée.

CLAUDE FLÉOUTER.

■ **Leurs partitions étant bloquées en Pologne, les œuvres des compositeurs polonais Tadeusz Wielecki et Alexander Lason qui devaient être données par l'ensemble Musique Vivante en création au Théâtre de Chaillot (Salle Gémier) le lundi 25 janvier seront remplacées par des pièces de Webern, de Brahms et de Luc Ferrari.**

SPECTACLES

Vendredi 22 janvier 1982

théâtres

LES SPECTACLES NOUVEAUX

PROTÉE, Essaïon (278-46-42), 21 h.
SPAGHETTI BOLOGNÈSE, Saint-Denis, théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), 20 h 30.
L'ORAGE, Artistic-Athévains (355-27-10), 20 h 30.
LA PATTEMOUILLE, Michodière (742-95-22), 20 h 30.
UN JETÉ ET DEUX BOUCLES, Connétable (277-41-40), 20 h 30.
AMADEUS, Marigny (256-04-41), 20 h 30.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20), 20 h 30 : la Dame de chez Maxim.
Chaillot (727-81-15), 20 h 30 : Tombeau pour 500 000 soldats ; salle Gémier, 20 h 30 : le Songe d'une nuit d'été ; Grand foyer, 18 h 15 : Entretien avec M. Saïd Hammadi.
Odéon (325-70-32), 20 h 30 : le Palais de justice.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h 30 : Dorval et moi ; 21 h 30 : le Neveu de Rameau.
TEP (797-96-06), 20 h 30 : Le Grand Magic Circus (le Bourgeois gentilhomme).
Petit TEP (797-96-06), 20 h 30 : Marionnettes Richard Bradshaw.
Centre Pompidou (277-12-33), Théâtre, 20 h 30 : El Joglars olympic man.
Carré Silvia Monfort (531-28-34), 20 h 30 : le jeune ballet classique.
Théâtre de la Ville (274-22-77), 18 h 30 : Beaux Arts Trio, 20 h 30 : Quoi qu'on fasse, on casse.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h 30 : Ballet-théâtre français (Hommage à Diaghilev).

Les autres salles

Antoine (208-77-71), 20 h 30 : Potiche.
Atelier (606-49-24), 21 h : le Nombril.
Bouffes-du-Nord (239-34-50), 20 h 30 : la Tragédie de Carmen.
Bouffes parisiens (296-97-03), 21 h : Diable d'homme.
Cartoucherie, Épée de Bois (808-39-74), 20 h 30 : Écrits contre la Commune. **Théâtre du Soleil** (374-24-08), 18 h 30 : Richard II ; **Théâtre de la Tempête** (328-36-36), 20 h 30 : l'Étranger dans la maison.
Cité Internationale (589-38-69), Galerie, 20 h 30 : la Religieuse ; Grand Théâtre, 20 h 30 : la Divine Comédie ; Resserre, 20 h 30 : Ce titre, tu es né avec...
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Élysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h 30 : le Chanteur d'opéra.
Daunou (261-69-14), 21 h : La vie est trop courte.
Deux Portes (361-49-92), 20 h 30 : les Fausses Confidences.
Espace Marais (271-10-19), le Misanthrope ; 22 h 30 : Motus et Paillasse.
Fondation Deutsch de la Meurthe (241-82-16), 20 h : Vie et mort du roi boiteux.
Fontaine (874-74-40), 20 h 30 : les Trois Jeanne.
Gaîté Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Ça fait mal quand je touche ; 22 h : Est-ce que les fous jouent-ils ?
Grand Hall Montorgueil (233-80-78). Dialogues d'immigrés.
Huchette (326-38-99), 20 h 30 : la Cantatrice chauve ; 21 h 15 : la Leçon.
La Bruyère (874-76-99), 21 h : le Divan.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 18 h 30 : Yerma ; 22 h 15 : Elle lui dirait dans l'île ; Théâtre Rouge ; 18 h. 30 : Don Quichotte ; 20 h 30 : Milosz ; 22 h 15 : le Combat de la Mouche ; Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Maison des Amandiers (366-42-17), 20 h 30 : Articule.
Marie Stuart (508-17-80), 20 h 30 : l'Île des chèvres ; 22 h 15 : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre ?
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 18 h 30 : le Grain de sable ; 21 h : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h : Trahisons ; petite salle, 20 h 30 : les Archivistes.
Nouveautés (770-52-76), 21 h : Ferme les yeux et pense à l'Angleterre.
Œuvre (874-42-52), 20 h 30 : Orties... chaud.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h 45 : Pauvre France.
Petit Forum (297-53-47), 20 h 30 : Toute honte bue.
Plaisance (320-00-06), 20 h 45 : Frère et Sœur.
Poche (544-50-21), 21 h : Baron baronne.
Roquette (805-71-51), Petite salle, 20 h 30 : Il était trois fois.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h 45 : le Charivari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h 45 : le Cœur sur la main.
Studio Fortune, 21 h : Touche pas à ma casquette.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h 30 : Vampire au pensionnat ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h 15 : Vinci avait raison.
Théâtre en rond (387-88-14), 20 h 30 : Méli-mélomane.
Théâtre de l'Épicerie, (271-51-00), 20 h : Écritures I.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h 30 : Henri IV.
Théâtre Noir (797-85-15), 20 h 30 : les Joies de la vie ? Pardon Monsieur.
Théâtre du Parvis (633-08-80), 20 h 30 : Écoute le vent sur la lande.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h 30 : le Grand Bilan ; II., 21 h : Aima.
Théâtre des Quatre-Cents-Coups (633-01-21), 20 h 30 : Christophe Colomb.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h 30 : l'Amour de l'amour ; petite salle, 20 h 30 : Virginia.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h : Gaspard.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h 30 : Chéri.

Le music-hall

Bobino (322-74-84), 20 h 45 : P. Font et P. Val ; Riou-Pouchain.
Espace Gaîté (327-95-94), 20 h 15 : M. Benin ; 22 h : G. Pierron chante G. Couté.
Fontaine (874-74-40), 22 h : Lacombe - Asselin.
Gymnase (246-79-79), 21 : le Grand Orchestre du Splendid.
Lucernaire (544-57-34), 21 : Manolo Moreno.
Olympia (742-25-49), 21 h : Renaud.
Opéra Night (296-62-56), 20 h 30 : Les Lee show.
Palais des Glaces (607-49-93), grande salle (20 h 30) : Les Étoiles.
Palais des Sports (828-40-90), 20 h 30 : France Gall.
Potinière (261-42-53), 20 h 45 : Alex Métayer.
La Tanière (566-94-23), 20 h 45 : Philippe Berthaut ; 22 h 30 : B. Ruiz.
Théâtre de la Plaine (250-15-65), 20 h 30 : Ensemble Karumanta.
Trottoirs de Buenos Aires (260-44-41), 21 h : R. Caldarella, Jacinta.

Les concerts

Salle Pleyel, 20 h 30 : Trio R. Pasquier, R. Pidoux, J.-C. Pennetier, R.-M. Landry, D. Baldwin, M. Beroff (Debussy, Poulenc, Ravel).
Salle Gaveau, 18 h 15 : F. Lodeon, D. Hovora (Dutilleux).
Salle Cortot, 20 h 45 : O. Pietti, C. Chanel (Britten, Haydn, De Falla Rodrigo).
Radio-France, Auditorium 106 : 18 h 30 : M. Figueras, H. Smith (Milán, Sor) ; Auditorium 105 : 20 h 30 : Jeunes compositeurs et interprètes du Conservatoire.
FIAP, 20 h 30 : C. Cheret, L. Lamus (Bartok, Hindemith, Prokofiev).
Église Saint-Thomas-d'Aquin, 20 h 45 : A. Bedois, N. Anfuso (Monteverdi).
Sorbonne, Amphi Richelieu, 12 h 30 : J.-Y. Thibaudet (Schumann, Ravel).
Hôtel Herouet, 20 h 30 : G. et C. Andranian, M. Guikovaty (Liszt, Chopin).
Église Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France, dir. U. Segal ; Chœurs de Radio-France, dir. J. Jouineau (Mendelssohn).

Jazz, pop, rock, folk

Bofinger (272-87-82), 21 h : M. Wander, L. Fuentes, G. Nemeth.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h 30 : D. Doriz, Zanini.
Cirque d'Hiver (503-47-59), 21 h : Jacques Higelin.
Crypte Sainte-Agnès. (296-88-32), 21 h : Siskin.
Dunois (584-72-00), 20 h 30 : B. Tocanne, J.-P.Thirault, L. Cugny, M. Saulnier.
L'Ecume (542-71-16), 20 h 30 : Parioca.
Feeling (271-33-41), 22 h 30 : Trio R. Urtreger.
Gibus (700-78-88), 22 h : Turpentine.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h 30 : E. Wilkins.
Masa Musicale (238-05-71), 21 h : Suk.
New Morning (523-51-41), 21 h : Eddie Moore Quartet ; M. White.
Petit Journal (326-28-59), 21 h 30 : Soul quartet.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h : D. Pifarely, P. Authier, D. Lemerle, E. Dervieu.
Slow Club (233-84-30), 21 h 30 : C. Luter.

En région parisienne

Aubervilliers, Théâtre de la Commune (833-16-16), 20 h 30 : Susn.
Boulogne, T.B.B. (603-60-44), 20 h 30 : Thérèse Raquin.
Bourg-la-Reine, CAEL (663-76-96), 21 h : les grands ballets d'Afrique noire.
Choisy-le-Roi, Théâtre P.-Eluard (890-89-79), 21 h : Ballet-théâtre de l'Arche.
Clichy, ARC (270-03-18), 20 h 30 : le Bel Indifférent ; la Paix chez soi ; le Fantôme de Marseille.
Issy-les-Moulineaux, Théâtre (642-70-91), 21 h : Oui.
Levallois, MJC (737-44-98), 21 h : les Cinglés du cabaret.
Massy, Centre P.-Bailliart (920-57-04), 21 h : le Four solaire.
Meudon, CCM (626-41-20), 20 h 30 : Night Club.
Nanterre, Théâtre des Amandiers (721-18-81), 21 h : la Chambre d'écho.
Neuilly, Dépôt-vente (637-31-87), 21 h : les Alligators.
Noisy-le-Grand, Théâtre G.-Philipe (304-15-07), 21 h : Jacques Villeret.
Sartrouville, Théâtre (914-23-68), 21 h : A. Ionatos.
Versailles, Théâtre Montansier (950-71-18), 21 h : Domino.
Le Vésinet, CAL (976-32-75), 21 h Boris Supervian.
Villepreux, CAC (462-49-97), 21 h : le Foulon.

La danse

American Center (321-42-20), 21 h : M. Moretto.
Atelier des Quinze-Vingts (307-98-97), 21 h : L. Macklin.
Centre mandapa (589-01-60), 20 h 45 : Raga, danse-théâtre masqué.
CISP (343-19-01), 20 h 45 : Création Danse.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h 30 : l'Ensemble de Pékin.
Théâtre 18 (226-47-47), 20 h : Lolita.

Les comédies musicales

Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h 30 : Violettes impériales.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h 15 : Tohu Bahut ; 21 h 30 : le Président ; 22 h 45 : Des bigoudis à l'intérieur de la tête.
Blancs-Manteaux (887-15-84), I., 20 h 15 : Areuh = MC 2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : Des bulles dans l'encrier ; II., 20 h 15 : Jeannot Ribochon arrive ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ?
Café d'Edgar (322-11-02), I., 20 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 45 : Mangeuses d'hommes ; 23 h 15 : Demain, j'enlève le noir. — II., 21 h 45 : C'était ça ou le chômage.
Café de la Gare (278-52-51), 20 h 15 : Qu'est-ce qu'il y a dedans ? ; 22 h 15 : Le Chasseur d'ombre.
Connétable (277-41-40), 22 h 30 : Sur les traces de D. Reinhardt.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : le Petit Prince ; 22 h : Feydeau-Courteline-Labiche.
Le Petit Casino (278-36-50), 21 h : Douby... be good ; 22 h 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Point Virgule (278-67-03), 20 h 15 : Ça alors ; 21 h 30 : Du rouron sur les blinis ; 22 h 30 : les Chocottes.
La Soupap (278-27-54), 18 h 30 : le Mur mort ; 21 h 30 : C. Régnier.
Splendid Saint-Martin (208-21-93), 20 h 30 et 22 h : Papy fait de la résistance.
Le Tintamarre (887-33-82), 19 h : C. Epinal, D. Bourdon ; 20 h 30 : Phèdre ; 22 h : Annonces matrimoniales.
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 15 : Connaissez-vous cet escabeau ? ; 21 h 30 : Il en est... de la police ; 22 h 30 : Teleny.
Vingt-cinquième heure (439-36-59), 21 h : Théophile ; 22 h : R. Crevel.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Achetez Français.
Deux-Anes (606-10-26), 21 h : C'est pas tout rose.

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h : la Vie en rose, de J. Faurez ; 19 h : Hommage à George Cukor : Sylvia Scarlett ; 21 h 30 : Rétrospective Shohei Imamura : la Femme insecte.

BEAUBOURG (278-35-57)

La cinémathèque française projette dans la petite salle du Musée du cinéma, au palais de Chaillot, les films initialement prévus à Beaubourg, jusqu'à la fin de la grève du personnel de nettoyage.

15 h : le Brasier ardent, de I. Mosjoukine et A. Volkov ; 17 h : Dix ans du forum de Berlin : le Petit Valentino, de A. Jeles ; 19 h : Made in U.S.A., de J.-L. Godard.

Les exclusivités

ALLEMAGNE MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

ALL STARS FESTIVAL (A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

AMERICAN POP (A., v.o.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

L'AMOUR DES FEMMES (Suis.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

ARTHUR (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64). – V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Saint-Michel, 6e (326-79-17) ; Ambassade, 6e. (359-19-08) ; George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

BLUE SUEDE SHOES (Ang., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

CARMEN JONES (A., v.o.) George-V, 8e (562-41-46).

LA CHEVRE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Bienvenüe Montparnasse, 14e (544-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-27-78) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

CONDORMAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

CONTE DE LA FOLIE ORDINAIRE (It. v.o.) (*), Forum, 1er (297-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 1er (562-41-46) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). – V.f. : Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Max-Linder, 2e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 14e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

COUP DE TORCHON (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (542-45-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

CROQUE LA VIE (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

DIVINE CREATURE (It. v.o.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).

EAUX PROFONDES (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

FAME (A. v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

FRANCESCA (Port., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).

GARDE A VUE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Bergère, 2e (770-77-58) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Marignan, 8e (359-92-82) : Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Français, 2e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

HAPPY BIRTHDAY SOUHAITEZ NE JAMAIS ÊTRE INVITÉ (A., v.o.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rio Opéra, 2e (742-82-54) ; Maxéville, 2e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

L'HIVER LE PLUS FROID A PÉKIN (Chin., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99).

L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe Huchette, 5e (633-08-40).

HOTEL DES AMÉRIQUES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

LE JARDINIER (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE JOURNAL D'UNE FILLE PERDUE (All., muet) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

MAD MAX (A. v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Marbeuf, 8e (225-18-45). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e 261-50-32) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (651-99-75).

MÉPHISTO (Hong., v.o.) : Movies, 1er (620-43-99) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

METAL HURLANT (A., v.f.) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; Français 2e (770-33-88).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LA PEAU (It., v.o.) (*) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) : 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LE PETIT LORD FAUNTLEROY (A., v.f.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Le Paris, 8e (359-53-99) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

POPEYE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE PRINCE DE NEW-YORK (A., v.o.) : *Gaumont les Halles, 1er (297-49-70)* : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount Odéon, 6e, (325-59-83) ; Publicis Elysées, 6e (720-76-23) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

ANTHOPOPHAGOUS (**), film italien de Joé d'Amato, v.f. : Quintette, 5e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Français, 2e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Images, 18e (522-47-94).

FONTAMARA, film italien de Carlo Lizzani, v.o. : Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 11e (542-67-42).

MUR MURS ; DOCUMENTEUR, film français d'Agnès Varda ; Forum, 1er (297-53-74) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 11e (542-67-42).

LES FANTASMES DE MADAME JORDAN (*), film suédois de Dusan Makavejev, v.o. : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-53) ; *Capri, 2e* (508-11-69) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (579-79-79) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

VENIN film anglais de Piers Haggard, v.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; *Mistral, 14e* (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

PRUNE DES BOIS (Belg.) : Rivoli, 4e (272-63-32) ; Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

QUAND TU SERAS DÉBLOQUÉ FAIS-MOI SIGNE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

QUI CHANTE LA-BAS ? (Youg., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Lucernaire, 6e 544-57-34).

RAGTIME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Nation, 12e (343-04-67) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (522-46-01).

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) h. sp.

LA REVANCHE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27) ; Colisée, 8e (359-29-46).

LE ROSE ET LE BLANC (Fr.) : Action République, 11e (805-51-33).

ROX ET ROUKY (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; La Royale, 8e (265-82-66) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

SALUT L'AMI ADIEU LE TRESOR (A., v.o.) : Paramount City, 8e (562-45-76). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

SI MA GUEULE VOUS PLAIT (Fr.) (*) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

SOLIDARNOSC (Pol., v.o.) : Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

LA SOUPE AUX CHOUX (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

STALKER (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) ; André Bazin, 13e (337-74-39).

T'ES FOLLE OU QUOI ? (It., v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

THE ROSE (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

TOTO APOTRE ET MARTYR (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

TOTO LE MOKO (It., v.o.) : Studio Cujas 5e (354-89-22).

TOUT FEU TOUT FLAMME (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Publicis Saint-germain, 6e (222-72-80) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 17e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

LE TUEUR DU VENDREDI (A., v.o.) (**) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

UNE ETRANGE AFFAIRE (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

Les festivals

SEMAINE « POSITIF », Action Christine, 6e (325-85-78) : Je t'aime ; Tudo Ben ; Action Lafayette, 9e (878-80-50) : Gros plan ; Studio 43, 9e (770-43-40) : le Combat dans l'île ; la Vie à l'envers ; Hiroshima, mon amour.

SEMAINE DU CINEMA TCHECOSLOVAQUE (v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (354-47-62) : Juste un coup de sifflet ; les Oiselles.

L'EMPREINTE DE L'ACTOR'S STUDIO (v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) : 15 h 45 : Equus ; 18 h : Les feux de l'été ; 20 h : Au bout de la nuit ; 22 h : Rachel Rachel.

JACQUES TATI, Templiers, 1er (272-94-56) : les Vacances de M. Hulot ; Jour de fête.

CHARLIE CHAPLIN (v.o.), Noctambules, 5e (354-42-34) : le Kid.

HOLLYWOOD ANNEES 30 (v.o.), Action République, 11e (805-51-33) : Little Caesar.

HITCHCOCK (v.o.), Boîte à films, 17e (622-44-21), Skingame ; Number seventeen ; Murder.

ROBERT REDFORD (v.o.), Calypso, 17e (380-30-11) : 16 h 30 : Nos plus belles années ; 19 h 30 : Gatsby le Magnifique ; 22 h : les Trois Jours du condor.

MIZOGUCHI (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : l'Impératrice Yang-Kwei-Fei.

KUROSAWA (v.o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-56-00) : Rashomon.

TEX AVERY (v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36).

BUSTER KEATON Marais, 4e (278-47-86) : Steamboat Bill Junior.

DOUGLAS FAIRBANKS Marais, 4e (278-47-86) : le Voleur de Bagdad.

MARLENE DIETRICH-JOHN WAYNE (v.o.), Action-Ecoles, 5e (325-72-07) : Hatari.

MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : la Soupe au canard.

Les grandes reprises

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

AUTANT EN EMPORTE LE VENT (A., v.f.) : 3 Haussmann, 9e (770-47-55).

LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) (*) : Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).

BONAPARTE ET LA RÉVOLUTION (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Studio Galande, 5e (354-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (532-91-68) H. sp.

LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

DEUX LOUSTICS EN BORDÉE (A., v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : 3 Haussmann, 2e (770-47-55).

LE DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

DUELLISTES (Ang., v.o.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

L'ÉQUIPÉE DU CANNONBALL (A., v.f.) : *Paris Loisirs Bowling, 18e* (606-64-98).

ET LA TENDRESSE... BORDEL ! (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS (It., v.f.) : Argos, 2e (233-67-06).

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (354-72-71).

LA FORET PETRIFIEE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (633-22-13).

LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56).

IL ÉTAIT UNE FOIS LA RÉVOLUTION (A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (354-07-56).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : 3 Haussmann, 2e (770-47-55).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : La Banque de l'Image, 5e (326-12-39).

LABYRINTHE (procédé Panorama) (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

LABYRINTH MAN (A., v.o.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32).

LE LAUREAT (A., v.o.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 6e (359-36-14).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23) ; *Montparnos, 14e* (327-52-37).

MIDNIGHT EXPRESS (A.) (**) (v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

1900 (1re partie) (It.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-50-22) ; Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

MOI CHRISTIANE F... (All., v.f.) (*) : Paramount Galaxie, 13e (580-18-03).

MONTHY PYTHON (Sacré Graal et la Vie de Brian) (Angl., v.o.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint Germain, 6e (633-10-82) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; V.f. : Capri, 2e (508-11-69).

PANDORA (A., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77).

LE PARRAIN (I et II) (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

REMPARTS D'ARGILE (Fr.-Alg., v.o.) : Movies, (260-43-99) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-35).

SATYRICON (It., v.o.) : Olympic Halles, 4e (278-34-15).

LE SHERIFF EST EN PRISON (It., v.o.) : Cinoche Saint Germain, 6e (633-10-82).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Action La Fayette, 9e (878-80-50).

TAXI DRIVER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

THE ROCKY HORROR PICTURES SHOW (A., v.o.) (*) : *Studio Galande*, 5e (354-72-71). – V.f. : Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

TOUS EN SCENE (A., v.o.) : Action Christine bis, 6e (333-22-13) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

UN SAC DE BILLES (Fr.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

VOYAGE AU PAYS DE LA PEUR (A., V.O.) (*) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

YOYO (Fr.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

Les séances spéciales

AGATHA ET *LES LECTURES ILLIMITÉES* (Fr.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 12 h 15, 18 h 20.

AFFREUX, SALES ET MÉCHANTS (It., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 16 h 10 et 20 h 10.

AMERICA, AMERICA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) sam., mar., 19 h ; dim., 18 h 30.

BABY DOLL (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (**), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 24 h.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44) sam., 14 h 15.

FREAKS (A., v.o.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32), 23 h.

GIMME SHELTER (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 16 h 30, 22 h 30.

LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK'N ROLL (Angl., v.o.) (*) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32) vend., sam., 0 h 15.

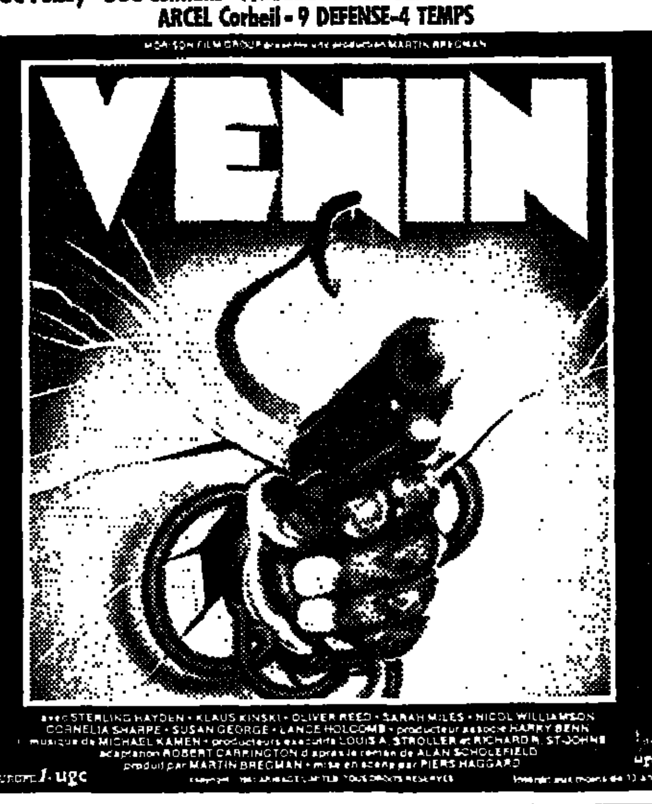
LE GUEPARD (It., v.o.) : Rivoli Cinéma, 4e (272-63-32), 20 h.

L'HÉRITAGE (It., v.o.) : Ciné Seine, 5e (325-95-99), 14 h et 20 h 15.

JOHN LENNON FOR PRESIDENT (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), 19 h 30.

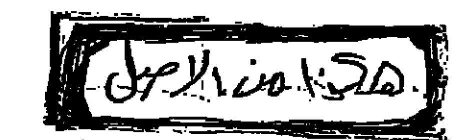
PHANTOM OF THE PARADISE (A.) (*) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82), minuit.

VIVA ZAPATA (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ven., 20 h ; sam., 22 h ; dim., 16 h 30 ; lun., 19 h 30.









RADIO-TÉLÉVISION

Après la publication des décrets sur les radios privées

M. Georges Fillioud, ministre de la communication a installé jeudi 21 janvier la commission chargée d'attribuer les dérogations au monopole de la radio et qui doit maintenant étudier le cas des quelque huit cents radios libres qui en ont fait jusqu'à présent la demande. *« Organiser le désordre »* sera la tâche de la commission, a dit M. Fillioud. *« Ce sera long et compliqué,* car *en matière de communication, les choix ne sont jamais simples. »*

Le décret fixant la composition de la commission, celui fixant les conditions d'application de la loi de novembre 1981 sur les radios libres, celui enfin précisant les « charges générales » que ces radios doivent respecter étaient parus dans la matinée de jeudi. Ils ont d'ores et déjà suscité les réactions de plusieurs associations, ainsi que celle du sénateur Dominique Pado qui met en cause la validité des décrets.

Un problème essentiel reste posé : celui du financement de ces radios auxquelles est interdit tout recours à la publicité. M. Fillioud a estimé cependant devant la commission qu'il « y aura les ressources des associations, les aides des collectivités, des subventions », et il a évoqué le *« fonds de péréquation annoncé par le président de la République, et qui sera mis en place dans le cadre de la future réforme de l'audiovisuel ».*

Les réactions des associations

Après la mise en place officielle de la Commission nationale consultative de dérogation au monopole d'État, la Fédération nationale des radios libres (F.N.R.L.) a exprimé sa *« satisfaction ». « Les radios locales associatives vont pouvoir enfin être légalisées pour la majeure partie d'entre elles »*, écrit, dans un communiqué, la Fédération qui rappelle toutefois que *« le problème du financement reste le problème primordial »*, bien qu'elle continue de défendre un financement non publicitaire.

La F.N.R.L. *« prend acte de la déclaration du ministre de la communication, annonçant la mise en place du fonds national de péréquation issu d'une partie des recettes publicitaires provenant des chaines du service public »* et propose qu'une structure officielle puisse se mettre en place *« afin de cerner les données permettant d'éviter un pourrissement de la situation des radios et d'avancer des solutions de financement à court terme »*. C'est pourquoi celle-ci propose le 6 février la réunion *« d'états généraux des radios libres afin d'arriver à un processus de regroupement et de fusion, permettant à un plus grand nombre de radios associatives d'avoir accès à la modulation de fréquence »*.

Dans un autre communiqué, le comité régional Ile-de-France de la Fédération Nationale des radios et télévisions locales et indépendantes (F.N.R.T.L.I.), déclare qu'il importe *« à toutes les radios d'expression de définir le contenu et les services qu'elles entendent proposer aux populations de la région parisienne et affirmer ainsi la vocation de service public face aux radios à caractère local.*

Le comité souhaite donc que *« les animateurs des différents projets puissent trouver une structure d'échange d'informations qui permettrait d'aboutir à des arrangements entre stations visant les mêmes objectifs »* et dans cet esprit *« s'associe à l'initiative de la Fédération nationale des radios libres de convoquer à des états généraux l'ensemble des stations de la région parisienne.*

Le Syndicat interprofessionnel des radios et télévisions indépendantes (SIRTI), animé par Patrick Meyer, responsable de R.F.M. — radio dont l'émetteur est supérieure aux normes — s'est déclaré en revanche *« indigné »* d'avoir été exclu de la commission de répartition des fréquences. *« Le SIRTI note avec regret que seules trois fédérations ou associations représentatives des stations soient présentes alors que la loi en prévoyait cinq*, dit-il. *Le ministre de la communication a exclu notre syndicat interprofessionnel sans qu'à aucun moment, nous n'ayons pu dialoguer avec les pouvoirs publics. Nous regrettons qu'aucun véritable professionnel de radio ayant eu l'expérience de fonctionnement de stations en vraie grandeur ne fasse partie de cette commission et déplorons qu'aucun représentant des industries du son et des fabricants de matériels de réception radio n'ait été invité à siéger au sein de cette commission. »*

Le SIRTI qui estime *« qu'aucun critère sérieux ou professionnel ne semble avoir été retenu pour arbitrer des attributions de fréquence* affirme par ailleurs que la puissance autorisée pour les émetteurs ne permettra pas un confort d'écoute suffisant en milieu urbain, *« compte tenu des bruits et parasites industriels ambiants »*. Le SIRTI déplore enfin qu'aucune proposition de ressource ne soit faite pour les nouvelles stations privées locales. *« Comment les collaborateurs vont-ils pouvoir être rémunérés ? Comment les auteurs et compositeurs vont-ils pouvoir être rémunérés ? Pour l'avenir de l'audiovisuel, nous n'attendons pas seulement des mesures restrictives mais des mesures plus constructives »*, conclut le SIRTI.

M. D. Pado met en cause la validité des décrets

M. Dominique Pado, sénateur (U.C.D.P.) de Paris, vice-président de la délégation parlementaire pour la radiotélévision française, a pris connaissance *« avec stupeur »* de la publication au *Journal officiel* du décret du 20 janvier 1982 fixant le cahier des charges générales applicables aux radios privées locales. *« Ce texte, pour être valable, aurait dû être soumis à l'avis de la délégation parlementaire, conformément à la loi du 7 août 1974, qui oblige le gouvernement à la consulter sur tous les projets de décrets portant dérogation au monopole de la radiodiffusion »*, indique-t-il dans un communiqué. *« Le non-respect de ces prescriptions législatives par le gouvernement entache le décret d'un vice de forme qui entraîne sa nullité de plein droit »*, affirme-t-il.

M. Dominique Pado saisira la délégation parlementaire de cette affaire, lors de sa prochaine réunion le mercredi 27 janvier, *« se réservant au demeurant de lui donner les suites contentieuses qu'elle appelle »*.

M. G. Fillioud à Antenne 2

La « limitation physique » des fréquences

« Il faut que les initiateurs de projets de radios libres s'entendent entre eux », a déclaré, jeudi, M. Georges Fillioud, sur Antenne 2, en rappelant la « limitation physique » de la bande de fréquence. Le ministre de la communication a établi une différence entre la situation à Paris et en province. *« Dans quatre-vingt-sept départements*, a-t-il dit, *il y a un espace disponible pour des fréquences qui peuvent être attribuées à l'ensemble des initiatives. »*

En revanche, a souligné le ministre, dans la région parisienne, il y a *« un problème difficile à résoudre »*. Les radios de cette zone ne pourront pas toutes recevoir une fréquence pour elles-mêmes. Mais, estime M. Fillioud, toutes n'ont pas forcément besoin de vingt-quatre heures d'émission. Le ministre avait, auparavant, souligné qu'il n'y avait pas eu une seule opération policière contre les radios privées depuis le 10 mai (1).

(1) La seule opération policière a concerné une télévision libre, Canal 35 (*le Monde* du 15 et du 19 janvier).

GRÈVE A FR 3-AQUITAINE

Les personnels technicien, administratif et journaliste de la station FR 3-Aquitaine ont observé toute la journée de mercredi une grève à l'appel des syndicats C.G.T., S.N.J. et F.O., pour *« dénoncer »* notamment l'*« absence de concertation »* entre la station et la direction nationale de FR 3. L'assemblée générale a voté mercredi en fin d'après-midi la reprise du travail à 24 heures mercredi. Cependant, l'intersyndicale C.G.T.-S.N.J.-F.O. doit déposer un nouveau préavis de grève pour le 28 janvier, a indiqué un de ses représentants. Pour sa part, la C.F.D.T. avait décidé mercredi matin de sa retirer, à partir de 11 heures, du mouvement de l'intersyndicale.

Elle avait toutefois demandé à ses adhérents de suivre le mot d'ordre jusqu'à mercredi 24 heures, pour *« respecter le contrat moral pris en intersyndicale »* la veille.

En conséquence de cette grève, la diffusion en différé par FR 3 de la deuxième émission de « Ciné-Parade », de Claude Villers, qui devait être réalisée mercredi à Bordeaux, ne pourra avoir lieu, indique-t-on à la direction de FR 3-Aquitaine. En outre, la radio FR 3-Aquitaine a passé un programme de musique ininterrompue, et il n'y a pas eu de magazine régional pour les quelque 1,2 million de téléspectateurs d'Aquitaine.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE-D.O.M.-T.O.M.	273 F	442 F	611 F	780 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	483 F	862 F	1 241 F	1 620 F
ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	313 F	522 F	731 F	940 F
II. — SUISSE, TUNISIE	386 F	667 F	949 F	1 230 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Vendredi 22 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Théâtre : la Double Inconstance.
Un spectacle de la Comédie-Française, mise en scène J.-L. Boutté, réal. J.-R. Cadet. Avec J.-P. Roussillon, P. Kerbrat, F. Seigner, D. Constanza...

22 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Série : Les nouvelles brigades du Tigre.
Made in U.S.A., réal. V. Vicas.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Histoires de déracinés. Avec E. Arroyo (*Panama Al Brown*), A. Bosquet (*L'enfant que tu étais*), J. Roth (*Yovel*), J. Semprun (*L'Algarabie*), H. Troyat (*le Pain de l'étranger*).

22 h 55 Journal.

23 h 05 Ciné-club *(cycle Wim Wenders)* : Faux Mouvement.
Film allemand de Wim Wenders (1974-1975), avec R. Vogler, H. Schygulla, M. Hoppe, P. Kern, H.-C. Blech, J. Desny, N. Nakszynski (v.o. sous-titrée).
Un jeune homme qui veut devenir romancier entreprend un voyage à travers l'Allemagne (de l'Ouest). En cours de route, divers personnages se joignent à lui.
Le roman de Gœthe, Les années d'apprentissage de Wilhelm Meister, *transposé, de nos jours, par Peter Handke. Sous la forme d'un récit picaresque, Wim Wenders a réalisé, d'une façon rigoureuse, un « film d'errance » traduisant la crise d'identité, l'équilibre instable de la nouvelle génération allemande, en République fédérale.*

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 30 Le nouveau vendredi : Kidnapping légal, les enfants déchirés.
Une émission de R. Pietri. Reportage : J.-M. Perthuis.
Plus d'un millier d'enfants sont enlevés, chaque année, par l'un de leurs parents divorcés, la moitié partant alors vers les pays du Maghreb, où la police est impuissante pour les retrouver. Le recours aux détectives privés est souvent nécessaire... Un excellent reportage.

21 h 30 Divertissement : Bishore ! Billegagnée ! ou le cinquième mousquetaire.
Une émission de R. Trabot et P. Neel.
Un divertissement : une version panachée « écrite » par le cinquième mousquetaire à partir des versions de Paul Féval, Roger Nimier et Alexandre Dumas.

22 h 25 Journal.

22 h 45 Magazine : Thalassa.
En direct du Salon nautique à Paris.

FRANCE-CULTURE

20 h, **Rencontre avec les épouvantails**, par B. Rigotard.
21 h 30, **Black and blue** : Eloge de Ray Charles.
22 h 30, **Nuits magnétiques** : Risques de turbulence.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Concert** : « Concerto pour clarinette et orchestre en la majeur » de Mozart, « Symphonie n° 7 en mi mineur » de Mahler, par l'Orchestre symphonique de la radio de Stuttgart, avec U. Rodenhäusser, clarinette, dir. B. Gueller.
22 h 15, **La nuit sur France-Musique** : 23 h 5, Ecrans « Bernard Herrman » (1re partie) ; 0 h 5, Musiques traditionnelles (L'incroyable et long historique d'un tambour et sa mémoire).

Samedi 23 janvier

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h Trente millions d'amis.
Les infirmiers du ciel ; Reykjavik : cité interdite... pour les chiens.

11 h 30 La maison de TF 1.

13 h Journal.

13 h 30 Le monde de l'accordéon.

13 h 50 Fugues à fugain.
Kick, Raoul, la moto et autres ; Plume d'Elan ; Maya l'abeille ; Archibald ; Teenagers ; 16 h, Sergent Anderson ; 17 h 5, Chapeau melon et bottes de cuir.

18 h 05 La séquence du spectateur.

18 h 45 Magazine auto-moto.

19 h 05 Tout va très bien *(I.N.C.)*.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 Vous pouvez compter sur nous.

20 h Journal.

20 h 35 Droit de réponse
Une émission de Michel Polac.

22 h 5 Série : Dallas.
Le destin.
J.R. engage un détective pour suivre Sue Ellen et apprend des choses bien désagréables.

22 h 55 Magazine d'actualité : sept sur sept.
Une émission de J.-L. Burgat, E. Gilbert et F.-L. Boulay.
La Rhodésie, un an et demi après l'indépendance ; Images de la semaine ; Les informations télévisées vues par les télévisions étrangères.

23 h 55 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E

11 h Journal des sourds et des malentendants.

12 h La vérité est au fond de la marmite.
Pain brioché.

12 h 30 Domus (et à 13 h 35).

12 h 45 Journal.

14 h 05 Série : Pilotes.
Le code.
Une jeune fille kidnappée au cours de son baptême de l'air.

14 h 55 Les jeux du stade.
Automobile : arrivée du Grand Prix d'Afrique du Sud ; Rugby : Irlande-Galles (en direct de Dublin) ; Judo : le tournoi de Paris.

17 h 30 Récré A 2.
Wattoo-wattoo ; La bande à Bédé ; la révolte irlandaise.

18 h Les carnets de l'aventure.
De la hache de pierre au magnétoscope.
Réal. : P.-D. Gaisseau.
La découverte du petit village de Telieh au cœur de la Nouvelle-Guinée.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Emissions régionales.

19 h 45 C'est une bonne question.

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Champs-Elysées.
De M. Drucker.
Daniel Balavoine, Hervé Cristiani, Catherine Lara, Roger Hanin...

21 h 40 Série : Les enquêtes du commissaire Maigret.
Le voleur de Maigret, de G. Simenon, réal. J.-P. Sassy. Avec J. Richard, E. Swann, V. Monier.
Le commissaire Maigret volé est appelé au secours par son voleur : une jeune fille a été assassinée à bout portant.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

12 h 30 Les pieds sur terre.
Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole : Soixante ans d'agriculture.

18 h 30 Pour les jeunes.
Ulysse 31 ; Circé la magicienne ; à 18 h 55, En direct du passé : l'année 1468.

19 h 10 Journal.

19 h 20 Émissions régionales.

19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
Nérée ou la vérité engloutie.

20 h Les jeux.

20 h 30 La Chartreuse de Parme (5e partie).
D'après Stendhal. Réal. M. Bolognini. Avec M. Keller, A. Occhipinti, G.-M. Volonte, etc.
La Sanseverina prend conscience de son amour passionné pour Fabien qui rencontre Clelia dans la chapelle de la prison.

21 h 30 Variétés : 48e Gala de l'Union des artistes.
Réal. : G. Folgoas.
J. Greco, P. Nicaud, B. Anderson, C. Vanel.

22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, **Matinales** : La fiscalité 82 ; La communication sociale ; L'adoption.
8 h, **Les chemins de la connaissance** : Regards sur la science.
8 h 30, **Comprendre aujourd'hui pour vivre demain** : Quel dialogue Nord-Sud ?
9 h 7, **Matinée du monde contemporain.**
10 h 45, **Démarches avec...** Hupert Lucot : « Phanées les nuées ».
11 h 2, **La musique prend la parole** : Le récit opératique (« le Chevalier à la Rose », de R. Strauss).
12 h 5, **Le Pont des arts.**
14 h, **Sons** : Fêtes de la vigne à Dijon.
14 h 5, **L'Irlande aujourd'hui.**
16 h 20, **Le livre d'or** : Le quatuor Arcana et G. Deplus, clarinette au Festival estival de Paris (Ravel, Dutilleux, Mozart).
17 h 30, **Les marchands de paix.**
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **La Radio suisse romande présente** : Les raisons de la folie, par J. Adout.
20 h, **Koba le grégorien**, de L. Kobrynski.
21 h 26, **Musique enregistrée.**
22 h 55, **Ad lib**, avec M. de Breteuil.
22 h 5, **La fugue du samedi.**

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, **Samedi matin**, Œuvres de Schubert, Schmitt, Fauré, Martinu, Rodrigo et Kodaly.
8 h 2, **Tous en scène** : « Broadway ».
9 h 7, **Actualité du disque** ; 11 h, La tribune des critiques de disques, « Quatuor à cordes », de Beethoven.
14 h, **L'atelier de musique** : Œuvre de J.-B. Lully.
16 h, **Vingt-cinquième concours international de guitare** : Œuvres de Ginastera, Ponce et Moreno Torroba.
16 h 30, **Studio-concert** (en direct de l'auditorium 105), musiques traditionnelles du Laos.
18 h, **Le disque de la tribune** « Quatuor à cordes », de Beethoven (dernière parution).
19 h, **Haute infidélité.**
20 h, **Magazine de rééditions** : « Les pêcheurs de perles » (de Philippe Morin).
20 h 30, **Concert** (donné le 13 août) 1981 au festival de Ludwigsburg) : « Sonate en ut majeur », de Haydn, « Sonate n° 13 en mi bémol majeur » et « Sonate au clair de lune », de Beethoven, « Fantasiestücke », de Schumann, « Saint François d'Assise prêchant aux oiseaux » et « Saint François de Paul marchant sur les flots », de Liszt, avec A. Brendel au piano.
23 h, **La nuit sur France-Musique** : 23 h, Samedi minuit.

TRIBUNES ET DÉBATS

SAMEDI 23 JANVIER

— Le philosophe *M. Raymond Aron* est l'invité du journal inattendu sur R.T.L. à 13 heures.

DIMANCHE 24 JANVIER

— *M. Jacques Chirac*, maire de Paris, ancien président du R.P.R., participe à l'émission « le Grand jury R.T.L. — le Monde » sur R.T.L. à 18 h 15.

— *M. Jacques Delors*, ministre de l'économie et des finances, est reçu au « Club de la presse » sur Europe 1 à 19 h.

CORRESPONDANCE

« L'avenir de FR 3 Limoges »

A la suite de l'article de Georges Chatain sur « L'avenir de FR 3 » (le Monde *du 1er janvier), nous avons reçu une lettre de la section SURT/S.J.F. - C.F.D.T. et S.N.J. de Poitiers dont nous publions ici les principaux éléments :*

« L'article de votre correspondant limousin évoquait l'avenir de FR 3 Limoges, centre de production, dont l'existence est remise en cause par le rapport Moinot. En réponse à ce projet, votre correspondant écrit : *« Limoges se sent capable de continuer à jouer ce rôle de production. »* Une affirmation que la section SURT/S.J.F. - C.F.D.T. et le S.N.J. de Poitiers ne remettent pas en cause dans son principe. Mais, pour argumenter cette affirmation, Georges Chatain soutient que le Centre d'actualités télévisées (CAT) de Poitiers aurait mis une sourdine à ses revendications d'indépendance par rapport à Limoges. C'est faux !

» Ces propos sont la preuve de la tutelle exercée par la direction régionale sur le CAT de Poitiers. En effet, votre correspondant n'a pas ressenti la nécessité de s'adresser au personnel de Poitiers pour vérifier ses dires. (...) Poitiers a souffert ces dernières années de cet autoritarisme qui prend trop souvent en compte les intérêts de Limoges au détriment du CAT de Poitiers (il faut noter que la densité de population et la superficie de la région de Limoges sont nettement inférieures à celles de la région Poitou-Charentes). Une situation face à laquelle le personnel de Poitiers ne cesse de réclamer une liberté de gestion et du contenu de l'information afin de rendre au Poitou-Charentes la place qui lui est due. »

● *Le collectif de soutien à Radio-Soleil* organise, samedi 23 janvier, à la faculté de Paris-VIII-Saint-Denis *« Quatre heures d'informations et de débats sur la liberté des radios »*, de 14 à 18 heures. Cette initiative a été prise à la suite du jugement de référé qui a ordonné, le 29 décembre dernier, à Radio-Soleil (une radio lancée principalement en direction des travailleurs immigrés) de suspendre ses émissions sur 98,2 mégahertz pour « nuisances » (*le Monde* du 2 janvier). Les responsables de Radio-Soleil, qui n'ont pas arrêté leurs émissions, sont en principe astreints à une amende de 1 000 francs par jour. Plusieurs personnalités et des responsables d'autres radios libres devraient participer aux débats.

RECTIFICATIF. — C'est Me Dominique Semo, et non, comme nous l'avons écrit (*le Monde* du 19 janvier), Me Simon qui assure la défense des deux responsables de Canal 35.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140,00	164,64

ANNONCES ENCADRÉES	La mm/col.*	La mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	47,04
DEMANDES D'EMPLOI	12 00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36 45
AGENDA	31.00	36 45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions

OFFRES D'EMPLOIS

TÉLÉINFORMATIQUE ET BASES DE DONNÉES

Le Groupe SLIGOS - Département Conseil et Réalisations - accroît rapidement ses interventions sur de grands projets faisant appel aux techniques de la Téléinformatique et des bases de données.

Il souhaite, dans ce cadre, *renforcer ses équipes de conception et de mise en œuvre*, et recrute plusieurs informaticiens pour des postes d'**Ingénieurs d'Études** et de **Chefs de Projet.**

Une expérience minimum de 2 ans est nécessaire, ainsi que des connaissances pratiques d'un ou plusieurs des matériels logiciels ou méthodes suivants:

CII-HB 64, Mini 6...IDS -TDS - DTF - TPS - *SOCRATE...MERISE* - PAC 700.

Les projets sur lesquels ils interviendront les mettront en contact avec un environnement de haut niveau technique. Ils leur permettront d'aborder des problèmes nouveaux et diversifiés et d'évoluer vers de larges responsabilités dans le Groupe SLIGOS.

Les postes sont basés en Région Parisienne.

Merci d'adresser une candidature accompagnée d'un CV détaillé à Marie-Josée DEVAY

SLIGOS-DCR

26, rue des Pavillons - 92800 Puteaux.

HAVAS CONTACT

CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES recherche

STAGIAIRES

DECS COMPLET

+ ÉTUDES SUPÉRIEURES

Ecr. au cab. TUILLET et Cie, 22, rue de la Banque, 75002 PARIS.

Sté proche *Banlieue Sud-Est* recherche AT2 - AT3 ÉLECTRONICIENS connaissances micro-processeurs. Écrire s/nº 8.191 à P.M.P., 39, rue de l'Arcade, 75008 Paris, qui transmettra.

---

2 artistes, jeunes et français, et leur enfant, cherchent MÉCÈNES. Tél. : 282-42-64.

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE recrute

UN ANALYSTE PROGRAMMEUR

3 ans d'expér., bonne connaiss. du PL1. Sens de l'organisation, pour être responsable d'application de la gestion des Monuments Historiques.
Envoyer C.V. et prétentions, *Service informatique*, 4, r. de la Banque, 75002 Paris.

Le groupe Egor rappelle aux lecteurs du Monde les postes qu'il leur a proposés cette semaine :

- **INGENIEUR RESPONSABLE DE DEPARTEMENT ASSEMBLAGE** — Réf. VM 14576 A
- **CREDIT AND COLLECTION SUPERVISOR** — Paris — Réf. VM11571 A
- **CHEF DE PRODUIT** — Adria Caravan — Réf. VM 6239 W
- **UN METIER : ACHETEUR** — Diplômés Grandes Ecoles — Réf. VM 10152 R
- **RESPONSABLE CIRCUIT FRANCHISE** — Décoration de la maison - Le Mans — Réf. VM 3573 A
- **CADRES COMMERCIAUX EXPORT** — Verreries Saint-Gobain - Basés Orléans — Réf. VM 11314 T

Si vous êtes intéressé par l'un de ces postes, nous vous remercions de nous adresser un dossier de candidature.

GROUPE EGOR
8 rue de Berri 75008 Paris

egor — PARIS LYON MILANO NEW YORK CALGARY MONTREAL TORONTO

média system

La Banque pour un HEC, ESSEC, ESCP, IEP Paris, ESCAE débutant c'est d'abord une formation spécialisée de 6 mois dans une filière entreprises ou clientèle privée, c'est ensuite une affectation comme responsable de portefeuille au sein d'une succursale parisienne et... le démarrage d'une carrière.

Si ces perspectives vous intéressent, nous attendons votre lettre manuscrite accompagnée d'un C.V. et d'une photo adressés sous réf. 7622 à PLAIN CHAMPS, 5, rue du Helder, 75009 PARIS.

Plain Champs

IMPORTANTE SOCIETE
DE CONSEILS JURIDIQUES
recherche pour son siège à LEVALLOIS

JURISTE

Formation universitaire niveau D.E.A. ou D.E.S.S. Droit privé.

Poste d'étude nécessitant goût recherche mais également sens applications concrètes.

Adresser lettre manuscrite et C.V. à M. BACROT
Les Hauts de Villiers - 2bis, rue de Villiers
92309 LEVALLOIS-PERRET



lamson saunier duval
LEADER MONDIAL DANS LE DOMAINE DE LA MANUTENTION

renforce son équipe automatisme par des :

SPECIALISTES MICROPROCESSEURS (HARD et SOFT)

minimum 2 à 3 ans d'expérience pour responsabilités techniques et encadrement de projets en matière de :
— robots de manutention,
— *robots de stockage et de palettisation.*

Anglais apprécié.

Adresser C.V. et prétentions de salaire à SAUNIER DUVAL Service Relations Humaines
250, Route de l'Empereur
92508 RUEIL MALMAISON CEDEX.

---

secrétaires

Maison de Retraite Israélite Paris, recherche SECRÉTAIRE SOCIALE ou secrétaire aimant le social. Écrire sous le nº 31242 M. RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

LA VILLE DE CACHAN recherche

UNE SECRÉTAIRE

très qualifiée pour le cabinet du Sénateur-Maire

Adresser candidature et C.V. à *Monsieur le Maire*, 8, rue Camille-Desmoulins, 94230 CACHAN.

Société de conseil en recrutement PARIS 16 ème recherche un ou une

Graphologue

Diplômé(e) de l'École de Graphologie ou du Groupement des Graphologues Conseils ayant une première expérience dans le conseil en recrutement.

Psychologue

Maîtrise ou DESS de psychologie industrielle ou sociale avec si possible une première expérience acquise en entreprise ou en cabinet.

Pour les deux postes:
un mi-temps ou des vacations sont envisageables.

Adressez CV, photo et salaire ou honoraires souhaités sous référence 2102/M à :
PIERRE MULOT PUBLICITÉ
39, rue de l'Arcade - 75008 PARIS

pmp

Jeune export manager

CONSTRUCTEUR DE MATERIEL TP ET BATIMENT réalisant la plus grande partie de son C.A. à l'exportation, offre dans le cadre de son expansion, un poste d'**Ingénieur Commercial** disposant d'une expérience vente matériel TP ou produits industriels, pour participer au développement d'une entreprise en s'intégrant dans une équipe commerciale.

Ce cadre de bon niveau, jeune, dynamique, aimant les voyages et parlant anglais sera **l'assistant du Directeur Commercial** et spécialement chargé des ventes à la Grande Exportation.

Lieu de travail : Paris.

Ecrire sous référ. EO 241 CM





4.rue Massenet 75016 Paris



emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

As a member of a worldwide conglomerate, we are a growing south-american textile group based in Sao Paulo with a turnover of us-dollar 250 mio. To reinforce our international management we are looking for a young european university graduate with an additional MBA as

Assistant manager corporate planning

who should be willing and able to take on an executive position in one of our units in due course. Knowledge of portuguese and/or spanish would be useful. Please contact our executive recruiting consultants A. von Hoboken + Co., P.O. Box 4865, 8022 Zurich.

---

emplois régionaux

ÉTABLISSEMENT RÉÉDUCATION Handicapés physiques adultes (SARTHE) recherche
- ANIMATEUR SOCIO-CULTUREL EXPÉRIMENTÉ
- ASSISTANT(E) SOCIAL(E)

Adresser C.V. détaillé avec photo s/nº T031301 M à : RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

NICE, LABO. ÉLECTRONIQUE AT3, 30 ans minimum, DUT. Téléphone Paris : 281-30-86.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Le Centre d'Informations Financières recherche

FUTURS CADRES COMMERCIAUX

— dynamiques et ambitieux.
— goût du contact haut niveau.
— très bonne présentation.
— sens des responsabilités.

Pour R.V. 553-20-00 P. 210.

CIE GULF AIR
Recherche pour son service

VENTE PASSAGE

UN INSPECTEUR DES VENTES

CONDITIONS :
Nationalité française.
Age 30 ans environ.
Expérience Cie aérienne service passage réseau distribution et langue anglaise exigées.

Envoyer d'urgence C.V. en anglais avec photo, 9, boul. de la Madeleine, 75001 PARIS.

EXCELL. STÉNO-DACTYLO pour rédaction journal de province, quartier Opéra. Bonne culture générale souhaitée. Fin matinée et jusqu'à 19 h 30. Ecr. s/nº 7676 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

IMPTE COMPAGNIE d'ASSURANCES

recherche pour son SERVICE PRODUCTION INCENDIE-RISQUES DIVERS

RÉDACTEUR (TRICE)
niveau BAC.

Adr. C.V. manus., ph. nº 21543 Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris 1er qui trans.

DEMANDES D'EMPLOIS

Directeur comptable expérience Côte-d'Ivoire 12 ans cherche emploi à ABIDJAN. Ecr. s/nº 7.710 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris, qui transmettra.

MANAGER

Espagne, France, Italie

- 39 ans, formation supérieure complète (droit, Sc. Po)
- Connaissance pluridisciplinaire, gestion des affaires, commercial, publicité, marketing, export et marchés étrangers.
- Expérience de directeur PME + 50 personnes.
- Capable diriger et gérer filiale à l'étranger.
- *Anglais + espagnol*, connaissance allemand + italien.

CHERCHE :
En France, situation d'adjoint à P.-D.G. dans P.M.I.-P.M.E. ou grande société française internationale.
En Esp. ou Italie, gestion filiale.
Ecr. s/nº 6.233 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Journaliste dipl., 27 ans,

5 ans expérience audio-visuel. Etudie ttes propositions (presse, rel. publiques, édition, etc.) Ecr. s/nº 7.709 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H. 27 a., lic. bio-ch. CES bioph. exp. 2 a. HOP + 2 a. Inst. Pasteur, angl. cour., rech. poste temp. 1/3 m. indus. biol. ou pharm. *Ecr. s/nº 2.154 le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

---

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

Cède mobilier XVIIIe, objets d'art, bijoux, argenterie, tapis, tableaux - T. 278-66-76, repas.

Antiquités

Peintre de figurines en plomb de collection. Reproduction uniforme toutes époques. Travail soigné. Tél. : 254-69-24 après 18 h.

Artisans

Vous cherchez un PLOMBIER COUVREUR CHAUFFAGISTE et MAÇONNERIE. Tél. 678-70-47.

JACKY ATTALI

Le saint-bernard du sanitaire plomberie, chauffage, sanitaire.

Tél. : 228-01-98.

DECO PEINTURE

Papiers, tissus, moquettes. Travaux de haute qualité. Tél. : 270-15-19, permanence.

Arts

ACHETE TABLEAUX
RODERICK O'CONNOR
NATHANIEL HONE 1831-1917
WALTER OSBORNE 1859-1903
Envoyer photo Felix Wolmark
157, RUE SAINT-MARTIN
75003 PARIS.

Bateaux

RECHERCHE MEDITERRANEE tous voiliers et vedettes en b. ét. à placer dépôt-vente sur terrain bordure autoroute Toulon-Marseille. Rens. : Marché du Bateau ap.-midi 94/41-45-47.

V. superbe vedette 8 m, 81 cab. salon de pont, diesel. 15 nds, 3e cat., radio, tél., survie. Tél. ap.-midi 94/41-45-47.

V. sloop 78, cab. AR, diesel, prêt à naviguer, 3e cat. Tél. ap.-midi 94/41-45-47.

V. voilier Start 7, 78, exc. ét., 5,54. Tél. 94/41-45-47.

V. beau Gibsea 77, ét. neuf, démons. Tél. Marché du Bateau 94/89-10-13.

Recherche Ecume de Mer après 75, diesel, vis. Médit. Faire offre ap.-midi 94/41-45-47.

Recherche Brin de Folie t. b. ét. Vis. Médit. Tél. ap.-midi 94/41-45-47.

Recherche Gin Fizz bon ét. Vis. Médit. Tél. ap.-midi 94/41-45-47.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 354-00-83.
ACHAT BIJOUX OR-ARGENT.
Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Carrelages

TRÈS GRAND CHOIX DIRECT USINES
BOCAREL 357-09-46 +
113, av. Parmentier, Paris-11e.

Chauffage

EXCEPTIONNEL
Chauffage, prix de gros devis et livraison.
TÉLÉPHONE : 225-08-35.

Cours

PERDEZ VOTRE ACCENT ! Cours d'anglais par linguiste américaine. T. 373-68-45.

Cours de peinture sur porcelaine centre international des arts de la table Paris : FRANÇOISE DE CHANGY propose cours de peinture décoration main sur porcelaine Tél. : 707-71-19 ou écrire Créations Françoise de Changy. CIAT, 32, r. de Paradis, 75010 Paris.

Décoration

PAPIERS JAPONAIS

Avec les prix directs CAP vous trouvez maintenant du papier japonais de 1re qualité.

A PARTIR DE 160 F LE ROULEAU
(7,80 m x 0,91 m).

Grand choix de coloris et de pailles.

Magasin d'exposition : CAP. 37, rue des Citeaux, 75012 Paris. Tél. : 307-24-01. Vente par correspondance. Documentation complète et échantillons contre 10 F par chèque.

Revues

Recherche « L'Illustration » reliée, série complète depuis l'origine ou importants morceaux du 19e siècle. Tél. de 15 à 18 heures : 222-19-14 ou heures de repas : 222-86-89.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Mode

POINT DE VENTE AGREE
PARIS PAS CHER
LES MARQUES DE LUXE
COSTUMES SPORTWEART
5, av. de Villiers (17e) Mº Villiers.

Hôtes payants

Jeune Ecossais désire enseigner l'anglais à famille française et partager vie de famille pendant le mois de février. Tél. Edimbourg 332-15-37.

Instruments de musique

Pianos neufs avec la remise de 15 % et 1/4 queue Steinway 38.000 F. 54, rue Letort, Paris-18e - 259-28-94.

Moquettes

INCROYABLE
30.000 m²
DE MOQUETTE
en stock à liquider pure laine et synthétique prix de gros pose assurée.
Renseignements 757-19-19.

MOQUETTE - 50 % DE SA VALEUR
Tél. 842-42-62
ET +

Musique

PIANOS DROITS et à QUEUE
NEUFS ET OCCASIONS
Sélection des meilleures marques européennes équipées de mécanique Renner.
Agence : BOSENDORFER, IBACH, FEURICH, EUTERPE, SCHIEDMAYER, PLEYEL, GROTRIAN-STEINWEG, SCHIMMEL, SEILER.
Occasions : Steinweg, Pleyel, Bechstein, Blüthner, etc.
10 ans de garantie ts modèles S.A.V. et livraisons assurés. France et outre-mer.

PIANOS MAGNE
Centre Musical Bösendorfer
17, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. : 553-20-60.
REMISE 5 % Paiement comptant.

Perdu

Perdu jeudi 14/1 entre 9 h 30 et 12 h 30 ou gare de l'Est ou av. de Versailles ou rue de l'Université, gourmette avec pièce de 10 francs suisses en or. Merci de téléphoner 544-39-19 P. 452.

Vidéo

LOCATION CASSETTES VIDEO
15 F PAR 24 HEURES
ADHESION AU CLUB GRATUITE
HAUSSMANN CINE PHOTO VIDEO
25, RUE TAITBOUT - 75009 PARIS
Tél. : 246-68-31.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Vacances Tourisme Loisirs

CHATEL (Haute-Savoie)
suite désistement location du 6 au 13 février pour 8 personnes, 2.400 F. C.G.L., 359-34-10 le samedi et semaine, 359-58-04.

PRESQU'ILE DE RHUYS
ET GOLFE DU MORBIHAN
choix important LOCATIONS d'été près ports et plages. Liste sur demande.
CABINET BENEAT-CHAUVEL
56370 SARZEAU. (97) 41-81-61

VACANCES EN IRLANDE
Cottages à louer
1 semaine + A/R avion: 1.595 F
Supplément pour voiture : 480 F (par pers. sur la base de 2 pers.)
Renseignements : 742-12-50.
LIC. A.488.

RISOUL 1850, APPART. 7 couchages, *Front de piste*, libre sauf 13-20/2. Tél. (77) 74-78-29.

PRES HUEZ (ISERE) LOUE STUDIO 4 PERSONNES. Tél. 16 (74) 88-63-45 h. rep.

PEROU INSOLITE
14 JOURS
Départs mensuels à compter du 19 février.
Caracas, Nazca, Arequipa, Cuzco, Machu Pichu, Puno, lac Titicaca, La Paz.
OPTION AMAZONIE.
A partir de 11.800 F.
Renseignements, inscriptions *TEEN CLUB 281-02-05.*
LIC. 1516.

SKI 05 PUY-ST-VINCENT T3 8 pers. février-mars 2.000/sem. 15-31 août 1.500 F. Tél. : (91) 71-48-77 soir.

APPART. A LOUER à la semaine pour 4 à 6 pers. SERRE-CHEVALIER Tél. : 330-41-50 le soir ou 300-96-90 (poste 49-25).

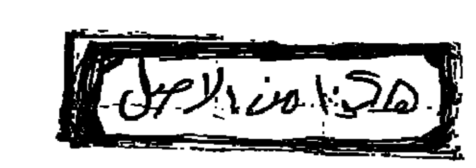
Loue luxueux appt dans chalet résidence pour 6 personnes du 6-2 à 10 h au 13-2 à 10 h à *MEGEVE* centre. Prix : 900 F par jour. Tél. le matin, au 647-67-28.

Sanitaires

PROMOTIONS
CABINE douche complète en COULEUR 2.000 F.
SANIBROYEUR SFA complet 2.150 F.
SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris-6e
Ouvert le samedi 222-44-44.

Maisons de retraite

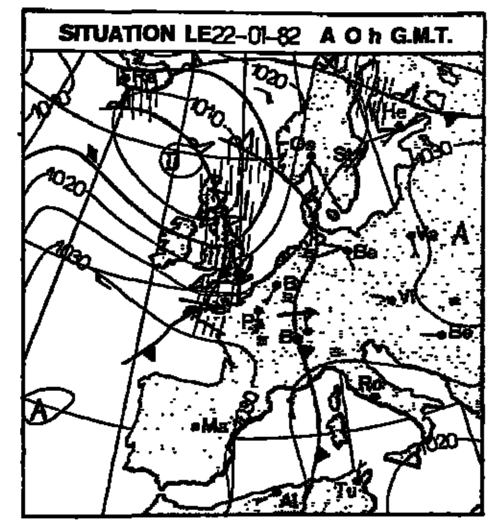
Votre 3e âge dans le parc historique du Château d'Ermenonville (Oise) 40 km de Paris autoroute Nord. Pension à court et long termes. Deux possibilités :
le Pavillon Girardin à partir de 200 F/jour TTC,
la Résidence du Parc à partir de 165 F/jour TTC.
Retraite, repos, convalescence, soins assurés, parc.
Tél. : (16-4) 454-01-49.



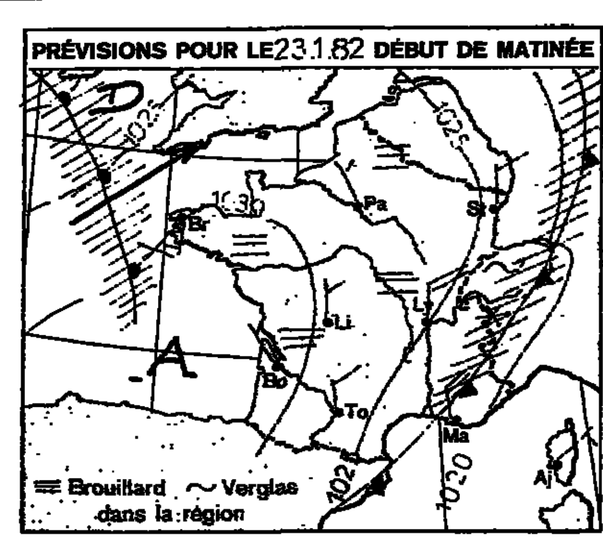
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22-01-82 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 23.1.82 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 23 JANVIER, A 0 HEURE (G.M.T.)

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 22 janvier à 0 heure et le samedi 23 janvier à 24 heures :

Une nouvelle hausse du champ de pression se produira sur l'Europe occidentale à l'arrière de la faible perturbation qui commençait de traverser notre pays vendredi matin. Elle aura pour effet dans un premier temps de rejeter un peu vers le nord-est la trajectoire des perturbations suivantes venant du centre atlantique.

Samedi, quelques précipitations résiduelles (pluies ou neige) seront encore observées le matin sur le relief de l'extrême Est et Nord-Est, puis des éclaircies se développeront au milieu d'un ciel nuageux.

Sur le pourtour méditerranéen, les éclaircies prédomineront, mais les vents de nord seront assez forts, en particulier près du golfe du Lion. Sur le reste de la France, le début de matinée sera souvent très brumeux, soit avec des brouillards, soit avec des nuages bas. Ces formations brumeuses évolueront de façon différente selon les lieux, faisant place parfois à des éclaircies assez belles sur la moitié sud.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 21 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 21 au 22 janvier) : Ajaccio, 14 et 3 degrés ; Biarritz, 13 et 4 ; Bordeaux, 12 et 3 ; Bourges, 10 et 1 ; Brest, 10 et 6 ; Caen, 11 et 6 ; Cherbourg, 10 et 6 ; Clermont-Ferrand, 9 et 0 ; Dijon, 5 et 2 ; Grenoble, 7 et 5 ; Lille, 3 et – 1 ; Lyon, 7 et 5 ; Marseille, 14 et 4 ; Nancy, 0 et 0 ; Nantes, 10 et 6 ; Nice, 15 et 6 ; Paris-Le Bourget, 6 et 4 ; Pau, 12 et 1 ; Perpignan, 11 et 9 ; Rennes, 11 et 6 ; Strasbourg, – 2 et – 2 ; Tours, 11 et 4 ; Toulouse, 14 et 3 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 12 et 10 degrés ; Amsterdam, 5 et 0 ; Athènes, 13 et 6 ; Berlin, – 5 et – 9 ; Bonn, 1 et 0 ; Bruxelles, 5 et 0 ; Le Caire, 20 et 9 ; îles Canaries, 20 et 11 ; Copenhague, – 3 et – 5 ; Dakar, 23 et 16 ; Genève, 3 et 1 ; Jérusalem, 13 et 7 ; Lisbonne, 13 et 12 ; Londres, 10 et 3 ; Madrid, 13 et 0 ; Moscou, – 3 et – 8 ; Nairobi, 28 et 13 ; New-York, – 2 et – 11 ; Palma-de-Majorque, 15 et 5 ; Rome, 15 et 2 ; Stockholm, – 5 et – 10.

Probabilités pour la journée du dimanche 24 janvier

Dimanche deux types de temps sur le pays : sur la moitié nord, après quelques éclaircies matinales, mais aussi par endroits (surtout sur le Nord-Est) des brouillards au lever du jour, le ciel se couvrira rapidement et des pluies fréquentes arriveront par l'ouest sur la moitié sud. Les nuages seront moins nombreux et la journée devrait être assez ensoleillée près du golfe du Lion. Dans la matinée cependant les brouillards pourront être assez fréquents sur le Sud-Ouest. Dans l'ensemble les températures seront voisines des normales.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Nous donnons ci-dessous les hauteurs d'enneigement, au 21 janvier 1982, dans les principales stations françaises, telles qu'elles nous ont été communiquées par l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris), qui met à la disposition des usagers un bulletin d'information enregistré sur répondeur automatique au 266-64-28.

Le premier chiffre indique en centimètres l'épaisseur de neige au bas des pistes, le second, l'épaisseur de neige en haut des pistes.

ALPES DU NORD

Alpe-d'Huez : 240-480 ; Auris-en-Oisans : 70-100 ; Autrans : 10-60 ; Arêches-Beaufort : 140-350 ; Bellecombe : 70-180 ; Bonneval-sur-Arc : 120-175 ; Les Carroz-d'Arâches : 60-320 ; Chamonix : 60-350 ; Chamrousse : 40-60 ; La Chapelle-d'Abondance : 45-90 ; Châtel : 60-160 ; La Clusaz : 60-280 ; Combloux : 40-210 ; Les Contamines-Montjoie : 45-250 ; Le Corbier : 50-120 ; Cordon : 70-160 ; Courchevel : 70-235 ; Les Deux-Alpes : 95-300 ; Flaine : 120-410 ; Flumet : 70-160 ; Les Gets : 80-210 ; Le Grand-Bornand : 60-170 ; Les Houches : 40-190 ; Megève : 65-190 ; Méribel : 90-230 ; Morzine/Avoriaz : 40-300 ; La Plagne : 180-280 ; Pralognan-la-Vanoise : 100-145 ; Praz-sur-Arly : 70-160 ; Saint-François-Longchamp : 60-180 ; Saint-Gervais-le-Bettex : 100-190 ; Samoëns : 80-320 ; Thollon-les-Mémises : 40-90 ; Tignes : 190-250 ; Val-Cenis : 65-120 ; Val-d'Isère : 146-250 ; Valloire : 80-170 ; Villard-de-Lans : 50-80 ; Val-Thorens : 200-300 ; Valmorel : 150-200.

ALPES DU SUD

Allos-le-Seignus : 100-150 ; Auron : 100-120 ; Beuil-les-Launes : 45-70 ; La Colmiane-Valdeblore : 50-90 ; La Foux d'Allos : 160-210 ; Isola-2000 : 130-170 ; Montgenèvre : 140-220 ; Les Orres : 80-180 ; Pra-Loup : 185-230 ; Risoul-1850 : 160-200 ; Le Sauze-Super Sauze : 50-200 ; Serre-Chevalier : 150-250 ; Superdévoluy : 70-130 ; Valberg : 70-90 ; Vars : 150-210.

JURA

Métabief-Mont-d'Or : 20-90 ; Les Rousses : 50-140.

MASSIF CENTRAL

Le Mont-Dore : 10-60 ; Super-Besse : 10-50 ; Super-Lioran : 0-30.

PYRÉNÉES

Les Agudes : 15-30 ; Les Angles : 45-130 ; Cauterets-Lys : 30-140 ; Font-Romeu : 60-80 ; Gourette-les-Eaux-Bonnes : 10-100 ; La Mongie : 20-55 ; Saint-Lary-Soulan : 10-60.

VOSGES

La Bresse : 40-80 ; Gérardmer : 15-70 ; Saint-Maurice-sur-Moselle : 50-70.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES

Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'Office national allemand du tourisme, 4, place de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-04-38 ; à l'Office national suisse du tourisme, 11 bis, rue Scribe, 75009 Paris, tél. 742-45-45 ; à l'Office national autrichien du tourisme, 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. 742-78-57 ; à l'Office national italien du tourisme, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. 266-66-68.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 22 janvier :

DES DÉCRETS

- Portant modification et création de cantons dans divers départements.
- Modifiant le taux de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçue au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles.
- Modifiant le décret du 10 septembre 1970 pris pour l'application de la loi du 30 décembre 1966 modifiant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

DES ARRÊTÉS

- Insérant les ressortissants polonais dans la catégorie d'étrangers auxquels la situation de l'emploi n'est pas opposable lors d'une demande de titre de travail.
- Fixant le montant des acomptes à verser par divers organismes nationaux de Sécurité sociale.
- Portant modification du prix de vente en France continentale de certaines catégories de tabacs fabriqués, à partir du 1er février 1982.

UNE LISTE

- Des élèves des promotions 1975, 1977 (listes complémentaires) et 1981 ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde des loisirs et du tourisme » en page 18.

PARIS EN VISITES

LUNDI 25 JANVIER

« La basilique Saint-Denis », 14 h 15, intérieur, à la caisse, Mme Brossais.

« L'église russe », 15 h, 12, rue Daru, Mme Hulot.

« Saint-Sulpice », 15 h, entrée, Mme Meyniel.

« Fastes du gothique », 17 h, Grand Palais, Mme Chapuis (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtel Lauzun », 15 h, 17, quai d'Anjou (Approche de l'art).

« La Renaissance française », 14 h 30, musée du Louvre, porte Denon (Arcus).

« Fastes du gothique », 15 h, Grand Palais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Collège des bernardins », 15 h, 24, rue de Poissy (Mme Hager).

« Le gothique classique », 15 h, Musée des monuments français (Histoire et Archéologie).

« Chefs-d'œuvre du musée », 10 h, musée du Louvre.

« Le Marais. Place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'île Saint-Louis et l'Eglise », 14 h 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux-Paris).

« Centre Georges-Pompidou », 15 h, métro Rambuteau (Visages de Paris).

CONFÉRENCES

15 h : 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Thierry Bouts, Petrus Christus, Van der Goes... ».

19 h : 62, rue Madame : « Le siècle de Périclès » (Arcus).

17 h et 20 h 30 : 107, rue de Rivoli, M. R. Percheron : « Les villes mortes de Syrie ».

18 h 30 : 24, rue du Mont-Thabor : « Les douze tribus d'Israël » (Centre Siloé).

20 h 30 : 21, rue d'Assas, Mme C. Moyret : « Le dialogue parents-enfants ».

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

FORUM DES HALLES
Triplex atelier d'artiste, 145 m², très calme, lumineux, 2 s. de bains, liv., 3 chbres, 4e ét., 1.300.000 F. Tél. : 336-60-20, sur place, vendredi, de 14 h. à 20 h.

2e arrdt

OPÉRA
Dans imm. réhabilité à neuf par architecte spécialisé STUDIOS et 2 Pièces; livrables de suite à partir de 350.000 F. Sur place 1, RUE MONSIGNY, ts les jours 10-12 h 30 et 14-17 heures. 261-15-15 - 522-95-20.

4e arrdt

MARAIS SAINT-PAUL
133, RUE SAINT-ANTOINE
Imm. XVIIe (anc. hôtel Séguier) à aménager, 110 m² en duplex + cour, jardin privatif. Visite samedi de 13 h 30 à 16 h 30.

VICTORIA, grand standing, 4 p. Sud. Refait neuf. 1.150.000 F. Tél. : 278-66-76 repas.

5e arrdt

PRÈS LYCÉE HENRI IV
BRULERIE ST-JACQUES
2, RUE LARROMIGUIÈRE
Construction neuve
Livraison mai 1982
2, 3, 4, 5 PIÈCES
Terrasses, parkings vendredi, samedi, lundi de 14 h à 18 h ou BEGI. 267-42-06.

11, quai St-Michel-5e
Je propose 3 pièces tt cft. Visite samedi sur place de 11 à 12 h 30, 14 à 16 h.

Mo MONGE Bon imm. Calme.
GD SÉJOUR, entrée, cuisine, salle d'eau, w.-c. Agréablement aménagé. PRIX INTÉRESSANT. 16, RUE LARREY. Samedi, dim., lundi 14, à 17 h.

6e arrdt

Rue de TOURNON 93 m² entrée, vaste séjour, cuisine, chambre, mezzanine. GARBI. 567-22-88.

ODÉON, bel imm. p. de taille, 2e ét., balc., pied-à-terre ou gd studio. 60 m². 700.000 F. Poss. serv. 100.000 F. 705-31-13.

ST-GERMAIN-DES-PRÉS
Très beau volume. Plein ciel, environ 130 m². Aménagements intérieurs sur mesure. 261-16-50.

Mo ST-PLACIDE
Imm. pierre de t., calme, asc. 3 PIÈCES + 1 PETITE Entrée, cuisine, salle d'eau. Prix très intéressant. 1er étage. 43, RUE SAINT-PLACIDE Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

BD SAINT-GERMAIN
Dernier étage sud, appartement 80 m², excellent état, double living, 1 chambre. SANTANDREA, 260-67-36/66.

7e arrdt

Rue Saint-Dominique, séjour + chbre, gd débarras 60 m², clair. GARBI. 567-22-08.

SOLFÉRINO
dans très bel Hôtel réhabilité XVIIIe siècle. VOLUMES EXCEPTIONNELS entre cour et jardins. Aménagements intérieurs s/mesure. 261-06-50.

14, rue de MARTIGNAC
Part. vd luxueux liv. + 1 chbre 68 m². 690.000 F. r.-de-ch. s/église et cour-jardin. Vendredi, samedi 14 h-17 h.

AFFAIRE UNIQUE
Gd et beau 5 pièces, gde réception + 4 ch. salle de bains et cabinet de toilette. 130 m² environ. Prévoir quelques travaux Très bel immeuble pierre de taille ravalé avec ascenseur et tapis vendu au-dessous du cours vue l'urgence. Prix total : 1.395.000 F. Ferai visiter vendredi, samedi, de 14 h. à 17 h., 14, boulevard de La-Tour-Maubourg, 3e étage. Ascenseur.

14, R. DU BAC, étage noble, très beau 80 m², liv. dble + 2 chbres. Vis. sam., 14 h. à 17 h.

AVENUE DE SUFFREN
Imm. pierre de taille, impec. Liv. dble. 3 chbres, tt cft, chbre service. Px 1.400.000. Jean FEUILLADE 566-00-75.

8e arrdt

IMMEUBLE MODERNE, 5e ét., 3/4 pièces, excellent plan soleil, cave, park. sous imm., poss. profession libér. EXCLUSIVITÉ
A 13. 296-59-59.

11e arrdt

PARMENTIER
Imm. réc. beau 3-4 p., très gde cuis., s. bns, cft, 3e ét., asc., 115 m² env., très grand balc., 900.000. S. 23 14 h 30/16 h 23, R. ÉDOUARD-LOCKROY.

13e arrdt

PATAY
Imm. neuf, gd stand.
3 PIÈCES
Tout confort, 71 m² + balcon, terrasse 16 m², cuisine équipée. 550.000 F. 345-86-41.

TOLBIAC
BEL IMM. PIERRE DE TAILLE
TRÈS BEAU 3 PIÈCES
Cft ét. neuf. 430.000 F à déb. s/pl. samedi, lundi, 14/16 h., 43, rue de Tolbiac-13e.

Métro National, imm. 80, r.-de-ch., séj., 3 chbres, 73 m², park. PX 550.000 F (+ prêt C.F. 84.400 F). Tél. ppt. 586-33-87.

14e arrdt

MAINE MONTPARNASSE
Propriétaire vends dans immeuble entièrement réhabilité STUDIO, jardin 385.000 F, 2 pièces à partir 450.000 F. FINITIONS PERSONNALISÉES. 522-95-20. 288-64-74.

Pte ORLÉANS, près facultés, 8, rue Radiguey, Montrouge, 6e étage, propriétaire vend 220.000 F 2 p. + terr., cuis., bns, w.c., bel imm. Voir 14 h à 16 h, sam., dim. 224-18-42.

MONTPARNASSE
Récent 78 m² + parking. Prix 790.000 F. Beau duplex. Visite samedi de 15 h. à 17 h, 16, rue Armand-Moisant.

VAVIN 5 p., calme. 1.050.000 F. Téléphone : 320-60-16.

15e arrdt

CROIX NIVERT
Pptaire vd PLUSIEURS 2 pièces entièrement refaits dans imm. en cours réhabilitation. FINITIONS DE QUALITÉ. Tél. : 522-95-20.

CONVENTION. PIED métro Réc., living dble + chbre, 3e ét., s/rue, 56 m², 490.000 F, Sam., 14-18 h, 3, r. VICTOR-DURUY.

BOUCICAUT. Bon immeuble, 3e étage, sans ascenseur, beau studio (possib. 2 pièces) 35 m², tout confort, placards, soleil, cave, 290.000 F. Visite samedi 14-16 h, 12, rue Lacordaire.

Mo PASTEUR. 95 m²
Imm. pierre de T., CALME, asc., SÉJ., 3 chbres, entrée, cuis., bains, chauffage cent. individuel. 32, RUE ERNEST-RENAN. Sam., dim., lundi, 14 h. à 17 h.

Paris 15e - 66, rue Blomet
BEL IMMEUBLE RÉCENT
2 GRDS STUDIOS
entrée, s. de bains, cuis., balcon, ascenseur, cave, très clair. 6e étage, 48 m², 450.000 F. 5e étage, 43 m², 405.000 F. Part. à part. : 707-12-59. Pour R.-V. ou visite sur place : samedi 23 janvier, 14 h à 17 h., dim. 24 janvier, 10 h. à 12 h.

16e arrdt

PASSY - Dans imm. pierre de taille, studio 32 m², entrée, penderie, s. de bns, w.-c., cuis. éq., parfait état - Px 360.000 F. Tél. : 547-36-00 ap. 20 h.

17e arrdt

URGENT DÉPART
récent, stand., ét. élevé, soleil, 4 pièces grand conft + loggia. Prix RAISONNABLE. 19, villa Aublet le 23 de 14 à 18 h.

18e arrdt

CHAPELLE
GRENIER 55 m²
Téléphone : 645-05-90.

19e arrdt

RUE DE MEAUX (près métro)
Dans immeuble rénové 12 studios ou 2 pièces, de 18 m² à 40 m², libre. 9 studios de : 16 m² à 28 m² occupés. Livraison immédiate. Après 19 heures. 750-21-45.

PTE DE PANTIN, très bel imm. pierre de taille ravalé
3 PIÈCES
TOUT CONFORT
285.000 F. 345-86-41.

BUTTES-CHAUMONT
2 pces, cuis., s. d'eau à rénover, 20, rue Meynadier, 4e étage, ascenseur, samedi 14-17 h.

BUTTES-CHAUMONT
3-4 pces, impeccable, 5e étage, 2e bâtiment, soleil, 490.000 F, prêt possible propriétaire, 78, av. Secrétan, samedi 14-17 h. Tél. : 202-57-79, matin.

PORTE DE PANTIN
Imm. pierre de t., ravalé
BEAU STUDIO
s. de bains, W.-C., cuis. équipée Etat neuf. 117.000 F. Crédit vendeur possible. 345-86-41.

20e arrdt

RARE PAVILLON PARIS
avec jardin et garage 5 p. principales tt cft. T. 805-58-70.

Mo PORTE-DES-LILAS
BON IMM., asc., chf. central. STUDIO, sur rue, entrée, cuis., bains, W-C. CALME, SOLEIL. PRIX TRES INTERESSANT. 3, VILLA DURY-VASSELON Samedi, dimanche, 14 à 17 h.

RARE, PAVIL. PARIS
Avec jardin et garage, 5 pces pples, tout cft, 805-58-70.

78-Yvelines

PARLY 2
4 p. type 2 avec park., r.-de-ch. av. jdin, living room avec 2 ch. de résidence particulièrement appréciée. Prix exceptionnel pour raison d'urg. 580.000 F. Particulier à particulier.
Tél. : 955-61-01.

91 - Essonne

GIF-SUR-YVETTE
Proximité toutes commodités, 5 p. stdg 114 m² + balcon loggia et terrasse, séjour 37 m², salle de bains, salle d'eau, cave, box 1 voiture. Px 720.000 F. T. 928-88-00.

92 Hauts-de-Seine

92 SAINT-CLOUD
Dans résidence standing (1978), 105 m² habit. + 20 m² balcons, séjour 40 m² + 2 chbres + 1 s. de bs + s. d'eau, cuis., office, garage. Après 19 h. 750-21-45.

CHAVILLE R.D.
APPT 3 PCES confort, résidentiel, park. fermé, loggias. 650.000 F av. C.F. - 750-02-68 apr. 19 h.

NEUILLY Grand standing
120 m², sur jardin privatif, plein sud, double living + 3 chbres, box double 50 m², sur jardin privatif, double living + chbre. COMINE. Tél. : 626-96-08/320-80-88.

94 Val-de-Marne

CHATEAU VINCENNES
Propriétaire vend directement beaux appts, libres et occupés dans bel immeuble rénové. Visite s/pl. ce jour 14 h 30/17 h 30, 20, RUE LOUIS-BESQUEL.

LA VARENNE, très résidentiel, immeuble pierre de taille, appt 3 pièces, tout confort, box. Px 730.000 F. T. 883-03-82.

MAIRIE D'IVRY
3 p., confort, balc. + cellier. VUE IMPRENABLE S/STADE. 359.000 F - Tél. : 577-96-85.

Province

SAINT-GERVAIS
en balcon sur la vallée, au cœur de la station. Résidence GAI SOLEIL studio à particulier de 183.000 F. 2 pièces à partir de 215.000 F. CRÉD. ET LOCAT. ASSURÉS C.G.L. 76-78 Champs-Élysées, Paris-8e. Tél : (1) 359-66-04 et le samedi 359-34-10. Bureau de vente ouvert sur place. Chemin du Fayet à la Forêt. Tél. : (50) 53-24-19 semaine et (50) 78-18-68 week-end.

Etranger

MONTANA-CRANS
VALAIS SUISSE
Résidence la Nationale.
A vendre appartement combles en duplex, 144 m² + 20 m² balcon. Situation exceptionnelle. Autorisation de vente aux étrangers, 3 chambres à coucher avec 3 salles de bains, cheminée française, séjour environ 40 m². Prix environ FS 5.500 le m². Renseignements directement du promoteur Paul Zehnder. CP 127 CH-3962 MONTANA. Téléph. : 1941-27-41-39-74.

appartements achats

Part. ach. préf. à part. maison ou appartement 3/4 pièces confort. Rég. Toulon, Hyères, La Ciotat. Téléphone : (16-1) 857-63-99.

RECHERCHE 1 à 2 pièces Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux. PAIEMENT CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. 873-23-55 même le soir.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES, Villas, pav. ttes banl. Loy. garant. 5.000 F max. 283-57-02.

bureaux

Locations

8e COLISÉE-ÉLYSÉES
SIÈGES SOCIAUX, BUREAUX, CRÉATION SOCIÉTÉS.
A.F.C. - 359-20-20.

fonds de commerce

A vendre dans la banlieue de Tours sivette affaire saine C.A. tabac 550.000 F, C.A. cadeaux 200.000 F en progression. Murs et fonds 700.000 F. Tél. (43) 26-54-49 ap. 20 h.

VEND FONDS DE COMMERCE Lib.-serv. fleurs 100 m² + log., gde cave et frigo, rue commerç. RELAIS FLORAL - 707-17-94.

pavillons

BOURG-LA-REINE
12 ter rue DES BLAGIS. Pav. meulières 5 p. s/400 m² à rén. 550.000 F. 663-42-45. Visite samedi, dimanche, 13 à 17 h.

St-Germain-lès-Corbeil 91100 part. vd pavillon étage, 5/6 p., mitoyen d'un côté jdin 277 m², 340.000 F. Tél. : 075-67-66.

SAINT-GRATIEN (95)
SUPERBE VILLA PIERRE 120 m² habit., séj., 4 ch., tt cft, jardin 750 m², gar. 2 voitures. Visite samedi 14/17 h, 5, av. Lacour. Téléph. : 504-61-63.

SCEAUX
Belle villa 140 m² + gar. et dépend. Jard. 650 m². Prix 1.450.000 F. Visite samedi, 15-17 h. 24, av. Arouet.

hôtels particuliers

IÉNA-MARCEAU
Pptaire vend HOTEL PART. disponible de suite BON ÉTAT. 2.700.000 F — 522-95-20.

propriétés

Commanderie des templiers
Auth. DEMEURE du XIIe siècle Restauration à terminer. Rez-de-chaussée : cuisine, salle à manger 50 m², w.-c. 1er étage : réception 70 m² avec cheminée, bureau avec chem. 2e étage : 1 grande chambre 70 m² avec chem. + 1 chambre. 3e étage : aménagement à terminer, escalier en chêne. Tous les parquets en chêne. Poutres apparentes dans toutes les pièces. Sur ter. planté cèdres bleus et verts. Vue s/campagne. 70 km Paris sortie A 4. Affaire exceptionnelle. 1.200.000 F. Tél. heures bureau 367-67-67.

SAINT-CLOUD (Pr. gares)
Belle Prop. style moderne. 350 m² hab. s/1.300 m² jard. Réception triple + 6 chambres + salle de bains. parfait état. Après 19 heures, 750-21-45.

CHANTILLY
VINEUIL, demeure de caractère attenante au château, lisière forêt domaniale, vue plein sud imprenable, grand salon avec cheminée, salle à manger, bureau-bibliothèque, 6 chambres principales, cuisine équipée, 3 bains, cave et salle de jeux, 3 000 m² de parc clos (arbres centenaires) possibilité acquérir parc mitoyen avec tennis, urgent. 1.050.000 F. DEVIQ, 104, rue de la République, SENLIS. Tél. (16-4) 453-05-05.

GARCHES, 3' Golf Saint-Cloud, résid. Ravissante maison particulière 800 m², terrain sur 3 niveaux, 265 m² habitables + terrasse + balcon. 705-31-13.

Achèterais vaste PROPRIÉTÉ de CHASSE en Sologne. Ecrire Havas PARIS no 201046.

Part. à part. vend cause départ maison de caractère 17e, 10 km Auxerre (Yonne). Prix très intér., possibilité facilité paiement. Téléphone : 354-78-52 (repas) 16 (62) 09-28-41 ou 16 (86) 41-00-36.

terrains

VERNEUIL (EURE) cède beau lotissem., tt ou part., 11 lots, 30 F m². Tél. : 278-66-76 rep.

SUR VOTRE TERRAIN, SUR UN DE NOS TERRAINS, construisez dans les LANDES. (1) 580-27-86 - (58) 75-74-87.

immeubles

INVESTISS. AU QUÉBEC
(dans les Laurentides)
St-Jérôme, 50 km de Montréal, imm. de 16 appts, construct. 1976. Rev. annuel 62.100 $ can., terrain 2.088 m². Bâtisse : 4 niveaux de 430 m² chacun. Prix total 403.650 $ can. Service de gestion offert. S'adresser à Immeuble Bonne-Entente, 3, rue des Epinettes R.R.3 St-Jérôme, Québec Canada, J7Z 5T5 (1-514-436-8876).

villas

VÉSINET Résidentiel calme, petite VILLA, séj., 2 chbres, s. dche, cuis., cft, ss-sol, jardin de 360 m². Prix : 520.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET 976-05-90.

maisons de campagne

Particulier vend à particulier région d'Agen, Lot-et-Garonne, maison de camp. à restaurer, avec terrain 1.000 m² à 3.000 m², 15' d'Agen (47.000). Eau, électr. force M. Bel emplacement avec arbres. Adresser MANDILLE Augustin Pé-du-Casse, 47220 Astaffort. Tél. : (53) 67-11-64.

160 KM DE PARIS
dans petite ville du perche, maison bourgeoise, rez-de-chaussée, cuis., bur., séj./salon, w.-c. 1er étage : 3 chbres, salle de bains, grenier, cave, eau, électricité, chauffage central au fuel, 1.388 m² terrain clos en bord de rivière. Prix 280.000 F. AGENCE IND. VENDOMOIS, 41100 VENDOME, Téléphone : (54) 77-35-91.

viagers

COURBEVOIE - 92
Près gare, 3 P., s. de bains, cuis., balc., libre. Tél. avant 11 h, après 17 h 504-02-52.

F. CRUZ 266-19-00
8, rue La Boétie, Paris-8e
Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

— VIVRE A PARIS —

Les nouvelles mesures d'aide sociale

L'allocation « Ville de Paris » versée aux personnes âgées, aux handicapés, aux veufs et aux veuves pour compléter leurs revenus va être augmentée, a annoncé M. Jacques Chirac, maire de Paris, qui soumettra aux édiles de la capitale, le 26 janvier, ces différentes mesures qui concernent notamment plus de trente-quatre mille Parisiens âgés.

● PERSONNES AGÉES. — Le 1er janvier 1982, le montant des avantages minimum de vieillesse *accordés par l'Etat aux personnes âgées* a été augmenté et porté à 2 000 F par mois. Afin que cette augmentation ne se traduise pas pour les bénéficiaires de l'allocation « Ville de Paris » par une diminution de ressources, la municipalité a décidé de relever son plafond d'attribution.

C'est ainsi que cette allocation est portée pour une personne seule de 2 065 F à 2 365 F par mois. Compte tenu de la prise en charge du loyer (600 F), la Ville de Paris garantit donc des ressources égales à 2 965 F par mois. Cette mesure concerne les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans (ou de soixante à soixante-cinq ans en cas d'inaptitude au travail) qui sont domiciliés dans la capitale depuis plus de trois ans et qui perçoivent toutes les aides légales auxquelles elles peuvent prétendre.

Pour les personnes âgées qui demeurent à Paris depuis moins de trois ans et qui ne perçoivent pas toutes les aides prévues, l'allocation « Ville de Paris » est portée de 1 805 F par mois pour *une personne seule à 2 105 F.* Compte tenu de la prise en charge du loyer (300 F), la Ville de Paris garantit donc des ressources égales à 2 405 F par mois.

A propos de l'attribution de ces avantages, les services de la mairie de Paris indiquent qu' *« il n'est plus effectué d'enquête auprès des enfants au titre de l'obligation alimentaire »* avant de constituer le dossier nécessaire pour le versement de l'allocation.

● HANDICAPÉS. — Les mesures sont les mêmes que pour les personnes âgées. C'est-à-dire que l'allocation « Ville de Paris » est portée de 2 065 F à 2 365 F (habitant la capitale depuis plus de trois ans) et de 1 805 F à 2 105 F (résidant à Paris depuis moins de trois ans).

● VEUFS ET VEUVES. — Depuis le 14 septembre 1981, le minimum garanti par la Ville aux veuves et aux veufs parisiens, domiciliés dans la capitale depuis au moins trois ans, était de 2 065 F par mois. La municipalité *a décidé d'appliquer à l'allocation* « Ville de Paris » versée à ces personnes une augmentation identique à celle de l'allocation versée aux personnes âgées et handicapées, à la suite des mesures prises par l'Etat.

C'est ainsi que, désormais, la garantie de ressources qui leur est assurée est portée à 2 965 F par mois (dont 600 F de prise en charge du loyer). Pour les veuves et les veufs de moins de cinquante-cinq ans l'allocation *est versée pour une durée maximale* d'un an. Pour ceux qui sont âgés de plus de cinquante-cinq ans elle est versée sans limitation de durée et ils peuvent en bénéficier sans être tenus de demander une mise à la retraite anticipée.

L'autre volet des mesures décidées par la mairie concerne l'aide à la réinsertion professionnelle. C'est ainsi que, dans la limite de 5 000 F, le bureau d'aide sociale de la Ville peut accorder une prise en charge de frais de stage, cela sans aucune condition de ressources.

C'est le bureau d'aide sociale de la Ville, dont une antenne existe dans chaque mairie d'arrondissement, qui est chargé de l'application de ces mesures.

M. PIERRE MOINOT EST ÉLU A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

L'Académie française a élu M. Pierre Moinot de justesse au fauteuil de René Clair. Il est vrai qu'il avait affaire à forte partie et que le professeur Jean Hamburger avait de chauds partisans. Tout s'est joué en deux tours de scrutin après la lecture traditionnelle par M. Jacques de Bourbon-Busset du « remerciement » qu'il doit prononcer jeudi prochain sous la coupole et celle de la réponse de M. Michel Déon, chargé de l'accueillir. C'est dire *qu'ayant fait sa « communion privée »*, selon ses propres termes, le successeur de Maurice Genevoix a pu participer au vote. Au premier tour avaient obtenu : Mme Kathia Granoff 1 voix, le professeur Hamburger 13 voix, M. Roger Ikor 6 voix, M. Pierre Moinot 11 voix, et on a recueilli *un bulletin blanc qui s'est retrouvé* au second tour où M. Moinot l'a emporté sur le professeur Hamburger par 16 voix contre 15.

Un grand commis, un écrivain de race

Aux yeux d'un public sensible avant tout à l'actualité immédiate, le nom de M. Pierre Moinot risque de ne rappeler que la commission à laquelle il est lié et dont le fameux rapport doit préparer la loi réorganisant l'audiovisuel. C'est oublier que, plus encore que le grand commis, l'Académie française a tenu à reconnaître l'écrivain — un écrivain de race qu'elle avait déjà recompensé dès 1957 en lui décernant son Grand Prix du roman. Ce prix ne passe-t-il pas pour être souvent la premier pas qui mène vers la Coupole ?

M. Pierre Moinot est né le 29 mars 1920 à Fressines, dans les Deux-Sèvres, *de parents instituteurs,* d'une famille comptant un notable contingent d'enseignants. En 1937, il remporte un premier prix de français au Concours général, et sa copie sera publiée. En khâgne au lycée Henri-IV, il prépare l'Ecole normale *supérieure, sans succès. Il est vrai* que deux ou trois jours après le premier concours — la guerre vient d'éclater — il est mobilisé.

Il est fait prisonnier, s'évade, se réfugie à Grenoble, où il s'inscrit pour une licence, tout en participant aux activités de la Résistance. On l'envoie au Maroc comme professeur. Là, il est à nouveau mobilisé. Il suit la Ire armée, fait la campagne d'Italie, celle de France, est blessé dans les Vosges. Cette expérience lui fournira la matière de son premier roman. N'anticipons pas...

Démobilisé, il entre à la Cour des comptes, où il fera toute sa carrière, qui n'est pas terminée : auditeur de seconde classe en 1946, de première classe en 1947, conseiller référendaire de deuxième classe en 1950, de première classe en 1956, président de chambre enfin.

Au sein de cette juridiction, ou en détachement, il exerce de nombreuses charges : commissaire du gouvernement de la régie des ventes de la manufacture de Sèvres, membre de la commission de réorganisation de la même manufacture, rapporteur à la commission de vérification des comptes des entreprises publiques à caractère industriel et commercial.

Après l'installation de la Ve République, les fonctions de M. Pierre Moinot vont s'exercer dans le domaine culturel. De février 1959 à octobre 1961, il occupe le poste de conseiller technique au cabinet d'André Malraux, plus particulièrement chargé de la direction du théâtre, du cinéma (promulgation de la loi d'aide au cinéma) et de l'action culturelle. De septembre 1966 à mars 1969, il succède à Gaëtan Picon à la direction générale des arts et lettres. Il se voit confier une mission d'information des services culturels de la rue Saint-Dominique qui aboutira, sorte de hara-kiri, à la suppression du poste.

Le 7 mars 1969, il réintègre la Cour des comptes, sans abandonner la présidence du comité de direction de la Caisse nationale des lettres, jusqu'en juin 1970. Le secteur de l'action culturelle a dû être d'autant plus sacrifié que le fonctionnement des maisons de la culture s'est trouvé en crise dans sa conception même. Le 10 septembre 1971, il fait partie du nouveau conseil d'administration de l'O.R.T.F. Ajoutons que, de 1964 à 1972, il a été président de la commission des avances sur recettes aux films de long métrage. Il est administrateur depuis 1960 de l'Union générale cinématographique et, depuis 1974, membre du Conseil supérieur des lettres.

On sait que, à la demande du premier ministre, M. Pierre Moinot préside la commission d'orientation et de réflexion sur l'audiovisuel créée le *6 juillet* 1981.

Dans sa réponse à M. Pierre Mauroy, il a souligné l'ampleur et la difficulté des tâches de la commission et souhaité que les programmes de télévision en train d'être décidés avant le vote de la loi soient conçus dans un esprit de liberté, d'invention et de création.

Le rapport Moinot est publié le 15 octobre 1981. Trois mots le résu*ment : autonomie, décentralisation,* incitation à la création. Il préconise la création de huit nouveaux organismes ou structures, la mise en place d'une haute autorité de l'audiovisuel aux pouvoirs très étendus qui définirait les cahiers des charges, répartirait les fréquences et assurerait la gestion globale des ressources. Il souhaite un conseil national de l'audiovisuel où siégeraient des représentants du Parlement, des groupes professionnels, des usagers, et qui serait un organe de concertation et de proposition.

Le romancier

M. Pierre Moinot a tout de même trouvé le temps, lorsque ses devoirs de haut fonctionnaire le lui permettaient, de faire lui aussi acte de créateur.

C'est son passé de combattant, avons-nous dit, qui lui a fourni le thème de son premier roman, *Armes et bagages,* qui lui a valu en 1952 le prix international Charles Veillon.

Ses souvenirs de chasseur, mêlés à ceux de ses deux grands-pères, habités l'un et l'autre par la même passion, sont à l'origine de *la Chasse royale,* ce livre de nature tout imprégné des mystères et des senteurs de la forêt vosgienne où il a transplanté ses héros. Il est significatif que l'unique voix qu'il ait récoltée au Goncourt ait été celle de Colette. Du moins a-t-il été doublement couronné, et par le prix Sainte-Beuve et par l'Académie. Un film *en a été tiré* par Leterrier.

Viennent ensuite *la Blessure* (1956), *le Sable vif* (1963), distingué par le Prix des libraires, *le Guetteur d'ombres* (1979), qui a remporté le prix Femina. Sa première pièce de théâtre, *Héliogabale,* a été créée le 27 juillet 1971. Citons encore le scénario du film *la Griffe et la dent* et un *Mazarin* écrit pour la télévision.

Ecrivain d'inspiration toute classique, M. Pierre Moinot use d'une langue sensible, précise, nuancée. Son œuvre de romancier ne compte sans doute encore que six titres, mais distingués par cinq prix littéraires. Tous les espoirs sont permis.

Académie des sciences morales et politiques

LA POLITIQUE DE DÉFENSE DE LA FRANCE

Le général d'armée aérienne François Maurin a présenté, récemmment, à l'Académie des sciences morales et politiques une *« vision synthétique sur la politique de défense de la France ».* En face de l'Union soviétique, dont l'énorme puissance militaire vise d'abord à garantir le pacte de Varsovie, à maintenir l'unité de l'U.R.S.S. et aider, à des fins de propagande, le tiers-monde, l'orateur analyse notre système défensif, la force et les faiblesses de l'OTAN, les accords défensifs passés entre la France et un certain nombre de pays, les atouts dont nous disposons : forces nucléaires stratégiques, *forces nucléaires tactiques, force* classique de manœuvres, forces d'intervention et d'assistance.

Puis il énumère les mesures, à la foiS modestes et onéreuses, nécessaires pour assurer cette politique. En conclusion, le général Maurin dénonce les dangers que fait courir au monde actuel le surarmement et pense que les forces militaires ne suffiront pas à maintenir l'ordre et la paix. Il faut aussi la volonté politique et l'appui des populations.

LOTO

TIRAGE N° 3
DU 20 JANVIER 1982

11	23	24	27	46	47

NUMERO COMPLEMENTAIRE **49**

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1 F)
6 BONS NUMEROS	5	2 450 088,70 F
5 BONS NUMEROS + numero complementaire	45	136 116,00 F
5 BONS NUMEROS	1 592	11 542,50 F
4 BONS NUMEROS	113 990	161,20 F
3 BONS NUMEROS	2 421 204	10,90 F

PROCHAIN TIRAGE LE 27 JANVIER 1982

VALIDATION JUSQU'AU 26 JANVIER 1982 APRES-MIDI





Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

L'ADMINISTRATION ROUVRE LE DOSSIER

A qui doit appartenir la Sologne ?

De notre correspondant

Orléans. — L'avenir de la Sologne est évoqué ce vendredi 22 janvier au château de Chambord. Le préfet de région, M. Jean Rochet, a convié les élus, l'administration et les socioprofessionnels. Les nouveaux responsables de l'aménagement du territoire souhaitent rouvrir le dialogue sur un dossier épineux.

L'affaire est connue : les deux tiers de la Sologne (400 000 hectares) sont couverts de chasses privées. La Sologne n'appartient plus aux Solognots mais aux Parisiens (le quart du territoire solognot) et aux puissants de ce monde. Il ne reste plus que la portion congrue aux communes, aux amis de la nature et surtout aux agriculteurs. Depuis vingt-cinq ans, la moitié des exploitations ont disparu dans le Loir-et-Cher. Le prix de l'hectare de chasse, pratiquement non soumis à l'impôt car il ne produit pas un revenu agricole, atteint des proportions astronomiques : plus de 25 000 F l'hectare dans la Sologne du Loiret, soit l'équivalent d'un hectare beauceron. La Sologne se vend bien.

Mais la Sologne est aussi une région naturelle menacée par le morcellement des terres, l'anarchie des résidences secondaires et les lotissements à la sortie des petits bourgs pittoresques. L'autoroute A 71 reliant Orléans à Bourges est toujours programmée malgré l'étude supplémentaire demandée par M. Fiterman. Une nouvelle saignée se prépare (*le Monde* du 21 octobre 1981).

Sous le régime précédent, l'administration, malgré l'action audacieuse de quelques élus, n'a guère ouvert de brèche dans les barbelés de la Sologne, les possesseurs de grands domaines groupés au sein du comité central agricole de Sologne faisant bonne gardepour rester maîtres chez eux. En 1970, un conseiller général, pourtant gaulliste, dut « remballer » bien vite un projet de parc naturel régional sous les huées du comité. L'action d'un autre conseiller général, de gauche cette fois, permit de rouvrir de précieux kilomètres de chemins ruraux, enfin accessibles à tous, et de faire abattre des clôtures un peu trop voyantes.

En 1974, le préfet de région de l'époque, M. Paul Masson, lança l'idée d'une fondation : 5 000 hectares devaient être ouverts au public. On vit le préfet se faire souffler une propriété de 950 hectares par une femme d'affaires aux réflexes plus prompts. Aujourd'hui 400 petits hectares constituent le domaine de la Fondation Sologne qui vivote chichement.

Parc naturel ou syndicat

A présent, le nouveau pouvoir ne songe pas à nationaliser la Sologne devenue une entreprise de loisirs. Mais toutes les actions d'aménagement au coup par coup — P.O.S., P.A.R. (parcs d'aménagement ruraux), plans hydrauliques, etc — précieuses, ont néanmoins montré leurs limites. Les responsables de l'aménagement entendent susciter un débat avec les parties prenantes pour promouvoir un plan d'ensemble prenant en compte la situation désastreuse des agriculteurs, la défense de la nature et une nécessaire ouverture de la Sologne au public. La formule d'un parc naturel régional, réclamé depuis des années par les socialistes solognots, pourrait servir de cadre à cette action. Mais le seul énoncé de ce nom — parc naturel régional — peut raviver les anciennes querelles et faire se remobiliser les gros propriétaires.

Aussi est-il probable que l'on s'orientera plutôt vers la formule d'un syndicat mixte rassemblant les communes, les trois départements (Loiret, Loir-et-Cher et Cher) et la région. Un « monsieur Sologne » vient d'être dépêché à Orléans par M. Michel Rocard.

RÉGIS GUYOTAT.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les deux Normandies s'entendent pour promouvoir la Basse-Seine

L'aménagement de l'estuaire de la Seine sur ses deux rives fait partie des excellents atouts des deux régions normandes, a constaté, le 16 janvier, à Rouen, la conférence interrégionale qui réunit les bureaux des deux conseils régionaux et des deux comités économiques et sociaux de Haute et Basse-Normandie.

La conférence a donc adopté — en souhaitant qu'il soit complété — le rapport de la « mission d'étude Basse-Seine » qui propose de réaliser dans la région du Havre et de Honfleur « *un grand pôle économique et portuaire* », susceptible de rivaliser avec Anvers et Rotterdam. Bien entendu, un tel projet implique la construction du « pont de Honfleur » (*le Monde* du 18 novembre 1981 et daté 22-23 novembre 1981).

Cette réunion de la conférence interrégionale (dont les résultats n'ont pas donné lieu à une communication publique) fournissait pour la première fois l'occasion de confronter des options politiques différentes, puisque, après les élections législatives du printemps dernier, M. Laurent Fabius, ministre du budget, et élu socialiste de la banlieue rouennaise, a enlevé la présidence du conseil régional haut-normand à M. André Bettencourt, sénateur P.R. de Seine-Maritime ; la Basse-Normandie, elle, est restée fidèle à l'ancienne majorité. Bien que l'unanimité politique qui régnait les années passées ait disparu, les votes de samedi ont été acquis pratiquement sans opposition. M. Fabius, il est vrai, a mené les débats très vivement, d'une manière aimable, certes, mais ferme. Il a ainsi été décidé de continuer la coopération interrégionale en matière de promotion des produits normands, d'action culturelle, de transports et d'acheter en commun un bateau qui sera confié au CNEXO pour l'étude du milieu marin.

De l'estuaire de la Seine, la conférence a souhaité « *qu'il devienne un lieu privilégié d'aménagement naturel du territoire bénéficiant à l'ensemble du territoire des deux régions normandes* » et demandé que « *le gouvernement reprenne cette option de développement dans le cadre de la préparation du prochain plan quinquennal* ». Cette délibération, qui devra être soumise aux assemblées plénières des conseils régionaux avant que le dossier ne soit transmis à Paris, n'a pas été adoptée sans arrière-pensée. De nombreux Bas-Normands continuent à craindre qu'un tel aménagement de l'estuaire n'appauvrisse — encore un peu plus — l'arrière-pays.

Quant aux proches de M. Fabius, ils s'expliquaient en coulisse, nous rapporte Etienne Banzet, notre correspondant à Rouen. « *En plus du pont*, précisaient-ils, *deux projets nécessitent l'intervention de l'Etat. La relance de l'activité industrielle et portuaire dans la région de Dieppe et la réalisation de la liaison fluviale à grand gabarit Seine-Est, qui créerait de nouveaux débouchés pour les ports de la Basse-Seine. Il faudra choisir entre les trois.* » Autre réserve : « *Ne gaspillons pas l'argent public dans des opérations de prestige.* » Ce propos, tenu par l'un des membres de l'assemblée, comblait d'aise le ministre du budget.

M. GIRAUD : le ministère des finances doit être transféré à l'est de Paris.

« *Le déménagement du ministère des finances doit permettre le rééquilibrage à l'est de la région parisienne* », a déclaré, jeudi 21 janvier, M. Michel Giraud, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne, président du conseil régional, devant l'Association des journalistes d'Ile-de-France.

Rejetant un transfert des services, actuellement installés au Louvre, à la fois quai Branly et à Saint-Quentin-en-Yvelines, M. Giraud s'est déclaré favorable à une solution retenant le quartier de la gare de Lyon et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne). « *Un autre choix serait dramatique*, a-t-il dit, *car il enlèverait toute crédibilité au développement de l'est parisien. En revanche, y installer le nouveau ministère des finances est l'occasion ou jamais de créer un contrepoids à La Défense.* »

Plusieurs sites sont actuellement étudiés mais le choix final dépend aussi de l'ampleur du regroupement qui sera décidé. Les services installés dans le palais du Louvre, que M. Mitterrand souhaite libérer pour d'autres usages, occupent environ 40 000 mètres carrés. Mais leur transfert n'est envisageable que si on déplace un volume équivalent de bureaux situés dans le quartier du Palais-Royal, ce qui représente 80 000 mètres carrés, soit la moitié de l'ensemble des services installés dans la capitale (*le Monde* du 16 décembre 1981).

Les deux ministres concernés ont visité récemment les sites d'accueil parisiens : outre le secteur de Bercy et de la gare de Lyon, des terrains sont disponibles dans le 15e arrondissement, quai André-Citroën, ou pourraient être libérés, comme la caserne Dupleix, tandis que les bâtiments du quai Branly (7e) seraient reconstruits.

TRANSPORTS

LA TOILETTE DES PAQUEBOTS PAQUET

Les croisières ont encore de l'avenir

Les responsables de la Nouvelle Compagnie de paquebot (N.C.P.), du groupe des Chargeurs réunis, qui exploite les trois paquebots de la marque Paquet, ont annoncé, le jeudi 21 janvier, que l'un de ces navires, Azur, actuellement en transformation dans un chantier naval de Gênes, serait complètement réaménagé pour commencer, mi-avril, une nouvelle carrière « pour les nouvelles croisières ».

Cette toilette en grand de l'Azur — réaménagement des ponts, des salons, bars, salles de sport — coûtera environ 70 millions de francs, ce qui représente le prix actuel du bateau construit en 1971 et acquis par Paquet en 1976 (1). Il pourra toujours embarquer sept cents passagers mais l'espace disponible pour chaque touriste s'accroîtra de 28 %. Les prix moyens augmenteront en 1982 de 7 à 8 %.

Quelque quarante chantiers navals internationaux avaient été sollicités, mais au bout du compte, deux entreprises seulement (une portugaise, une italienne) étaient restées en lice. Les chantiers français — pour des raisons de délais de livraison et de prix — n'ont pas semblé très intéressés par ce contrat.

M. Max Mollaret, directeur général adjoint de la N.C.P., a indiqué que la compagnie envisageait, en 1982, de réaménager aussi *Massalia* pour l'adapter aux goûts nouveaux de la clientèle (devis : 100 millions de francs) ou bien de le vendre et d'acheter un autre paquebot de croisière. On sait que, dans ce cas, la compagnie pourrait bénéficier de primes d'investissement substantielles, mais « *en aucun cas*, précise-t-on au ministère de la mer, *nous ne donnerons des subventions d'exploitation* ».

Selon les responsables de Paquet, la croisière est un marché en expansion — les Caraïbes constituant toujours la zone de prédilection pour cette forme de tourisme. — Depuis 1974, le nombre de journées-passagers a progressé de 36 % et cent vingt navires sont en exploitation. La part de Paquet dans le marché mondial est passée de 2,45 % à 5,08 % en 1980. Mais, en même temps, la composition de la clientèle évoluait sensiblement puisqu'on observe une diminution du nombre de passagers de plus de soixante-cinq ans, et un accroissement de la part des étudiants, des agriculteurs, des employés et, généralement, des personnes de moins de quarante ans.

A la modification de la clientèle et de ses goûts, il faut donc répondre par une modification des bateaux et des croisières proposées. En revanche, il ne faut pas modifier les méthodes d'exploitation des paquebots français, estiment les responsables de la compagnie, c'est-à-dire l'appel à du personnel indonésien (cent cinquante personnes) qui accomplissent, à des salaires plus faibles que les rémunérations françaises, certaines tâches du service hôtelier.

« *Si demain le gouvernement nous interdit d'avoir recours à des sociétés de location de main-d'œuvre — alors que tous nos concurrents étrangers le font, — nous déposons après-demain notre bilan* », a averti M. Mollaret.

F. GR.

(1) Le *Mermoz*, « navire amiral », fréquenté par une clientèle aisée et assez traditionnelle, a été construit en 1956 et acquis en 1965, et le *Massalia* construit et acheté en 1971.

(2) La réduction des effectifs de la N.C.P., et notamment du personnel navigant ainsi que l'emploi de personnel étranger, a permis de diminuer la part des frais de personnel dans le chiffre d'affaires de 31,7 % en 1978 à 24,9 % en 1979 et à 23,1 % en 1980.

LES PÊCHEURS DANOIS EN PROCÈS CONTRE LE ROYAUME-UNI

La Fédération des pêcheurs danois a renoncé à ses poursuites contre le gouvernement du Royaume-Uni à qui elle réclamait depuis l'automne 1980 des dommages et intérêts d'un montant d'environ 200 millions de couronnes (160 millions de francs) pour les pertes endossées par ses membres en 1978 et 1979. Les Britanniques leur avaient interdit de pratiquer la pêche industrielle dans une zone située au large des côtes écossaises.

Cette affaire avait beaucoup contribué à l'époque à envenimer les relations entre Copenhague et Londres. Les Britanniques avaient pris ces mesures pour défendre, disaient-ils, des espèces de poissons gravement menacées, puisque les Danois faisaient de leurs prises de la farine pour le bétail.

Les pêcheurs danois, avec l'appui de leur gouvernement, avaient porté ce dossier devant la Cour de justice européenne qui leur avait donné entièrement raison en juillet 1980. Restait à faire exécuter ce verdict. Le Royaume-Uni, sommé de payer des indemnités aux plaignants s'est purement et simplement dérobé et les Danois n'ont pas eu un sou. — *(Corresp.)*

Faits et projets

LES CORRÉZIENS DÉFENDENT LEURS CHAMPIGNONS

A Bonnefond, en Corrèze, les chercheurs de champignons devront, dès cet été, être munis d'une carte, du moins s'ils veulent être en règle avec les dispositions que viennent d'édicter les propriétaires de bois et taillis de la commune. Ces derniers, réunis en une Association communale pour la défense de la propriété, ont décidé d'interdire la cueillette des champignons à toute personne étrangère à la commune.

Les propriétaires justifient cette décision par des déprédations commises lors de l'invasion saisonnière des estivants : cultures piétinées, clôtures détériorées, branches arrachées, légumes chapardés...

Des cartes familiales seront présentées aux propriétaires adhérents et des cartes individuelles journalières ou hebdomadaires sont prévues pour les non-propriétaires habitant la commune ou les locataires saisonniers.

UN SYSTÈME DE TRANSMISSIONS TÉLÉVISUELLES POUR L'EUROPE

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T., agissant pour le compte d'Eutelsat intérimaire (1), et MM. Jean Autin et Vanden Bussche, président et vice-président de l'Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.) (2), ont signé le 20 janvier un contrat pour la création d'un système régional de transmissions télévisuelles par satellite à destination des pays membres de l'U.E.R.

Cet accord prévoit la location pendant dix ans d'équipements d'Eutelsat afin de transmettre ces émissions, les deux satellites permettant cette diffusion étant respectivement lancés l'été prochain et en 1983, indique le ministère français des postes et télécommunications. « La conclusion de ce contrat est la toute première manifestation de la volonté des administrations des P.T.T. de s'associer sur une longue période avec d'autres organismes de communication que sont les membres de l'U.E.R. », souligne le ministère, dans un communiqué.

(1) Organisation européenne de télécommunications par satellites, dont le siège est à Paris et qui regroupe les administrations de télécommunications de vingt pays européens, République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie, Yougoslavie.

(2) L'Union européenne de radiodiffusion rassemble quarante organismes de radiodiffusion des différents pays d'Europe.

UNE JACINTHE DANS LE MOTEUR

Un Bergeracois propose de cultiver la jacinthe d'eau douce dans les étangs de la Double, région boisée à l'ouest de la Dordogne. Cette jacinthe permettrait d'épurer les eaux et, surtout, avec une récolte de 1 000 à 3 000 tonnes par hectare, de produire de l'isopropanol 2.

L'isopropanol 2, obtenu grâce à l'action des micro-organismes, pourrait être utilisé, selon le promoteur de l'opération, M. Jean Linares, par les moteurs à explosion actuels avec simplement un réglage de carburation. La construction d'une usine reviendrait, selon ses calculs, à 30 millions de francs pour une production de 28 millions de litres par an ; cinquante emplois pourraient être créés. — *(Corr.)*

CENT VINGT-CINQ BANQUES PAR TRANSPAC

Cent vingt-cinq banques de données sont désormais accessibles pour les mille utilisateurs du réseau Transpac, qui permet la transmission rapide d'informations « par paquets » entre des ordinateurs situés en France ou à l'étranger, indique la société.

Au cours de l'année écoulée, le nombre de raccordements à ce réseau public intéressant entreprises, banques, administrations, a plus que doublé, le parc atteignant près de six mille accès, capacité qui sera portée à douze mille cinq cents d'ici à la fin de 1982.

Aux connections existantes avec les pays de la C.E.E. et la Suisse, via Euronet, avec les réseaux des Etats-Unis, d'Espagne et du Portugal, il faut y ajouter, depuis octobre dernier, la liaison avec la R.F.A. et, prochainement, avec la Grande-Bretagne et le Japon.

SEX TOURS JAPONAIS : PROTESTATIONS

Les agents de voyages japonais pourraient se voir interdire de commercialiser des formules de voyage prévoyant le service de prostituées. Un responsable de ce ministère vient d'annoncer qu'une refonte de la réglementation touristique était à l'étude dans ce but et qu'une campagne contre les organisateurs de *sex tours* serait lancée.

Ces formules « tout compris » connaissent une telle vogue que la presse nippone s'en est émue. Des manifestations de protestation ont même rassemblé, devant les agences coupables, de nombreuses épouses. A Manille et à Bangkok notamment, les arrivées de groupes japonais avaient soulevé des critiques virulentes contre ce colonialisme « sexuel ». — *(A.P.)*



Le Monde

NATIONALISATIONS

Des commissaires du gou... dans les banq...

nouvelle base d'indemnisation

Le Monde

économie

NATIONALISATIONS

Des commissaires du gouvernement, dotés de pouvoirs étendus, seront nommés dans les banques dont les actions ne sont pas cotées

Outre le nouveau mode de calcul de l'indemnisation destinée aux actionnaires de sociétés nationalisables, lequel ne constitue qu'une confirmation, le fait nouveau des articles remaniés, dont nous publions ci-dessous les principaux extraits, réside dans la nomination de commissaires du gouvernement auprès des banques nationalisables non cotées en Bourse de Paris.

En poste jusqu'au 31 décembre 1982, ceux-ci seront dotés de pouvoirs très étendus par rapport aux possibilités d'investigation dont disposaient les chargés de mission désignés précédemment par le gouvernement dans les groupes industriels et les principaux établissements bancaires concernés.

Quant à la valeur d'indemnisation de chaque action cotée, généralement supérieure à celle du texte initial, elle reflète des distorsions selon les cas considérés, ce que déplore l'U.D.D.A.P. (Union pour la défense et le développement de l'actionnariat privé), regrettant que n'aient pas été pris en considération « les éléments objectifs reflétant les comptes consolidés des entreprises concernées ».

La nouvelle rédaction des articles contestés par le Conseil constitutionnel

NATIONALISATION DES CINQ SOCIETES INDUSTRIELLES

Compagnie générale d'électricité ; Compagnie de Saint-Gobain ; Pechiney-Ugine-Kuhlmann ; Thomson-Brandt.

Art. 4

En attendant l'entrée en vigueur de la loi organisant les transferts éventuels du secteur public au secteur privé, le gouvernement, après avoir constaté que les législations ou les pratiques propres à certains pays ou que *l'intérêt des sociétés le rend* nécessaire, peut autoriser par décret, l'administrateur général prévu à l'article 7 ou le conseil d'administration des sociétés visées à l'article premier, à aliéner tout ou partie des participations majoritaires, détenues par les sociétés dans des filiales ainsi que certaines de leurs succursales, exerçant leurs activités en dehors du territoire national.

Art. 6

La valeur d'échange des actions de chacune des sociétés est égale à la somme, majorée de 14 % :

— du produit du nombre d'actions émises au 31 décembre 1981, par la moyenne des premiers cours cotés sur le marché du terme ou à défaut du comptant, la plus élevée de celles de chacun des six mois d'octobre 1980 à mars 1981. Les cours sont ajustés pour tenir compte des opérations ayant affecté le capital de la société considérée au cours de cette période ;

— et du montant des sommes distribuées sous forme de dividendes au titre de l'exercice 1980.

La valeur d'échange de chaque action est égale à la somme ainsi déterminée divisée par le nombre d'actions émises au 31 décembre 1981 éventuellement augmenté du nombre de titres attribués gratuitement aux actionnaires entre le 1er janvier 1982 et la date de publication de la présente loi. Les dividendes et les acomptes sur dividendes éventuelement versés au titre de l'exercice 1981 aux actionnaires seront déduits de cette somme.

NATIONALISATION DE BANQUES

Art. 13

I. — Sont nationalisées les banques inscrites sur la liste du Conseil national du crédit en application de l'article 9 de la loi du 13 juin 1941, dont le siège social est situé en France, dès lors qu'elles détenaient, à la date du 2 janvier 1981, un milliard de francs ou plus sous forme de dépôts à vue ou de placements liquides ou à court terme en francs et en devises au nom de résidents, selon les définitions adoptées par le Conseil national du crédit.

Toutefois, ne sont pas nationalisées :

— les banques ayant le statut de sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie fixé par l'ordonnance n° 68-837 du 28 septembre 1967 ou le statut de maison de réescompte fixé par le décret n° 60-439 du 12 février 1960 ;

— les banques dont la majorité du capital social appartient directement ou indirectement à des personnes physiques ne résidant pas en France ou à des personnes morales n'ayant pas leur siège social en France.

II. — Sont nationalisées dans les conditions prévues à l'article 14 les banques suivantes :

a) Banques inscrites à la cote officielle :

Banque de Bretagne ; Crédit commercial de France ; Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine (C.I.A.L.) ; Crédit industriel et commercial (C.I.C.) ; Crédit industriel de Normandie ; Crédit *industriel de l'Ouest ; Crédit du* Nord ; Hervet (Banque) ; Rothschild (Banque) ; Scalbert Dupont (Banque) ; Société bordelaise de crédit industriel et commercial ; Société centrale de banque ; Société générale alsacienne de banque (Sogenal) ; Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel ; Société marseillaise de crédit ; Société nancéienne de crédit industriel et Varin-Bernier ; Société séquanaise de banque ; Worms.

b) Banques non inscrites à la *cote officielle :*

Banque centrale des coopératives et des mutuelles ; Banque corporative du bâtiment et des travaux publics ; Banque fédérative du crédit mutuel ; Banque française de crédit coopératif ; Banque de la Hénin, Banque de l'Indochine et de Suez ; Banque industrielle et mobilière privée (B.I.M.P.) ; Banque de Paris et des Pays-Bas ; Banque parisienne de crédit au commerce et à l'industrie ; Banque régionale de l'Ain ; Banque régionale de l'Ouest ; Banque de l'union européenne ; Chaix (Banque) ; Crédit chimique ; Laydernier (Banque) ; Monod-Française de Banque ; Odier Bungener Courvoisier (Banque) ; Sofinco la Hénin ; Tarneaud (Banque) ; Vernes et commerciale de Paris (Banque) ; Union de banques à Paris.

III. — Les actions de la Banque nationale de Paris, du Crédit lyonnais et de la Société générale détenues par des actionnaires *autres que l'Etat ou des personnes* morales du secteur public à la date de publication de la présente loi sont également transférées à l'Etat dans les conditions prévues à l'article 14.

Art. 16

même *principe* que *l'article 4*

Art. 18-1

même formulation que l'article 6

Art. 18-2

Pour les sociétés mentionnées à l'article 13-II-*b*, il est constitué une commission administrative nationale d'évaluation composée du premier président de la Cour des comptes, président, du gouverneur de la Banque de France, du président de la section des finances du Conseil d'Etat, du président de la chambre commerciale de la Cour de cassation et d'un membre du Conseil économique et social désigné par le président de cette assemblée.

Cette commission est chargée de fixer au 31 décembre 1982 la valeur d'échange à cette date des actions de ces sociétés. A cet *effet, elle détermine la valeur de* négociation des actions de chaque société au 31 décembre 1981 à partir de l'actif net et du bénéfice net en tenant compte des rapports constités entre, d'une par, la valeur boursière moyenne des actions et, d'autre part, l'actif net et le bénéfice net des banques mentionnées à l'article 13-II-*a*. Cette valeur de négociation est actualisée pour tenir compte des événements qui l'auront affectée pendant l'année 1982.

Art. 19-2

Un commissaire du gouvernement est nommé par décret auprès de chaque banque mentionnée à l'article 13-II-*b* jusqu'au 31 décembre 1982. Ce commissaire du gouvernement assiste à toutes les séances du conseil d'administration ou du conseil de surveillance et du directoire, ainsi que des comités constitués dans leur sein, ainsi qu'à toutes les séances de l'assemblée générale des actionnaires. Il peut demander communication de tous les documents de la banque. Il peu topposer son veto à toute décision des organes sociaux pouvant affecter la situation de la banque. La banque peut, dans un délai de huit jours, faire appel de la décision du commissaire du gouvernement auprès du ministre de l'économie et des finances qui est tenu de se prononcer dans les quinze jours, faute de quoi le veto est levé.

Art. 19-3

A partir du 1er janvier 1983 et jusqu'à la réunion des nouveaux conseils d'administration désignés sans délai conformément à l'article 20, un administrateur général est nommé, dans chaque banque mentionnée à l'article 13-II-*b* par décret en conseil des ministres. Il assure l'administration et la direction générale de la société et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Les présidents des conseils d'administration, les administrateurs, les directeurs généraux uniques, les membres du directoire ou du conseil de surveillance, restent en fonction jusqu'à la nomination, dans les plus brefs délais, de l'administrateur général.

Les organes représentatifs des salariés restent en fonction et exercent la plénitude de leurs droits jusqu'à leur renouvellement.

Les commissaires aux comptes demeurent en fonction jusqu'à la réunion de la première assemblée générale qui suit le 1er janvier 1983.

NATIONALISATION DE PARIBAS ET DE SUEZ

Art. 30

même principe que l'article 4

Art. 32

même formulation que l'article 6

LES GRANDS PRINCIPES, LES ACTIONNAIRES ET LES CHOMEURS

Le Conseil constitutionnel a notamment invoqué l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 pour exiger une meilleure indemnisation des actionnaires des entreprises nationalisées. Cet article 2 proclame : « Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. »

Je suggère à des parlementaires de soumettre à l'examen du Conseil constitutionnel les conditions d'indemnisation des chômeurs. Aujourd'hui, cent cinquante mille chômeurs perçoivent 30 francs par jour et cent mille sont sans indemnités et sans ressources. Chaque semaine, la presse fait état du suicide d'un ou de plusieurs chômeurs.

Ne serait-il pas convenable, au nom des grands principes, que le Conseil constitutionnel, après avoir défendu les droits des possédants, s'intéresse aussi au sort de ces milliers de citoyens qui, privés de travail, connaissent la misère et le désespoir ?

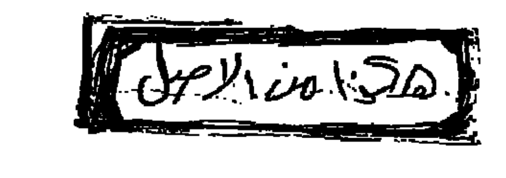
Maurice PAGAT,

chômeur, secrétaire du comité d'initiative pour la création d'un syndicat de chômeurs (15, rue du Landy, 93110 Clichy, tél. 737-72-76).

La nouvelle base d'indemnisation

SOCIETES	Val. estim. d'après le texte initial (en F.)	Nouv. val. estimative (en F.)
C.G.E.	334,15	492,42
PUK	194,64	124,24
Rhône-Poulenc	135,98	121,85
Saint-Gobain	156,18	174,61
Thomson-Brandt	255,71	306,97
Paribas	218,70	312,44
Suez	327,35	423,11
Banque Rothschild	240,97	197,19
C.C.F	163,76	254,43
C.I.A.L. (Nancy)	249,32	345,55
C.I.C.	159,71	293,32
C.I.O. (Nantes)	132,28	177,69
Crédit du Nord	101,26	182,57
Société lyonnaise (Lyon)	163,27	245,08
S.N.V.B. (Nancy)	252,91	350,79
B.N.P.	475,61	339,72
Crédit lyonnais	765,77	342,47
Société générale	338,40	331,68
Alsacienne de banque	295	402,51
Banque de Bretagne (Nantes)	143,60	181,83
Banque Hervet	293,74	277,13
Banque Worms	182,50	231,12
Bordelaise C.I.C. (Bordeaux)	91,97	88,83
B. Scalbert-Dupont (Lille)	146,89	175,27
Crédit ind. de Normandie	125,91	183,99
Marseillaise de crédit	185,54	331,76
Société centrale de banque	194,99	190,70
Séquanaise de banque	237,14	329,33

N.B. — Ces calculs sont effectués à partir des indications communiquées par la *Chambre syndicale des agents de change* au vu des nouvelles dispositions.



SOCIAL

L'ORDONNANCE SUR LA RETRAITE

Le gouvernement se prononce pour le droit à pension à 60 ans après 37,5 années de cotisation

A partir du 1er avril 1983, tout salarié du régime général ou du régime agricole ayant versé trente-sept annuités et demie de cotisations pourra bénéficier de la retraite, à taux plein, dès soixante ans au lieu de soixante-cinq ans. Pour les femmes salariées et notamment les travailleurs manuels, la situation reste inchangée : départ à soixante ans à taux plein, mais avec des conditions moins restrictives puisque la durée d'activité sera abaissée de quarante ans à trente-sept ans et demi.

Ainsi le gouvernement a-t-il arrêté, après de très nombreuses discussions avec les partenaires intéressés, sa position en matière d'abaissement de l'âge de la retraite. Un des objectifs que M. Mitterrand avait annoncé lors de la campagne présidentielle est respecté. Un comité interministériel restreint, réuni à Paris le 21 janvier, a en effet défint les grandes lignes de l'ordonnance qui sera présentée au conseil des ministres du 24 février, après concertation avec les partenaires sociaux.

Désormais tout salarié devrait bénéficier du départ à la retraite à soixante ans, à taux plein à condition d'avoir versé trente-sept ans et demi de cotisations. Le montant de cette retraite sera de 50 % du salaire antérieur, sur la base des dix meilleures années, au maximum 50 % du salaire plafonné, c'est-à-dire 3 195 francs par mois. Les promesses faites par les socialistes seront donc tenues dans leur principe, date retenue pour la présentation de l'ordonnance en conseil des ministres. Mm eQuestiaux, doit revoir les partenaires sociaux pour mettre au point les dispositions définitives.

L'entrée en vigueur du nouveau régime se fera le 1er avril 1983, c'est-à-dire après l'expiration de l'accord — conclu le 31 mars 1981 pour deux ans — sur la garantie de resources démissions égale à 70 % du salaire brut. Cette dernière devrait donc disparaître.

Trente-sept et demie annuités de cotisation« *c'esy le choix et l'application de la solution la plus simple* », dit-on au ministère de la solidarité qui a rendu publiques ces informations le 21 janvier dans l'après-midi. Le gouvernement avait hésité sur ce point, envisageant une autre condition, celle d'avoir travaillé durant trente-neuf à quarante ans, voire mêm equarante-deux ans. Le gouvernement a renoncé à cette méthode trop compliquée, les assurés, dit-on, ne comprenant pas pourquoi avec quarante ans d'activité, ils n'auraient droit qu'à une retraite calculée sur trente-sept années et demie. Calculer la retraite sur quarante ans soit 53 % du salaire plafond aurait, d'autre part, coûté plus cher.

En ce qui concerne les modalités, la pension continuera d'être calculée sur les dix meilleures années. L'attribution de deux annuités par enfant élevé pour les femmes et la bonification de 10 % pour tout asuré ayant eu au moins trois enfants resteront en vigueur. Pour les invalides, la situation demeurerait inchangée : droite à la retraite à taux plein à soixante ans.

Le coût

Ces mesures constitueront un avantage important pour une partie des six cent mille bénéficiaires escomptés qui actuellement ne peuvent partir en « retraite » à soixante ans qu'avec de très forts abattements sur leur pension (25 % du salaire dans le régime vieillesse de la Sécurité sociale... si — et la condition est importante — les retraites complémentaires s'alignent pour ajouter 20 % aux 50 % du régime général.

D'autre part, le principe de la nouvelle ordonnance consiste à limiter la pension à la moitié du salaire plafond, quel que soit l'âge de cessation d'activité après soixante ans. Il ne saurait plus être question de travailler jusqu'à soixante-quinze ans pour percevoir 100 % du salaire plafond. Cependant, ajoute-t-on au ministère de la solidarité, « *la durée de travail comme critère privilégié pour la retraite n'est pas abandonnée. Elle est mise en réserve comme une perspective digne d'intérêt.* »

A combien devrait s'élever le coût de ces nouvelles dispositions ? Selon les experts du ministère de la solidarité nationale, il pourrait s'élever à l'horizon 1985 à 17,5 milliards de francs (valeur 1982) (1). C'est-à-dire à 2,5 milliards de francs de plus que coûterait l'actuel système de garanties de ressources (bénéficiant à environ deux cent mille personnes), s'il était maintenu.

Pour les salariés du régime général, reste une inconnue : l'attitude des caisses de retraite complémentaire. Ces dernières imposent actuellement des coefficients d'abattement à leurs ressortissants âgés de moins de soixante-cinq ans. Le ministère de la solidarité nationale va engager des discussions sur ce point.

Pour les salariés ne remplissant pas les conditions qu'imposera la nouvelle ordonnance, que va-t-il se passer ?

— Entre soixante et soixante-cinq ans, dès que les trente-sept annuités et demie sont atteintes, la pension est calculée sur le taux de 50 % ;

— Pour ceux qui souhaiteraient interrompre leur activité professionnelle sans avoir acquis ce total d'annuités, l'abattement actuel serait maintenu en fonction du nombre d'années cotisées : il serait alors question de maintenir les taux de 25 % à soixante ans, 60 % à soixante et un ans, 35 % à soixante-deux ans, etc.

Qu'adviendra-t-il des actifs qui ne dépendent ni du régime général ni du régime agricole ? Il est à souhaiter que le droit à la retraite dès soixante ans leur soit également accordé, dans un avenir proche et que des discussions s'ouvrent sans tarder pour ce faire.

(1) 11 milliards de francs à la charge du régime général et 6,5 milliards de francs à la charge des régimes complémentaires.

APRÈS SON RECUL CHEZ RENAULT-BILLANCOURT

La C.G.T. accuse la C.F.D.T. et F.O. de démagogie et la direction de lenteur

La C.G.T. explique son recul dans le collège ouvrier de Renault-Billancourt — 62 % au lieu de 74 % des voix exprimées il y a un an (*le Monde* du 22 janvier) — par le déroulement de la fin du conflit des ouvriers spécialisés de l'automne dernier marquée, selon elle, « *par l'anticégétisme* ».

La centrale majoritaire de Renault- stigmatise « *la démagogie et la surenchère des syndicats C.F.D.T. et F.O. qui ont voulu faire supporter à la C.G.T. la responsabilité du conflit qui incombait en fait aux responsables de la Régie* ».

Précisant que l'essentiel des pertes de la C.G.T. se situe chez les ouvriers spécialisés, la C.G.T. accuse en outre la direction d' « *avoir voulu faire traîner les choses en longueur, et de ne pas s'être inscrite dans les orientations gouvernementales, comme elle l'affirmait publiquement* ».

Enfin, elle indique qu'elle « *saura tenir le plus grand compte des légitimes exigences des ouvriers spécialisés et renforcera son activité en faveur de la défense des revendications dans toutes les catégories du personnel* ».

De son côté, la C.F.D.T. estime que sa progression s'explique principalement par son « *attitude dynamique dans les grèves d'O.S. de l'automne 1981* ».

« *Les travailleurs ont tranché le débat qui nous opposait alors à la C.G.T. en votant pour nous.* » A l'appui de cette thèse, le syndicat indique que dans les ateliers qui ont fait grève, la C.F.D.T. a réalisé encore un meilleur score (progrès de 17 à 36 points).

Selon M. Daniel Labbé, secrétaire du syndicat C.F.D.T. de Renault-Billancourt, qui a commenté, jeudi 21 janvier, ces résultats, la C.G.T. a connu un déclin continu depuis dix-sept ans : 76,5 % des suffrages exprimés en 1965 ; 71,3 % en 1968 ; 75,3 % en 1970 ; 69 % en 1974 ; 70 % en 1980 ; 74,7 % en 1981 et 62 % en 1982.

Au cours de cette même période (1967-1982), la C.F.D.T. s'est maintenue : elle rassemblait, en 1965, 14 % des suffrages exprimés ; 17,50 % en 1968 ; 13,7 % en 1970 ; 14,5 % en 1974 ; 15 % en 1980 ; 13 % en 1981 et 25 % en 1982.

Avec le score de 1982, a dit M. Labbé, la C.F.D.T. double ses voix (deux mille cinq cent sept voix contre mille trois cents) et « *acquiert des responsabilités beaucoup plus importantes à la Régie* ».

LE C.N.P.F. CRITIQUE VIVEMENT LE RAPPORT AUROUX

« *Il est nécessaire d'engager sans délai un grand débat national* » sur le rapport Auroux, « *qui vise à transformer tous les aspects de la vie de l'entreprise* », a déclaré, jeudi 21 janvier à Marseille, M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F.

Estimant que ce rapport « *réduit la politique sociale de l'entreprise à un face-à-face entre les chefs d'entreprise et les syndicats* », et qu'il « *privilégie l'expression collective des salariés au détriment de leur expression individuelle* », M. Chotard a critiqué l'instauration d'une négociation obligatoire annuelle (sur les salaires, la durée et les conditions de travail), qui, selon lui, « *peut entraîner un climat de contestation permanente dans l'entreprise* ». D'une façon générale, le vice-président du C.N.P.F. juge que « *l'application de l'ensemble des mesures contenues dans le rapport Auroux serait étouffante, écrasante pour les entreprises, notamment les plus petites* ».

Evoquant la réduction de la durée du travail, M. Chotard a rappelé que le C.N.P.F. ne pouvait souscrire à l'objectif des trente-cinq heures. « *Il est illusoire*, a-t-il dit, *de vouloir prendre des engagements à moyen terme, car nul ne sait ce que seront l'évolution de l'économie et les possibilités des entreprises* ».

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● *Kléber-Colombes : l'usine de Colombes (Hauts-de-Seine) ne sera pas fermée.* — Les pouvoirs publics ont accepté un plan de redressement de la société Kléber-Colombes prévoyant la suppression progressive de deux mille emplois et le maintien activité de l'usine de Colombes. Initialement la société avait envisagé de fermer cette unité.

● *Président de la Société Manufrance,* M. Bernard Tapie a publié un communiqué dans lequel il précise que les affirmations de M. Bricout ne visaient pas Manufrance en tant que telle mais la coopérative ouvrière S.C.O.P.D., locataire-gérant d'un des secteurs d'activité. Il indique que les dirigeants de la S.C.O.P.D. « *ont à ce jour toujours fait face à l'ensemble des engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de Manufrance et qu'ils ont respecté toutes leurs échéances* ».

Social

● *M. Krasucki et la politique gouvernementale : « Aucune option n'est définitivement fermée. »* — M. Krasucki, secrétaire confédéral de la C.G.T. estime que s'il y a « *quelque faux pas* » dans la politique gouvernementale, aux yeux de la C.G.T. « *aucune option n'est définitivement fermée* ».

Pour M. Krasucki, un P.D.G. d'une entreprise nationalisée doit répondre à un double critère : « *La compétence et le sens du service public.* »

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep −		Rep + ou Dep. −	
$ E.-U. ..	5,8510	5,8559	+ 20	+ 65	+ 30	+ 100	pair	+ 130
$ can. ..	4,9069	4,9110	− 21	+ 40	− 40	+ 40	− 140	+ 10
Yen (100)	2,5800	2,5930	+ 170	+ 210	+ 330	+ 385	+1055	+1135
D.M.	2,5425	2,5455	+ 90	+ 120	+ 180	+ 215	+ 620	+ 695
Florin ...	2,3195	2,3225	+ 80	+ 110	+ 160	+ 205	+ 550	+ 620
F B. (100)	14,9370	14,9520	− 520	− 140	−1065	− 580	−3360	−2660
F.S.	3,1635	3,1685	+ 170	+ 215	+ 320	+ 375	+ 980	+1090
L. (1 000)	4,7405	4,7455	− 310	− 220	− 570	− 460	−1760	−1580
£	10,9850	10,9990	− 35	+ 80	pair	+ 180	+ 470	+ 785

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	8 7/8	9 5/8	9 3/4	10 1/8	9 7/8	10 1/8	9 15/16	10 5/16
$ E.-U ..	13 1/4	13 3/4	13 7/8	14 1/8	14 1/16	14 7/16	15 3/8	15 1/2
Florin ..	9 7/8	10 3/8	9 3/4	10 1/4	9 3/4	10 1/4	9 7/8	10 3/8
F B (100)	14	16	16 3/4	18 3/4	18 1/2	19 1/2	19 3/4	20 3/4
F S	3 7/8	4 5/8	7 5/8	8	8 1/8	8 1/2	8 5/8	9
L. (1 000)	19	19 1/4	21	22	21 1/2	22 1/2	23 1/8	23 3/4
£	14 1/2	15 1/4	14 1/2	15 1/8	14 7/16	15 1/16	14 3/8	15
F français	15 1/8	15 3/8	15 1/8	15 3/8	15 1/2	15 3/4	16 3/8	16 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

ÉTRANGER

UN SUCCÈS POUR Mme THATCHER

Les mineurs britanniques ne feront pas grève

De notre correspondant

Londres. — Le gouvernement de Mme Thatcher a remporté un succès avec la décision des mineurs de ne pas faire grève : 55 % des deux cent quinze mille mineurs appelés à se prononcer à bulletin secret ont décidé d'accepter l'offre d'augmentation des salaires de 9,3 % présentée, à la fin de l'année dernière, par la direction. La nouvelle a été bien accueillie dans les milieux financiers ; la Bourse a enregistré sa plus forte hausse depuis l'automne.

C'est une défaite pour la gauche du syndicat et un désaveu pour son nouveau président, M. Arthur Scargill, élu en novembre à une écrasante majorité. Le « roi Arthur » s'était déclaré en faveur d'une grève pour permettre aux mineurs d'obtenir des avantages salarieux plus substantiels et de s'attaquer de front au gouvernement conservateur. Dans certains milieux syndicaux et travaillistes, on révait de rééditer l'expérience de 1974. La grève des mineurs avait alors précipité la chute de M. Heath et ramené au pouvoir le parti travailliste.

M. Scargill a accusé M. Gormley, qui a pris position, dans un article de presse, pour l'acceptation des propositions patronales d'avoir « *trahi* » les intérêts des travailleurs et perpétré un véritable « *sabotage* ». Mais l'attitude du président sortant du syndicat ne suffit pas à expliquer le résultat du scrutin. Deux fédérations régionales seulement sur vingt-deux (l'Ecosse et le Yorkshire) ont voté pour la grève, parce que la majorité des mineurs a conscience que, dans les circonstances économiques actuelles, il aurait été difficile d'obtenir plus et parce qu'ils ne veulent pas servir de masse de manœuvre à une opération politique. « *Les gouvernements doivent être changés par les urnes, non par les conflits sociaux* », a écrit M. Gormley.

Le vote des mineurs est d'autant plus important pour Mme Thatcher que ce sont eux qui traditionnellement donnent le ton pour tout le secteur nationalisé. Jusqu'à maintenant, les accords salariaux pour cette année prévoient des augmentations sensiblement inférieures au taux de l'inflation en 1981 (12 %), sauf dans la police, qui a bénéficié d'égards particuliers. Même si Mme Thatcher ne parvient pas à limiter à 4 % la hausse des salaires dans la fonction publique, comme elle souhaitait, le résultat est appréciable.

Dans l'ensemble de l'économie, la croissance des revenus salariaux se ralentit (11,3 % par an en novembre contre 11,9 % en octobre et même 6,7 % dans l'industrie manufacturière). Le rythme annuel d'augmentation des coûts salariaux par unité produite est passé de 16 % au début de 1981 à 2 % à la fin de l'année, soit moins qu'en Allemagne fédérale, au Japon et en France. La productivité s'est accrue de 10 % ; la compétitivité de l'industrie s'est donc nettement améliorée. Elle est encore inférieure d'un quart à ce qu'elle était en 1978 mais le gouvernement espère la rétablir totalement, justifiant ainsi au moins en partie sa stratégie économique.

DANIEL VERNET.

Nouvelle baisse concertée des taux d'intérêt européens

(Suite de la première page.)

Aux Pays-Bas, traditionnellement liés à l'Allemagne fédérale, la Banque centrale n'a pu que s'aligner sur la décision de son puissant voisin. En Grande-Bretagne, la nécessité de relancer, là aussi, l'économie, le ralentissement de l'inflation et la bonne santé de la livre permettent au gouvernement de procéder à une baisse du taux. En France, en revanche, les conditions sont assez différentes. Le rythme de l'inflation est encore de 14 % malgré l'espoir de ralentissement, le franc se tient convenablement, mais reste fragile, et le gouvernement estime qu'après avoir ramené de 17,50 % à 14 % le taux de base bancaire depuis le mois dernier, il a atteint ses objectifs, à savoir maintenir le dit taux de base au moins au niveau de l'inflation.

La Banque de France ne devrait donc pas abaisser son taux d'intervention à court terme, à l'heure actuelle de 14 3/4 % tandis que le loyer de l'argent au jour le jour va, vraisemblablement se maintenir aux environs de 15 %.

Ceci étant, les décisions prises par les banques centrales européennes, même s ielles ne sont pas strictement « *concertées* », traduisent un comportement commun vis-à-vis de la menace que représente la politique menée par les autorités monétaires américaines.

Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale (F.E.D.) et son président, M Volcker, s'hypnotisent sur les variations de la masse monétaire, dont ils veulent ralentir l'augmentation. Or, ces dernières semaines, ladite masse monétaire a fortement augmenté, « *explosant* » même, en apparence pendant les premiers jours de l'année.

Aussitôt les milieux financiers internationaux en ont déduit que le F.E.D. allait réagir à sa façon habituelle, c'est-à-dire faire monter les taux sur le marché américain, ce qu'il fait mais très modérément. C'est qu'une vive querelle l'oppose actuellement à la Maison Blanche, qui l'accuse plus ou moins ouvertement de saboter sa politique économique en aggravant, par sa politique d'argent cher, la récession où est plongée le pays.

Il n'en reste pas moins que le renchérissement des taux outre-Atlantique ne fait pas pas l'affaire des Européens, soucieux de redonner un peu d'oxygène à leurs économies. Au début de décembre dernier, une première baisse des taux avait été effectuée par les Européens et les Etats-Unis à la fois, après concertation préalable.

Cette fois-ci, après une réunion informelle des ministres des finances, dimanche dernier à Paris, un « sentiment » commun s'est formé chez les Européens, décidés à ne plus tenir compte de l'attitude américaine et des soubresauts des taux aux Etats-Unis. Leurs banques centrales sont intervenues très vigoureusement cette semaine (1 milliard de dollars pour la seule Bundesbank) sur les marchés des changes, ce qui a limité les dégâts en empêchant le dollar de monter trop haut. Face au danger, ou à l'« inconscience égoïste » des Etats-Unis, l'Europe a décidé de tenir compte, avant tout, de ses intérêts.

FRANÇOIS RENARD.

En Turquie

LE GOUVERNEMENT ADOPTE UN « PLAN DE SAUVETAGE » DES ÉPARGNANTS VICTIMES DES BANQUES « PIRATES »

(De notre correspondant.)

Ankara. — « *Ne cherchons pas de coupables, mais essayons simplement d'apporter des remèdes.* » C'est ainsi que M. Oztrak, ministre d'Etat et porte-parole du gouvernement turc, a annoncé le « *plan de sauvetage* » des modestes économies des milliers de petits épargnants qui risquent de s'évaporer dans la débacle des banquiers « pirates ». Ces derniers versaient jusqu'à récemment des taux d'intérêt spectaculaires, mais sont devenus soudain insolvables, soit à la suite de pratiques irrégulières, soit — dans la majorité des cas en raison de l'affluence de leurs créanciers réclamant avant terme la restitution de leurs capitaux (*le Monde* du 13 janvier).

Sensible aux déboires des petits épargnants qui avaient « *joué par nécessité* » afin de faire face à l'érosion de leur pouvoir d'achat (le taux d'inflation a été à peine ramené à 40 % environ), le Conseil national de sécurité, au pouvoir depuis l'intervention militaire du 12 septembre 1980, a, le 12 janvier, accordé au gouvernement la possibilité de faire des règlements ayant force de loi pendant un an. Le décret-loi, qui a été adopté par l'Assemblée consultative, a pour but de faciliter les opérations gouvernementales tendant à venir en aide aux banquiers en difficulté (soit en fuite, soit ayant demandé la faillite simple ou le concordat), tout en s'assurant que leurs créanciers obtiennent des garanties plus substantielles pour retrouver la majeure partie de leurs capitaux.

Le ministre des finances, M. Erdem, qui avait été critiqué par la presse, a exposé, le 14 janvier, une série de mesures afin d'en finir avec cette triste expérience des petites officines de « *banquiers du marché* », avant l'entrée en vigueur, le 1er février, de la loi établissant un plus stricte contrôle des banquiers qui seront autorisés à acheter ou vendre uniquement des valeurs mobilières.

Les tribunaux se prononceront soit sur la faillite, soit sur le concordat ou la liquidation simple des officines et s'assureront que les créanciers sont équitablement traités dans la restitution de leurs capitaux, après avoir fait procéder à la saisie des biens des banquiers fautifs et à leur vente afin de réunir les fonds.

L'ordonnance décrète ensuite une « *amnistie fiscale* » en ce qui concerne les sanctions des banquiers et des épargnants ayant délibérément omis de déclarer leurs revenus. Grâce à cette mesure réaliste, on espère que les créanciers qui hésitaient à s'adresser aux tribunaux pourront agir sans crainte et que les banquiers « pirates » qui avaient négligé de procéder aux retenues à la source pour le compte du fisc seront plus à l'aise pour régler leurs dettes.

ARTUN UNSAL.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

INAUGURATION DE LA FONDATION « LES CENT ARPENTS » A SARAN (LOIRET)

Sur l'invitation de M. Robert Laurent, président de la Société mutualiste du personnel de la Banque nationale de Paris, M. Jacques Calvet, président de la Banque nationale de Paris, M. Guy Hazard, directeur central, le conseil d'administration de la Société mutualiste, les membres du comité central d'entreprise avec M. Jacques Douvilliez, secrétaire, ont participé le 15 janvier 1982 à l'inauguration de la fondation « les Cents Arpents » à Saran.

Cette fondation, qui accueille des handicapés mentaux, pour la plupart enfants du personnel de la Banque nationale de Paris, réunit un centre d'aide par le travail d'une capacité de cinquante-cinq places, un foyer pour personnes valides de trente places, un foyer pour sur-handicapés ne pouvant travailler de dix places, et un centre d'études où seront entrepris ou coordonnés au niveau international des travaux de recherche visant à améliorer la prévention des handicaps mentaux et les moyens de rééducation et d'insertion sociale de ceux qui ont à les subir.

Il convient de souligner que cette œuvre a pu être réalisée grâce à la collaboration très étroite de la Société mutualiste, du comité central d'entreprise, de la direction générale de la Banque qui a aidé au financement de l'œuvre, ainsi que de l'appui obtenu des pouvoirs publics, notamment de la Direction des affaires sanitaires et sociales du Loiret et des autorités administratives ou élues, particulièrement M. Jean Rochet, préfet de la région Centre, qui a été représenté à l'inauguration par M. Christian Achard, sous-préfet d'Orléans, et M. Michel Guérin, maire de Saran.

Cette réalisation s'inscrit dans une politique générale en faveur des handicapés menée depuis de nombreuses années par la Banque nationale de Paris en accord avec ses organismes sociaux. C'est ainsi que la Banque nationale de Paris compte parmi son personnel quelque mille deux cents handicapés. C'est dans cet esprit qu'une convention passée avec l'Association des parents d'enfants handicapés de Garches a permis de créer un Centre d'entraînement au travail en vue de l'insertion de certains de leurs enfants dans la vie professionnelle. Une centaine d'entre eux ont été accueillis et plus de la moitié ont pu être recrutés à la Banque nationale de Paris.

INTERTECHNIQUE

En signant la convention dont il est fait état dans « le Monde » du 21 janvier 1982, l'Etat montre qu'il considère Intertechnique comme un des secteurs importants de la politique nationale d'informatique et de bureautique.

LES MARCHÉS F[…]

PARIS

Forte hausse des valeurs françaises

BOURSE DE PARIS 21 JANVIE[…]



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 JANVIER

Forte hausse des valeurs françaises

Une fois n'est pas coutume. Pour cette séance de jeudi consacrée aux opérations de liquidation et, de ce fait, généralement baissière, la cote amorce, au contraire, une vive remontée, propulsant l'indicateur instantané à plus de 2,8 % de hausse.

Du coup, la liquidation s'opère sous des auspices encore plus favorables que ne l'escomptaient la plupart des boursiers puisque l'indicateur « ad-hoc » reflète une progression de 12 % sur la liquidation de décembre.

Un score d'autant plus remarquable que depuis la mise en place des avantages fiscaux de la loi Monory, le mois de janvier est souvent propice aux allégements de portefeuille.

En ce 21 janvier, les boursiers n'attendent plus que de prendre connaissance du chiffrage officiel de la nouvelle valeur d'indemnisation.

Les progressions qu'ils reflètent par rapport au texte initial et en dépit de quelques disparités sont favorablement interprétées à la corbeille, et on relève, au fil des comportements, des écarts en hausse appréciables sur Poclain (+ 13 %), Radiotechnique (+ 10 %), Alsthom et SAT (+ 8 %), Schneider (+ 7,5 %), Legrand (+ 7,4 %) ou encore Labo Bellon (+ 7 %).

A l'inverse, les replis sont beaucoup plus modestes. Signalons tout de même l'inévitable Saupiquet (– 4,4 %), Scoa (– 4,5 %) Bail Équipement (– 3,1 %) et Galeries Lafayette (– 2,3 %).

Suivant les indications de la City où l'or s'est négocié à 375,25 dollars l'once contre 371,75 dollars mercredi, le lingot et le napoléon s'offrent respectivement un sursaut de 25 F et 2,50 F pour s'établir à 70 005 F et 682,50 F. Le dollar ne varie guère, à 5,8650 F (contre 5,8690 F) et la devise-titre s'obstine à ne pas abandonner le niveau des 7 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BOUYGUES. – Conformément aux prévisions, le chiffre d'affaires 1981 du groupe sera de l'ordre de 10,5 milliards de francs (+ 38 %), le bénéfice consolidé devant afficher une progression du même ordre et s'établir à un niveau supérieur à 200 millions de francs, contre 151,2 millions de francs en 1980. Le carnet de commandes au 1er janvier 1982 s'élève à 17,6 milliards de francs, contre 10,5 milliards de francs, et le chiffre d'affaires de l'exercice en cours pourrait atteindre 14,5 milliards de francs. Le volume des activités internationales devrait doubler, atteignant 5,5 milliards de francs. L'activité de la filiale Bouygues offshore (internationale à 95 %) devrait être de l'ordre de 1,1 milliard de francs (+ 50 %), marquant un doublement par rapport à 1980. Par ailleurs, le P.D.-G., M. Henri Bouygues, a évoqué, au conseil d'administration, les conditions favorables dans lesquelles se développent les très importants chantiers en cours à l'étranger, notamment l'université de Ryad.

« Au vu de ces résultats et de ces perspectives », le conseil a décidé d'augmenter le capital par attribution gratuite de deux actions nouvelles pour cinq anciennes, jouissance du 1er janvier 1981, le dividende global de 31,50 F distribué en 1981 devant être maintenu sur le capital augmenté (le titre a fortement monté ces derniers jours, atteignant son plus haut niveau historique.

FINUNION. – Cette nouvelle sicav de trésorerie a été constituée le 20 janvier 1982, à l'initiative de la Banque de l'union européenne, avec un grand nombre d'investisseurs institutionnels.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1981)

	20 janv.	21 janv.
Valeurs françaises	104,5	106,8
Valeurs étrangères	101,5	101,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	94,6	96,1

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 22 janv. 15

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	21/1	22/1
1 dollar (en yens)	225,55	226,18

NEW-YORK

Léger mieux

Une réaction technique s'est opérée jeudi au Big Board, mais la reprise apparaît encore bien fragile aux yeux des professionnels qui attendent avec impatience de prendre connaissance des statistiques hebdomadaires relatives à l'évolution de la masse monétaire

Pour l'heure, l'indice Dow Jones des valeurs industrielles a finalement mis un gain de 2,38 points à son actif, pour s'établir à 848,27.

Cette éternelle question des taux d'intérêt continue à soulever autant d'appréciations contradictoires. Tantôt c'est le président de la commission du budget à la Chambre des représentants, M. James Jones, qui escompte pour cette année un niveau très élevé sur ces taux, compte tenu des importants déficits budgétaires escomptés. Tantôt c'est U.S. Trust qui fait machine en arrière en ramenant à 14 % le taux qu'elle consent aux courtiers et qu'elle avait précédemment porté, 14 1/2 %.

Le taux des fonds fédéraux, par contre, a regagné le seuil des 14 % contre 13 % précédemment, et une autre indication intéressante est fournie par les taux de rendement des bons du Trésor qui, eux aussi, reflètent une majoration. Au cours de la dernière adjudication, les taux des bons à un an sont passés à 13,143 % contre 12,501 % le 23 décembre dernier, soit le niveau le plus élevé depuis environ trois mois, constatent les professionnels.

VALEURS	Cours du 20 janv.	Cours du 21 janv.
Alcoa	24 1/4	24 3/8
A.T.T.	58 3/4	59 3/8
Boeing	21	21 1/8
Chase Manhattan Bank	56	56
Du Pont de Nemours	35 5/8	35 5/8
Eastman Kodak	70	70 1/2
Exxon	29 3/4	29 7/8
Ford	17 7/8	17 5/8
General Electric	58	59 1/4
General Foods	29 7/8	29 7/8
General Motors	38 3/8	38 1/4
Goodyear	19	19
I.B.M.	61 1/2	62 5/8
I.T.T.	28 3/8	28 3/4
Mobil Oil	22 1/4	22 1/2
Pfizer	52 5/8	53 5/8
Schlumberger	48 3/4	48 1/4
Texaco	30 5/8	30 3/4
U.A.L. Inc.	15 5/8	15 7/8
Union Carbide	46	46
U.S. Steel	26 3/8	26 3/4
Westinghouse	24 1/4	24 3/8
Xerox Corp.	38 3/4	39

BOURSE DE PARIS 21 JANVIER COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	25	0 929
5 %	33 70	4 863
3 % amort. 45-54	71	1 430
4 1/4 % 1963	96 40	1 471
Emp. N. Eq. 6 % 67	104 10	3 863
Emp. 7 % 1973	6020	..
Emp. 8,80 % 77	92 40	5 883
Emp. 9,80 % 78	78 40	5 209
E.D.F. 7,8 % 61	123	7 736
E.D.F. 14,5 % 80-92	92 90	8 509
Ch. France 3 %	211	..

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Actibail (obl. conv.)	155 10	....
Aciers Peugeot	78 80	82
Actibail	134 30	134
Agence Havas	320	316
A.G.F. (St Cent.)	384	384
A.G.P. Vie	2815	2815

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agr. Inc. Madag.	75 75	70 o	Bongrain S.A.	805	801	C.G.V.	107	105 20
Air-Industrie	15	....	Bon-Marché	70	70	Chambon (M.)	198	208 d
Alfred Herlicq	58	56	Bois	934	965	Chambourcy (M.)	611	632
Allobroge	350	351	Bras. Glac. Int.	490	443	Champex (Ny)	116	....
Alsacienne Banque	270	....	Bretagne (Fin.)	75 10	75 10	Chim. Gde Paroisse	68	68
Amrep	935	960	B. Scalb. Dup.	133 50	....	C.I. Maritime	278	279
André Roudière	120 50	120	B.S.L.	62 30	63 10	Ciments Vicat	228	225
Applic. Hydraul.	220	211	Cambodge	154	160	CIPEL	82 50	....
Arbel	125	128	C.A.M.E.	95 50	95	Citram (B)	110	112
A. Thiéry-Sigrand	20	20	Campenon Bern.	225	225	Clause	380	370
Artois	263	263	Caout. Padang	292	292	Cl. MA (Fr.-Bail)	302	302
At. Ch. Loire	37	38 50 d	Carbone-Lorraine	42 80	43 20	CMM-Mar Madag.	44 50	32 50 o
Aussedat-Rey	20	20	Carnaud S.A.	72 50	71	Cochery	86	86
Bain C. Monaco	98 50	100	Caves Roquefort	545	541	Cofradel (Ly)	500	....
Bananía	343	342	Cedis	778	788	Cogifi	145	147
Banque Hervet	183 60	....	C.E.G.Frig.	115	115	Comindus	348 70	350
Banque Hypoth. Eur.	240	242	Centen. Blanzy	429	420	Comiphos	124	124 20
Banque Nat. Paris	444	....	Centrest (Ny)	109 50	109 50	Comp. Lyon-Alem.	148 10	150
B.O.I.C.	27 60	28 50	Cerabati	136 40	138	Concorde (La)	262	272 d
Banque Worms	170	....	C.F.F. Ferrailles	174	173	C.M.P.	29 80	13 10 d
Bénédictine	740	740	C.F.S.	494	503	Conte S.A. (Li)	22 50	....
Bernard-Moteurs	50	50	C.G.I.B.	10 20	....	Crédit (C.F.B.)	159	155
Biscuit (Génér.)	404	400	C.G.Maritime	18 20	13 o	Créd. Gén. Ind.	201 40	201 50

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
2000	4,5 % 1973	1896	1845	1853	1850
2845	C.N.E. 3 %	2706	2672	2672	2666
475	Air Liquide	458	465	465	455 70
360	Als. Superm.	320	315	315	315
285	Eurafrance	282	284	284	280 20
620	Europe no 1	609	600	608	609
480	Facom	508	520	521	520
150	Finextel	154	155	155	153 90
295	Penhoet	315	321	321	320
285	Pernod-Ricard	288	283 20	287	282 60
111	Pétroles (Fse)	132	134 90	134 40	133
157	– (obl.)	161	161	161	161
134	U.C.B.	139	136	139	133 30
7 50	Usinor	6	6	5 95	6 10
94 20	– (obl.)	93 30	93 50	93 50	93 50
122	U.T.A.	154	158	158	155
173	Valéo	227	230	228	228
240	Gen. Motors	272 50	287 50	287 50	284 40
59	Goldfields	57 10	58 40	58	58
84	Harmony	70 80	72 30	72 80	72 30
20	Hitachi	21 45	21 70	21 75	21 80
340	Hoechst Akt.	340	347	347	347
112	Dome Mines	91 80	91 90	93	92 50
161	Driefontein Ctd	150 50	150	150 60	150 10
250	Du Pont-Nem.	251	252	252	252
460	Eastman Kodak	482 50	485	489	489
73	East Rand	62	62 50	64	62 60
245	Ericsson	276 10	277	277	276 60
200	Exxon Corp.	208	204	204	206
113	Ford Motors	126 50	127 50	127 50	127 50
210	Free State	200 10	200	201	203
123	Gencor	114 20	117	117	116
375	Gén. Electr.	404	404	405 50	403
48	Shell transp.	48 70	48 20	48 30	47 80
575	Siemens A.G.	615	617	623	617
116	Sony	112 20	111 10	111 60	111 10
380	Unilever	418 50	422	422	415
83	Un. Min. 1/10	98 50	100 10	100 10	98 20
285	Unit. Techn.	271	268 20	268	270
210	West Deep	203 50	208	206	202
295	West Hold.	275 60	270 10	272	276
265	Xerox Corp.	268	267 50	267 50	270
2 57	Zambia Corp.	2 53	2 50	2 55	2 48

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/1	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 869	5 866	5 670	5 930
Allemagne (100 DM)	254 310	254 220	246	258
Belgique (100 F)	14 960	14 948	12 900	13 700
Pays Bas (100 fl.)	232 100	232 180	225	238
Danemark (100 krd)	77 790	77 770	75 500	80 500
Norvège (100 k)	99 840	99 910	96	101
Grande-Bretagne (£ 1)	11 042	11 072	10 650	11 250
Grèce (100 drachmes)	9 910	9 900	....	....
Italie (1 000 lires)	4 753	4 744	4 350	4 760
Suisse (100 fr.)	315 300	316 260	307	320
Suède (100 krs)	104 070	104 020	100	105 500
Autriche (100 sch)	36 270	36 305	35 300	36 900
Espagne (100 pes.)	5 927	5 928	5 450	6 850
Portugal (100 esc.)	8 800	8 796	7 500	9 500
Canada ($ can 1)	4 901	4 917	4 740	4 970
Japon (100 yens)	2 606	2 602	2 500	2 630

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/1
Or fin (kilo en barre)	69950	69750
Or fin (en lingot)	69980	70005
Pièce française (20 fr)	680	682 50
Pièce française (10 fr)	485	509 50
Pièce suisse (20 fr)	590 10	590
Pièce latine (20 fr)	541	540 10
Souverain	666 10	666
Pièce de 20 dollars	3020	3030
Pièce de 10 dollars	1550	1550
Pièce de 5 dollars	780 50	781
Pièce de 50 pesos	3226	3226
Pièce de 10 florins	570 10	576

SICAV

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

Étrangères

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 22 janvier 1982 a été tiré à 552 193 exemplaires.

A B C D E F G

La Commission européenne envisage l'arrêt des ventes à prix réduit de produits alimentaires à la Pologne

La Communauté se cherche une doctrine en matière de commerce agricole extérieur. En premier lieu, la Commission européenne envisage d'arrêter les ventes de produits alimentaires à prix réduits à la Pologne. La proposition en sera faite lundi 25 janvier aux ministres des affaires étrangères des Dix. Elle s'explique par le fait que la Commission qui avait demandé des assurances sur la destination des livraisons communautaires n'aurait reçu que très partiellement satisfaction. La Commission proposera que le crédit de 35 millions d'écus (38 millions de dollars) destiné à financer initialement le rabais de 15 % sur les cours mondiaux consenti à la Pologne soit utilisé, en tout ou partie, pour des dons alimentaires. Ces dons transiteraient par des organisations gouvernementales qui les remettraient à l'église polonaise. Cette proposition concerne la dernière tranche de livraison décidée en octobre et sur laquelle la France a déjà réalisé une partie des marchés qui lui incombaient. En revanche, la Commission n'envisage pas d'empêcher la vente de produits alimentaires au prix normal à la Pologne.

Cela tient au fait, et M. Dalsager, le commissaire européen à l'agriculture vient de le rappeler à Berlin-Ouest, que la C.E.E. peut envisager d'accroître l'exportation de certains produits agricoles, en particulier de ceux pour lesquels existe ou peut être créée une demande sur le marché mondial. Pour ce faire, le commissaire européen envisage un rapprochement progressif des prix communautaires avec les prix des principaux concurrents céréaliers de l'Europe verte. Ce qui ne fera pas l'affaire des céréaliers européens, dont le président, le britannique Chris Righton est allé expliquer à ses collègues américains, réunis en congrès à Washington, que *« l'Europe n'avait nullement l'intention d'apporter des changements radicaux à sa politique agricole pour satisfaire les Etats-Unis »*. Selon les représentants de l'Association des producteurs de blé français présents à ce congrès, quelques fermiers américains *« commencent à se rendre compte que les Etats-Unis auraient sans doute plus à perdre que l'Europe d'un affrontement sur la politique agricole »*.

Avec les pays en voie de développement, il ne s'agit pas d'affrontement, mais, ici encore, la question de la concurrence se pose. M. Pisani, le commissaire chargé du développement, recevant M. Abdou Diouf, président du Sénégal, jeudi 21 janvier, a déclaré qu'*« il était temps d'harmoniser la politique agricole commune de la C.E.E. et les relations avec les pays A.C.P. »* (Afrique-Caraïbes-Pacifique) qui lui sont associés, *« notamment pour le problème du sucre. »*

M. PISANI : réduire la production sucrière.

La C.E.E. importe des pays A.C.P. 1,3 million de tonnes de sucre par an, à un prix que les pays en développement jugent insuffisant, mais, dans le même temps, la C.E.E. est devenue elle-même excédentaire en sucre. Pour harmoniser les politiques agricoles et de développement de la Communauté, M. Pisani ne préconise pas moins que la réduction de la production sucrière en Europe : *« Il n'y a pas à cela d'obstacles techniques, les agriculteurs européens peuvent remplacer la production de betteraves par d'autres comme celle de protéines, par exemple, pour lesquelles la C.E.E. est déficitaire. »*

Une politique de prix incitative pour produire des protéines, réduire les surface de betteraves, développer les exportations de céréales, ce pourrait être le fil conducteur des prochaines négociations pour la fixation des prix agricoles pour la campagne 1982-1983. Mais ces prix ont aussi pour devoir d'assurer un revenu aux paysans, ce qui ne va pas forcément de pair. Un conseil restreint consacré à cette négociation se tient ce vendredi sous la présidence de M. Mitterrand.

Directeur de l'information et adjoint au P.-D.G.

M. JEAN HUTEAU DEMANDE A ÊTRE RELEVÉ DE SES FONCTIONS A L'A.F.P.

M. Jean Huteau, directeur de l'information à l'Agence France-Presse et adjoint au P.-D.G., M. Henri Pigeat, a demandé à être déchargé de ses fonctions. Il a annoncé sa décision vendredi, à la conférence rituelle du matin.

Un conseil d'administration de l'A.F.P. est convoqué pour le mercredi 27 janvier au cours duquel le remplacement de M. Huteau sera évoqué, dans le cadre d'une réorganisation de la direction générale de l'Agence. Une réunion du comité d'entreprise est prévue le même jour.

M. Jean Huteau serait appelé à prendre la responsabilité d'un bureau de l'A.F.P. à l'étranger.

[Né en 1919, M. Jean Huteau assure, à partir de 1951, la correspondance du *Monde* et de *France-Observateur* pour l'Amérique latine. Entré en 1958 à l'Agence France Presse, il y occupe plusieurs postes à l'étranger, notamment, en 1977, comme chef de bureau de Washington.

Devenu rédacteur en chef, M. Jean Huteau est nommé directeur de l'information en 1979, puis adjoint au P.-D. G. en 1980.]

NOUVELLES BRÈVES

● *François Weyergans*, l'auteur de *Macaire le copte* (Gallimard), a obtenu jeudi 21 janvier le prix des Deux-Magots, au premier tour, par six voix contre quatre à Christian Giudicelli pour son livre *Une affaire de famille* (Seuil). François Weyergans est né en Belgique en 1941. *Macaire le copte* est son quatrième livre après *le Pitre, Berlin mercredi* et *les Figurants*.

● *Le Grand Prix de littérature fantastique d'Avoriaz* a été attribué au roman *les Queues de Kallinaos*, d'Hubert Monteilhet éditions Jean-Jacques Pauvert-Ramsay).

● *Un appelé du 8e régiment d'infanterie*, Pascal Jegou, est mort à l'hôpital de Besançon des suites de ses blessures reçues lors de l'explosion de sa grenade défensive au cours d'une séance d'entraînement, mercredi 20 janvier, au camp du Valdahon (Doubs). Le moniteur de tir, le sergent-chef Gérard Sollin, gravement blessé à la tête et au thorax, a été hospitalisé à Besançon.

● *Une fillette âgée de onze ans* est décédée, le mardi 19 janvier, d'une forme grave d'hépatite virale, à l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon. Ce décès est consécutif à une épidémie larvée, qui sévit depuis le mois de septembre dernier dans deux quartiers d'Aubenas (Ardèche). Un enfant âgé d'une dizaine d'années était déjà décédé dans les mêmes circonstances à la fin du mois de décembre, à l'hôpital d'Aubenas. Au total, onze cas d'hépatite virale ont été diagnostiqués. A la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, on penche pour l'hypothèse d'une hépatite virale de type A (forme alimentaire), compte tenu des examens biologiques effectués.

● *La Fédération des jeunes chefs d'entreprise* (F.J.C.E.) a élu président pour trois ans M. Michel Pinhas, membre du comité directeur du Centre des jeunes dirigeants (France).

● *Le skieur américain Bill Koch* a remporté, vendredi 22 janvier, les 30 kilomètres de Brusson (Val-d'Aoste). Le Français Jean-Paul Pierrat, deuxième, prend la première place au classement général provisoire de la Coupe du monde de ski nordique.

Le président de la République juge <intolérables> les <écoutes> organisées en France par des services tchécoslovaques

La France a émis le 23 décembre dernier une « *très ferme protestation* » auprès de la Tchécoslovaquie contre les écoutes illicites pratiquées sur le territoire français à la rédaction de la revue *Témoignage* éditée en langue tchèque à Paris par M. Pavel Tigrid (*le Monde* des 13-14 décembre). Cette protestation a été révélée par une lettre de M. Mitterrand, datée du 20 janvier et adressée à M. Artur London, président du Comité de défense pour les libertés en Tchécoslovaquie. Celui-ci avait informé le président de la République de cette affaire dès qu'elle avait été connue, par la diffusion de ces enregistrements, sciemment tronqués, par la radio tchécoslovaque et par leur publication par la presse pragoise.

M. Mitterrand écrit notamment qu'il « *est tout à fait intolérable que de tels procédés illégaux aient été employés sur le territoire français à l'encontre de toutes les règles de droit de notre pays et des principes des libertés publiques. J'ai donné instruction au ministère des relations extérieures d'élever auprès de l'ambassade de Tchécoslovaquie à Paris une très ferme protestation concernant les écoutes auxquelles il a été procédé et l'utilisation qui en a été faite à la radio tchécoslovaque. J'ai demandé à M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures, de marquer auprès du gouvernement tchécoslovaque le caractère inacceptable de telles pratiques. Vous connaissez mon attachement pour la défense ou le rétablissement des droits de l'homme. J'estime qu'une action doit être menée sans relâche afin que les Etats de toutes natures soient amenés à la prendre en compte et à les respecter.* »

Cette lettre a été rendue publique par son destinataire lors d'une conférence de presse « *sur la situation en Tchécoslovaquie à l'heure de l'état de guerre en Pologne* » qu'il a tenue jeudi 21 janvier à Paris avec M. Michel Broué, du Comité des mathématiciens. Participaient notamment à cette conférence de presse Mme Véronique Neiertz, député socialiste français et le chef de file de l'opposition socialiste tchécoslovaque à l'étranger, M. Jiri Pelikan, aujourd'hui député européen du parti socialiste italien.

Ces écoutes et leur utilisation font partie des tentatives des autorités tchécoslovaques pour discréditer l'opposition. Ainsi, en Italie de fausses lettres de M. Pelikan avaient été envoyées aux partis d'extrême gauche et d'extrême droite, et dont le contenu visait en fait à le désigner comme l'homme à abattre.

En Tchécoslovaquie même, depuis les événements de Pologne les méthodes utilisées par la police contre les défenseurs des droits de l'homme sont devenues plus violentes. Et le comité de M. London et d'autres organisations préparent une vaste campagne à ce sujet.

M. MITTERRAND, LE GÉNÉRAL DAYAN ET MASSADA

Le président de la République, qui doit se rendre en Israël en mars, a inauguré, jeudi 21 janvier, à Paris, une exposition de dessins et lithographies de Raymond Moretti, illustrant l'ouvrage du général Moshe Dayan : « Massada ou la victoire des vaincus », ouvrage qui retrace la résistance juive contre les Romains en l'an 73.

M. Mitterrand était accompagné de MM. Defferre, ministre de l'intérieur, et Lang, ministre de la culture.

L'ambassadeur d'Israël à Paris, M. Meir Rosenne, et la veuve du « vainqueur de la guerre des six jours » assistaient à cette inauguration ainsi que de très nombreuses personnalités parmi lesquelles les rabbins René Sirat et Jacob Kaplan, M. Alain de Rothschild, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), et M. Jean Pierre-Bloch, président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA).

Le chef de l'Etat et M. Defferre ont regagné à pied l'Elysée, peu éloigné de cette galerie de l'avenue Matignon.

A AIX-EN-PROVENCE

Mobilisation des Arméniens pour l'ouverture du procès de Max Kilndjian

De notre envoyé spécial

Aix-en-Provence. — Accusé d'avoir tenté d'assassiner le 6 février 1980, à Berne, l'ambassadeur de Turquie en Suisse, M. Dogan Turkmen, M. Max Kilndjian, Français de nationalité, mais Arménien de cœur, comparaît depuis ce vendredi 22 janvier devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône présidée par M. François Brunat.

Pour la communauté arménienne ce procès doit être la première tribune politico-judiciaire donnée en France à une cause qui, depuis plusieurs années, a attiré l'attention, et particulièrement par une multiplication d'attentats qui ne sont pas toujours commandés par les mêmes organisations. Les Turcs n'entendent pas être en reste, et, en se constituant partie civile, l'ambassadeur de Turquie, pour qui plaide Me Alain Vidal-Naquet, a voulu qu'une réponse soit donnée aux thèses arméniennes, et particulièrement sur la question capitale du génocide de 1915 que l'Etat turc n'a jamais voulu reconnaître.

Dans cette perspective le procès s'annonce animé. Il le sera au prétoire. Il risque de l'être aussi à ses abords. Des affiches du Comité de soutien à Max Kilndjian ont été apposées sur les platanes du cours Mirabeau : « *La Turquie demande des têtes, la France doit acquitter Max Kilndjian.* »

Les partisans de ce dernier ont mobilisé sur une grande échelle ; non seulement la communauté arménienne de Marseille, qui compte quatre-vingt mille personnes, a été appelée à venir aux abords du palais de justice d'Aix-en-Provence, mais encore une dizaine d'autocars doivent amener de la région lyonnaise d'autres manifestants. — J.-M. Th.



A Paris

UN RESTAURATEUR ORGANISATEUR DE MATCHES DE BOXE EST SÉRIEUSEMENT BLESSÉ PAR DEUX INCONNUS

Un propriétaire de plusieurs restaurants dans la région parisienne et du restaurant l'Horizon du casino de Dieppe, a été blessé lors d'une agression à main armée, vendredi 22 janvier, vers 4 heures du matin, à Paris. Les faits ont eu lieu avenue Kléber (seizième arrondissement) sur la porte palière du domicile de M. Lionnel Malabard, âgé de trente-quatre ans. Les agresseurs de M. Malabard étaient deux et ont atteint, selon les premières informations recueillies, leur victime de deux balles dans le dos. M. Malabard, qui est danc un état sérieux, est soigné à l'hôpital Laënnec.

Ce propriétaire de restaurants qui venait de reprendre, le 1er janvier, l'établissement l'Horizon à Dieppe, est également organisateur de matches de boxe. Il a notamment organisé le match qui opposait, jeudi 21 janvier, le Français Louis Acariès à l'Américain Oscar Alvarado. M. Malabard est entré dans le « boxing business » depuis quelque temps et a déjà organisé plusieurs matches.

